

MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.



ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain. n° 7

M. D. CCC. LXXXIX.



MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS



*L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux  
insérés dans les volumes de ses Mémoires, la responsabilité de ses opinions,  
tant pour le fond que pour la forme.*



MÉMOIRES  
DE  
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS.

---

II<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME XX.

---

ARRAS

Imprimerie ROHARD-COURTIN, place du Wetz-d'Amain n. 7.

M. D. CCC. LXXXIX.



I

Séance publique du 24 Août 1888.







# DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. H. de Mallortie

Président.



MESDAMES, MESSIEURS,

Le devoir du Président de l'Académie, dans cette réunion solennelle, est d'envoyer un pieux souvenir à ceux que la mort a séparés de nous. Nos pertes ont été nombreuses et particulièrement douloureuses. Périclès, faisant l'oraison funèbre des guerriers morts dans la première année de la guerre du Péloponèse, s'écriait : « Athènes a perdu son printemps ! » Exclamation d'un sentiment délicat et tendre qui dut toucher le cœur des mères et de toutes les femmes. L'Académie, Messieurs, ne peut avoir à pleurer sur une florissante jeunesse prématurément ravie ; mais c'est avec une émotion, avec une douleur tout aussi vraie et tout aussi profonde, qu'elle a vu, cette année encore, s'effeuiller, comme sous un âpre vent d'hiver, sa belle et riche couronne de vieillards dont elle était heureuse et fière, et que, tous,

nous aimions tant à entourer d'un respect filial et d'une religieuse vénération.

M. le chanoine Planque, qui nous quitta le premier, n'est pas né à Arras; mais il y a passé toute sa vie. Enfant de la maîtrise de la Cathédrale, élève du petit Séminaire, élève du grand Séminaire, il se fit remarquer partout par la vivacité de son intelligence, la sûreté de son jugement et son amour de l'étude; partout il *émina*. Tour à tour vicaire de la Cathédrale, chanoine titulaire, grand chantre, il eut le bonheur de pouvoir concilier son devoir avec le goût très vif, je dirai presque la passion qui l'entraînait vers les études musicales. Il put ainsi se consacrer tout entier aux deux choses qu'il a le plus aimées dans sa vie: l'Eglise et ses saintes mélodies. Personne n'ignore quel précieux concours il apporta, quelle large part il prit au rétablissement du rite romain dans le diocèse d'Arras. M. le chanoine Planque a composé un grand nombre d'œuvres: cantiques pleins d'une douce mélodie, grand nombre de motets, deux oratorios, *Agapit* et *Jeanne d'Arc*; deux messes en plain-chant, la messe du Saint-Sacrement de Miracle, chantée pour la première fois à Douai, et la messe du bienheureux Joseph Labre (en 1860), qui est son œuvre capitale. Les juges les plus compétents, Mesdames, Messieurs, ont été unanimes pour reconnaître dans ces différentes œuvres, un remarquable talent, beaucoup de science à la fois et d'inspiration. Naturellement, la musique sacrée avait toutes les préférences de notre confrère; toutefois il n'était pas exclusif; sensible aux beautés sérieuses, aux nobles et purs accents de la musique profane, il goûtait et il appréciait, en bon juge, les œuvres de nos grands maîtres; mais il n'approuvait guère la recherche d'originalité,

ni cette soif de nouveauté dont est dévoré l'artiste de nos jours, tendances issues du développement excessif de la personnalité dans les sociétés modernes. Il craignait qu'on n'eût perdu le secret de ces harmonies grandioses où l'humanité tout entière, comme un chœur immense, semble chanter ses douleurs et ses joies, ses craintes et ses espérances immortelles. Il estimait que la vraie musique est sœur de la prière, comme la poésie.

A l'Académie, M. le chanoine Planque était donc un de nos conseillers les mieux écoutés dans toutes les questions musicales ; mais là ne se bornait pas son concours. Qu'il s'agit de théorie littéraire, d'art oratoire, d'histoire ou de philosophie, notre savant confrère, qui avait aussi reçu le don de l'éloquence, mettait libéralement à notre disposition son instruction solide et variée, la sûreté de son goût, sa haute compétence et son incontestable autorité.

Nous regretterons toujours aussi la franchise de son caractère, la douceur de son commerce et sa charmante affabilité.

\*  
\* \*

Quelques mois à peine après la mort de M. le chanoine Planque, M. le chanoine Proyart allait rejoindre, dans un monde meilleur, le compagnon de son sacerdoce et de sa vie, et tous deux alors ont pu, dans les sphères célestes, unir de nouveau ces belles voix qui, pendant de longues années, avaient chanté ici-bas les louanges de Dieu et fait retentir, en nous charmant, le chœur de notre Cathédrale.

Mgr l'Évêque d'Arras a déjà rendu à notre vénéré confrère le plus haut hommage et le plus précieux

qu'un prêtre puisse recevoir ; M. l'abbé Deramecourt s'est fait, sur sa tombe, l'interprète ému, éloquent de votre douleur et de vos regrets. Sans aucun doute, la vie de M. l'abbé Proyart, si belle, si bien remplie, si féconde en œuvres excellentes, trouvera un historien parmi les membres de l'Académie qui l'ont le mieux connu et par suite le plus aimé. On ne saurait offrir aux jeunes générations un plus parfait modèle des vertus dont les prêtres sont redevables à Dieu, à l'Eglise et aux âmes. Que pourrais-je ajouter ? M. l'abbé Proyart, comme ce jeune homme dont il est écrit dans l'Evangile que Dieu l'ayant regardé l'aima, avait reçu de Celui qui répand où il veut la grâce et la rosée, le don, la bénédiction de plaire ; bienveillant et affable, sa gravité imposante, sa douce majesté avait je ne sais quel charme qui attirait et retenait. Chez qui pourrait-on trouver, unies au même degré, la tendresse et l'austérité, la grandeur et la grâce ? M. Proyart avait surtout la bonté ! la bonté, ce qui ressemble le plus à Dieu et ce qui désarme le plus les hommes. Une pensée aimable à l'égard des autres avait fini par s'empreindre sur sa physionomie et par lui donner un cachet qui allait au cœur ; et, dans les dernières années de sa vie, on y trouvait de plus cette expression d'incomparable noblesse qui est le sceau du divin sur notre argile.

Absent d'Arras, j'ai eu le regret et le chagrin de ne pouvoir assister aux funérailles de M. le chanoine Proyart. Dans la visite que j'eus l'honneur de lui rendre avant mon départ, j'avais le triste pressentiment que je lui faisais les derniers adieux. Sur son pâle et beau visage brillait plus que jamais la sérénité qui régnait dans son cœur. On eût dit qu'il respirait déjà par avance l'air pur des

célestes demeures. Il était l'hôte sacré qui se prépare à la fête éternelle.

\*  
\* \* \*

Dans l'intervalle, entre la mort de M. Planque et celle de M. Proyart, s'était éteint doucement, loin de nous, dans le château de ses ancêtres, M. Gustave de Sède, baron de Liéoux, propriétaire et rédacteur-gérant du journal le *Courrier du Pas-de-Calais*. Messieurs, le publiciste, le polémiste ne nous appartient pas, l'Académie s'étant toujours interdit, avec raison, les discussions politiques ; mais nous ne saurions jamais assez regretter l'homme de lettres. Petit-neveu de Fontanes, le premier Grand-Maitre de l'Université impériale de France, doué d'une vive intelligence et d'une faculté d'assimilation vraiment remarquable, le jeune de Sède fit, au collège de la Flèche, d'excellentes, de brillantes études. Tour à tour professeur de l'Université, receveur de l'Enregistrement, juge de paix, chef de division à la Préfecture du Pas-de-Calais, M. de Sède fut toujours supérieur à ses fonctions, où il apportait, avec une entente remarquable des affaires, une exactitude exemplaire, un dévouement absolu et une obligeance à toute épreuve. Notre confrère, Mesdames, Messieurs, tenait une grande place dans l'Académie. Les procès verbaux de nos séances gardent le souvenir de ses nombreuses et intéressantes communications, faites toujours dans une langue correcte, pure et élégante ; les volumes de nos Mémoires renferment les rapports que lui imposaient souvent l'estime et la confiance bien justifiées de ses collègues. Quelques-uns de ces rapports sont de véritables modèles de finesse et de grâce, de délicatesse et

d'atticisme. Sans nul doute, vous avez encore présente à la mémoire sa dernière lecture, c'était le chant du cygne, celle qu'il fit ici même. il y a trois ans, et où il rendait un hommage sincère, élevé, éloquent à Victor Hugo, à l'auteur des *Odes et Ballades*, des *Chants du crépuscule*, des *Feuilles d'automne*, des *Voix intérieures*, des *Contemplations*, de la *Légende des siècles*, au grand poète enfin qui sut le mieux dire à ceux qui aiment et qui pleurent ce qu'il y a dans les larmes et les prières d'une femme ; qui sut le mieux chanter aussi la grâce infinie et le charme irrésistible des enfants, cet éternel et adorable souci des mères et des grands-pères.

M. le baron de Sède était allé demander au Midi le rétablissement d'une santé qui lui échappait et un peu de ces forces qu'il avait prodiguées, sans compter, dans ce rude et ingrat labeur du journalisme. Ses yeux, avant de se fermer pour jamais, ont pu jouir encore de ce beau soleil, souvent regretté, qui avait éclairé les heureux jours de son enfance et de sa jeunesse.

Nous conserverons le souvenir de ce confrère excellent, de sa loyauté, de l'aménité de son caractère et de sa courtoisie toujours parfaite.

\*  
\* \* \*

Mesdames et Messieurs, la mort nous avait ravi trois membres titulaires ; elle n'était pas encore satisfaite ; elle frappa deux de nos membres honoraires, MM. Auguste Terninck et Abel Bergaigne

M. Auguste Terninck, le patriarche de l'archéologie dans notre contrée, était aussi savant que modeste ; ses nombreuses découvertes et ses importants travaux de-

vront toujours être consultés par quiconque voudra désormais connaître ou écrire notre vieille histoire locale. M. Louis Cavois a bien voulu vous représenter aux funérailles qui eurent lieu à Bois-Bernard, et exprimer en termes touchants, sur sa tombe, l'estime, la vénération et les regrets de notre Compagnie.

M. Terninck n'avait point tardé, lui aussi, à aller retrouver son frère, le tant regretté chanoine Terninck, si riche en bonnes œuvres, qui avait été, comme on l'a très bien dit, le bâton des infirmes, l'œil des aveugles et l'oreille des sourds.

Enfin, Mesdames, Messieurs, il y a quinze jours, à cette heure même, j'allais ouvrir notre séance hebdomadaire quand l'Académie reçut la nouvelle de la mort vraiment cruelle et navrante de M. Abel Bergaigne, membre de l'Institut, professeur de sanscrit à la Sorbonne et à l'École des hautes études.

Mesdames et Messieurs, la science a ses martyrs, comme la foi.

M. Bergaigne était allé chercher un peu de repos et des forces nouvelles, dans les Alpes Dauphines, dans cette charmante vallée de Romanche qu'il connaissait si bien. Or, certain jour où son esprit, toujours en éveil, poursuivait sans doute la solution de quelque problème géologique, il résolut de franchir le rocher des Planchets, voisin du village de la Grave où il avait pris demeure. Il monte et, en vieux touriste, il est bientôt arrivé aux trois quarts de l'ascension ; il ne restait guère que dix mètres à escalader ; encore quelques efforts et il pourra, de cette cime si ardemment convoitée, contempler enfin, vers la droite, les monts d'Orsan ; vers la gauche, le glacier du Trébuchet ; au sud, d'abord la grande Meige,

ensuite les Ecrins, et là-bas, dans le lointain, le mont Pelvoux. Plein d'espoir et presque joyeux, il pose le pied sur une surface unie couverte de gazon, en s'aidant de son piolet; mais le gazon se détache et fuit sous son poids; lui-même est précipité; en vain il cherche à se retenir aux aspérités du rocher; les mains ensanglantées, les pieds meurtris, il roule; sa chute devient de plus en plus rapide, et son front (ce front où il y avait quelque chose aussi) va se briser sur la pointe d'une roche.

On retrouva, le lendemain, à la pointe du jour, le corps de notre malheureux ami, étendu près d'un ruisseau, dans le fond de la vallée. Il fut ramené à Paris où l'Institut de France, la Faculté des lettres, l'École des hautes études firent à M. Bergaigne des funérailles dignes de ces corps savants et que méritait bien aussi le confrère illustre, le maître éminent qu'ils avaient perdu.

M. Bergaigne avait honoré plusieurs fois nos séances particulières de sa présence, toujours accueillie comme une bonne fortune, avec un vif intérêt et une curiosité reconnaissante. Il voulait bien ouvrir largement devant nous quelques-uns des trésors amassés dans sa vaste intelligence; et, soit qu'il nous entretînt du Cambodge, des inscriptions sanscrites gravées aux frontons des superbes palais kmers, soit qu'il traitât la question si complexe et si ardue des religions et des langues de l'Inde, toujours sa parole simple, claire, sobre et élégante savait intéresser, instruire, convaincre.

Abel Bergaigne repose au cimetière de Montparnasse, près de celle qu'il avait si tendrement aimée et qu'une mort cruelle avait arrachée de ses bras au moment où elle venait, en lui donnant un nouveau gage de sa ten-

dresse, d'ajouter encore à toutes les raisons qu'il avait de l'adorer... et de la pleurer.

Dans le nombreux et illustre cortège qui le conduisait à sa dernière demeure, on entendait plusieurs exclamations : Quelle perte pour la science ! Quelle perte pour ses amis ! C'était une intelligence d'élite... C'était un cœur d'or...

Oui, Mesdames, Messieurs, intelligence d'élite et cœur d'or, voilà tout Abel Bergaigne. Aussi son souvenir ne saurait-il périr parmi nous.

#### MESSIEURS,

Les pertes sensibles que nous avons faites cette année, si douloureuses, si cruelles qu'elles soient, ne doivent pas abattre notre courage; elles doivent, au contraire, lui donner un aiguillon nouveau. C'est le sort naturel des Sociétés littéraires qui, lorsqu'elles durent, sont l'image de la vie humaine, de voir vieillir les jeunes et disparaître les anciens. Homère l'a dit : « La recrue des humains ressemble à celle des feuilles. Les feuilles que le vent abat sur le sol, la forêt verdoyante les renouvelle au printemps. » Pleurons donc nos anciens, comme une famille étroitement unie pleure ses parents et ses bienfaiteurs ; mais n'oublions pas que d'autres devoirs nous incombent : celui de nous montrer dignes des membres que nous avons perdus; celui de perpétuer parmi nos descendants, leur mémoire et leurs travaux ; celui enfin d'accomplir dignement la mission qu'ils nous ont confiée, et cette mission n'a pas cessé d'être grande, grave et sérieuse.

Messieurs, le flambeau que la mort a fait tomber des

mains encore viriles d'Abel Bergaigne, ses disciples sauront le relever. Aux grandes fêtes d'Athènes, les jeunes Athéniens qui se disputaient le prix de la course, devaient se transmettre, sans le laisser éteindre, le flambeau de Cérès. Ayons bon espoir. Le flambeau de la science, de l'érudition française ne s'éteindra pas ; mais à chaque tour du stade, c'est-à-dire à chaque génération, sa flamme, incessamment accrue, sera toujours plus haute, plus vive et plus pure, et projettera plus au loin sa clarté féconde.





# RAPPORT

sur les

## TRAVAUX DE L'ANNÉE

Par M. Paul Lecesne

Secrétaire-Adjoint

MESSIEURS,

L'année dernière, je vous disais que le compte-rendu ne mourait jamais et que la rigueur des règlements obligeait, à perpétuité, le Secrétaire à le lire et les auditeurs à l'entendre.

En effet, il est né avec notre Société en 1737. C'est pourquoi les actes qui ont consacré notre Renaissance en 1817, l'ont imposé à titre de tradition antique et respectée (1) et ceux qui ont fortifié notre organisation en ont, par deux fois, proclamé la nécessité (2). Ainsi, sans remonter aux temps de notre première jeunesse, il forme, réglementairement, pendant notre seconde, un fonds indispensable de la Séance publique. Cette pres-

(1) Art. 10 du règlement du 5 novembre 1817.

(2) Art. 10 du règlement du 20 novembre 1819 et art. 8 du règlement du 31 mai 1872.

cription a toujours été strictement observée, puisque pas une année ne s'est écoulée sans que votre Secrétaire vint retracer la suite de vos travaux. On ne peut se dissimuler pourtant que le compte-rendu a eu bien des détracteurs. On lui reproche d'être la partie ingrate du programme, aussi bien pour nos confrères que pour les personnes qui assistent à notre séance ; pour les membres de l'Académie, parce qu'il leur répète, une troisième fois, ce qu'ils ont entendu déjà deux fois, d'abord dans la lecture, ensuite dans le procès verbal ; pour les auditeurs, parce que, forcément, il aboutit à une fastidieuse nomenclature d'ouvrages et d'auteurs.

Contre ces attaques, ne peut-on rien alléguer en faveur du règlement qui est centenaire, et de nos ancêtres qui l'ont institué ? N'est-il pas bon, n'est-il pas désirable, n'est-il pas utile, avant de nous séparer durant quelques semaines, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur nos études, de dresser l'inventaire de l'année et de le soumettre à l'appréciation publique afin de démontrer, de la manière la plus indiscutable, que l'Académie travaille ?

Oui, Messieurs, l'Académie travaille, et je ne peux en citer de meilleure preuve que la difficulté que je trouve dans ma tâche obligatoire. Le nombre de vos travaux ne permet pas de les rapporter tous ; il faut donc faire un choix parmi ces matériaux si abondants ; c'est une opération délicate qui cause bien des regrets, car il faut avoir le courage d'omettre même des communications dont l'intérêt est incontestable.

La nécessité de choisir établit précisément que l'année 1887-1888 a été bien employée. Pendant cette année, l'Académie a tenu deux séances publiques, ce qui ne s'était pas produit depuis 1885. L'usage n'est pas que le

Secrétaire rende compte de ces séances ; toutefois il ne lui est pas interdit de les rappeler. Elles ont donné un ample contingent d'œuvres de mérite : un discours d'ouverture, deux rapports, une lecture, deux pièces de poésie, deux discours de réception et les réponses à ces discours, et l'on peut affirmer, sans crainte de rencontrer une contradiction, qu'elles ont obtenu un grand et légitime succès.

Si votre Secrétaire n'a pas à parler des séances publiques, sa mission est, au contraire, d'analyser les séances hebdomadaires, d'introduire, pour ainsi dire, le public dans notre intérieur en le faisant assister à nos réunions du vendredi. Aussi, le beau idéal du talent d'un rapporteur serait, à mon avis, de savoir s'effacer complètement et de prendre le soin de renoncer à son style personnel pour conserver à chaque travail son caractère propre et pour reproduire, même, la manière d'écrire particulière à chaque auteur. C'est vers ce but que tendront mes efforts.

Les séances hebdomadaires ont été remplies, comme les années précédentes, par des lectures, études, communications, discussions et conférences qui ont eu pour objet l'*histoire*, la *philologie*, la *littérature*, l'*art* et les *voyages*. La place la plus importante a continué à être occupée par l'*histoire* et la *philologie*, et notamment par les études sur la ville d'Arras et sur le département.

M. de Cardevacque a lu un travail approfondi sur *la bourgeoisie à Arras avant la Révolution de 1789*. Il a donné la définition du mot bourgeois, il a recherché l'origine du droit de bourgeoisie, il a montré la manière dont ce droit s'acquerrait et se transmettait, il a fait connaître les conditions requises pour être reçu bourgeois ; il a examiné les privilèges d'ordre politique que comportait le

droit de bourgeoisie, il a exposé les privilèges d'ordre fiscal et d'ordre judiciaire dont jouissaient les bourgeois; il a énuméré les charges qui leur incombait en retour de ces nombreux avantages; il a raconté comment l'ancienne bourgeoisie avait disparu par suite de ses alliances et il a terminé par quelques détails sur la vie interne du bourgeois d'Arras au moyen-âge. Le livre de M. de Cardevacque est le résultat de ses investigations sûres et patientes dans nos belles archives municipales et il contient une quantité de textes, chartes, ordonnances, règlements, etc., pour la plupart inédits.

Lors de sa lecture, il a amené des observations qui ont fait élucider la partie militaire. M. le Gentil a demandé d'abord si les riches et les pauvres, les nobles et les roturiers étaient confondus dans les compagnies bourgeoises, et ensuite, si le bourgeois était tenu de s'armer à ses frais. Sur le premier point, il a été reconnu que le mélange des fortunes et des conditions était entier dans chaque compagnie; que, même, une ordonnance avait enjoint de tirer de certaines compagnies des escouades de bourgeois riches et nobles pour les verser dans d'autres compagnies qui n'étaient composées que de pauvres et de roturiers; sur le deuxième point, il a été prouvé que certainement les riches achetaient leur armement de leurs deniers, mais que les moins riches prenaient à la mairie leurs armes: piques, hallebardes, arquebuses, mousquets. M. Paul Lecesne a de plus expliqué qu'au XVI<sup>e</sup> siècle l'organisation et le mode d'armement des compagnies bourgeoises, ainsi que leur manière de se ranger en bataille, était l'application exacte des règlements suivis par les régiments de l'infanterie espagnole.

Dans une notice sur *le Puy académique d'Arras*, M. Carvois a reconstitué l'organisation de cette société littéraire et montré son influence sur notre langue française; il a emprunté des détails curieux aux confréries fondées dans le même but à Amiens, Douai, Lille et Valenciennes. Il a mentionné les principales compositions des Trouvères artésiens et s'est particulièrement étendu sur les deux poètes les plus illustres de cette époque, Adam de la Halle et Jehan Bodelle, dont il a analysé les œuvres, et qui sont considérés comme les fondateurs de l'art dramatique en France. La remarquable étude de M. Carvois est, nous a fait observer l'auteur, le commencement d'une série de notices qu'il se propose de lire sur *les arts et métiers du vieil Arras*. C'est une promesse de bon augure pour l'Académie.

A quelle époque la ville d'Arras est elle devenue réellement française? Tel est l'objet d'un travail de M. Wicquot. A cette occasion, il a lu une pièce de vers qu'il a rencontrée dans un manuscrit de la Bibliothèque d'Arras et qui a échappé jusqu'ici aux investigations des historiens de nos sièges, notamment de celui de 1640 par les armées de Louis XIII. Cette pièce de deux cents vers environ a pour titre : *Prosopopée de la Nymphé d'Artois sur la perte d'Arras, sa ville capitale*. L'auteur est resté inconnu. Ce n'est pas que son œuvre ait un bien grand mérite littéraire. Aussi, a fait observer M. Wicquot, ce n'est pas là ce qu'il faut y chercher. Ce qui frappe, avant tout, c'est l'expression du mauvais gré dont ces vers sont empreints, c'est la résistance opiniâtre de la province d'Artois à subir le joug de la France. On y entend le cri du poète qui semble être l'écho des sentiments de ses compatriotes, des malédictions proférées contre *les Fran-*

*chois*, et de l'espoir que la domination étrangère sera de courte durée. M. Wicquot a recueilli, dans notre histoire locale, tous les faits qui démontrent nettement pourquoi le sentiment national, autrement dit l'amour de la France, a été si lent à se développer en Artois. Il en conclut que c'est seulement quand l'uniformité de droits et de devoirs, l'unité de législation qui les consacre, ont été établies par toute la France en 1789, que nos ancêtres cessèrent d'être des Artésiens obstinés pour n'être plus que des Français.

L'étude de M. Wicquot est très attachante et marquée au coin de la meilleure critique historique. Elle a été la cause d'une discussion sur les sentiments de l'Artois avant 1789.

L'opinion de M. Wicquot a été combattue par M. Lecesne, qui a établi que, sous Louis XIV et Louis XV, pendant les désastres de la guerre de la succession d'Espagne et de la guerre de Sept-Ans, l'Artois était profondément dévoué à la France. M. Paul Lecesne a aussi ajouté que les Artésiens ne paraissent nullement avoir été désireux de l'unité de législation. Loin d'être disposés à accepter les réglemens communs, ils étaient, au contraire, excessivement jaloux de leur autonomie. C'est pourquoi ils avaient stipulé, dans la capitulation d'Arras, en 1640, le maintien de tous les privilèges et lois de la province. Ils défendirent ce droit avec une grande énergie. Les lois françaises n'étaient exécutoires qu'après enregistrement au Conseil d'Artois, et le Conseil, très souvent, refusait cette formalité. En un mot, la conclusion de M. Wicquot est vraie ; l'Artois n'a été réellement français qu'en 1790, mais il faut rappeler en même temps que, jusqu'à cette époque, il a constitué un petit

Etat seulement annexé et tout à fait autonome et fermé.

Les communications de M. Deramecourt ont été particulièrement intéressantes.

Tout d'abord, il a donné lecture *des notes laissées par l'abbé Henri Goudemetz sur la ville de Saint-Pol en 1780*. Les monuments de cette petite ville avant la Révolution, ses fortifications, ses marchés, son administration civile et religieuse, les mœurs de ses habitants, la culture du tabac dans la région ont fourni, à l'auteur, des considérations personnelles et parfois des réflexions piquantes. Aussi l'Académie a-t-elle demandé à M. Deramecourt de continuer, à l'occasion, de lui lire quelques extraits des manuscrits de l'abbé Saint-Polois.

Une autre fois, notre confrère a étudié les *Acta sanctorum*, ou l'œuvre des Bollandistes, qui a débuté dans nos pays. Après avoir parlé des collections hagiographiques depuis les Apôtres jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, il a fait connaître, dans leur vie et dans leurs œuvres, Héribert Van Rosweg, ou Rosweyus, Jean Bolland, Godefroy Henschenius et Daniel Papebrock : il a raconté, notamment, suivant leurs correspondances et leurs notes, le voyage des deux derniers en Allemagne, en Italie, à Rome et en France ; il a ensuite décrit le musée Bollandiste d'Anvers, donné une idée de l'immense correspondance des Pères dans toutes les parties du monde, indiqué leur ordre de travail et signalé leurs principaux collaborateurs dans nos régions. En terminant, il a retracé la double persécution dont les Bollandistes furent victimes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; persécution des Cours, qui obtinrent la suppression de la Compagnie de Jésus ; persécution révolutionnaire, qui acheva de disperser les hommes et les choses. L'œuvre Bollandiste est cependant ressuscitée,

et c'est à la Belgique qu'il faut rendre l'honneur de cette résurrection. Bruxelles a un musée digne de l'ancien, de savants jésuites travaillent de nouveau ; *le mois d'octobre* a été achevé, on attend prochainement le premier tome *de novembre*. M. Deramecourt nous a dit s'être inspiré des préfaces et des biographies écrites par les Bollandistes eux-mêmes ainsi que des ouvrages du cardinal Pitra et de M. l'abbé Dehaisnes, mais il a trop modestement qualifié son étude de travail de compilation et de citation ; c'est une œuvre parfaitement originale dont il nous a donné la primeur.

Puis il a entretenu l'Académie du célèbre *Dom Bosco*, mort récemment à Turin. Il a raconté les modestes débuts de *l'œuvre des enfants abandonnés* et montré ses admirables développements. L'industrielle charité du saint prêtre, l'intervention de sa digne mère, son inébranlable confiance, le contrôle des pouvoirs publics, le suffrage de l'autorité civile et de l'autorité religieuse ; beaucoup de faits merveilleux attribués par Dom Bosco à la protection de Marie auxiliaire ont été successivement rappelés et développés par M. Deramecourt. Il a terminé par la statistique actuelle de *l'œuvre salésienne*, qui donne asile à plus de cent mille enfants et envoie des religieuses et des missionnaires dans le nouveau monde comme dans l'ancien.

Enfin M. Deramecourt a fait connaître à l'Académie un certain nombre de pièces de vers et de chansons composées en 1789, 1790 et 1791 pour célébrer et surtout pour critiquer les Etats généraux et leurs principaux membres. Les députés de l'Artois, sur lesquels il a donné une courte notice, ont été l'objet de quelques poèmes satyriques, surtout MM. de Robespierre et de Lameth. MM. de

Talleyrand, Target, Mirabeau, Grégoire ont eu aussi des chantres plus ou moins bien inspirés. Puis nous avons entendu le *Noël des Etats*, l'*Alleluia de la fonte des cloches*, le *Colporteur national*, les *Commandements du citoyen actif*, l'*Adresse au peuple français*, la *Chanson du Manège* et autres épigrammes un peu démodées aujourd'hui, mais qui donnent une idée de la surexcitation des esprits à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Deux pièces curieuses existant aux Archives départementales ont aussi été communiquées par M. Lorient. L'une, datant du XVI<sup>e</sup> siècle, est un *Projet de règlement qui avait pour but de réformer l'abbaye de Saint-Vaast* ; elle est extrêmement curieuse en ce qu'elle entre dans de minutieux détails sur la manière dont vivaient alors les religieux et sur les abus qui s'étaient introduits dans la règle primitive : l'autre pièce est *une chanson*, composée probablement par quelque partisan espagnol, et rappelant les défaites des Français.

M. de Hauteclouque, avec une persévérance que ne peut décourager la difficulté des recherches, a repris la suite de son grand et beau travail sur *les représentations dramatiques et les exercices littéraires dans les collèges avant la Révolution de 1789*.

Il a montré qu'à la suite du départ des Jésuites, en 1762, on cessa de jouer des tragédies, des drames et des comédies, qui étaient moins dans le goût du temps, pour les remplacer par des exercices littéraires et scientifiques. Les élèves, pendant plusieurs jours, expliquaient les auteurs enseignés dans les diverses classes, récitaient de mémoire des fables et des poésies et soutenaient des thèses de rhétorique, de philosophie et de sciences. Pourtant, pour varier, on intercalait des dialogues sur des sujets de morale et de littérature.

M. de Hauteclouque a d'abord analysé les exercices qui eurent lieu de 1763 à 1775 au collège d'Arras, tenu alors par des prêtres séculiers ; il a cité quelques-unes des poésies lues dans ces réunions ; elles sont l'œuvre de l'abbé Pauchet, poète distingué et membre de la Société littéraire d'Arras. S'occupant ensuite de la période postérieure, notre confrère a fait un résumé des diverses séances données de 1774 à 1789 chez les prêtres qui dirigeaient les collèges d'Arras et de Saint-Omer et chez les Oratoriens qui leur succédèrent ; il a indiqué les pièces morales et les dialogues qu'on a introduits pour rompre la monotonie et il a rapporté un curieux exercice du collège de Boulogne où l'utilité de l'étude du latin fut discutée.

M. le Gentil a donné lecture d'une *monographie historique, topographique et archéologique sur la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, si célèbre autrefois, si oubliée aujourd'hui. Ce sanctuaire miraculeux et révérend entre tous, dont l'existence était déjà immémoriale au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, se trouvait situé au long du Rietz du faubourg Saint-Sauveur, à droite de la route d'Arras à Cambrai, dans le cimetière de Saint-Laurent appartenant au chapitre de la Cathédrale d'Arras, qui le donna aux Dominicains ; ceux-ci s'établirent dans le monastère que leur bâtit Robert, comte d'Artois. Brûlée en 1370 par les Anglais de Robert Knolles, puis relevée de ses ruines, cette chapelle fut ensuite rasée en 1414 par les Arrageois qu'allait assiéger Charles VI ; réédifiée presque aussitôt, elle fut encore détruite et reconstruite en 1527 par le père Dominique Capron, prieur du monastère ; enfin démolie définitivement en 1640, après la prise d'Arras par l'armée de Louis XIII. Une autre chapelle

de moindre importance s'éleva, en 1689, non plus sur l'emplacement de l'ancienne, mais à proximité, pour tomber à son tour en 1791.

Enrichie par le Saint-Siège d'indulgences spéciales, objet de nombreux pèlerinages, Notre-Dame de Bonne-Nouvelle était également un lieu très recherché pour la sépulture des grandes familles d'Arras et des environs : Gérard Pigalotti, évêque d'Arras, s'y fit enterrer. Au nombre des personnages qui professaient une dévotion spéciale pour Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, il faut ranger Louis XI, qui lui fit offrir même un cierge de 152 livres, juste le poids de sa royale personne.

M. le Gentil a donné sur cette chapelle une foule de détails d'autant plus curieux qu'ils sont absolument inédits et qu'ils resteraient ignorés à toujours sans le précieux manuscrit du prieur Dom Proville, que son propriétaire, le vénérable et regretté chanoine Proyart, a bien voulu mettre à la disposition de son confrère pour l'aider dans la rédaction d'une notice à laquelle il s'intéressait vivement et qu'il eût peut-être écrite si sa vue ne s'y fût opposée. M. le Gentil a fourni des renseignements sur le manuscrit du père Proville, écrit à Rome en 1755 par celui des deux frères Proville qui, après avoir été provincial de la province de France, fut prieur de la Maison conventuelle d'Arras avant de partir pour Rome comme « théologien pour la France. » Une lettre dédicatoire placée à la suite de la préface de l'ouvrage, explique qu'il a été rédigé à l'instigation d'un condisciple de l'auteur, M. Pierre-Grégoire-Marie Enlart de Grandval, alors Conseiller au Conseil d'Artois, et devenu plus tard Procureur général près cette grande Compagnie judiciaire.

Poursuivant ses études sur les prévôtés de St-Vaast,

M. Ricouart a fait l'*Histoire de la prévôté du Mesnil-en-Arrouaise*. Après avoir rétabli le nom ancien du Mesnil, qui était Ernoul-Maisnil, et mesuré l'étendue du domaine du Mesnil et de Moislains, son annexe, il a exposé la situation des prévôts vis-à-vis de l'Abbaye, qui les délèguait. Il en a montré l'instabilité et les fluctuations. En analysant le règlement de 1437, qui émane de l'abbé Jean du Clercq, on voit que le supérieur ne laisse à son commis que les droits et revenus dont la perception est difficile, tout en ayant l'air de se montrer large et de lui faire un apanage princier. C'est pour cette raison que le prévôt n'a pas de scrupules et fraude généralement autant qu'il le peut sur ce qu'il doit rendre à l'Abbaye. La résidence est sauvage, les périls y sont fréquents, surtout dans l'état de guerre perpétuelle qui désole la contrée. Les prévôts finissent par abandonner Moislains pour résider, en toute sécurité, dans la ville de Péronne, qui en est voisine. M. Ricouart a rapporté quelques anecdotes piquantes sur la conduite et le caractère de certains d'entre eux. Puis, il a fourni quelques détails sur les chartes qui concernent la prévôté, et il a lu un extrait qui a rapport aux règlements de police en vigueur au XII<sup>e</sup> siècle dans les communes rurales.

Mais M. Ricouart n'a pas abandonné non plus ses recherches de prédilection sur les noms de lieux du Pas-de-Calais. Cette année, il a étudié l'*Etymologie des villages de l'arrondissement de Montreuil* et il nous a fait part de quelques passages de son remarquable travail. Avec sa sagacité et son érudition si appréciées, il a interprété, entre autres, les noms d'Aix-en-Issart, Bois-Jean, Marenla, Saint-Deneux, Attin, Fromessent, Beussent, Zoteux, Cormont, Créquy, Embry, Fressin, Lebiez, Ruisseauville, Senlis, Torcy, Verchin, Avondances, etc.

Je vous disais tout-à-l'heure qu'il fallait se résigner, quand on rendait compte de vos œuvres, à en omettre, et d'excellentes, c'est ce que je suis forcé de faire pour les interprétations ingénieuses de M. Ricouart, qui font justice des anciens systèmes étymologiques et qui prouvent que, sous prétexte d'explications naturelles, ces derniers ont, au contraire, compliqué les procédés et abouti à de fâcheuses utopies. Je ne citerai donc que quatre explications : celles de Marenla, de Zoteux, de Créquy et de Verchin.

*Marenla* n'a rien à voir dans la mer ou le marais ; il dérive authentiquement de *Malenciacum*, transformé en *Malency*. Comment a-t-il pu se changer en *Malenla* ? probablement parce que le village est divisé en deux par la Canche et que le peuple a dit pour une partie *Malenchy*, et pour l'autre partie *Malenla*, par un jeu de mots habituel au picard.

*Zoteux* vient bien de *Altaria*, car des noms analogues de la Normandie et de la Picardie en fournissent des preuves nombreuses. Pourquoi *Altaria* ? Est-ce parce que les armées romaines, comme on l'a dit, érigeaient aux grands dieux et aux empereurs divinisés des autels aux intersections des routes ? *Zoteux* étant le croisement de sept voies romaines, c'est-à-dire le *septemvium*, devrait son nom à cette accumulation de lieux consacrés. Mais cette hypothèse tombe devant ce fait que le *septemvium* n'a existé que dans l'imagination des savants d'autrefois. De plus, il n'y avait aux carrefours que les *sacella* de la déesse Hécate transformés par les chrétiens en chapelles ou calvaires. Cela suffit pour expliquer les *altaria* de *Zoteux* ; village sur le territoire duquel, bien que le mythe du *septemvium* ait sombré, on constate néanmoins

plusieurs croisements de routes dans diverses directions.

*Créquy* est bien le pays des *Crèques* ou du *Créquier* épineux qui n'est autre que le *prunellier*, arbrisseau, autrement dit l'arbre à *fourdraines*. Faut-il en déduire que les armes de la famille de Créquy représentent cet arbrisseau et sont ainsi parlantes ? Il est difficile de se prononcer sur la question, puisqu'une autre opinion veut voir dans l'écu *le chandelier à sept branches du temple de Jérusalem*, tel qu'il figure sur l'Arc de Titus ; ce candélabre serait alors un *créchier* ou *crachier* dont le nom répondrait par à peu près au créquier de la famille de Créquy.

*Verchin* sort du radical *Weerk*, ouvrages de défense, à l'exclusion des systèmes proposés par Chotin et Bernaerts ; et à propos de ce village, il y a lieu de rectifier une traduction fautive du texte de Malbrancq dans la légende de sainte Mérence ; le seigneur *Trans-aquarius* n'est pas l'*Intendant des eaux*, ni l'*habitant de l'autre bord de la rivière*, mais le propriétaire du *hameau d'Outreleau*, dépendant de Verchin.

Nous ne mentionnons, bien entendu, que pour mémoire la conférence qui a été faite par M. Paul Lecesne, sur les *Drapeaux français*, et dont les conclusions ont été critiquées par M. Deramecourt.

La littérature n'a pas été négligée ; *le XVI<sup>e</sup> siècle et la Renaissance. Erudition et paganisme*, tel est le titre d'une charmante lecture de M. de Mallortie, où, comme toujours, l'on rencontre un style irréprochable, une connaissance parfaite des auteurs, et une rare délicatesse de jugement. Pourquoi faut-il que, par un sentiment de réserve exagéré, l'auteur n'ait pas consenti à la laisser publier dans les Mémoires de l'Académie. Le XVI<sup>e</sup> siècle, pense M. de Mallortie, n'a pas brusquement rompu avec

le passé, mais ce n'est pas sans raison qu'on l'a appelé le siècle de la Renaissance. Ce qui renaît, c'est l'antiquité, l'antiquité païenne avec ses idées générales, ses maximes de sagesse, sa poésie répandant de tous côtés, comme dit un contemporain, ces riches cornes d'abondance grecque et latine. La tradition n'avait jamais été interrompue, quoique les hommes du Moyen-Age n'aient pu bien comprendre l'antiquité. Toutefois, c'est seulement la connaissance de la langue grecque qui donna la clef véritable du génie antique, et le XVI<sup>e</sup> siècle pourrait être appelé le siècle de l'éducation ; notre génie national sortit fortifié de cette discipline, tout en y perdant nécessairement une bonne part de son originalité. Les penseurs du XVI<sup>e</sup> siècle sont toujours restés des écoliers poussant jusqu'à l'idolâtrie le culte des maîtres et n'osant s'enlever de leurs propres ailes : le plus original de ces écrivains, Montaigne même, quand il parle de ses sentiments les plus personnels, de son amitié pour la Boétie, par exemple, ne cherche pas moins à les étayer sur les maximes des anciens, Aristote, Cicéron, Plutarque, Xénophon, Sénèque ; On se demande parfois si, dans l'esprit de l'auteur, le livre n'est pas l'accessoire et si le développement n'est pas fait pour amener la citation qui le couronne. Le XVI<sup>e</sup> siècle n'eut pas seulement de grands érudits : les Budé, les Danés, les Turnèbe, les Ramus, les Estienne et les Pasquier, l'érudition devint même de mode à la Cour de Henri II. Chose remarquable, les femmes furent plus érudites que les hommes ; les princesses du XVI<sup>e</sup> siècle se montrèrent plus curieuses que les courtisans, et plus avides de boire à la grande source coulant à pleins bords.

D'autre part, le génie de l'antiquité, le génie grec,

surtout, s'était traduit dans une poésie gracieuse harmonieusement liée à ses croyances, à ses théories sur le monde et sur la vie. La Renaissance antique ne pouvait être complète au XVI<sup>e</sup> siècle, sans qu'on vît aussi se reproduire dans les esprits un idéal analogue de beauté et sans qu'on essayât de le traduire aux yeux. En Italie, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la passion de l'antiquité s'était manifestée par des retours aux symboles païens; à Rome, le pape Léon X, les cardinaux favorisèrent, dans une littérature d'imitation, le paganisme renaissant et son étrange alliance avec la religion catholique. Cette superstition des formes et de l'inspiration antique, appliquée à des sujets religieux, éclate surtout dans les poèmes de Sannazar *de Partu Virginis*, et l'*Arcadie*, qui était la lecture favorite de la Cour de Henri II. Il nous a fallu l'initiation des poètes italiens et l'arrivée des artistes à Fontainebleau pour nous rendre compte des symboles de la mythologie païenne. Dès lors, une inspiration nouvelle se fait jour dans des fêtes solennelles, dans des pompes théâtrales et dans les passe-temps donnés au Roi. Ces spectacles allégoriques empruntés à l'antiquité se retrouvent même aux jours de crise et se mêlent aux plus graves événements politiques. Toute cette mythologie est naïve, sans doute, mais elle devient par moment spirituelle à faux, d'un esprit où l'on reconnaît trop les courtisans faiseurs de petits vers.

M. Lecesne a analysé le *Roman de Mélusine*, par Jehan d'Arras. Il a d'abord donné quelques renseignements sur l'auteur, puis il a raconté deux épisodes du roman : le commencement et la fin de l'histoire de Raimondin et Mélusine. Ensuite, il a essayé d'en apprécier les défauts et les qualités. Les défauts sont nombreux ; ils sont dus

surtout à la diffusion et au manque d'ordre. La cause en est dans la trop grande étendue du sujet, qui comprend, non seulement l'histoire de Raimondin et Mélusine, mais encore celle de presque tous leurs enfants, en sorte qu'au lieu d'un roman on en a cinq ou six. Quant aux qualités, elles ne manquent pas : elles résultent principalement de l'agrément des détails et de la naïveté du récit.

Le roman de Mélusine est du nombre de ceux qu'on appelle féerie, et, nonobstant l'obscurité de son origine, la légende de Mélusine est une des plus populaires. C'est probablement pour cela que Jehan d'Arras en a fait le fond de sa composition. Son œuvre est non seulement un roman-féerie, il est, avant tout, un roman de chevalerie ; c'est principalement à ce point de vue qu'il est digne d'attention. Il représente, de la manière la plus curieuse, les mœurs et coutumes des temps chevaleresques, les indications qu'il contient à cet égard sont très précises et pourraient être consultées avec fruit par les érudits. Pourtant, si l'ouvrage est jusqu'à un certain point historique, il est assez difficile de dire à quelle époque il se réfère. La confusion y est telle qu'on peut hésiter entre plusieurs siècles fort différents, sans compter les temps fabuleux qui y sont évidemment compris. Après avoir examiné tous les éléments de la discussion, il semble qu'il faille se décider pour le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. C'est du moins certainement le caractère de cette époque que l'auteur donne aux personnages de sa composition. Ces personnages se réduisent véritablement à trois : Mélusine, Raimondin et leur fils Geuffroy. Mélusine est une dérivation de la sirène antique, mais la sirène épurée par les idées chrétiennes et celles du

moyen-âge. Raimondin est une victime de la fatalité qui le punit pour une faute bien excusable, c'est une espèce d'Œdipe, mais sous les traits d'un seigneur féodal. Geuffroy est le véritable héros du roman, celui pour lequel l'auteur a toutes ses préférences et auquel il prête les plus hautes qualités. Cependant il lui reconnaît bien des défauts et, sous ce rapport, il cherche à allier l'impartialité historique avec l'exagération romanesque.

Pour la composition de l'ouvrage, elle est aussi satisfaisante qu'on peut l'attendre du temps où il a été rédigé, c'est-à-dire la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; plusieurs passages en sont fort bien écrits et présentent des tableaux pleins d'intérêt. Lorsqu'on a le courage d'aller jusqu'au bout dans la lecture de Mélusine, dit M. Lecesne, on est quelquefois surpris d'y trouver un certain agrément.

M. Lecesne a aussi lu une pièce de vers intitulée : *Le progrès des lumières*. Elle lui a été suggérée par une conférence de M. Pagnoul sur les transformations qu'a subies l'éclairage depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. M. Lecesne s'est appliqué à exprimer en langage poétique les détails scientifiques dans lesquels est entré l'éminent conférencier. Les résultats obtenus par la science en cette matière sont en effet si merveilleux que la poésie peut être appelée à les célébrer.

Enfin M. Lecesne a rendu compte verbalement de plusieurs articles de la *Revue des Deux-Mondes*, dans lesquels M. Augustin Filon a apprécié les *Historiens anglais contemporains*, et M. Emile Burnouf a parlé de *la résurrection du Bouddhisme*.

*L'atelier de Demory, son enseignement et ses principaux élèves* complète la série des notices que M. le Gentil pu-

blie sur l'Art, à Arras. Disciple d'Hersent, le sympathique peintre artésien, Auguste Demory était un classique convaincu de l'école de David pour la peinture d'histoire, et de celle de Bertin et de Demarne pour le paysage. Comme dessinateur, il avait une habileté rare ; on peut en juger en voyant sa Danaë, sa Didon et autres dessins, vrais tours de force et véritables modèles du genre. Comme peintre, il exécutait, dans le goût convenu mais très consciencieux de l'époque, des études qui ont popularisé certains sites des environs d'Arras. Son atelier, établi au premier étage de la maison appartenant encore à sa veuve et sise à l'angle des rue des Capucins et petite rue Saint-Etienne, pouvait contenir une douzaine d'élèves ; son ameublement était celui d'un atelier de travail et non d'un atelier de luxe. Cela n'empêchait pas la maison de M. Demory de renfermer une foule de toiles de maîtres que M. le Gentil a signalées et qui constituaient une sorte de musée.

Les principaux élèves de M. Demory, qui, de 1825 à 1872, enseigna dans toutes les institutions d'Arras ainsi qu'au collège et à l'école académique de la ville, furent, en tant qu'artistes, MM. Daverdoing, auteur de la coupole de la chapelle de la Vierge, à la Cathédrale ; Toursel, Lampérière, Demory fils, peintres ; Sanson, Collette, dessinateurs ; en tant qu'amateurs, MM. Randon, alors capitaine et depuis maréchal de France, peintre ; Sayon, Pronnier et Bourgois, dessinateurs.

Reprenant ces différents noms, M. le Gentil, qui a travaillé deux ans avec M. Demory, a donné un aperçu des œuvres notables de chacun de ces artistes ou amateurs, dont plusieurs sont arrivés à une réelle célébrité. La rare compétence de M. le Gentil comme critique d'art est

connue de tous; sa notice sur Demory est une digne sœur de ses remarquables devancières.

L'Académie a aussi fait de superbes voyages. Pendant trois de nos dernières séances, M. de Hauteclouque nous a conduits dans les pays d'Orient. Nous avons parcouru avec lui l'Égypte, la Palestine, la Syrie, la Grèce, la Turquie, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et l'Autriche. Le conférencier, qui joint à l'érudition du savant le talent du conteur, a su éviter les inconvénients d'une énumération aride des lieux traversés et des monuments visités, et cependant il n'a oublié aucune des splendides choses qu'il a vues et nous les a si bien décrites qu'il nous a fait partager toutes ses impressions.

C'est par de belles oraisons funèbres que l'antiquité rendait hommage à ses morts, c'est aussi par de remarquables discours que nous avons fait nos adieux aux confrères que nous avons perdus.

M. Cavrois, sur la demande de l'Académie, a relu le discours qu'il avait prononcé aux funérailles de M. Terninck, un de nos plus savants membres honoraires : il a retracé en termes éloquents la longue carrière, toute consacrée à la science, du vieux et infatigable chercheur; il a revendiqué les progrès qu'il a fait faire à l'archéologie et il a rappelé sa vie privée, qui fut vraiment exemplaire.

M. Deramecourt a lu, en séance, son discours prononcé sur la tombe de M. Proyard, notre plus ancien membre titulaire. L'Académie a été profondément émue en entendant la magnifique péroraison dans laquelle l'orateur, sollicitant la bénédiction de M. Proyard, s'écrie : « C'est la bénédiction d'un homme de bien qui honore  
« la bienfaisance, c'est la bénédiction d'un savant qui

« honore la science, c'est la bénédiction d'un prêtre qui  
« honore le sacerdoce et l'Eglise ; puisse cette bénédic-  
« tion nous exciter tous à vous imiter ici-bas et nous  
« servir à vous rejoindre dans le Ciel ! »

Le compte-rendu annuel et obligatoire de vos travaux est terminé. Vous voyez, Messieurs, par son étendue, mieux que par toute autre démonstration, que cette année ils n'ont pas été inférieurs à ceux des années précédentes, et que c'est avec pleine confiance que l'Académie peut exposer aux yeux de tous son bilan de 1887-88.





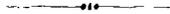
# RAPPORT

sur le

## CONCOURS DE POÉSIE

Par M. RICOUART

Membre résidant.



MESSIEURS,

LES Académies, de temps immémorial, ont institué, devant leur aréopage littéraire, un concours de poésie. Elles ont voulu au début, lorsque la publicité n'avait point d'autre organe que le *Mercur*, permettre aux jeunes esprits qui bégayaient encore la langue des dieux, de soutenir, sans fermer la paupière, les rayons ardents de la gloire, comme les aiglons de Claudien affrontaient les premières incandescences du soleil. L'usage s'en est maintenu. Mais, hélas ! la mode, cette éternelle antagoniste de l'usage, a détourné d'un sentier si bien frayé la troupe d'élite qui venait essayer ses forces pour de plus glorieux combats. Tout s'imprime maintenant ; il y a des Revues spéciales et commerciales dont les colonnes sont ouvertes à toutes les élucubrations des novices, à tous les dévergondages d'esprit des débutants, qui n'ont plus à redouter la fêrule académique. Là s'étaient, avec une

imprudence qui n'a d'égale que la vanité de leurs auteurs, les plus incroyables aberrations de style et de pensée. Un conseil, sévère tout en demeurant affectueux, eût préservé ces téméraires d'une inévitable chute. Aussi les Académies, où les vieux poètes corrigent encore consciencieusement leurs œuvres de jeunesse, se disent-elles toujours prêtes à guider les pas mal affermis de ceux qui font leurs premières armes, à enlever de leur chemin les ronces et les broussailles, à les accompagner avec vigilance dans la route inégale du talent et de la renommée. Et c'est pourquoy, fidèles à la tradition, vous faites chaque année un chaleureux appel à tous ceux qui ne se bouchent pas les oreilles avec de la cire en passant auprès de cette sirène qu'on appelle la poésie ; et vous ne perdez pas l'espoir de voir naître quelque jour, à l'ombre des arbres de Saint-Vaast, sinon un Victor Hugo ou un Lamartine, (votre ambition n'est point si démesurée), du moins un de ces poètes aimables, corrects, harmonieux, tels que le XVIII<sup>e</sup> siècle en a tant produit. Pourquoi cette satisfaction ne vous serait-elle pas accordée ? Nous n'avons pas perdu le droit de mettre encore dans la bouche des générations nouvelles ces vers de Théophile Gautier :

Patrie aux larges flancs, sainte mère des hommes,  
Ce que furent jadis nos pères, nous le sommes ;  
Et ce sang généreux qui fit tant de vainqueurs  
N'a point perdu sa pourpre en passant dans nos cœurs.

Mais pour notre malheur, tout le monde fait des vers dans ce siècle d'émiettement général. Peu d'œuvres de longue haleine ; plus de ces poèmes en douze chants de douze cents vers, forgés et pastichés pendant toute une vie d'homme dans la retraite et le silence. On fait trop

de bruit à notre époque pour le recueillement de l'étude et une pièce de deux cents vers, ainsi que l'exige le programme de concours, fait sur les candidats l'effet de la tête de Méduse. Il est bien plus agréable d'écrire de ces petites pièces où tous les genres se mêlent, où tous les rythmes fusionnent. Ce sont des odes satiriques, des gazettes rimées, et d'autres productions dont le cadre est restreint et le sujet dénué d'ambition ; ce sont des sonnets.

Ce sont des sonnets. Quel est le novice,  
Assis sur les bancs de l'*Alma mater*,  
Qui n'a point caché, comme on fait d'un vice,  
Ce fruit défendu par le magister ?

Et quel homme grave, en quittant la stalle  
Du vieux tribunal où sévit la loi,  
N'a pas quelque part, au fond de sa malle,  
Un hymne au bonheur de devenir soi ?

Ce sont des sonnets, pas selon la règle,  
Venus au hasard, comme un grain de seigle  
Lance son épi dans un champ de blé :

Du cerveau qui bout forçant la scarpape,  
Ils sont dans la vie une heure d'étape,  
Un jour de repos pour le cœur troublé.

C'est qu'à notre époque où la lutte pour l'existence accentue de jour en jour ses violences inconscientes et son indifférence pour tout ce qui n'est pas jouissance matérielle, il y a bien peu d'éclaircies pour les aspirations vers l'idéal, et la poésie, qui est l'une des expressions les plus sûres de l'état d'esprit d'une nation, se ressent de ces heurts continus qui secouent la vie en ne lui laissant plus les heureux loisirs chantés par Virgile.

Vous donnerai-je pour cela, Messieurs, le pernicieux

conseil de réformer vos règlements selon le vent qui souffle, et d'adapter au goût du jour le programme séculaire ? Non, mais tout en m'inclinant devant la tradition, bonne gardienne du goût et de la règle, permettez-moi de vous rappeler que l'Académie des Jeux Floraux trouve un unique sonnet digne de ses fleurs légendaires, et que s'inspirant du mot de Boileau, elle le met au-dessus de *Childebrand* et de la *Pucelle*.

Cependant, si courte que soit la pièce de vers qui doit être soumise à votre appréciation, il faut qu'elle ait trois qualités, non point séparées, mais concourant avec harmonie à la confection de l'œuvre. Il est absolument nécessaire que l'auteur (ne riez pas trop de ce théorème rudimentaire), il faut que l'auteur connaisse l'orthographe, possède bien les règles de la prosodie et sache ce que c'est que la rime. Ah ! j'oubliais. Vous exigez qu'il parle et qu'il écrive en français et non dans une langue qui vous est étrangère.

Pardonnez-moi, Messieurs les candidats aux lauriers académiques, si j'ai l'air de vous enseigner les premiers éléments de versification. C'est qu'ils sont bien souvent méconnus dans les œuvres poétiques que nous avons eues jadis et que nous avons encore en ce moment sous les yeux. Si un alexandrin y marche sur treize pieds, en revanche le suivant se traîne sur dix. Abeille y rime avec hirondelle, et captif avec compatif, phénoménal adjectif auquel on ne connaît pas de superlatif ; et l'on y trouve des vers dans le genre de ceux-ci :

De ce mauvais endroit il faudra que j'en sorte...  
Au poste s'y trouvaient un ivrogne, un voleur...

Jetons sur ces énormités le manteau du patriarche et passons.

Et pourtant, nous vous demandons bien peu de chose. Un style châtié, un vers cadencé, une rime suffisante, plate au besoin, en un mot ce qui constitue la correction et l'harmonie, seraient des qualités dont l'aréopage se déclarerait satisfait. Ce résultat acquis, peu nous importe à quelle école vous appartenez — école, non de poètes, bien entendu, mais de versificateurs. — Soyez correct et vide comme un Parnassien, excentrique et obscur comme un Décadent, inégal et capricant comme un Funambulesque : nous n'exigeons pas que vous soyez de bien grands poètes ; mais, par Apollon, ne nous obligez pas à vous renvoyer à l'école primaire ! Voulez-vous un bon avis, absolument désintéressé et exprimé dans la langue qui vous paraît familière ? Eh bien ! syndiquez-vous. Tout de nos jours se fait au syndicat. Formez, dans le vestibule académique, une parlotte littéraire comme les jeunes avocats qui s'exercent à la plaidoirie. Alors éclairés, soutenus, critiqués par vos émules, vous puiserez les règles et l'expérience dans un apprentissage fraternel.

Avec une pareille doctrine, que faites-vous donc, me dira-t-on, de la Poésie ? Hélas ! si peu d'élus sont appelés à gravir les pentes inaccessibles de l'Hélicon ! Et ce qu'on nommait, il y a bien longtemps, la Muse, fait entendre sa voix à de si rares intervalles. L'Apollon du temps passé exigeait que l'harmonie du vers rehaussât la vérité de la pensée, la sublimité de l'idée, et fit naître dans les âmes une sensation de plaisir inséparable d'un sentiment d'admiration. Il chantait en s'accompagnant sur la lyre, mais en enseignant aux humains l'universelle divinité de la puissance, de l'intelligence et de l'amour. Et les petites Académies de province recueillaient précieusement les

reliefs des grandes sociétés littéraires et goûtèrent aux miettes du repas des dieux, miettes aussi savoureuses que le nectar et l'ambrosie qui les avaient parfumées de leur contact. On nous a changé tout cela. Pégase ne hennit plus à nos portes, l'Hippocrène où il s'abreuve se tarit et les Archontes délibèrent sur la question de savoir s'il ne serait pas d'une bonne économie que de lui supprimer le picotin.

Résignons-nous donc, Messieurs, à restreindre nos exigences et laissons venir à nous tous les esprits de bonne volonté en ne leur tenant pas la dragée trop haute et en mesurant nos rigueurs à la timide inexpérience de leurs débuts.

Des trois pièces qui vous ont été envoyées, une seule a paru à votre Commission digne d'examen. Le sujet, bien qu'assez banal — les amours d'un Vendéen et d'une Vendéenne que les balles des Bleus unissent dans la mort — prête à quelques mouvements poétiques. Le style a parfois de la chaleur et le vers est d'une bonne facture. On voit que l'ouvrier sait manier l'outil. Il y souffle par bouffées un vent qui s'est chargé en passant des parfums des *Méditations* de Lamartine. On y rencontre bien quelques négligences, certaines impropriétés de termes, comme celles-ci :

Jeune baron breton sans tare et sans valeur...  
Alouettes chantant sous l'ombrage des bois...

Mais, *non ego paucis offendar maculis*, l'ensemble ne manque pas d'un certain charme, surtout dans les strophes suivantes, qui semblent avoir été faites d'un premier jet et à qui le récit légendaire a dû servir de cadre après coup.

Souffles mystérieux qui passez dans les chênes,  
Alouettes chantant sous l'ombrage des bois,  
Echo des flots mourants sur les plages prochaines,  
Auriez-vous oublié vos amis d'autrefois ?

Alors, vents langoureux, pourquoi gémir encore,  
Oiseaux insouciant, pourquoi chanter toujours,  
Vagues, pourquoi mugir sur le rocher sonore  
S'il ne vous reste rien de nos tristes amours ?

N'était-ce point pour nous qu'un printanier zéphyre  
Murmurait en passant ces airs profonds et doux !  
Quand tout était gaieté, quand tout était sourire  
Dans la nature en fleur, n'était-ce pas pour nous ?

D'autres auront-ils donc après nous vos tendresses,  
Vos parfums répandus dans la brise du soir ?  
Donnerez-vous vos fleurs, vos baisers, vos caresses,  
Au couple indifférent qui passe sans vous voir ?

Non. Vous n'oubliez pas toujours, Grande nature :  
Vous savez soulever le voile par instants ;  
Lorsque les premiers froids jaunissent la verdure,  
L'automne quelquefois se souvient du printemps.

Partout où j'ai passé, j'ai reconnu les pages  
Du poème d'amour que nous lisions tout bas ;  
Rien n'est changé. Le vent, la pluie et les orages  
Ont à peine effacé l'empreinte de nos pas.

Où nous errions tous deux, je reviens solitaire.  
C'est là que j'accourais à son premier appel ;  
C'est là que j'ai goûté près d'elle sur la terre  
Un bonheur que beaucoup ne connaîtront qu'au ciel.

Voici le banc de bois où nous causions ensemble ;  
Où nous avons inscrit nos noms entrelacés ;  
La mousse les entoure ainsi qu'un cadre et semble  
Respecter ces deux mots que nos mains ont tracés.

. . . . .

Avec les fleurs d'avril et les feuilles de rose  
Des souvenirs d'antan aucun ne s'est enfui :  
Mais je me sens pleurer, quand la nature oppose  
Les sourires d'hier aux larmes d'aujourd'hui.

Votre Commission n'a pas été insensible à l'harmonie du vers jointe à la délicatesse de la pensée, et elle croit être juste en vous priant d'approuver son verdict et de décerner une médaille d'argent à l'auteur de la pièce de vers n° 1, intitulée : *Berthe et Roland*, sous la double devise : *Fac et spera* ; et « J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris »





# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. VICTOR BARBIER

— — — — —  
MESSIEURS,

Si quelque pythonisse extra-lucide, si quelque brillante élève de M<sup>lle</sup> Lenormand m'avait prédit, il y a quatre ou cinq ans, que l'Académie d'Arras m'ouvrirait ses portes et que j'occuperais un jour le fauteuil du savant M. de Linas, j'aurais ri effrontément au nez de la sibylle et n'aurais voulu voir qu'un verbiage trompeur dans l'exacte expression de ses véridiques prophéties.

Même aujourd'hui, Messieurs, en cherchant bien, j'ai peine à comprendre comment j'ai pu mériter vos suffrages et pourquoi vous m'avez appelé à l'honneur de partager vos travaux.

Comme je ne me sais pas d'aïeux ayant figuré dans vos rangs, comme les fonctions que j'occupe ne m'attachent pas davantage à vous par destination, votre attention n'a pu être appelée sur moi que par quelques amis, trop bienveillants pour d'innocentes boutades jetées aux quatre vents sous de faux états civils, productions éphémères et bâtarde bien dignes de l'oubli.

Le puissant appui de mes parrains, leur haute valeur personnelle ont déterminé votre choix ; j'ai grand peur de vous faire regretter, dès aujourd'hui, votre excessive indulgence à mon égard en vous démontrant, d'une façon trop péremptoire et trop décisive, la pauvreté d'un collègue conscient de son insuffisance.

Ce qui justifie mes craintes et vient encore décupler mes appréhensions, c'est ce caprice du hasard qui fait succéder à la fourmi laborieuse, travaillant patiemment et sans relâche à l'édification d'une œuvre solide et durable, la cigale imprévoyante qui ne sait que frapper les airs du bruit monotone de ses assourdissantes cymbales. Je reste terrifié quand je compare mon bagage si léger et si futile aux labeurs constants et féconds de mon écrasant prédécesseur.



**N**É à Arras en 1812, M. Charles de Linas, après de solides et brillantes études commencées au collège communal et terminées à Louis-le-Grand, entrait à Saint-Cyr en 1829, et en sortait, deux ans plus tard, avec le brevet d'officier.

Forcé bientôt de donner sa démission pour des raisons de famille, et rendu à la vie civile à un âge où l'oisiveté n'est pas sans danger, il sut résister à ses séductions et ne tarda pas à trouver sa véritable voie.

Son penchant pour l'histoire, son goût pour les voyages et surtout pour les explorations dans le domaine du passé, devaient en faire un archéologue ; ses fortes études, sa

puissance d'observation, l'habileté et la fidélité de son crayon, collaborateur constant de son infatigable plume, en firent un des archéographes les plus goûtés et les moins discutés de notre époque.

C'est en fréquentant Dutilleux, c'est en devenant l'hôte familier du vieil atelier de la rue St-Jean-en-l'Estrée que M. de Linas songea à compléter ses savantes études par des dessins irréprochables. Au contact des fervents disciples du maître, des Liénard, des Deusy, des Leclercq, des Della, il se passionna pour les vieilles images et parvint, à force de travail et de persévérance, à donner à son dessin la raideur apparente et la majestueuse naïveté des primitifs maîtres imagiers.

Le Musée d'Arras possède une aquarelle qui peut donner une juste idée du savoir-faire de notre regretté confrère, c'est une copie, réduite au huitième, d'une curieuse peinture sur bois, exécutée en 1581 par Jean Varlet, et représentant, en quinze compartiments, la légende et la procession de la Sainte-Chandelle.

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique dès 1845, nommé membre de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais en 1846, collaborateur assidu des revues archéologiques de MM. Didron et Corblet, M. de Linas devait fixer l'attention de l'Académie d'Arras, toujours heureuse d'ouvrir ses rangs aux travailleurs de la pensée.

Admis parmi vous le 19 mai 1853, en même temps que MM. Plichon et Lecesne, il prit pour sujet de son discours de réception son thème favori : *l'Iconographie au Moyen Age*. Avec un entrain superbe et une admirable conviction, il exalta les Byzantins, tonna contre la révolution païenne qu'une déplorable habitude fait encore,

bien à tort selon lui, appeler Renaissance, et fut sans pitié pour les graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ne comprirent jamais l'art chrétien et qui, en voulant corriger et poétiser les modèles placés sous leurs yeux, ne réussirent qu'à peupler de figures informes les grands travaux archéologiques dont l'illustration leur était confiée.

L'œuvre laissée par M. de Linas est des plus considérables ; le catalogue de ses publications, tirées à petit nombre et devenues de véritables raretés bibliographiques, ne comprend pas moins de soixante articles. En parcourant cette liste qui, malgré son étendue, doit compter encore bien des lacunes, on pourrait croire que M. de Linas était un fantaisiste, travaillant au gré de son inspiration et s'enflammant tour à tour pour toutes les merveilles artistiques que nous ont léguées les siècles passés ; mais, en feuilletant ses livres, les grands in-4<sup>o</sup> comme les minces plaquettes, on ne tarde pas à reconnaître l'unité de son œuvre, tendant toujours à la glorification de Byzance, à l'apologie des tisserands, des sculpteurs, des émailleurs, des mosaïstes des rives du Bosphore.

En vous parlant de l'iconographie au Moyen Age, en recherchant les origines de l'orfèvrerie cloisonnée, en reconstituant la genèse du coffret d'Utrecht, des étoffes de M. Liénard, du reliquaire de Pépin d'Aquitaine ou de l'ivoire de la collection Harbaville, il revient toujours à l'art byzantin qui réunit pour lui la richesse orientale, l'intelligence du symbolisme et la tradition directe des chefs d'œuvre helléniques.

Toujours soucieux de la vérité historique, il donnait fidèlement les documents favorables à ses contradicteurs et contraires à ses plus chères théories et apportait dans la

préparation de son œuvre une conscience, une sincérité et une bonne foi qui font défaut à bien des contemporains.

Démarches pénibles, voyages dispendieux et lointains, correspondance en toutes langues avec tous les pays, rien ne lui coûtait quand il s'agissait de décrire un monument, de vérifier un fait, d'examiner un objet d'accès difficile.

A côté de ces qualités fondamentales qui légitiment ses succès auprès des savants, il en avait une autre qui devait lui faire trouver grâce auprès des gens du monde, il écrivait clairement, avec une verve, un esprit, une franchise, un humour qui font oublier l'aridité de ses études et rendent attrayante la lecture de ses savantes notices.

Quel conteur intarissable ! Je le vois encore arpentant la place du Théâtre, le cigare aux lèvres, le nez au vent, racontant avec force gestes les lointains épisodes de ses jeunes années. Quelle bonhomie, quelle verdeur il savait mettre dans ses moindres récits, comme son œil pétillait derrière ses lunettes d'or quand il tirait de sa mémoire une anecdote inédite qui captivait ses interlocuteurs.

Cet intraitable byzantin ne dédaignait pas la littérature facile ; s'il n'allait pas jusqu'à faire des vers, il écrivait en prose de fantasques missives qu'il déposait malicieusement dans la boîte du *Carillon*. L'aveu posthume de cette collaboration *in extremis* au petit journal défunt n'ajoutera rien sans doute à la gloire de M. Charles de Linas, mais il nous montre combien ce vieillard, si fanatique des choses du passé, était indulgent pour les jeunes, comment il savait encourager leurs débuts en mêlant sa voix septuagénaire au chorus de leurs premiers chants.

Le cerveau toujours en éveil, la plume toujours à la main, M. de Linas souffrit cruellement quand l'âge et la maladie le condamnèrent au repos.

« Les médecins m'interdisent tout travail, écrivait-il le » 28 novembre 1886 à son ami, M. Frédéric Schneider, » de Mayence, et ma faiblesse me force à mener un » genre de vie qui me tue. Je meurs d'ennui depuis que » je ne peux plus écrire et la vie même me devient à » charge. A dire vrai, on m'assure que mes facultés se- » raient en voie de revenir, mais je n'y crois pas. Un » jouet qui se brise après soixante-quatorze ans ne peut » plus se réparer. »

Malgré les avis réitérés des docteurs et la conscience intime de son état, M. de Linas ne se résigna jamais à abandonner ses études de prédilection. C'est devant son bureau, griffonnant fiévreusement une notice sur les peintures murales de la cathédrale de Brunswick, que la mort le saisit, le 14 avril 1887, et le ravit soudainement à l'affection de tous.

Sa fin fit peut-être moins d'impression à Arras qu'à Londres, à Vienne ou à Paris. En dehors du cénacle étroit de ceux qui connaissaient son savoir et son cœur, ce vieillard universellement connu, qui appartenait à tant de compagnies savantes et qui portait sur la poitrine, avec la Légion d'honneur, les insignes des ordres d'Italie, d'Espagne, de Belgique, de Hollande, de Roumanie, de Suède et de Portugal, restait fort ignoré de ses concitoyens dont il n'avait jamais du reste qu'emandé les suffrages.

Mais si sa disparition passa presque inaperçue pour la foule, si la presse locale, si prodigue d'ordinaire d'encens et de lauriers, se contenta de mentionner sa fin

toute chrétienne et d'enregistrer son décès aux menus faits du jour, les grandes revues européennes ont rendu un hommage éclatant à la mémoire du savant archéologue et votre digne Président a prononcé sur la tombe de votre éminent collègue des paroles d'adieu qui resteront gravées dans nos cœurs.



MA tâche n'est pas terminée ; après avoir rappelé de mon mieux les brillantes qualités de mon prédécesseur, il me reste à traiter un sujet quelconque pour me conformer à l'usage strictement observé par tous vos élus.

Pour les jurisconsultes, les professeurs, les médecins, les économistes, les archéologues, les paléographes, les orientalistes que vous appelez dans votre sein, cette seconde moitié du programme est une bonne occasion de mettre en relief leurs connaissances spéciales et de révéler au public leurs aptitudes professionnelles. Ils n'ont qu'à tirer de leur riche écrin quelque joyau précieux qu'ils font habilement scintiller ; mais pour moi, qui jusqu'ici n'ai fait que bourdonner joyeusement en vers et contre tous, sans jamais donner un travail de longue haleine ; pour moi, qui n'ai à faire parade que de mon ignorance, la tâche est plus rude et le choix d'un sujet fort embarrassant.

Après bien des hésitations, je me suis décidé à vous parler d'Arras au temps de Louis XVI, à la veille de notre grande Révolution et, plus spécialement, d'un petit

cénacle badin et chantant qui fit quelque bruit à cette époque. Le sujet n'est pas neuf, l'histoire d'Arras et celle des Rosati ne sont plus à faire ; ce qui m'a décidé, c'est notre amour commun pour notre glorieuse cité, c'est surtout l'affectueuse sympathie que l'Académie d'Arras doit garder à une sœur cadette qui ne reçut le plus souvent chez elle que les bons amis de son aînée.



La capitale de l'Artois, avec une population légèrement inférieure à celle accusée par les derniers recensements, tenait, il y a cent ans, parmi les villes de France, un rang qu'on serait heureux de voir garder au chef-lieu du département du Pas-de-Calais.

Ce n'était déjà plus la gothique cité dont l'un des vôtres nous fit, à vol d'oiseau, une magistrale description. Le grand marché avait perdu ses pignons ouvrés et sa fameuse pierre *Pollène*, la Petite-Place n'avait plus sa sombre *Maison-Rouge*, un architecte malavisé avait supprimé l'escalier Renaissance de la Maison Commune et substitué un balcon de fer à son imposante bretèche ; mais, à côté de ces mutilations regrettables, de ces déplorables concessions faites au goût du jour, le XVIII<sup>e</sup> siècle avait doté notre ville de constructions durables qui ne manquent ni de grandeur, ni de majesté.

Sans parler de l'hôtel des États d'Artois, dont nous avons fait le Tribunal, de l'Évêché, transformé en Préfecture et de l'Abbatiale qui nous sert aujourd'hui de Collège, ne lui devons-nous pas la somptueuse Abbaye de

St-Vaast, où nous logeons à l'aise, avec l'Évêché et le Séminaire, les Archives, la Bibliothèque, et dont la chapelle nous tient lieu de Cathédrale depuis que le Directoire a laissé renverser Notre-Dame par d'odieus spéculateurs.

N'oublions pas non plus que la réunion de la Ville et de la Cité permit à l'architecte Boffara de créer, dans les prairies situées entre la Ville et la Citadelle, tout un quartier neuf, avec des rues rectilignes et une place octogone ornée d'un obélisque dont la pointe servit longtemps de perchoir politique et se trouve aujourd'hui terminée par un ridicule bilboquet.

Les caprices de la mode n'avaient pas seulement modifié l'aspect architectural de notre ville et accommodé ses monuments au style Pompadour, ils avaient exercé une influence considérable sur le caractère, les mœurs et coutumes du bon peuple Arrageois.

A la foi robuste des aïeux, si vivace encore au XVII<sup>e</sup> siècle, avait succédé un éclectisme épicurien et railleur ; avec les fiacres et les lanternes, qui symbolisaient alors la lumière et le progrès. Arras avait emprunté à Paris sa fervente admiration pour Arouet et Jean-Jacques ; les loges maçonniques disputaient le terrain aux confréries, et le cierge, sept fois séculaire, que n'avait fait qu'éfleurer le souffle libertin du chanoine Dulaurens, s'éteignait brusquement en 1770 sous l'ordonnance d'un dragon du Roi qui venait de laisser sa compagnie pour commander un diocèse.

La ville d'Arras, qui n'avait d'autre commerce que celui des grains amenés sur son marché, d'autre industrie, depuis la disparition de ses tisserands, que ses dentelles, ses huiles et sa petite manufacture de porcelaines,

comptait un nombre fort restreint d'artisans ; par contre, comme Capitale de la Province, place de guerre, siège des États, d'un Conseil provincial, d'une Élection et d'un Bailliage, elle renfermait une foule d'esprits cultivés professant pour les lettres, les sciences et les arts un attachement légitime et raisonné.

Cette population d'élite, aux aspirations élevées, avait donné naissance à la Société littéraire érigée en 1773 en Académie Royale ; c'est elle aussi qui provoqua l'ouverture par les États d'une École de médecine et d'un cours gratuit de dessin ; c'est encore à elle que nous devons la construction d'une salle de spectacle, la création d'un journal et l'éclosion des Rosati dont nous allons vous rappeler brièvement l'histoire et faire défiler devant vous les premiers sujets.



**L**E 12 juin 1778, quelques jeunes gens s'étaient levés de grand matin pour courir la campagne et pouvoir se dire, en liberté et en plein vent, les productions précoces de leur muse écolière.

Nos Arrageois, qui venaient de quitter les bancs du collège pour faire du droit, de la médecine ou de la théologie, avaient encore la cervelle bourrée d'Anacréon et d'Horace, ils savaient par cœur les contes du bon La Fontaine et préféraient *Vert-Vert* à *la Henriade*. Après une longue promenade, souvent interrompue pour consulter la marguerite, humecter leurs lèvres altérées et lancer aux échos de la Scarpe de joyeux refrains, ils

découvrirent, aux portes de la ville, à Blangy, un jardin bien champêtre qu'ombrageaient le troène et l'acacia, où serpentait un clair ruisseau et où la rose étalait partout ses riantes couleurs. Les petits vers musqués, les fleurs embaumées, les libations répétées à Bacchus et à Flore grisèrent bientôt ces têtes de vingt ans où fermentait la jeunesse et que la désillusion n'avait pas encore effleurées de son souffle. Nos poètes dépouillèrent les rosiers pour se tresser des couronnes et, navrés de voir finir un si beau jour, jurèrent, le verre en main, de revenir chaque année, à la même date et au même lieu, célébrer dignement la fête des roses. Telle est l'origine des Rosati.

Distracts comme tous les poètes et fort peu soucieux de laisser leur adresse à la postérité, les Rosati n'ont jamais indiqué clairement le lieu de leur rendez-vous ; leurs diplômes nous disent bien, en vers dithyrambiques, qu'il était situé près du châtel d'Avène, sur la route qui mène au Valmuse immortel ; mais nous avons vainement cherché le nom de leur hôte et nous ne saurons sans doute jamais s'ils étaient reçus gracieusement par un aimable Mécène ou bien hébergés et fleuris, à tant par tête, par un malin confrère du cabaretier Ramponeau.

Un auteur, qui a su concentrer en un livre remarquable le résultat de ses patientes recherches sur le vieil Arras et sa banlieue, et dont le domaine est limitrophe du bosquet fleuri où festoyaient nos joyeux rimeurs, a bien voulu nous apprendre que les assemblées des Rosati devaient se tenir dans le jardin de la première maison de campagne de Blangy. Nous y avons fait un pieux pèlerinage, son hospitalier propriétaire ; M. Riboud-Paris, nous a fort obligeamment promené à travers son

habitation, son jardin et son parc. mais, hélas ! si la rose y fleurit toujours abondante et superbe, si le ruisseau y coule encore clair et limpide à l'ombre des grands acacias, les bustes des dieux choyés par nos poètes ne sont plus sous la feuillée, nous n'avons pas retrouvé l'emplacement du fameux berceau dont le burin de Coulet nous a fort heureusement conservé l'image.

Les noms des premiers Rosati, de ceux qui prirent part à l'excursion bachico-poétique du 12 juin 1778, sont tous parvenus jusqu'à nous.

Le chef de la bande joyeuse, le véritable fondateur de la compagnie, celui qui en tint constamment le sceau et en fut réellement le pivot et l'âme, était un Artésien d'Arras ; il se nommait Le Gay et portait bien son nom. Il avait dix-neuf ans quand il créa le berceau des roses et négligeait volontiers alors Cujas et Bartole pour peindre sa flamme à Délie et tresser des bouquets à Myrtis. Talent décidé, Le Gay n'était pas seulement un joyeux chansonnier et un faiseur de diplômes, il prononça devant l'Académie un discours sur le célibat et le divorce, et nous trouvons dans ses *Souvenirs*, qui n'eurent pas moins de trois éditions, des épîtres et des odes, des contes et des fables et même une comédie.

Ses travaux littéraires ne l'absorbèrent pas tout entier ; il fit preuve, comme avocat et comme magistrat, de talent et d'intégrité et mourut à Béthune, en 1823, dans la robe d'un juge d'instruction.

Parmi les premiers collaborateurs de ce chef incontesté de la pléiade, on comptait quatre futurs avocats : Charamond, né à Fosseux, charmant poète, caché dans les recueils périodiques sous le pseudonyme de Sylva ; il devint membre de la Commune d'Arras, en 1790, et

était inspecteur aux revues quand il disparut à la journée de Leipzig; Étienne-Géry Lenglet, beau-frère de Chara-mond, de l'Académie d'Arras, rima peu de couplets, mais composa de gros volumes de philosophie, de législation et d'histoire; envoyé au Conseil des Anciens par le Pas-de-Calais, il osa, le 18 brumaire, rappeler à Bonaparte la Constitution expirante; il mourut, en 1834, président de Chambre à la Cour de Douai; Despretz, qui délaissa bien-tôt Arras pour Bapaume, et enfin Caignez, plus connu par ses mélodrames que par ses plaidoyers, qui fit *la Pie voleuse* et mérita le titre de Racine de l'Ambigu.

Les autres étaient: Bergaigne, qui maniait agréablement la plume et le pinceau avant d'entrer au Conseil de Préfecture; Giguët, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire; l'abbé Berthe, anagramme d'Herbet, l'aumô-nier des Rosati, prédicateur et chansonnier fécond, qui fit des vers badins et laissa de curieux sermons sur les motifs qui l'ont déterminé à prêter le serment à la Con-stitution et sur la liberté de la presse; n'oublions pas le dernier, Carré, qui ne fit pas grand'chose, ce qui lui valut sans doute sa croix de St-Louis.

Pendant huit ans, les Rosati n'admirent nul étranger au temple des roses et célébrèrent dans l'intimité leurs joyeux mystères; mais, en 1786, Giguët étant mort, Cai-gnez et Despretz ayant quitté la ville, ils voulurent bien étendre leur cercle et réglèrent ainsi le cérémonial de la réception.

Le récipiendaire acceptait une rose qu'il respirait trois fois avant de l'attacher à sa boutonnière; on lui présen-tait une coupe pleine de vin rosat qu'il vidait d'un trait à la santé de tous les Rosati passés, présents et futurs; il devait, pour finir, recevoir l'accolade de son parrain,

qui lui adressait un discours et lui offrait un diplôme en vers, écrit en couleur rose, revêtu d'un sceau représentant une rose et parfumé à l'essence de rose.

Le premier profane qu'ils jugèrent digne de l'initiation méritait en tous points cet honneur. C'était Ferdinand Dubois de Fosseux, arrière-petit-neveu de Boileau, ancien écuyer du Roi et le successeur d'Harduin comme secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras.

Ferdinand Dubois, qui eut son heure de célébrité comme premier maire élu de la ville d'Arras et dont le nom devrait appartenir à l'histoire comme celui du promoteur de la fameuse fête de la Fédération célébrée à Paris le 14 juillet 1790, était un homme d'une intelligence remarquable et d'une activité dévorante. Nous avons sous les yeux une lettre qu'il adressait en 1787 à M. Babeuf, qui n'avait pas encore songé alors à troquer son prénom de François contre celui de Gracchus. Cette lettre, soigneusement numérotée par son auteur, est la trentième adressée par lui au jeune arpenteur Picard et la deux mille neuf cent quatre-vingt-huitième de sa correspondance générale depuis sa nomination au secrétariat de l'Académie, c'est-à-dire depuis moins de deux ans. Vous pourrez juger de la fécondité du nouveau Rosati quand vous saurez qu'il a donné plus tard aux affaires publiques tout le temps qu'il accordait alors à la littérature et qu'il prononça autant de harangues qu'il écrivit d'épîtres en prose, en vers, voire même en patois.

Avec un confrère aussi exubérant, la Société des Rosati ne pouvait rester dans l'ombre ; Dubois la mit bientôt en pleine lumière et lui amena des adhérents qu'il sut choisir avec autant de discernement que d'habileté.

En 1783, un jeune lieutenant au corps royal du génie

fut envoyé en garnison à Arras ; cet officier, qui n'était autre que Lazare Carnot, avait déjà attiré l'attention des savants par son *Essai sur les Machines en général* et celle des lettrés par ses charmants envois à l'*Almanach des Muses*. Mathématicien profond et poète aimable, Carnot se vit bientôt recherché par la société Artésienne et se créa chez nous des relations durables. Son *Éloge de Vauban*, couronné par l'Académie de Dijon en 1784, ses *Observations sur la lettre de Choderlos de Laclos* relative à son ouvrage, consacrèrent sa réputation et justifiaient pleinement sa double admission aux Rosati d'abord et, un peu plus tard, à l'Académie d'Arras.

La brillante carrière parcourue par ce nouvel hôte du berceau de Blangy est bien faite pour tenter un biographe et pour l'entraîner même dans des digressions fort étrangères à son sujet ; mais on a tant dit depuis un an pour et contre l'aïeul du Président de la République Française, on a tant écrit pour exalter son génie ou pour essayer de ternir sa gloire, que je me résous volontiers à laisser dormir en paix l'Organisateur de la Victoire pour ne saluer, en la personne du grand Carnot, que le Rosati modèle qui savait aussi lestement tourner un couplet que vider son verre, que le poète enthousiaste qui, en souvenir de sa chère Société d'Arras, donna à son fils aîné le nom du prince des poètes persans, Sadi, le chantre de l'Empire des Roses.

Le capitaine Carnot fit des prosélytes au corps royal du génie et introduisit au Parnasse Artésien tout un état-major. Sur sa proposition, le vieux marquis de Vaugrenant, major de la citadelle, et le commandant de Champmorin, de l'Académie d'Arras, furent reçus par acclamation, et MM. Dumény, Marescot et de Neufflieu, qui

commandaient à Caen, à Avesnes et à Maubeuge, se virent bientôt inscrits au nombre des membres non résidants.

Si les Rosati accueillaien de grand cœur MM. les officiers, ils n'oubliaient pas que l'épée doit toujours céder à la toge et demandaient volontiers au barreau de nouvelles recrues. C'est là qu'ils prirent Gosse de Gorre, aussi muet au Berceau des Roses qu'il le sera plus tard à la Chambre des députés; Le Ducq, que la mort enleva trop tôt au culte et à la culture des fleurs; et enfin Maximilien Robespierre.

Ceux qui lisent l'histoire comme on parcourt un roman et acceptent sans contrôle toutes les assertions et toutes les légendes, sont surpris de trouver le futur membre du Comité de Salut Public au milieu d'épicuriens insoucieux et paisibles. Ceux moins nombreux qui, avant de juger les hommes, étudient soigneusement leur conduite et leurs œuvres; ceux qui ont suivi Robespierre à Louis-le-Grand, qui connaissent ses débuts au barreau, son succès au concours de Metz, son admission, à vingt-cinq ans, à l'Académie d'Arras; ceux qui ont pu lire sa correspondance et qui savent comment il était accueilli par les meilleures familles de l'Artois, témoignent moins de surprise et trouvent toute naturelle la présence du jeune avocat sous le berceau fleuri des rives de la Scarpe.

Ouvrez les portefeuilles laissés par les Rosati et conservés pieusement par leur descendance, vous y trouverez peu de vers de Maximilien; mais, à chaque page, vous verrez combien ses collègues estimaient son caractère et appréciaient ses talents. Le Gay, Herbet, Chara-mond, Bergaigne vantent son esprit délicat et n'hésitent pas à le porter aux nues; Dumarquez en fait un émule

d'Amphion et Dubois de Fosseux le compare au dieu de l'éloquence ; je sais que ces mêmes amis lui reprochent parfois de chanter faux, d'avoir des heures de tristesse et de ne pas vider prestement son verre ; mais, qui sait si notre malheureux concitoyen n'avait pas la sombre prévision du sort qui l'attendait, s'il n'entrevoyait pas la coupe sanglante qu'il devrait vider un jour jusqu'à la lie, l'échafaud où l'on transporterait son corps meurtri et surtout l'infamie que les Thermidoriens sauraient attacher à son nom ?

Quand nous aurons ajouté aux noms cités précédemment celui de Pierre Cot, un excellent musicien, qui devint administrateur des vivres et qui siégea au Conseil de la Commune, au District et au Département, et celui d'un sage magistrat, M. Foacier de Ruzé, avocat-général au Conseil d'Artois, vous aurez au grand complet le tableau des Rosati résidants.

La liste des non-résidants est beaucoup plus longue ; nous vous avons déjà signalé quelques officiers ; à côté d'illustres inconnus, nous relexons encore les noms du docteur Taranget, de l'Académie d'Arras ; de l'abbé Roman et de M. de Wavrechin, le propriétaire et le fondateur du Valmuse (1) ; de l'abbé Primat, le futur évêque constitutionnel du Nord ; de l'abbé Dumarquez, l'auteur jovial des *Délassements d'un Paresseux* ; du chanoine

(1) Le Valmuse était une jolie maison de campagne que M. de Wavrechin avait permis à M. Roman de bâtir sur sa terre de Brunemont, sur les bords de la Sensée, entre Douai et Cambrai, et qui donna son nom à une Société anacréontique et littéraire.

Les Rosati sympathisaient avec le Valmuse, ils firent plusieurs excursions à Brunemont et invitèrent les Valmusiens et les Valmusiennes à la Fête des Roses.

Honorez ; de l'abbé Ménage ; de l'académicien de Sacy ; du chevalier Bertin et enfin de Beffroy de Reigny, l'auteur oublié des *Lunes du Cousin Jacques*.

Dans le principe, les Rosati, qui n'avaient pas du reste de statuts et qui s'étaient installés sans lettres-patentes, ne se réunissaient qu'une fois l'an ; mais, plus tard, quand Dubois de Fosseux fut des leurs, il trouva que le mois de juin se faisait trop attendre et il invita plus d'une fois ses frères à venir chanter chez lui, le dos au feu et le ventre à table. C'est dans une de ces séances d'hiver que fut admis le cousin Jacques ; il ne s'en plaignit pas, et il eut bien raison ; car, si La Fontaine, Chaulieu et Chapelles ne présidèrent pas en effigie à la solennité de sa réception, il reçut la rose des mains de M<sup>lle</sup> de Fosseux, se vit tendre la coupe par M<sup>lle</sup> de Vacquerie et fut embrassé solennellement, trop solennellement peut-être, par M<sup>lle</sup> de Noyelle.

Cette triple faveur dut faire bien des jaloux, car on prétend que la Société des Rosati, moins galante que son émule de Douai, l'Académie bocagère du Valmuse, interdisait impitoyablement aux dames l'entrée du jardin de Blangy. Cette exclusion bien sévère fut-elle toujours observée ? Nous ne le pensons pas. Quelques vers de Le Gay nous révèlent l'existence indiscutable d'une Rosata, M<sup>me</sup> Charles de Baralle, de St-Omer, elle dut avoir des sœurs ; tout prouve que nos pères ne méritaient pas le brevet d'indifférence et de froideur qu'on leur a trop légèrement décerné.

Les Rosati n'appartenaient à aucune école poétique et n'affichaient aucune prétention littéraire ; nés à une époque où la prosodie, comme la danse, faisait encore partie du programme des études, ils rimaient un couplet

comme ils dansaient une gavotte, en égoïstes, plus soucieux de leur plaisir personnel que du soin d'amuser la galerie. C'est pourquoi, malgré ma faiblesse pour leurs vers badins et faciles, je n'ai voulu emprunter à leur œuvre aucune citation. Leurs meilleures pièces ont été publiées dans le volume de *Le Gay*, insérées par Dinaux dans les *Archives du Nord*, ou citées par votre savant collègue, M. Paris, dans la *Jeunesse de Robespierre*; c'est là que les curieux pourront les trouver sans peine.

Quand les Rosati cessèrent-ils leurs travaux ? Jusqu'ici on ne leur accordait que dix ans d'existence en les faisant mourir en 1788. Une pièce irréfutable, trouvée par hasard dans le n° 23 des *Affiches d'Artois*, nous permet de reculer la date de leur décès et d'affirmer qu'ils existaient encore en 1790. C'est un discours adressé par la Société à un de ses membres, M. Dubois de Fosseux, à l'occasion de son élection comme maire d'Arras. L'auteur anonyme de cette harangue, après avoir félicité le peuple généreux qui vient de choisir un tel chef, promet à son collègue de nouvelles palmes civiques qui ombrageront les touffes de roses dont la reconnaissance des Muses a couronné son front.

Les Rosati durent fatalement suspendre leurs réunions pendant les années qui suivirent ; nos acteurs, après ce riant prologue, allaient jouer leur rôle dans le drame émouvant, terrible et sublime que la France devait donner au monde.

Sous le Directoire, quelques Rosati isolés signèrent encore des diplômes et trouvèrent même des imitateurs. L'ex-génévoisain Mulet et le polygraphe Mercier de Compiègne voulurent fonder, en l'an V, les Rosati de Paris et adressèrent au citoyen Carnot un diplôme d'honneur ;

mais ces ambitieux se perdirent bientôt en voulant amplifier le programme de leurs aînés et ajouter au culte des roses le couronnement des rosières.

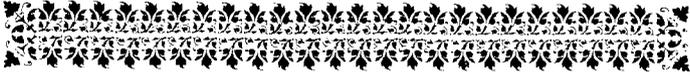
Signalons, pour ne rien omettre, une autre tentative de résurrection qui, pour être plus récente, n'en fut pas plus heureuse.

Il y a quelque dix ans, des jeunes gens d'Arras, professeurs, avocats, officiers, journalistes, voulurent réédifier le Temple des Roses.

Ils n'avaient pas réfléchi que, si la reine des fleurs s'épanouit aujourd'hui en toute saison, il n'est plus de mode de chanter au dessert et que la vigne malade a tari pour longtemps la source des folles rimes et de l'inaltérable gaieté; ils s'aperçurent bientôt, les malheureux, que s'il n'est pas permis à tous d'aller à Corinthe, il est aussi parfois malaisé d'aller à Blangy. Après avoir fêté joyeusement le centenaire de leurs modèles, ils se perdirent en route, ne laissant comme trace de leur passage que quelques vers assez heureusement pastichés et un diplôme largement crayonné par un de leurs vieux amis.

Les Rosati sont morts et bien morts. Dans leur inépuisable bonté, ils ne m'en voudront pas trop, j'espère, d'avoir troublé leur éternel sommeil; ne soyez pas plus sévères, Messieurs, et pardonnez moi d'avoir provoqué le vôtre par cette lecture trop longue, fort heureusement terminée.





RÉPONSE  
AU  
DISCOURS DE RÉCEPTION  
DE  
M. V. BARBIER

par M. Ed. LECESNE

-----XX-----

MONSIEUR,

EN commençant votre discours vous dites que si quelque adepte de M<sup>lle</sup> Lenormand vous avait annoncé, il y a quatre ou cinq ans, que vous feriez partie de l'Académie d'Arras, vous lui auriez ri au nez. Il ne fallait pourtant pas avoir le don de seconde vue pour vous prédire cette *bonne aventure*. Vous pouviez regarder les sibylles sans rire: il était plus facile de deviner en vous l'académicien que le pape dans le pâtre qui fut plus tard Sixte-Quint. Vous n'avez même pas besoin pour cela d'aller consulter la sibylle: il suffisait de faire votre examen de conscience. Si, vous appréciant à votre juste valeur, vous aviez considéré ce que vous aviez déjà fait et ce que vous pouviez faire, vous auriez vu que le passé était bien rempli et donnait les plus belles espérances pour l'avenir.

Puisque vous ne connaissez pas vos titres aux suffrages de l'Académie, permettez-moi de vous les indiquer. Dans un âge où d'ordinaire les choses de l'esprit passent après les plaisirs, vous avez su les mener de front et vous avez embelli les distractions de la jeunesse par les charmes de la poésie. Avec un essaim de joyeux compagnons qui pensent, comme La Bruyère, que *si on manque l'occasion de rire, on risque de mourir sans avoir ri*, vous avez continué à Arras les traditions de la *gaie science*, qui nous sont venues des Trouvères, qui ont traversé le moyen-âge et qui ont toujours fait du bourgeois artésien un ami du *bien-vivre*. Ces traditions, vous les avez reproduites dans des compositions humoristiques qui ont une saveur des plus piquantes. C'était une manière comme une autre de rendre populaires les œuvres de l'imagination, et l'Académie, qui n'est insensible à aucune manifestation de la pensée, ne pouvait manquer de fixer ses regards sur celle qui a eu dans le public un véritable retentissement. L'Académie française ouvre ses portes à des vaudevillistes : elle a trouvé que l'auteur de *Gladiator* et du *Chapeau de paille* pouvait figurer à côté des orateurs, des philosophes et des historiens qui font la gloire de notre époque, pourquoi celui qui a raconté d'une manière si divertissante l'histoire de notre ville, qui a, par ses chants joyeux, déridé les visages les plus moroses, ne figurerait-il pas dans nos rangs auprès de tout ce qui s'y trouve d'hommes d'élite dans les arts, les sciences et la littérature ?

D'ailleurs, Monsieur, vos aptitudes ne vous portent pas seulement vers les choses légères, elle vous attachent à des études plus sérieuses, si sérieuses même qu'elles ne sont le partage que des natures les plus réfléchies. La *Bibliographie* a fait chez vous contrepoids aux

jovialités littéraires; de sorte que, si on mettait dans une balance vos boutades rabelaisiennes et vos travaux bénédictins, on y trouverait une juste compensation et on arriverait à cette conclusion que vous avez l'esprit le mieux équilibré. Au point de vue de la bibliographie, vos services sont déjà nombreux et incontestables. Vous avez classé plusieurs bibliothèques qui, sans vous, seraient restées dans le chaos, et au moyen de catalogues aussi clairs que bien distribués, vous avez révélé aux amateurs une foule de richesses inconnues. Combien de volumes poudreux ont été par vous tirés des rayons de quelques armoires, d'où ils ne seraient peut-être sortis que pour passer sous le pilon ou tout au moins dans les boîtes des bouquinistes ! Sous ce rapport vous vous êtes créé une véritable spécialité, et je doute qu'il puisse désormais se faire, dans notre localité ou dans les localités environnantes, quelque vente de livres rares ou curieux sans qu'on ait recours à vos lumières et à votre expérience. Votre modestie vous fait peut-être penser que cela constitue un faible mérite; nous en jugeons autrement et nous estimons que l'art du *cataloguiste* n'est pas indigne de nos suffrages. Mais vous ne vous en tiendrez pas là; de la fréquentation des bibliothèques naîtra pour vous une érudition complète : c'est ainsi que *les livres rongéant* on devient *savant jusques aux dents*. Voilà, Monsieur, plus de raisons qu'il n'en fallait pour vous appeler parmi nous, et l'Académie n'a fait qu'un acte de justice en vous revendiquant comme un des siens : suivant une expression consacrée, *elle a pris son bien où elle le trouvait*.

Je crois avoir calmé vos scrupules, et j'espère que vous ne vous étonnerez plus d'être dans nos rangs. Mais il est plus difficile de dire pourquoi je vous réponds. Je vais essayer de justifier mon intervention, et, *dans une*

*humble préface*, de demander grâce au public qui est condamné à m'écouter. On connaît les pertes nombreuses que l'Académie a faites depuis quelque temps : notre Président vient de les rappeler avec cette éloquence dont il a le secret. Ces pertes lui ont imposé des obligations quelque peu tyranniques, celles de tenir tête à tous les nouveaux élus. Malgré les ressources de son esprit et sa facilité de travail, il a craint de plier sous le faix, et il a demandé qu'on lui vint en aide. Je lui ai prêté secours et assistance, et voilà ce qui fait de moi *une sorte de cheval de renfort pour monter la côte* des réceptions. Le cheval est un peu vieux, il n'a plus les reins bien solides ; mais il tâchera de donner encore un coup de collier dans l'intérêt de la Compagnie qu'il sert depuis plus de trente ans.

Quant à vous, Monsieur, je pense que vous voudrez bien m'accueillir à un autre titre : la confraternité qui existait entre nous antérieurement à celle que l'Académie a créée. Ainsi que vous je me suis enrôlé dans la grande légion des rimeurs, et sous ce rapport on a pu croire que j'avais un titre, si faible qu'il soit, pour vous faire les honneurs de notre maison. Acceptez-moi donc comme introducteur et ne trouvez pas mauvais que je parle la même langue que vous.

Un point d'abord sur lequel nous sommes parfaitement d'accord, ce sont les sentiments que nous professons à l'égard de l'homme éminent que vous remplacez dans notre Compagnie. En traits pleins de sensibilité vous avez retracé la vie de ce savant qui éclaira de lumières nouvelles une branche assez obscure de la technologie, et vous avez pour ainsi dire fait toucher du doigt tout ce qu'il y eut d'utile dans cette carrière si honorable. Vous avez fait mieux : vous avez montré combien il y avait de

qualités dans cet esprit supérieur et de bonté dans ce cœur généreux. L'éloge est complet et ne laisse plus de place pour ceux qui voudraient payer un nouveau tribut à cet érudit et à cet homme de bien. Je regrette pour ma part de ne pouvoir rien ajouter à ce que vous avez dit de Charles de Linas. Moi qui fus son contemporain et son ami, je ne puis que vous remercier d'avoir fait ce que j'aurais été heureux de faire, et vous dire que le portrait est digne de celui que vous avez voulu peindre. Je me bornerai à regretter que ce soit peut-être en France que Charles de Linas ait été le moins apprécié et le moins récompensé ; mais il eut le grand tort d'être de la province, où

..... les meilleures choses  
Ont le pire destin.

Il y a plus de dix-huit cents ans les raffinés de Jérusalem disaient déjà : *Peut-il venir quelque chose de bon de la Galilée?* De même, pour un lettré de Paris, qu'est-ce qu'un savant de province ? *Une quantité négligeable, si pas une nullité.*

Cependant, Monsieur, la preuve que la province peut produire quelque chose de bon se trouve dans le discours que vous avez prononcé tout à l'heure ; comme si vous aviez voulu démontrer vous-même cette vérité, vous avez choisi un sujet local et vous avez fait ressortir avec beaucoup d'habileté tout ce qu'il y avait d'original et d'intéressant dans cette société des *Rosati artésiens*, qui eut quelque célébrité dans le siècle dernier, et qui, dans le nôtre, a été signalée à l'attention de ceux qui aiment *le bon vieux temps*. Vous avez parfaitement indiqué les causes de son origine ; ce sont les mœurs et les habitudes

de l'époque qui ont porté les personnages les plus graves : des magistrats, des jurisconsultes, des hommes d'épée et d'église à se réunir annuellement, avec quelques joyeux épicuriens, sous les ombrages champêtres pour y chanter Silène et Vénus. Le XVIII<sup>e</sup> siècle a été un grand enfant qui se payait d'illusions : il voulait réformer l'univers et vivait dans le dévergondage. Heureux ou malheureux temps où, comme l'astrologue de la fable, on contemplait les astres sans apercevoir le puits dans lequel on allait tomber !

La Société des Rosati a été décrite par vous d'une manière complète, et ici encore vous avez épuisé la matière. Je suis donc obligé d'avoir recours à un expédient pour ne pas laisser chômer notre entretien. Cet expédient je le cherche dans l'examen des sources de la poésie dont s'inspirèrent les Rosati artésiens. Cette poésie est celle qui est dite *légère*. Qu'entend-on par là ? Certes toute poésie doit être légère : *Musa ales*, la Muse a des ailes. Des vers qui seraient lourds ne seraient pas supportables : *l'esprit rassasié les rejetterait*, comme l'estomac rejette une nourriture trop pesante. Mais la poésie légère a un caractère spécial : elle ne traite que certains sujets qui n'ont rien de sérieux, et parmi ces sujets elle donne la préférence *au vin et à l'amour*. Ce genre de poésie a de tout temps été en faveur auprès des Français *nés malins*. Ils y ont eu de véritables bonnes fortunes. Ces bonnes fortunes, je voudrais les faire connaître au moyen de quelques exemples pris parmi la multitude de pièces fugitives qui émaillent notre poésie. Vous nous dites que vous avez évité les citations : vous étiez assez riche de votre propre fonds pour n'avoir pas besoin d'ornements étrangers ; mais moi qui suis *plus faible et plus stérile*, je

me vois forcé d'avoir recours *aux plumes des paons*. Ce sera d'ailleurs un moyen d'éviter *l'uniformité*, dont, vous le savez, *naquit un jour l'ennui*. Je ferai seulement une réserve : me trouvant sur le terrain de la poésie légère, je demande qu'on veuille bien me passer quelques... légèretés.

Pour commencer cette revue par un poète qui fut un maître en ce genre, nous indiquerons Marot. On sait avec quel art il composa des *rondeaux*, tourna des *triolet*s, rima des *mascarades* : on peut puiser à pleines mains dans ce trésor, on est sûr d'en ramener des perles. En voici une qui me paraît des plus fines :

Plus ne suis ce que j'ay esté,  
Et ne le scaurois jamais estre.  
Mon beau printemps et mon esté  
Ont fait le saut par la fenestre.

Amour tu as esté mon maistre,  
Je t'ay servy sur tous les dieux.  
Oh ! si je pouvois deux fois naistre,  
Comme je te servirois mieux !

Le goût de François I<sup>er</sup> pour la poésie est connu. Je ne parlerai pas de son fameux :

Souvent femme varie :  
Bien fol est qui s'y fie.

Toutes celles qui sont ici ne *varient* pas et on peut se *fier* à elles ; mais quoique le sujet soit un peu lugubre, je citerai l'épithaphe qu'il composa pour le tombeau de Laure, qu'il avait fait restaurer dans la chapelle des Cordeliers, à Avignon.

En petit lieu compris vous pouvez voir  
Ce qui comprend beaucoup de renommée.

. . . . .  
O gentille âme estant tant estimée,  
Qui te pourra louer qu'en se taisant ?  
Car la parole est toujours réprimée,  
Quand le sujet surmonte le disant.

*Cette ardeur de rimer* fut longtemps dans le sang royal. La reine de Navarre. Charles IX. Marie Stuart se piquèrent d'être poètes. Henri IV aima aussi, je n'ose dire les vers galants, de peur d'être accusé de jeu de mots. Voici un couplet qu'il improvisa dans un souper chez la duchesse de Sully :

Je bois à toi, Sully ;  
Mais j'ai failli.  
Je devois dire à vous, adorable duchesse.  
Le fison de vos yeux met le cœur en prouesse :  
Pour boire à vos appas  
Faut avoir chapeau bas.

Afin d'abrégier cet examen, j'omets Ronsard et les poètes de *la pléiade*, quoiqu'ils nous apporteraient un précieux contingent. J'omets également Malherbe, Racan et Benserade, malgré leurs qualités remarquables, et j'arrive au siècle de Louis XIV. Il ne faut pas s'étonner que les grands poètes de cette époque, excepté La Fontaine, un des patrons des Rosati, aient dédaigné cette littérature facile ; mais les autres s'y sont jetés à corps perdu. L'hôtel de Rambouillet était une pépinière de ces plantes parasites, et *la guirlande de Julie* donne une idée des fleurs qu'elles engendraient. Nous n'avons pas la prétention de nommer tous les poètes qui ont fait des petits vers dans le grand siècle ; nous nous bornerons à

citer les deux autres patrons des Rosati : Chapelle et Chaulieu. Voici comment Chapelle écrivait à la célèbre Ninon de Lenclos :

Mon âme languit tout le jour ;  
J'admire ton luth et ta grâce.  
J'ai du chagrin, j'ai de l'amour,  
Dis-moi, que veux-tu que j'en fasse ?  
Ton entretien attire à soi,  
Je n'en trouve point qui le vaille,  
Il pourrait consoler un roi  
De la perte d'une bataille.

Je me sens toucher jusqu'au vif  
Quand mon âme voluptueuse  
Se pâme au mouvement lascif  
De ta sarabande amoureuse.  
Socrate, et tout sage et tout bon,  
N'a rien dit que ton dit n'égale ;  
Au prix de toi le vieux barbon  
N'entendait rien à la morale.

Quant à Chaulieu, le type de ces abbés mondains dont l'espèce est heureusement perdue de nos jours. voici comment il tournait un *bouquet à Chloris* :

Faire un bouquet peut être chose aisée,  
Mais on en fait plus d'un malaisément.  
Quand une fois notre verve est usée,  
Grand danger est de rimer froidement.  
Mais si l'amour se met de la partie,  
Mille bouquets il saura composer :  
Amant qui doit travailler pour sa mie  
Oncques ne doit craindre de s'épuiser.

Nous arrivons au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est le vrai temps de la poésie légère : on en répand alors de tous côtés et de

la meilleure espèce. Faut-il rappeler ici Fontenelle, J.-B. Rousseau, Gresset, le cardinal de Bernis, St-Lambert, Boufflers et tant d'autres? Mais il est un nom qui les résume tous et en qui se personnifie pour ainsi dire le genre, dont il a fait une des gloires de notre littérature : tout le monde a compris que je veux parler de Voltaire. Amis et ennemis, personne ne conteste

Que de l'art sur ce point il mérita le prix.

Presque tout serait à signaler dans une exposition des produits de cette verve qui a coulé pendant plus de soixante ans sans jamais s'épuiser : je me bornerai, pour faire apprécier cet esprit charmant, à citer deux quatrains qu'il composa, l'un dans sa jeunesse, l'autre dans son extrême vieillesse. En 1715, il écrivait à M<sup>me</sup> de Luxembourg, qui devait souper avec le duc de Richelieu :

Un dindon tout à l'ail, un seigneur tout à l'ambre  
A souper vous sont destinés :  
On doit, quand Richelieu paraît dans une chambre,  
Bien défendre son cœur et bien boucher son nez.

En 1773, il adressait les vers suivants à M<sup>me</sup> du Barri, qui avait chargé M. de la Borde *de l'embrasser des deux côtés*; ces baisers-là au moins étaient bien innocents :

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie.  
Quel passeport vous daignez m'envoyer !  
Deux ! c'est trop d'un, adorable Egérie ;  
Je serais mort de plaisir au premier.

Dans ces vers qui paraissent sans conséquence, un mot pourrait avoir une grande portée, c'est celui d'*Egérie*.

Une Egérie suppose un Numa. Quel Numa que Louis XV? Est-ce une flatterie, est-ce une dérision? Avec Voltaire, on ne sait jamais, comme on dit vulgairement, sur quel pied danser.

Au milieu de ces personnages à mœurs et à poésies libres, nous allons oublier que le Régent rimait aussi à ses heures. Malheureusement, ses heures étaient celles de ces petits soupers, où il laissait souvent sa raison et où il laissa sa vie. Voici ce qu'il chantait dans l'un d'eux. Ne craignez rien, Mesdames, ces vers sont assez convenables... pour le Régent. Ils sont intitulés : *Les différents états*.

Insensés, nous ne voyons pas  
Les chagrins des autres états,  
Et nous voulons changer le nôtre  
Souvent contre celui d'un autre,  
A qui le sien déplaît autant.  
Et voilà comme  
L'homme  
N'est jamais content.

. . . . .

L'enfant voudrait devenir grand,  
Le vieillard être adolescent,  
La fille être femme, puis veuve,  
La veuve se donner pour neuve.  
Et voilà comme  
L'homme  
N'est jamais content.

Telles sont les traditions que le XVIII<sup>e</sup> siècle fournissait à notre société des Rosati. Elles les a recueillies fidèlement et ne s'en est jamais écartée. Ses poésies, d'ailleurs de second ordre, ne sont que les échos de celles que nous venons d'entendre. Les Rosati ne peuvent pas

dire comme Dante à Virgile : *poeta fui è cantai*, je fus poète et je chantai ; ils ne sont poètes que par occasion, et la plupart une fois par an. Aussi paraissent-ils tirer un peu leurs vers aux cheveux et se battent-ils les flancs pour trouver des idées et même des rimes. Mais par moment aussi ils réussissent assez bien, et s'ils ne peuvent aspirer à l'honneur d'être *les premiers des poètes négligés*, ils n'en sont pas non plus les derniers. Je ne citerai d'eux que ce qui émane des deux hommes dont on est plus particulièrement désireux de connaître l'aptitude poétique : je veux parler de Robespierre et de Carnot. Du premier on possède peu de poésies : son esprit n'était pas tourné en ce sens, et l'on peut dire qu'il rima malgré Apollon. Voici deux échantillons de son talent ou plutôt de son défaut de talent poétique. A la réception de Foacier de Ruzé dans la société des Rosati, il lut une pièce de vers qui commence par ces deux strophes :

On vous a présenté la rose ;  
L'offrande était digne de vous ;  
De cette fleur pour vous éclore  
La beauté plaît aux yeux de tous.  
De grand cœur vous prîtes ce verre  
Rempli de champagne joyeux ;  
Nul honnête homme sur la terre  
Ne méprise ce don des cieux.

Avec la même confiance  
Puis-je vous offrir mon présent ?  
C'est le sceau de notre alliance,  
C'est un baiser qui vous attend.  
Et c'est moi que la destinée  
Appelle à cet emploi flatteur !  
Et mon étoile fortunée  
Était d'accord avec mon cœur.

Quelque temps après cette réception, Robespierre composa une chanson assez longue pour celle de M. Morin de Morcant ; j'en extrais les couplets suivants :

Quand des Titans ambitieux  
L'escadron téméraire  
Jusque dans le séjour des dieux  
Osa porter la guerre,  
Bacchus rassurant  
Jupiter tremblant,  
Décida la victoire,  
Tous les dieux à jeun  
Fuyaient en commun ;  
Lui seul avait su boire.

Il fallait voir en ce grand jour  
Le puissant dieu des treilles  
Tranquille, vidant tour à tour  
Et lançant des bouteilles,  
A coups de flacons  
Renversant les monts  
Sur les fils de la terre ;  
Ces traits dans la main  
Du buveur divin  
Remplaçaient le tonnerre.

Tous ces vers, on le voit, ne sont pas de première qualité. Ceux que Carnot offrit aux Rosati valent mieux : deux pièces : *Mon village* et *Je ne veux pas* sont même assez agréables. Je m'abstiendrai pourtant de les lire parce que la première est trop connue et la seconde est un peu leste ; j'aime mieux extraire d'un recueil de poésies de Carnot, qui a paru en 1820, l'ode suivante soi-disant *imitée d'Anacréon* :

La jeune Eglé guettait un jour  
Un papillon dans la prairie ;  
Il caressait l'herbe fleurie :  
Ce papillon c'était l'amour,  
Cent et cent fois il s'échappe,  
S'éloigne et revient tour à tour,  
Si bien enfin qu'Eglé l'attrape.

. . . . .

Mais bientôt, tout en admirant  
Et ses détails et son ensemble,  
Eglé dit : il perd, ce me semble,  
Je ne sais quoi d'intéressant.  
Ce je ne sais quoi, c'est la vie,  
Lui dit l'amour, qu'en me fixant,  
Belle Eglé, vous m'avez ravie.

Après le XVIII<sup>e</sup> siècle la poésie légère tombe quelque peu en discrédit : on avait alors bien d'autres préoccupations. Pourtant, même alors, Bertin et Parny se posaient en *chanteurs des amours*, et le culte des Muses galantes avait encore quelques adorateurs. Parmi eux on est étonné de voir figurer un homme qui allait bientôt avoir une vocation toute différente. Cet homme c'est Bonaparte. Pendant qu'il était officier d'artillerie, il assista à une représentation théâtrale dans laquelle M<sup>me</sup> Saint-Huberti jouait le rôle de Didon, et l'artiste lui causa tant de plaisir qu'il lui adressa les vers suivants :

Romains qui vous vantez d'une illustre origine,  
Voyez d'où dépendait votre empire naissant.  
Didon n'a pas d'attraits assez puissants  
Pour retarder la fuite où son amant s'obstine ;  
Mais si l'autre Didon, ornement de ces lieux,  
Eût été reine de Carthage,  
Il eût, pour la servir, abandonné ses dieux,  
Et votre beau pays serait encor sauvage.

De nos jours, la poésie légère s'est perdue dans le *classicisme* de l'Empire et dans le *romantisme* de la Restauration. Victor Hugo et Lamartine s'élèvent trop haut pour descendre à de pareilles bagatelles, et si Alfred de Musset s'y complait quelquefois, il donne plutôt dans le *byronisme* que dans l'*anacréontisme*. Pourtant Béranger conserve encore quelques étincelles du feu sacré. Après avoir été trop exalté il est peut-être actuellement trop déprécié. Châteaubriand l'appelait *notre immortel poète* ; la qualification est excessive ; mais on ne peut oublier que le *chantre de Lisette* a laissé des refrains qui reviennent toujours à la mémoire, et on doit lui savoir gré de sa douce philosophie qui nous a montré que

Dans un grenier on est bien à vingt ans.

Depuis quelque temps la poésie légère semble reprendre faveur. Le sonnet entr'autres est en grand honneur, et il faut avouer que s'il y en avait beaucoup comme *celui d'Arvers* son procès serait bientôt gagné. Le *monologue*, qui a tant de vogue aujourd'hui, est aussi un grand pourvoyeur de cette versification à l'eau de rose. Fera-t-elle notre conquête, comme elle a fait celle de nos pères ? C'est douteux. Pourtant Victor Hugo lui-même s'y est presque laissé prendre. Dans les dernières publications de ses œuvres, que viennent de faire paraître les éditeurs de *Toute la lyre*, voici les vers délicieux qu'on lit :

Horace, et toi vieux La Fontaine,  
Vous avez dit : Il est un jour  
Où le cœur qui palpite à peine  
Sent, comme une chanson lointaine,  
Mourir la joie et fuir l'amour.

Le temps d'aimer jamais ne passe ;  
Non, jamais le cœur n'est fermé.  
Hélas ! vieux Jean, ce qui s'efface,  
Ce qui s'en va, mon doux Horace,  
C'est le temps où l'on est aimé.

Chez nous autres Artésiens, car il faut toujours revenir chez soi, et l'on trouve sans doute que je bats depuis trop longtemps la campagne, chez nous, dis-je, la poésie, après avoir subi une éclipse sous l'Empire, s'est relevée dans les premiers temps de la Restauration, grâce au rétablissement de notre Compagnie. Alors résonnèrent les accents, quelquefois bien inspirés, de Sauvage, professeur de rhétorique, qui avait conservé les vieux principes ; d'Auguste Cot, qui s'éleva jusqu'à l'ode et la tragédie ; de Tibaut, qui ressuscita les contes à la façon de Voltaire ; d'Harbaville, qui, quoiqu'archéologue, ne négligea pas le commerce des Muses ; de d'Herbigny, dont les fables ne font pas mauvaise figure auprès de celles de Florian ; de Gustave de Sède, dont l'ardeur poétique ne fut pas étouffée par les travaux absorbants du bureaucrate et du journaliste. Nous pouvons donc être fiers de nos richesses, et dire, comme Pline : *Habemus magnum proventum poetarum*, nous avons une bonne provision de poètes.

Pour vous, Monsieur, vous n'avez pas désespéré de la poésie dans un siècle bien prosaïque. Tous ceux qui voient les choses sans prévention doivent vous en savoir gré. On s'étonne volontiers aujourd'hui qu'on soit poète, comme on s'étonnait du temps de Montesquieu qu'on fût Persan. Vous avez prouvé qu'on peut être poète sans être ridicule. Vous avez fait plus, vous avez mis les rieurs du côté de la poésie. Par les traits d'esprit que

vous avez versés à profusion dans vos pétillants opuscules, vous avez montré que vous saviez agréablement, ainsi que nos pères, mêler la plaisanterie à la rime. Mais, oserai-je vous le dire? Il ne faut pas vous contenter des succès de Scarron, de Piron et de Collé : ils ne sont pas du meilleur aloi ; et quand on a, comme vous, l'inspiration en partage, on doit s'élever au-dessus du burlesque. Permettez-moi de vous y convier. Déjà vous avez préludé sur un ton plus sérieux. Dans une composition touchante, où vous déplorez la mort prématurée d'un de vos amis qui était plus qu'un artiste habile, qui était un cœur d'or, vous êtes arrivé au seuil de la haute poésie. Entrez résolument dans le temple, en répétant avec Virgile : *Paulo majora canamus*, et bientôt Arras comptera une étoile de plus. Pour le moment vous ne paraissez pas vouloir monter jusqu'*aux astres* et vous vous comparez humblement à la cigale. Quoique ses notes soient un peu aigres, je n'ai pas pour elle le dédain de la fourmi. Je ne vous dirai donc pas : *Eh bien ! dansez maintenant* ; mais assuré des bons vers dont votre talent nous répond, je vous dis avec tous vos nouveaux confrères : *Eh bien ! chantez maintenant*.



LAURÉAT DES CONCOURS

— DE —

*CONCOURS DE POÉSIE*

MÉDAILLE D'ARGENT :

M. APPLETON, DE LYON

POUR LA PIÈCE DE VERS INTITULÉE : *Berthe et Roland.*



## SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1889

---

### HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité importante ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une des Eglises paroissiales ou d'une des Maisons conventuelles ou hospitalières de la Ville ou de la Cité d'Arras.

De la constitution de la propriété en Artois en 1789.

### LITTÉRATURE.

Une pièce de deux cents vers, au moins, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

### BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.

Biographies d'artistes artésiens.

### SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais

---

Il est entendu que chacun de ces sujets comporte séparément un prix, dans le cas où les travaux présentés seraient jugés dignes de cette distinction.

Des médailles, dont l'importance sera proportionnée au mérite des travaux, seront décernées aux lauréats.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés.

Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle accordera des médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés à ces Concours devront être adressés (*francs de port*) au Secrétaire-général de l'Académie, et devront lui être parvenus avant le 1<sup>er</sup> juin 1889. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidents et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

*N.-B.* — Les pièces envoyées pour le concours de poésie devront désormais être accompagnées d'une déclaration attestant que ces pièces n'ont pas été envoyées à d'autres concours qu'à celui de l'Académie d'Arras.

Fait et arrêté, en séance, le 29 juillet 1888.

*Le Secrétaire-adjoint,*

PAUL LECESNE.

*Le Président,*

DE MALLORTIE.

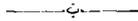




11

# LECTURES

*FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES*







## NOTICE

sur

# M. L'ABBÉ PROYART

Membre de l'Académie d'Arras

PAR C. LE GENTIL

Membre résidant.



« C'était un prêtre bon, affable, dont la vue inspirait le respect, modeste dans sa vie, parlant avec distinction et qui, dès l'enfance, s'était exercé à la pratique des vertus. »

(MACH II, xv. 12).

**B** IEN que parler d'un ecclésiastique ne soit guère le fait d'un laïque, qu'il convienne encore moins à un profane de traiter d'un saint, et qu'il soit particulièrement épineux d'écrire sur **M. PROYART** après ce qui en a été dit avec tant d'autorité par Mgr Deniel, tant de compétence par M. l'abbé Deramecourt, tant de charme par M. de Mallortie, nous croirions manquer de gratitude pour la mémoire du vénéré collègue d'Académie qui daigna nous honorer d'une bienveillance d'autant plus gratuite qu'elle était moins méritée, si dans cette enceinte où on le vit assidûment, nous ne cherchions à rappeler son souvenir.

Non certes qu'il s'efface déjà et doive être ravivé. car si vite qu'aillent les morts, suivant la funèbre ballade, M. Proyart nous a trop récemment quittés pour être loin de nos esprits et de nos cœurs; mais on cause volontiers de ceux qu'on a perdus, quand surtout ils ont été des

maîtres et des modèles. Toujours donc, à ce double titre, l'Académie écoutera volontiers quiconque viendra reparler de lui, et elle trouvera naturel que l'en entretienne cette fois celui qui, hélas, occupe si indignement son siège (1).

## I

**A**VANT 89, on le sait, il existait dans les campagnes une certaine aristocratie agricole, qui, par son éducation, sa fortune, son influence, sa clientèle, se rapprochait assez de la Noblesse, sinon comme rang et prérogatives, du moins en tant que situation sociale, considération publique et honorabilité.

Cela était vrai, notamment dans les communes où ne résidaient point les nobles et où leurs droits de fief et de justice se trouvaient exercés par les lieutenants censiers de leurs terres, qu'à la suite d'un long exercice de ces fonctions, on finissait par à peu près confondre avec les propriétaires, qu'ils fussent laïques ou d'Eglise.

Cela était plus vrai encore, lorsque, ayant fini par acheter les terres, voire même les seigneuries, les censiers se substituaient, quant aux redevances féodales utiles et honorifiques, aux seigneurs dépouillés de tout, sauf de la noblesse.

C'est de deux de ces anciennes et importantes familles d'agriculteurs que descendit M. l'abbé Proyard.

Celle dont il porte le nom s'établit dans la ferme de *Baillescourt*, appartenant, y compris les trois cent

(1) Nous occupons maintenant, en effet, le fauteuil de M. Proyard, bien que son successeur soit M. le vicaire-général Leleux.

cinquante mesures de terres composant son exploitation, aux d'Ostrel, des mains de qui le domaine arriva en celles des de Thiennes et des de Landas.

Cette ferme, tout à la fois seigneuriale et paroissiale, avait église sous le vocable de Saint-Denis, presbytère, curé ou desserviteur (à la nomination de l'abbé de St-Acheul) tenant registres de catholicité.

Dans le principe, la lieutenance du seigneur fut exercée par le censier de Baillescourt ; mais le 3 juillet 1717, *Daniel Proyart* ayant acquis de messire Charles-Joseph de Landas-Mortagne, chevalier, baron dudit Landas, la moitié du domaine et de la seigneurie ; et la contre-partie ayant été achetée par l'un de ses fils, *Augustin Proyart*, du comte de Thiennes, ceux-ci devinrent seigneurs partiaires de Baillescourt, en prirent le titre (1) qu'ils portèrent jusqu'au moment où domaine et seigneurie ayant, en 1757, été réunis par *Nicolas-Augustin-Laurent Proyart*, celui-ci et ses hoirs se qualifièrent seigneurs de Baillescourt (2), dont le nom de fief fut même ajouté au nom patronymique par *Augustin-Guillaume-Michel Proyart* (3).

MM. Proyart indiquaient également dans leurs actes de catholicité que la ferme de Baillescourt était maison seigneuriale, et qu'ils avaient pour sépulture l'église Saint-Denis (4).

(1) Actes de catholicité de Baillescourt des 4 juin 1737 et 27 avril 1740.

(2) Baillescourt, actes des 19 décembre 1758 ; 15 juillet 1760 ; 5 janvier 1765 ; 18 septembre 1766 ; 31 mai 1779 ; 3 septembre 1781 ; 28 octobre 1782 ; — Ervillers, 19 janvier 1773.

(3) Baillescourt, actes des 27 mai et 28 octobre 1782 ; — Ervillers, 19 janvier 1773.

(4) Baillescourt, 27 avril 1740 ; 1<sup>er</sup> avril 1750 ; 1<sup>er</sup> octobre 1766 ; 28 octobre 1766 ; 27 mai 1782.

Le 24 novembre 1722, *Laurent Proyart*, l'un des fils de Daniel, quitta Baillescourt pour épouser, à *Ervillers*, où il vint s'établir, *Augustine Le Doux*, fille de feu Nicolas, lieutenant du dit lieu (pour le comte d'Egmont, seigneur de la terre à clocher lui provenant des de Lalaing et des de Berlaymont, et pour le comte de Gommecourt, aussi seigneur d'Ervillers (en partie) et maître de poste.

La maîtrise de poste, qui de nos jours a perdu toute espèce de relief, se trouvait anciennement fort recherchée.

« Divers règlements, dit Guyot, ont attribué aux maîtres de postes l'exemption de collecte, tutelle, curatelle, logement de gens de guerre, corvées et charges publiques : ensemble l'exemption de la taille personnelle et autres impositions accessoires de cet impôt, à raison de leurs facultés personnelles, commerce et industrie, ainsi que le privilège d'exploitation en exemption des biens fonds à eux appartenant, qu'ils font valoir par eux-mêmes ou qu'ils tiennent à ferme (1). »

Ce à quoi il faut ajouter le droit si ambitionné du port de l'épée, réservé presque exclusivement à la noblesse.

Cette maîtrise donc, on le voit, était quelque chose, et il fallait être quelqu'un pour l'obtenir.

A la suite de ce mariage, Laurent Proyart fut investi de la lieutenance d'Ervillers (2), de la maîtrise de postes,

(1) Guyot, Répertoire, v<sup>o</sup> *Postes*.

(2) Actes de catholicité de Baillescourt des 27 avril 1740 et 1<sup>er</sup> avril 1750 ; — actes d'Ervillers : 18 octobre 1738 ; 24 septembre 1740 ; 20 novembre 1754 ; 26 novembre 1754 ; 21 février 1760, inhumation dans l'église de Laurent Proyart ; 11 septembre 1768 ; 9 avril 1770 ; 6 juillet 1772 ; 19 janvier 1773, inhumation dans l'église de la veuve

et devint censier du domaine seigneurial de ce village, se composant d'une ferme et d'environ cinq cents mesures de terre, dont la culture jointe aux exigences de la poste, nécessitait l'emploi de quarante chevaux.

En 1772, *Jean-Baptiste Proyart* acquit du comte de Diesbach, devenu seigneur d'Ervillers, la ferme avec une partie des terres. Le surplus a été acheté par M. *Victor Proyart*, en 1879.

Les Proyart, qui constamment s'adonnèrent à la culture, comptèrent cependant :

Un avocat au Conseil d'Artois « *Maître Pierre Proyart*, licencié es loix de la faculté de Douay, » qui le 2 juillet 1695, sur la présentation de son ancien, M. Willemez, fut admis, les Chambres assemblées, à prêter ès mains du premier président Lemerchier le serment ordinaire réitéré ensuite au parquet de la Cour (1). M. Victor Proyart a de lui une lettre fort curieuse, écrite de Paris en 1699. Il y est question de la longue et mystérieuse audience accordée par Louis XIV au compatriote de Nostradamus, le maréchal-ferrant de Salon, en Provence, évènement que St-Simon rapporte en ses mémoires (2).

Laurent Proyart ; 25 mars 1775 ; 3 décembre 1786 ; 30 juin 1788. De tous ces actes il résulte que les Proyart exploitant la ferme se sont qualifiés de lieutenants jusqu'en 1789 ; leur qualification de maîtres de postes s'est prolongée au-delà de cette époque.

(1) Registre des avocats au Conseil d'Artois du 19 février 1686 au 3 janvier 1771 (Archives départementales).

(2) Dans cette lettre d'affaires adressée de Paris en mai 1697, par Pierre Proyart à M. Debailleul, procureur au Conseil d'Artois, on lit :

« L'on ne ment pas lorsqu'on dit à Arras qu'un mareschal se disant sollicité par un fantôme a voulu parler au Roy. Cet homme était encore à Versailles quand je suis arrivé à Paris ; plusieurs personnes l'ont vu ; il y avait des Messieurs de la Cour qui voulaient le faire passer pour fou, mais on dit que le Roy lui ayant parlé leur a fait voir autrement. »

Trois religieux : *Messire Pierre Proyard*, prévôt de l'abbaye d'Eaucourt (1); *Dom Jacques Proyard*, prieur d'Hamages, prieuré de l'abbaye de Marchiennes; *Constant Proyard*, prieur de. ... (2).

Un prêtre, l'abbé *Liévin-Bonaventure Proyard*, ancien sous-principal du collège Louis-le-Grand, à Paris, puis principal du collège du Puy-en-Velay, auteur de nombreux ouvrages, né à Douchy-lez-Ayette le 19 décembre 1743, mort à Arras le 23 mars 1808.

Ceci dit sommairement sur les ascendants paternels de M. l'abbé Proyard, jetons un rapide coup-d'œil sur sa famille maternelle, celle des *de Lœuvacq*.

Leur généalogie, qui néanmoins comporte certaines lacunes, remonte jusqu'en 1200, époque à laquelle *Armand de Lœuvacq* épousa damoiselle *Pierrard de Marchiennes*; le fils de cet Armand s'établit à Biache et devient homme d'armes de St-Vaast. D'après la tradition familiale, un de Lœuvacq revient de la croisade à la tête d'une compagnie de Bohêmes et de Bulgares. *Paul de Lœuvacq* commande une compagnie du duc de Bourgogne lors du siège de Paris. *Pierre-André de Lœuvacq* sert sous le prince Eugène en 1710, puis quitte l'uniforme pour revêtir la soutane et devient pensionné du roi par l'Evêché de St-Omer.

En regard de ces hommes d'épée, on trouve, au XVI<sup>e</sup> siècle, *Claude* et *Quentin de Lœuvacq*, prêtres; en 1675,

(1) Registre de catholicité de Baillescourt, actes des 4 juin 1737 et 27 avril 1740.

(2) Sa pierre tumulaire, que conservait M. l'abbé Proyard, porte :

« *Hic jacet pater Constantius Proyard, olim professor magister novitiorum ac prior, obiit 26<sup>a</sup> decembris 1771, ætatis 69, sacerdotii 44; Requiescat in pace, amen.* »

*sire Dominique de Lœuvacq*, religieux à Saint-Eloy ; *Jean-Charles de Lœuvacq*, religieux et prévôt de la même abbaye ; *sire Hubert de Lœuvacq*, religieux de Saint-Eloy, prieur de Grand Rullecourt ; *Joseph de Lœuvacq*, religieux encore de Saint-Eloy, prieur d'Aubigny, mort en 1721, dont la pierre funéraire, aux armes de l'abbaye et des de Lœuvacq, se voit à l'entrée du chœur de l'église de cette paroisse (1).

*Anne de Lœuvacq*, novice à..... ; *Anne-Marie de Lœuvacq*, religieuse à... ; *Marie-Angeline de Lœuvacq*, prieure de l'hôpital Saint-Jean, à Cambrai, en 1763. Son portrait est conservé, il porte aussi les armes des de Lœuvacq, qui sont *d'azur au sautoir d'or, accompagné à dextre et à senestre de deux étoiles de même, en pointe d'une sphère sommée d'une croix et en chef d'un croissant de même*. Timbre : couronne comtale. Devise : *De quò luceo*.

Du mariage de *Michel de Lœuvacq* avec « noble et discrète personne *Antoinette d'Hamelincourt* » naissent :

*Adrienne de Lœuvacq*, qui épousa « hant et puissant seigneur *François d'Inville*, fils du fondateur du collège d'Inville, à Paris. »

*Hugues de Lœuvacq*, qui épousa *Marguerite d'Inville*, sœur de François, et posséda en 1562, un fief sur Le Sars ou Barastre (Renseignements généalogiques) (2).

Les autres membres de la famille furent agriculteurs

(1) On y lit : « *D. O. M. Hic jacet D. D. Josephus de Lœuvacq montis sancti Eligii canonicus qui postquam prioratum septem annis laudabiliter administrasset paralisi raptus est die 7<sup>a</sup> augusti 1721, ætatis suæ 62, professionis 37, in cujus memoriam Dalbert Prevost. in prioratu successor, hoc epitaphium apposuit. Requiescat in pace.*

(2) Fournis par M. Bonnières-Proyart.

et exploitèrent notamment les ferme et terres de *Neuvi-reuilles* qui leur appartenaient, les grandes fermes de *Demiecourt* avec cinq cents mesures de terre, appartenant à Saint-Eloy, de *Vis-en-Artois*, appartenant à Saint-Vaast, de *Monchy le-Preux*, de *Philescamps*, etc., avec le titre de lieutenant des seigneurs laïques ou ecclésiastiques propriétaires de ces domaines.

De l'union contractée à Demiecourt, hameau d'Hermies, entre *Laurent-Jean-Baptiste-Joseph Proyart* (1), maître de poste à Ervillers, et *Amélie-Anastasie-Joseph de Lœuwacq*, le 11 nivôse an III, naquirent huit enfants, savoir :

M. *Augustin Proyart* qui, président du tribunal de Cambrai, fut un type de magistrat accompli, et devint, en cette qualité, presque l'équivalent de ce que valut comme ministre des autels M. l'abbé Proyart.

M. *Nicolas Proyart* qui, après avoir épousé M<sup>lle</sup> *Augustine de Flandre*, de Morchies, fit valoir les cinq cents mesures de terre de la grande ferme, transformée depuis en un superbe château de style Louis XIII par M. *Ernest Proyart*, fils du président de Cambrai.

M. l'abbé **PROYART** (*Joseph-Marie*), né le 12 floréal an XI.

M. *François Proyart*, mort en célibat.

M. *Jules Proyart*, qui s'établit au château de Neuville-Vitasse.

M<sup>lles</sup> *Lucie* et *Emilie Proyart*, dont l'éducation se fit à l'Abbaye-au-Bois, très célèbre et très courue alors, en raison de la notoriété de M<sup>me</sup> de Navarre, religieuse d'une

(1) Mlle Lucie Proyart conserve de son père un portrait exécuté alors qu'il était encore jeune. Il avait une fort belle tête et l'air très distingué.

distinction princière, des présences de la reine des femmes françaises, M<sup>me</sup> Récamier, élégante, gracieuse, spirituelle, toujours merveilleusement belle, séduisante et fascinatrice malgré ses cheveux blancs (1), et de l'illustre évêque d'Hermopolis, Mgr Frayssinous qui, s'y étant retirés, attiraient irrésistiblement dans leurs salons, pour ne pas dire dans leurs cours, l'élite du clergé, des gens de lettres et du faubourg Saint-Germain ; en raison enfin des souvenirs palpitants encore de ce qu'à son grand péril, le monastère avait si généreusement fait en faveur de M. de Lavalette, en lui offrant l'asile tutélaire qui lui sauva la vie.

M. *Victor Proyart* qui, après avoir longtemps conservé la ferme d'Ervillers, maintenant exploitée par son fils, habite depuis deux ou trois ans le château d'Ablainzevelle (2).

Enfants qui durent prendre, dans le milieu de choix qui les vit naître et où se formèrent leur enfance et leur première jeunesse, le germe des qualités que tous développèrent à des degrés différents, et que plusieurs surent porter à un si haut point.

Bon sang ne saurait mentir, et la première éducation familiale avec les exemples qu'elle donne exerce sur l'esprit une influence irrésistible, en même temps qu'elle grave en l'âme des impressions ineffaçables.

Peut-être était-ce en se reportant à ses jeunes ans

(1) M<sup>me</sup> Récamier était constamment habillée de blanc à l'Abbaye-au-Bois ; l'été ses vêtements étaient en soie, l'hiver ils étaient en laine.

(2) M. *Victor Proyart* a bien voulu nous donner, pour la rédaction de cette Notice, des renseignements aussi précieux qu'authentiques, dont nous sommes heureux de le remercier ici.

passés en la maison patriarcale et bénie d'Ervillers, qu'au point de vue religieux, M. Proyart écrivait à propos de l'un de ses condisciples : « C'est assurément un grand bonheur d'appartenir à des parents fidèles, soigneux de bien élever leur famille ; on trouve au foyer domestique, avec des exemples de piété, une pleine et entière connaissance de tout ce qui intéresse la vie chrétienne. Cette éducation première, que rien ne peut remplacer, prépare à paraître avec moins de danger dans les établissements universitaires (1). »

M. l'abbé Proyart commença ses études dans le pensionnat que l'abbé Genelle avait ouvert, rue des Charriottes, pour quelques élèves seulement.

Au sortir de cette institution, il alla, avec deux de ses frères, au collège de Soissons, que dirigeait un vieux prêtre nommé Horrier. Cette ville ayant été investie par les Prussiens, les trois frères en sortirent précipitamment, franchirent heureusement les lignes ennemies, malgré les poursuites dont ils furent l'objet, et après plusieurs jours de marche, arrivèrent pédestrement à Ervillers sans souliers, presque sans vêtements, exténués de fatigues et dans un état pitoyable (2).

Peu après, ils entrèrent au collège d'Arras, à la tête duquel se trouvait M. Sallentin qui, surpris des aptitudes et du caractère sérieux du futur abbé, voulut le retenir près de lui ; mais celui-ci, qui avait d'autres vues et sentait déjà sa vocation, envoya ses frères à Saint-Acheul et se fit admettre au séminaire en 1821. Trois ans après,

(1) Notice nécrologique sur l'abbé Dehée.

(2) Renseignements fournis par M<sup>lle</sup> Lucie Proyart. MM. Boniface, de Favreuil, et Demory, de Mory, revinrent avec MM. Proyart.

il était ordonné prêtre, avec dispense d'âge, car il ne comptait que vingt-trois ans.

Ce qu'avait remarqué le Principal devait d'autant moins échapper à l'Evêque, que le séminariste avait révélé pour le sacerdoce des dispositions et des vertus rarissimes ; aussi, au lendemain de l'ordination, Mgr de la Tour d'Auvergne s'attachait-il en qualité de secrétaire particulier M. l'abbé Proyart, qu'il fit successivement chanoine honoraire en 1833, secrétaire-général en 1837 et chanoine titulaire en 1842.

Dans tous ces emplois, M. Proyart sut remplir ses fonctions avec une correction et une perfection qui lui valurent les suffrages de l'Evêque, du clergé, du public.

Comment, en effet, l'Evêque n'aurait-il pas été enchanté de se sentir si parfaitement secondé, et fier de se voir si noblement représenté ; car le dévouement de M. Proyart était absolu, et par son contact journalier avec le prélat à la dignité imposante et solennelle, doublé du gentil-homme au grand air maintenant légendaire, l'ancien secrétaire, chez qui la distinction se trouvait naturelle et native, avait, quoique restant simple et modeste, emprunté aux manières du patricien magnifique devenu peut-être le plus majestueux des Princes de l'Eglise.

Quant au clergé, il fut heureux du relief que lui donnait un membre d'une piété si exemplaire et d'un extérieur si attractif.

Le public lui-même, dans ses rapports avec M. Proyart, avait constamment rencontré chez lui une bienveillance et une urbanité absolument exceptionnelles.

Aussi sa popularité et les sympathies qu'il s'était acquises se traduisirent-elles d'une façon aussi éclatante que flatteuse en deux circonstances mémorables.

Lorsque, d'abord, en 1848, le suffrage universel, manifestant pour la première fois la volonté générale, l'appela spontanément au Conseil municipal, où il siégea jusqu'en 1854, époque à laquelle « ses occupations ne lui permettant plus de se rendre aux réunions du Conseil avec la même exactitude que par le passé, » il crut devoir démissionner, délicatesse poussée jusqu'au scrupule et témoignant de la conscience apportée dans l'accomplissement de ce mandat (1).

Quand ensuite, au décès de son Eminence le cardinal de la Tour, Messieurs du Chapitre le nommèrent tout d'une voix et à la satisfaction universelle, vicaire capitulaire ; charge aussi délicate que considérable, dans laquelle il fit preuve d'un tact, d'une prudence et d'une sagesse ne laissant place à aucune critique.

Sous l'éminent Mgr Parisis, qui dans ses tournées pastorales dut souvent s'applaudir d'avoir à sa droite un second dont la mansuétude, mitigeant ses sévérités, parfois même ses rudesses, lui ménageait un accueil plus favorable ; sous Mgr Lequette, de douce mémoire, qui en usait avec une si affectueuse déférence vis-à-vis du ministre de paix et de conciliation en qui il retrouvait ses qualités dominantes ; sous l'aimable et regretté Mgr Meignan qui, frappé de la dignité calme et sereine de celui qui le salua au seuil du palais épiscopal lorsqu'il le franchit pour la première fois, crut revoir en sa personne un membre attardé parmi nous de l'incomparable Eglise de France du siècle dernier ; sous Mgr Dannel qui, sui-

(1) On n'a point oublié qu'en 1848 on voulut envoyer M. Proyart à la Constituante, et que sur son refus formel de jouer un rôle politique, on pensa à M. l'abbé Fréchon qui, bien qu'infiniment moins connu, fut élu à une très grande majorité.

vant une heureuse métaphore, « le revendiquait comme le plus beau fleuron de sa couronne épiscopale (1), » M. Proyart offrit la plus belle figure sacerdotale et la plus haute expression du clergé diocésain.

Nommé doyen du Chapitre le 28 décembre 1868, puis prévôt le 27 décembre 1876, M. Proyart, qui était aussi official, revêtit toutes les dignités et tous les honneurs que peut cumuler un ecclésiastique qui n'est pas évêque, et, pourrions-nous ajouter, qui ne veut pas l'être ; quoiqu'en effet M. Proyart ait été trop modeste et trop discret pour s'en ouvrir à personne, on sait pertinemment qu'il fut sollicité d'accepter l'épiscopat et que ses refus seuls s'opposèrent à ce qu'on le proposât pour un évêché.

Les heures de loisir que lui laissait parfois son ministère, M. Proyart les consacrait aux belles-lettres, notamment à l'histoire, que Cicéron appelle la maîtresse du monde, et plus spécialement à l'histoire locale et religieuse, sur laquelle il a beaucoup écrit.

Deux fois lauréat de l'Académie pour des travaux qui lui méritèrent des médailles d'or et les rares honneurs de l'impression aux Mémoires de cette Compagnie (volumes de 1846 et 1849), M. Proyart y entra en 1851, y fut de suite apprécié à ce point qu'il en devint Vice-Chancelier, dès 1854, titre qu'il conserva jusqu'en 1857, époque à laquelle il fut élu Chancelier et successivement réélu en cette qualité jusqu'en 1872 ; alors il désira ne plus faire partie du Bureau. Quant à la présidence qu'on le supplia d'accepter à chaque réélection des officiers académiques, jamais sa modestie ne lui permit de s'en charger.

Bien qu'il eût sensiblement dépassé les limites ordi-

(1) Allocution de M. l'abbé Deramecourt

naires de la vie humaine, M. Proyart nous a été ravi beaucoup trop tôt. Il était en effet de ceux dont le commerce est si aimable et si profitable que jamais on ne les peut assez connaître et qu'on voudrait pouvoir les garder toujours (1).

Sa perte fut d'autant plus vivement ressentie qu'on la prévoyait moins, M. de Mallortie excepté, qui l'avait pressentie.

« Dans la visite que j'eus l'honneur de lui rendre avant mon départ, a-t-il écrit, j'avais le triste pressentiment que je lui faisais les derniers adieux. Sur son pâle et beau visage brillait plus que jamais la sérénité qui régnait dans son cœur. On eût dit qu'il respirait déjà par avance l'air pur des célestes demeures. Il était l'hôte sacré qui se prépare à la fête éternelle. » (2)

On est heureux d'entendre parler avec autant d'attendrissement et de délicatesse des chers morts, de voir ceindre leurs fronts d'une auréole anticipée. Cette piété soulage, console même par cet indéfinissable rassérènement qu'elle cause, et dont le poète antique n'a pas craint de dire :

..... *Sunt quoque gaudia luctus !*

M. l'abbé Proyart peut être envisagé (nous ne disons point étudié, il faudrait pour cela tout un volume) en tant qu'homme du monde, écrivain et ecclésiastique.

(1) M. Proyart est décédé le 26 mai 1888, dans une maison qu'il habita pendant plus de quarante ans et portant le n° 9 de la rue du Blanc-Pignon. Sise à l'angle gauche de cette rue, en descendant de la rue du Tripot vers celle des Murs-Saint-Vaust, à l'endroit où elle s'élargit subitement et forme une placette, cette maison s'élève sur un soubassement en grès de forme particulière que M. Terninck prétendait être le débris de l'une des constructions du *Castrum*.

(2) Discours d'ouverture de la séance publique d'août 1888.

## II

COMME homme du monde, rien chez lui ne laissait à désirer.

De haute taille, sa figure sculpturale, sa pâleur quasi marmoréenne, son extérieur exceptionnellement distingué, ses façons nobles et élégantes malgré leur extrême simplicité, sa parole harmonieuse servie par une voix d'or, prévenait dès l'abord en sa faveur (1).

Grave sans austérité, calme sans froideur, aimable sans familiarité, prévenant sans obséquiosité, d'une douceur sans faiblesse, d'une bienveillance sans limites, d'une urbanité parfaite, il offrait le type accompli du vrai savoir-vivre, exclusivement propre à l'homme qui se respecte en respectant les autres.

Aussi ne l'abordait-on qu'avec une sympathie mêlée de déférence et se trouvait-on très honoré de se rencontrer avec lui.

« Comme ce jeune homme, a dit excellemment M. de Mallortie, dont il est écrit dans l'évangile que Dieu l'ayant regardé l'aima, M. l'abbé Proyart avait reçu de Celui qui répand où il veut la grâce et la rosée, le don, la bénédiction de plaire. Bienveillant et affable, sa gravité imposante, sa douce majesté avait je ne sais quel charme qui attirait et retenait. Chez qui pouvait-on trouver au même degré la grandeur et la grâce? M. Proyart avait

(1) Il existe de M. Proyart un portrait en costume de chœur appartenant à M. Bonnières, exécuté de grandeur nature par M. Dubois; plusieurs photographies, notamment celle faite par M. Grandguillaume pour l'Académie, et qui est d'une ressemblance admirable.

surtout la bonté, ce qui ressemble le plus à Dieu, ce qui désarme le plus les hommes ; une pensée aimable à l'égard des autres avait fini par s'empreindre sur sa physionomie, et lui donner un caractère qui allait au cœur ; et dans les dernières années de sa vie on y trouvait de plus cette expression d'incomparable noblesse qui est le sceau divin sur notre argile ».

Oui, M. Proyart était bon, par nature, le fond de son caractère étant l'indulgence, la tolérance et non le rigorisme. Il l'était encore par ministère ; car connaissant comme prêtre la fragilité humaine et ses infinies défaillances, il savait qu'à l'instar de Celui dont la miséricorde est le premier attribut, et qui disait à ses disciples : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, » il faut avoir de la bonté, qu'elle seule fournit le moyen de faire aimer le Dieu qu'on représente et de se faire accepter soi-même selon cette maxime de saint Vincent de Paul : « Tous les hommes en sont logés là qu'ils veulent être traités avec douceur. » Et tout ainsi qu'il en a été pour Mgr Lequette, la bonté, l'inépuisable bonté de M. Proyart s'est trouvée l'aimant qui lui a attiré le plus de sympathies, d'estime et de vénération.

### III

« Le style est l'homme même » a dit Buffon, définition infiniment juste, car à moins de n'avoir ni valeur, ni originalité, nous nous traduisons involontairement, inconsciemment même dans nos œuvres.

Ceux qui savent tenir tant bien que mal une plume, emploient d'ordinaire certains procédés de métier plus

ou moins connus, plus ou moins habilement utilisés ou déguisés, soit pour ajouter au mérite du fond l'agrément de la forme, soit pour dissimuler sous le miroitement le pailletage de la forme, la pauvreté si pas l'inanité du fond.

Ne traitant que des sujets dont l'étoffe dispensait de toutes broderies, M. Proyart pouvait dédaigner ces artifices; aussi peu prétentieux dans ses productions que dans sa personne il n'avait même pas l'idée d'y recourir.

Ce qui ne l'empêchait nullement de fort bien écrire; toujours grave, clair, net, sobre, correct, son style prenait de la noblesse et de l'élévation. quand parlant de Dieu, de l'Eglise, du salut des âmes, le prêtre se substituait au littérateur, qu'il s'agit de discours, de rapports ou de brochures. L'œuvre donc reflétait parfaitement son auteur.

La limite restreinte de cette notice ne comportant point un examen analytique des écrits de M. Proyart, bornons-nous à en relever quelques uns, en commençant par ses travaux académiques.

Ses débuts très remarquables, très remarqués, eurent la bonne fortune de trouver un rapporteur des plus compétents, M. Maurice Colin. Renseigné comme pas un sur les choses arrageoises, il apprécia supérieurement et « les *Notices historiques sur les Etablissements de bienfaisance anciens et modernes de la ville d'Arras et de la banlieue* » depuis l'hôtellerie de St-Vaast en 800, jusqu'à l'œuvre de Marie datant de 1843. et « *L'histoire de l'Enseignement dans la ville d'Arras,* » dont le premier instituteur fut saint Vaast et dont les premières écoles remontent à saint Vindicien.

Imprimée au volume de 1846 des Mémoires de l'Aca-

démie, dont elle prend 150 pages, la première de ces notices, qui fut toute une révélation pour la plupart de nos anciens collègues eux-mêmes, contenait, dit le rapporteur, « de précieux et excellents matériaux pour servir à l'histoire de la ville d'Arras, » matériaux dont ont largement profité ceux qui se sont occupés de cette histoire depuis lors. La seconde, reproduite au volume de 1849 et y occupant 105 pages, traité sommaire sur la question que devait plus tard développer M. de Hauteclocque (1).

Passant sous silence beaucoup de communications, signalées en note (2), nous arrivons :

(1) En 1850, M. Proyart réimprima sans nom d'auteur sous le titre: *La vie de Maximilien de Robespierre*, un volume que l'abbé Liévin-Bonaventure Proyart avait, en 1795, publié à Ausbourg, sous le titre de *La vie et les crimes de Robespierre*, et sous le pseudonyme de Leblond de Nœuveglise.

Ce fut donc erronément que l'on attribua cet ouvrage au reproducteur qui se borna à y ajouter le portrait de Robespierre par MM. Eugène Pelletan et Granier de Cassagnac, la liste des membres de la Convention nationale avec le vote de chacun d'eux dans le procès de Louis XVI (pages 212 à 285) et un court appendice (pages 286 à 289) sur Robespierre le jeune.

(2) 1851, séance du 16 mai, Discours de réception, sur l'histoire locale.

1856, séance publique du 27 août, Rapport sur l'éloge historique de Victor Jacquemont.

1859, séance publique, Discours d'ouverture.

1860, Analyse d'un travail de M. l'abbé Barbe, sur le lieu de naissance de Godefroy de Bouillon, et Réponse au Discours de réception de M. Wicquot.

1863, Tableau des secours accordés aux pauvres de la ville d'Arras.

1870, séance publique, Rapport sur les mémoires hors concours.

1872, Réponse au Discours de réception de M. Paul Lecesne.

1876, Rapport sur un mémoire intitulé: « Notice sur le collège d'Arras. »

En 1861, à une sérieuse et importante étude intitulée: « *Louis XI à Arras*, » qui a inspiré à M. Paris la pensée de faire sa belle brochure sur le même sujet.

En 1862, aux « *Recherches historiques sur les anciennes tapisseries d'Arras*, » dont la conclusion fut « que Louis XI porta un coup funeste à cette industrie sans que les mesures prises par lui et son successeur, Charles VIII, aient jamais pu la relever; que dès lors elle ne fit plus que languir parmi nous sans pouvoir produire rien de remarquable; qu'en conséquence toute tapisserie postérieure à 1481, soit disant fabriquée à Arras et qui ne porte ni signature, ni date, ni indication de provenance, doit être regardée comme apocryphe et d'origine suspecte, » conclusion fort judicieuse qu'a eu le tort de combattre trop radicalement M. l'abbé Van Drival et dont la parfaite exactitude se trouva énergiquement et victorieusement démontrée par M. Guesnon, en deux savantes dissertations vidant la question *in terminis* (1).

En 1872, au beau travail sur *la Sainte-Manne*, seule dissertation complète, sérieuse et didactique que nous ayons sur cette légendaire et intéressante matière.

En 1874, au travail non moins curieux sur le *grand cloître de Notre-Dame et du chapitre d'Arras*, qui nous le montre rétrospectivement avec tous ses monuments et toutes ses maisons canoniales tel qu'il existait aux siècles derniers, travail qui restera, bien que M. Cavrois, l'un des habitants du cloître, ait depuis fait une autre étude

(1) *Décadence de la tapisserie à Arras depuis la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle*, in-8<sup>o</sup>, 1884.

*Réplique à l'auteur des tapisseries d'Arras au sujet de sa dernière brochure*, in-8<sup>o</sup>, 1884.

*pro aris et focis* plus détaillée aux points de vue épigraphique, archéologique et topographique.

En 1875, à la notice sur *Nicolas le Ruistre*, évêque d'Arras, qu'avaient, en 1863 et 1865 précédées deux autres notices, l'une sur *Antoine Havet*, l'autre sur *Jean de Rely*, évêque d'Angers, tellement goûtée par l'Académie angevine, qu'elle voulut s'attacher l'auteur à titre de membre correspondant (1).

M. Proyart ne cessa d'être un collaborateur assidu de nos travaux habituels, tant que ses yeux lui permirent de s'y associer, et sa vue était déjà tellement fatiguée lorsqu'il commença la lecture de sa dernière étude, qu'il daigna, honneur dont nous fûmes très touché, nous prier de la continuer.

A quelque temps de là, M. Proyart, toujours scrupuleux à l'excès lorsqu'il s'agissait de lui, se demanda si, n'écrivant plus pour notre Compagnie, il n'y tenait pas la place d'un autre qui eut donné davantage, et ne devait point se retirer. Il s'en ouvrit à M. l'abbé Deramecourt et à nous-même ; on comprend quelle réponse il reçut, et avec sa condescendance ordinaire il souscrivit à notre opinion et nous fut conservé.

En dehors de ces travaux, M. Proyart publia, de 1860 à 1882, dans l'Annuaire de M. Brissy, des notices on ne saurait plus instructives sur les *Eglises Cathédrale, Saint-Etienne, Saint-Aubert, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Nicolas-sur-les-Fossés*, dont la lecture fut cause de la volumineuse brochure que nous écrivîmes sur cette même église et que nous nous fîmes un devoir de lui dédier ; d'autres notices sur les *Cloches de la ville*, les

(1) Mémoires de l'Académie d'Angers, pages 377 à 383.

*Chapelles d'Arras, les Eglises de l'abbaye de Saint-Vaast, le Chapitre de la Cathédrale, les Processions d'Arras, la Culture de la vigne à Arras, la porte Saint-Nicolas, etc., etc.*, notices qui firent la fortune de cet Annuaire, et qui le font actuellement collectionner par les amateurs de nos antiquités locales.

Il existe aussi de M. Proyart une *Notice sur l'abbé Delée*, ancien sous-principal du collège de Lille, et une foule d'articles non signés dans le *Puits artésien*(1), la *Semaine religieuse* et d'autres journaux du diocèse.

Mais le prêtre ayant été constamment en toutes choses ce qui domina chez M. Proyart, les œuvres auxquelles il se consacra principalement furent celles d'édification et de propagande religieuse.

Ce fut dans ce but qu'il publia les *Notices hagiographiques des saints en Artois*, la *Vie de saint Vaast*, et que plus spécialement encore il traita des trois objets miraculeux qui ont enfanté les trois grandes dévotions ayant traditionnellement existé dans les deux localités qui, réunies depuis l'édit de 1749 et autrefois distinctes et séparées, constituent notre Arras actuel.

La *Sainte-Manne*, remontant selon saint Jérôme, à 371, conservée dans l'ancienne cathédrale, et considérée comme le *palladium* de l'antique cité d'origine gauloise, bien antérieure à la conquête romaine.

La *Sainte-Chandelle*, datant de 1105, placée au centre de la fameuse pyramide de la Petite-Place, réputée sau-

(1) Ce fut dans ce journal que M. Proyart publia son intéressante notice nécrologique sur M. Ernest Payen, curé de Blairville, ecclésiastique suréminent et qui était au premier chef ce que l'on appelait un *aigle* avant 89.

vegarde de la ville, dont la fondation se reporte à Thierry III.

Le *Calvaire*, planté en 1738 au haut de la porte séparative de la ville et de la cité, et étendant sur toutes deux ses bras miséricordieusement tutélaires.

Or, nous ne saurions trop le rappeler, M. Proyart ne cessant de se préoccuper de ces trois objets, contribua singulièrement à en rappeler le souvenir et à restaurer l'un de leurs cultes.

Déjà nous avons parlé de sa belle notice sur la Sainte-Manne, ajoutons qu'il l'augmenta successivement de diverses dissertations, dont la dernière explicative de ces deux vers :

*Atrebatè Mannah, Romæ pluit unctio sancta,  
Hierusalem sanguis, sunt hæc tria dona salutis.*

inscrits sur la châsse par Guillaume d'Isiaco, fut insérée au numéro du 4 mai 1888 de la *Semaine religieuse* ; il la dictait à son secrétaire lorsque nous eûmes l'honneur de lui faire notre dernière visite.

Une première édition de son *Histoire du Calvaire d'Arras*, faite il y a quarante ou cinquante ans, fut, en 1870, suivie d'une autre édition plus complète et enrichie d'une dissertation sur *les Reliques de la vraie Croix et de la Sainte-Epine*, données en 1556 et 1630 à notre ancienne cathédrale et transmises à la cathédrale actuelle, grâce au dévouement de M. de Seyssel.

Enfin son zèle pour le culte de Notre-Dame des Ardents le poussa à écrire trois brochures : *Notice sur la Sainte-Chandelle*, 1860 ; *le Culte de la Sainte-Vierge dans la ville d'Arras*, 1871 ; *Sanctuaire de Notre-Dame des Ardents, ou Notice sur les Saints-Cierges provenant de la Sainte-*

*Chandelle d'Arras*, 1872. Aussi peut-on affirmer qu'après Mgr Lequette, celui qui a le plus fait pour le réveil de cette antique dévotion de nos pères, est incontestablement M. l'abbé Proyard, et que si le premier a été le restaurateur de ce culte, le second fut tout à la fois son apôtre et son précurseur.

#### IV

ER maintenant, comment parler dignement du prêtre selon le cœur de Jésus-Christ qui, joignant à la foi qui fit de Pierre le vicaire du Sauveur et le prince de ses disciples, la charité, vertu par excellence, *Deus charitas est*, avait aussi la simplicité et la pureté, c'est-à-dire les deux ailes par lesquelles, d'après l'ineffable auteur de l'*Imitation*, l'homme s'élève au-dessus de la terre pour monter au Ciel : « *Duabus alis homo sublevatur a terrenis, simplicitate scilicet et puritate* ; » du prêtre qui, réunissant les qualités si recommandées par saint Paul à son disciple de prédilection, Timothée, fut par la doctrine, la charité, la foi, la chasteté l'édifiant exemple de ses contemporains, « *Exemplum fidelium in verbo, in caritate, in fide, in castitate* ; » du prêtre dont M. l'abbé Deramecourt a affirmé « que le clergé et les chrétiens de tout rang le vénéraient justement comme un modèle achevé de toute vertu et la plus belle personnification du prêtre dans le diocèse, » et auquel Mgr Denel a rendu le plus bel hommage dans sa touchante *Circulaire adressée à M.M. les Doyens et Curés du diocèse* pour les inviter à assister « si leurs occupations le permettaient » à ses obsèques solen-

nelles, honneur sans précédent que nous sachions, et que n'ont obtenu ni M. Wallon-Capelle, qui était cependant un ange de douceur, ni M. Mofait, qui fut assurément l'ange de la charité.

Circulaire que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement et où nous lisons : « Tous ont pu apprécier la pureté de cette belle âme, sa tendre piété, son assiduité à tous les exercices qui étaient particuliers à ses fonctions. Tous ont connu la distinction de son caractère, où s'alliaient si bien la noblesse et la simplicité, la fermeté et l'affabilité, le calme et l'activité, le dévouement à l'Eglise et la modération d'une âme toujours maîtresse d'elle-même qui sait attendre et prendre patience, il eut été difficile de passer près de ce vénérable vieillard, de contempler ses traits où respirait la dignité sacerdotale, d'entendre cette parole si grave, si douce, si judicieuse et si mesurée sans se sentir pénétré d'un profond sentiment de respect.

« Le clergé gardera la mémoire de ce prêtre éminent qui fut vraiment son modèle... et qu'honora la confiance de tous les évêques d'Arras, depuis le commencement de ce siècle. »

Impossible de mieux dire et de toucher plus juste.

Toujours, en effet, parfaitement maître de lui, M. Proyart avait ce calme inaltérable que possèdent seuls ceux dont la conscience se trouve dans un perpétuel repos, parce qu'ils sont en paix avec Dieu, avec eux-mêmes, avec le prochain.

Toujours M. Proyart a procédé avec nombre, poids et mesure, parce que jamais il ne s'est départi de la prudence que crée la sagesse, *omnium mater et auriga virtutum prudentia*.

Toujours M. Proyart a été honoré de la confiance des

évêques qui se sont succédé ici depuis 1804, parce que tous ont compris que s'il était « le plus beau fleuron de leur couronne épiscopale », il était aussi la colonne la plus ferme et la plus inébranlable de l'Evêché ; au secrétariat duquel on fut pendant plus de soixante ans certain de le trouver à son bureau, lorsqu'il n'était ni dans sa stalle de chœur, ni dans son confessionnal, ni au conseil, ni dans les communautés qui recouraient à son admirable direction spirituelle.

Non content de cet éloge écrit, Mgr Dannel a saisi l'occasion de la retraite ecclésiastique, pour refaire verbalement l'éloge de M. Proyart, et exprimer le chagrin que lui causait sa perte.

L'opinion que Mgr Dannel avait de M. Proyart, ainsi que ses prédécesseurs, s'était déjà trouvée fort éloquemment traduite par Mgr Meignan, lorsqu'à la veille de son départ pour Tours, il convoqua le Conseil de la Confrérie de Notre-Dame-des-Ardents dont il était le mayeur, afin de lui adresser ses adieux.

Effectivement, après avoir, en termes d'autant plus émouvants qu'on les sentait plus émus, témoigné ses regrets de quitter sitôt un diocèse auquel il s'était tant attaché déjà, parlé du plaisir que lui causeraient ceux qui, fidèles à son souvenir, voudraient bien l'aller visiter en son nouvel archevêché où il les recevrait à cœur et à bras ouverts, après avoir dit qu'il nous laissait néanmoins avec la consolation d'avoir confié le diocèse en des mains dignes et sûres, celles du vicaire général M. Labouré, maintenant Mgr du Mans, et à son défaut celles de M. le Prévôt du chapitre et de M. l'Archiprêtre, Mgr Meignan a fait de M. Proyart un de ces éloges dont il avait le merveilleux secret, et auquel tous applaudirent, à l'exception de l'humble M. Proyart, bien

entendu, que jamais nous ne vîmes aussi confus et aussi embarrassé.

N'ayant point l'outrecuidante prétention d'ajouter quoi que ce soit à des suffrages aussi considérables, nous nous bornerons à rappeler que les éminentes qualités sacerdotales de M. Proyart n'apparaissaient jamais autant que quand il célébrait le saint sacrifice de la messe, ce qu'il faisait avec une gravité, une piété, un recueillement presque surhumain, justifiant bien ces paroles de l'*Imitation* : « quand un prêtre célèbre, il honore Dieu, il réjouit les anges, il édifie l'Eglise, il procure du secours aux vivants, du repos aux morts, et se rend lui-même participant de tous ces biens; » *quando sacerdos celebrat, angelos lætificat, ecclesiam ædificat, vivos adjuvat, defunctis requiem præstat, et sese omnium bonorum participem efficit* (Lib. iv. Cap. v).

C'est pourquoi l'on venait à la Cathédrale afin d'y voir officier M. Proyart, et aussi, ne dissimulons rien, afin d'entendre sa voix majestueuse, d'une ampleur et d'une sonorité telles que les portes étant ouvertes, chaque mot qu'il articulait en chantant la *préface* ou le *Pater*, était perçu du péristyle aussi distinctement que si l'on eût été à l'autel.

En son beau livre sur « *Le divin sacrifice* » M. Bacuez, directeur à Saint-Sulpice, écrit : « Rien n'inspire aux fidèles plus de vénération pour le divin sacrifice que la vue d'un saint prêtre, anéanti à l'autel devant la majesté divine, et s'appliquant de toute son âme à lui témoigner sa religion et son amour. Rien ne les touche davantage. Ce spectacle est pour eux la plus efficace des prédications. A cette vue, ils se recueillent, ils s'agenouillent, ils prient. Ils se disent comme Jacob à Béthel : *Le Seigneur est vraiment ici : C'est la maison de Dieu et la porte du ciel.*

Tel était bien l'édifiant spectacle auquel on assistait, et telle était bien aussi la salutaire impression que l'on ressentait en voyant officier M. Proyart.

V

**P**ARLANT du « sage » dans l'acception philosophique du mot, La Fontaine a dit de sa mort :

.... C'est le soir d'un beau jour.

Dans le goût d'une époque de sensibleries affectées, de sentimentalisme factice et fertile en pastorales pseudo-virgiliennes, cette métaphore, sentant un peu le bel esprit, a eu, au siècle dernier, un succès de salons assez inintelligible pour le sec et froid positivisme actuel.

Pour un tout autre motif, nous prisons médiocrement la pensée peu consolante qu'à première vue la phrase enjolive.

Si beau qu'il soit, le soir, c'est-à-dire la fin du jour, est chose d'autant moins gaie que la journée s'est trouvée plus belle, et qu'on a plus la certitude de ne jamais en revoir de pareille.

A la mélancolie qu'inspire les crépuscules, aux tristesses des souvenirs d'un passé perdu pour toujours, on préférerait la riante aurore et les espérances si riches de promesses d'un splendide avenir.

Eh bien, c'est ce que la religion pense de la mort du juste qu'elle considère comme le point initial de l'ère nouvelle qui s'ouvre au seuil de l'éternité, et c'est ce qu'elle en dit sans figure de rhétorique.

Ecoutez la légende ! à propos d'un saint qui meurt, elle porte simplement : Et alors il commença de vivre et cessa

de mourir, « *et tunc vivere incœpit morique desiit* (1). »

Or, la mort de celui qui ayant vécu ainsi que M. Proyart, peut compter non-seulement sur la miséricorde du souverain Juge, mais aussi sur sa justice, est l'entrée de la vie qui attend les élus; qui à notre existence éphémère, vraie mort de chaque instant, fait succéder la vie radieuse, impérissable, aux horizons infinis qu'aucun nuage ne vient assombrir, qu'aucun soir ne peut embrumer.

*Qui nescit occasum dies*

Et ce, dans la patrie d'éternelle béatitude, exempte de soucis, de traverses et d'alarmes.

*Quæ nescit hostem patria !*

Il n'est donc pas surprenant que M. Proyart soit mort comme il avait vécu, dans un grand calme, et qu'au rapport de ceux qui l'ont vu sur le lit de parade, son visage ait gardé une entière sérénité.

L'Eglise enseigne ou admet que sur le point d'expirer saint Etienne s'écria : Je vois les cieux entr'ouverts et Jésus debout à la droite de son père « *Vidco celos apertos, et Jesum stantem a dextris virtutis Dei.*

Qui pourrait affirmer qu'au dernier moment M. Proyart n'a pas eu de vision analogue, qu'à l'entrée des célestes demeures il n'a pas entrevu souriante et lui tendant les bras, celle dont il a tant célébré les grandeurs, prêché l'amour et contribué à faire reflourir ici le culte trop longtemps délaissé.

(1) Michelet, Introduction aux *Origines du droit*.





NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

FERDINAND DE CARDEVACQUE

PAR

M. Ad de CARDEVACQUE

Membre résidant.

---

MESSIEURS,

Il y a vingt-six ans, un des Membres de cette Académie vous rendait compte d'un Mémoire envoyé au concours de 1862, sous le titre de : *Biographie de Ferdinand de Cardevacque, suivie de son testament*. Après une courte analyse de ce travail, le rapporteur engageait l'auteur à revoir son œuvre, conviant en outre à cette tâche « tous ceux qui aiment à restituer aux vieux temps leur véritable physionomie par l'étude des individualités secondaires. » De plus, soupçonnant sous l'anonyme le nom du concurrent resté inconnu, conformément aux conditions prescrites par le règlement de notre Société, il terminait son rapport en ces termes : « Et, s'il est vrai que la postérité de Ferdinand de Cardevacque ne soit pas éteinte, s'il est vrai qu'elle ait perpétué dans deux branches vigou-

« reuses la sève de ce noble tronc, n'appartiendrait-il pas  
« à sa descendance, plus qu'à tous autres, de rechercher  
« avec la piété du sang, les traces de cet illustre ancêtre,  
« pour raviver et rajeunir sa mémoire ? (1)

Quoique ne descendant pas directement de Ferdinand de Cardevacque, j'ai cru, en qualité de membre de la branche aînée de sa famille, devoir suivre les conseils de notre regretté collègue, M. le baron Gustave de Sède, en révisant un travail trop précipité, et j'ai cherché à combler les lacunes de la notice que j'eus alors l'honneur de vous présenter.

Le nom de Ferdinand de Cardevacque n'a pas échappé aux historiens : Foppens (2), Paquot (3), Moreri (4), le père Ignace (5) ont fait son éloge ; mais aucun ne s'y est arrêté suffisamment. Il est d'ailleurs impossible, dans une biographie générale, de consacrer à chaque personnage une monographie complète et détaillée. J'ai donc cru intéressant d'étendre autant que possible mon étude sur ce célèbre Artésien et de rassembler en un seul faisceau les titres épars de son ancienne renommée. J'essaierai de vous retracer la vie publique et privée du savant jurisconsulte qui sut allier les travaux de sa profession d'avocat et d'officier municipal à ceux que lui inspirait son amour pour l'histoire et la poésie. J'appellerai votre

(1) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1<sup>re</sup> série, tome xxxv. Séance publique du 21 août 1862 ; Rapport sur le concours d'éloquence et les sujets hors concours par G. de Sède, baron de Liéoux.

(2) *Bibliotheca Belgica*, tome 1<sup>er</sup>, page 275.

(3) *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas et contrées voisines*, tome v, page 62.

(4) *Supplément au Dictionnaire*, lettre G.

(5) *Additions aux Mémoires*, tome 1<sup>er</sup>.

attention sur le rôle administratif et politique qu'il remplit dans les fonctions d'échevin que l'estime publique lui confia neuf fois et sur ses œuvres littéraires. Puissè-je mériter votre approbation, en rappelant la mémoire du gentilhomme qui fut une des illustrations de notre Hôtel de ville.



La famille de Cardevacque peut être rangée au nombre de celles qui s'implantèrent le plus anciennement en Artois. Son nom, par suite de changement d'idiôme ou d'altération, s'est orthographié *Car-de-vake* (1), *Karde-*

(1) Sans avoir la prétention de trancher en étymologie, le nom de Cardevacque me paraît être un sobriquet devenu désignation patronymique.

Le règne de Charlemagne vit naître l'usage de prendre deux noms, par suite des sobriquets que l'empereur imagina de donner aux grands hommes de son temps. Le savant bénédictin, Vaine, pense que c'est peut-être là l'origine des surnoms dont l'usage devint très commun au XI<sup>e</sup> siècle. Peut-être aussi fût-ce une imitation par les particuliers de ce qui avait lieu à l'égard des souverains, qui avaient fini par recevoir des surnoms de la voix populaire. Au XIII<sup>e</sup> siècle, cet usage avait cours dans toutes les familles.

Jusqu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, les surnoms avaient été réels et personnels, c'est-à-dire tirés de la seigneurie, de la dignité ou de la fonction. A partir de cette époque, on les voit devenir génériques et s'appliquer, non plus aux individus, mais aux familles pour les distinguer les unes des autres. Il va sans dire qu'un grand nombre de surnoms, surtout dans la bourgeoisie et le peuple, avaient été originairement des sobriquets.

Suivant diverses hypothèses développées dans les recueils littéraires, l'origine de la plupart des noms de famille daterait du XIII<sup>e</sup> siècle. Les noms des chefs de famille libre, choisis ou imposés par les premières générations, peuvent se diviser en classes distinctes, dont

*vacke, Cardevacke, Cardevack, Cardevacque* et enfin *Cardevac* par la branche cadette, dite d'Havrincourt, d'où est sortie celle de Gouy.

De nombreux extraits recueillis dans les chirographes de Tournai, une importante collection de testaments relatifs à des Cardevacke ayant vécu avant 1500, indiquent que les anciens membres de cette famille étaient des bourgeois Tournaisiens demeurant dans le ressort de l'échevinage de Saint-Brice (1). *Nicole Cardevake* figure sous la dénomination de *sire*, auquel les parties s'en rapportent dans un acte de 1230. *Nicolon Cardevake* et *Nicolas Cardevake* sont cités comme échevins de Tournai dans des chartes de 1236 et 1248 (2). *Gilles Car de vake* (*sic*) était prévôt de la commune de Tournai en 1279 (3). *Gilles Cardevacque* et *Jacquèmes*, son fils, sont qualifiés échevins de Saint-Brice en 1365 et 1366 (4). On trouve

l'une semble embrasser la foule de ceux dont le nom dérive alors de leur forme physique ou de leur caractère. Ainsi *Car de vake*, écrit aussi *Char de vake*, voudrait dire chair de vache. On rencontre fréquemment dans les chirographes des archives de Tournai les noms de *Car de Viel*, *Car de Viau*, *Car de Bues*, chair de veau et chair de bœuf, *Piau de Viel*, *Piau de Viau*, *Pielanus*, peau de canard, etc., etc. Ces considérations, appuyées sur des arguments directs et des analogies locales et contemporaines, semblent confirmer l'opinion que le nom *Cardevake* provient du sobriquet *Car de vake*.

(1) Archives de Tournai, liasse des testaments (Communication de M. A. de la Grange).

(2) Extraits des chartes françaises du Tournais, *Mémoires de la Société historique de Tournai*, tome xvii, pages 29, 40, 41, 301.

(3) Bibliothèque de Tournai, Mss n° ccxvii. Registre des faides, original sur parchemin, XIII<sup>e</sup> siècle, 1273-1280, f° 9 recto.

(4) Communication de M. le comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil et de M. A. de la Grange.

*Jacquemont Cardevacque, cauceteres*, chaussetier en 1489,  
*Jehan Cardevacque, taustenier de vedde*, teinturier en 1390.

La famille Cardevacque de Tournai eut des ramifications dans le Cambrésis et à Arras : plusieurs chartes du XIII<sup>e</sup> siècle (1) nous apprennent que les Cardevacke possédaient des biens à Oisy, qui dépendait autrefois de cette province.

Il résulte de toutes ces recherches (2), que la famille Cardevacque est originaire de Tournai, qu'elle était de haute bourgeoisie et échevinale, qu'elle eut des ramifications dans le Cambrésis (3) et que l'un de ses membres, étant venu se fixer à Arras au XIII<sup>e</sup> siècle, fut la souche commune des deux branches, dont l'aînée est

(1) Ces chartes sont rapportées dans un manuscrit ayant appartenu à M. Dancoisne, d'Hénin-Liétard, et copié dans un autre manuscrit provenant du prieuré de Saint-André, près Aire (*Histoire de la famille Cardevac-d'Havrincourt*).

(2) Ce n'est que par les actes que l'on peut arriver à établir des généalogies vraies et sérieuses. Aussi, sans refuser complètement quelque autorité aux pièces émanant des hérauts d'armes, personnages souvent romantiques et financiers, qui font trop facilement remonter la noblesse des familles à une haute antiquité, il y a dans nos provinces un moyen presque infailible de reconnaître l'origine la plus reculée d'une Maison, c'est d'avoir recours aux registres de la bourgeoisie. C'est en les consultant que j'ai retrouvé cette longue série de preuves dont je n'ai relaté qu'une partie et qui établissent d'une manière certaine la généalogie primitive de la famille de Cardevacque.

(3) Certains généalogistes ont prétendu que le *fief Kardevacke*, situé au village de Beaumetz-lez-Cambrai, portait ce nom depuis plusieurs siècles (Mémoire pour M. Briois d'Hulluch). Les Cardevacke, bourgeois de Tournai et de Cambrai, ont pu donner leur nom à un lieudit quelconque, et leurs descendants ont cru que ce lieudit était leur parrain,

représentée aujourd'hui par M. Aimé de Cardevacque et la cadette par M. Alphonse de Cardevac, marquis d'Havrincourt.

Adam Cardevacke, reçu bourgeois d'Arras en 1265, est le plus ancien membre de la famille connu dans cette ville. Une première séparation eut lieu, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, entre Guillaume, fils aîné de Mathieu et auteur de la branche aînée, qui récréanta sa bourgeoisie en 1522. et Charles, premier du nom, seigneur d'Hulluch et d'Oppy, qui fut le chef de la branche cadette.



Ferdinand de Cardevacque naquit à Arras, en 1572, du mariage de Charles, deuxième du nom, seigneur de Beaumont, Acheville, Oppy, Vandelicourt près Compiègne, Hulluch, Mingoval, Méricourt, etc., etc., avec Marie de Briois, baronne du pays de Lallœu, veuve de Gilles de Lebecque et fille de Pierre de Briois, écuyer, seigneur de Sailly et de Bertangle, conseiller au Conseil d'Artois, et d'Anne Crespin (1).

On a peu de détails sur l'enfance de Ferdinand de Cardevacque ; aussi n'insisterons-nous pas sur ses premières années. Cicéron a dit avec raison : « Il est difficile de faire l'éloge d'un enfant, parce que l'on ne peut louer chez lui que de simples espérances et non point encore une réa-

1) Il existe aux archives départementales du Pas-de-Calais et à la Bibliothèque d'Arras plusieurs actes et pièces diverses concernant Ferdinand de Cardevacque, entre autres une note de lui concernant la naissance de ses enfants, son testament, l'inventaire des titres et papiers trouvés dans sa maison mortuaire et la déclaration des biens, rentes, terres et seigneuries qui lui avaient appartenu.

lité (1). Toutefois les historiens de l'époque sont unanimes à reconnaître en lui une intelligence prompte à tout saisir et une mémoire apte à tout retenir. Confié de bonne heure au docte et pieux Antoine Meyer (2), qui dirigeait alors le collège d'Arras, sous les auspices des religieux de Saint-Vaast, il se fit remarquer par ses heureuses dispositions et se montra ce qu'il devait être toujours, travailleur assidu, passionné pour l'étude, ardent à remplir ses devoirs, et scrupuleux dans leur accomplissement. Il étudia les belles-lettres, la philosophie et les sciences diverses et n'eut pas de peine à surpasser ses condisciples par ses nombreux succès (3).

Après avoir terminé ses humanités, Ferdinand de Cardevacque commença l'étude du droit. Fils d'un avocat au Conseil d'Artois, il fut naturellement entraîné vers la jurisprudence, et il n'avait pas encore atteint l'âge de vingt-cinq ans, lorsqu'il entra dans la magistrature, en 1595.

A cette époque, un grand mouvement s'était produit vers les études juridiques, et, sous l'influence du célèbre Cujas, celle du droit romain avait pris un nouvel essor et brillait du plus vif éclat. Il en résulta chez tous les esprits distingués une tendance vers la carrière judiciaire qui offrait un aliment à leur activité et à la légitime ambition de se distinguer. François Bauduin, Pontus Payen,

(1) *Causâ difficilis laudare puernm ; non enim res laudanda, sed spes est (De republicâ liber).*

(2) *Puer Antonio Meyero, viro docto ac pio, scholæ Atrebatensis moderatori, à parente Carolo, in disciplinam traditus (Foppens, Bibliotheca Belgica, tome 1<sup>er</sup>, page 275).*

(3) *Reliquos facile et ingenio judicio, memoriâ ita et doctrinâ antecessit (Foppens, Bibliotheca Belgica, tome 1<sup>er</sup>, page 275).*

Charles de Vignacourt, Claude Pesson, Nicolas Gosson, Nicolas de Landas. Antoine et Charles Deslion et une foule d'autres personnages aussi remarquables par leur naissance que par leur savoir, cherchèrent soit à arriver au Conseil d'Artois, soit à se créer une clientèle qui souvent était la source d'une grande fortune.

S'il est vrai, comme l'ont dit plusieurs auteurs contemporains, que la biographie des jurisconsultes est la partie la plus importante et la plus utile de la littérature juridique, le XVI<sup>e</sup> siècle doit solliciter l'attention des historiens de notre droit. Jamais, depuis cette glorieuse phalange de juristes auxquels les premiers siècles de l'empire romain doivent en partie l'éclat qui les environne, on ne vit une aussi nombreuse réunion d'esprits éminents voués à l'étude de la législation. En France, la profession de jurisconsulte ne s'est à aucune époque détachée de celle d'avocat dont elle est un élément inséparable ; ce fut donc une époque de renaissance pour la magistrature et le barreau.

Ferdinand de Cardevacque fit ses premiers pas dans la magistrature à l'école de son père. A ce sujet, on me permettra d'insister sur la haute réputation que s'était faite Charles de Cardevacque, à Arras et dans toute la province, comme avocat et jurisconsulte.

Charles II de Cardevacque, père de Ferdinand, après de fortes études juridiques, avait conquis le grade de licencié ès lois et s'était fait inscrire au nombre des avocats au Conseil d'Artois.

Pour bien se rendre compte de l'importance des avocats au XVI<sup>e</sup> siècle, il faut considérer ce qu'était l'organisation administrative et judiciaire de cette province, le pays par excellence d'Etats et de franchises municipales.

Au sommet de l'administration se trouvaient les Etats d'Artois formés des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état qui, tous les ans, étaient convoqués par le souverain en assemblée générale. Les sessions duraient douze ou quinze jours; on y décidait par ordre les affaires de la province et celles présentées par le représentant du roi.

Dans l'ordre judiciaire, on comptait, en première ligne, le Conseil supérieur et provincial d'Artois et les trois autres juridictions royales, l'élection provinciale, la maîtrise des eaux et forêts et la maréchaussée. Puis venaient les cinq juridictions ordinaires : la gouvernance, l'échevinage, la salle abbatiale de Saint-Vaast, la prévôté de l'évêché et la justice temporelle du chapitre.

Charles de Cardevacque s'était placé dès son début au rang des maîtres, non seulement comme avocat, mais encore comme jurisconsulte, ce qui dénotait chez lui une grande érudition. En effet, au XVI<sup>e</sup> siècle, les lois ne formaient pas comme aujourd'hui un corps complet et homogène. En dehors des lois romaines formant ce qu'on appelait « le droit commun de la France, » il existait une foule de coutumes dissemblables et souvent contradictoires et la connaissance du droit exigeait un véritable chef-d'œuvre de patience. Les procès, même ceux de peu d'importance, se jugeaient sur pièces et conclusions, au rapport d'un magistrat. Les attributions mal définies d'un grand nombre de justices inférieures, la variété des coutumes locales, la multiplicité des droits de toute nature qui grévaient le sol et ne reposaient le plus souvent que sur la possession ou sur des titres obscurs, fournissaient à la justice un aliment inépuisable.

Les qualités éminentes de Charles de Cardevacque et la haute considération dont il jouissait à Arras, lui assurèrent une grande autorité devant le Conseil d'Artois. Il

ne tarda pas à être appelé aux fonctions judiciaires et administratives dont les avocats les plus distingués du barreau d'Arras étaient souvent investis ; il fut nommé sous-bailly à la salle abbatiale de Saint-Vaast.

Charles de Cardevacque peut en outre être rangé au nombre des grands jurisconsultes commentateurs de la coutume d'Artois au XVI<sup>e</sup> siècle. Il existe à la bibliothèque d'Arras (1) un volume manuscrit intitulé : « Interprétation  
« des coutumes générales du pays et comté d'Artois par  
« maîtres Nicolas Gosson, Claude Pisson, Charles de  
« Cardevacque, seigneur de Beaumont, Jean Dubois Wi-  
« gnacourt et autres plus fameux avocats de leur temps,  
« ensemble, les avis à chacun desdits articles, avecq  
« les additions à chacun d'yeulx : escript par François  
« Taquet, notaire royal dudit Artois, pour l'usage de  
« Wallerand de Courouble, écuyer, seigneur du Carieul,  
« grand bailly de la principauté d'Epinoÿ, anno domini  
« 1540. »

On comprend de quelle ardeur devait être animé l'esprit du jeune Ferdinand, attiré vers une étude particulière et admirablement doué par le courage et la mémoire, au milieu d'un intérieur où la sollicitation au travail était respirée dans l'air, dans les conversations entendues. Il pouvait à chaque instant retrouver le nom de son père, en feuilletant les commentaires de la coutume d'Artois. La rectitude de son jugement et une connaissance parfaite des points contentieux les plus difficiles le firent bientôt regarder comme un des premiers jurisconsultes et avocats consultants de la province (2).

(1) In-folio, n<sup>o</sup> 29 du catalogue, 324 feuillets écrits à l'encre avec manchettes rouges : titre et lettres ornées, polychromées.

(2) Tous les auteurs qui ont parlé de Ferdinand de Cardevacque sont unanimes à reconnaître sa supériorité comme jurisconsulte.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les avocats se divisaient en trois catégories : *les écoutants, les plaidants ou postulants* et *les consultants* (1). Boucher d'Argis dit dans son *Histoire abrégée des avocats* : « Quoiqu'il soit libre à tous les avocats de donner conseils, néanmoins dans l'usage, on ne donnait le titre d'*avocats consultants* qu'à ceux qui avaient au moins vingt ans d'exercice : il n'est guère en effet d'emploi plus important ni qui demande plus de capacité, puisque l'*avocat consultant* est en quelque sorte constitué juge des affaires qu'on lui présente : il se trouve même souvent obligé de donner des avis sur le mérite d'une sentence, d'un arrêt dont on voudrait interjeter appel, ce qui exige beaucoup de prudence et de circonspection. »

A Arras, les avocats consultants étaient aussi nommés *avocats émérites*. Néanmoins, les avocats postulants et les avocats consultants étaient les uns et les autres *avocats maîtres* et se trouvaient, sauf la différence due à l'ancienneté, sur un pied parfait d'égalité.

Ferdinand de Cardevacque ne plaidait pas ; il se bornait à donner des consultations dans son cabinet. Devant le Conseil d'Artois et les autres juridictions dont Arras était le siège, les procès abondaient : séparations de corps, promesses de mariages rompues, querelles des seigneurs contre leurs vassaux, différends de curés à portions congrues avec les opulents décimateurs, plaintes en diffamation et calomnie, actions des corps de métiers et des jurandes pour la défense de leurs privilèges respectifs et un nombre infini de causes de contestations aujourd'hui taries, telles étaient les principales affaires qu'il avait à traiter et pour lesquelles il devait rédiger de nombreux mémoires.

(1) Le président Laroche-Flavin.

Si l'on ajoute à ses brillantes qualités l'étude consciencieuse de nombreux dossiers, le dévouement le plus complet aux intérêts de ses clients, une élégante politesse envers tous ceux qui venaient le trouver, l'on comprendra que Ferdinand de Cardevacque ne tarda pas à faire apprécier son talent d'avocat consultant et sut vite conquérir la confiance publique.

Lorsque les archiducs Albert et Isabelle devinrent souverains de l'Artois, ils firent une guerre acharnée à ce qu'ils appelaient *le crime détestable de sorcellerie, magie et semblables inventions diaboliques*. Le mal était si grand que l'on eut recours aux plus célèbres juriconsultes pour rédiger un édit relatif aux sorciers. Le Conseil d'Artois dut aussi s'occuper spécialement de cette matière, et, par lettres closes du 24 avril 1606, il prescrivit aux juridictions inférieures les règles à suivre pour les cas de sorcellerie. A cet effet, il recommanda expressément aux magistrats chargés de ces faits, de prendre le conseil de commissions spéciales instituées à Arras et à Saint-Omer et composées de conseillers et de plusieurs avocats (1). Le nom de Ferdinand de Cardevacque figure en tête de la liste des commissaires « du nombre desquels s'en « devra prendre au moins trois en chacune consulta- « tion, qui ne seront pensionnaires ny aux gaiges des « sieurs ou justiciers, aians ou veullans instruire les « procès à ceux accusés de tels crimes (2). »

(1) E. Lecesne, *Histoire d'Arras*, tome II, page 263.

(2) Le même, *Exposé de la législation coutumière de l'Artois*, pages 519 et 520.



Ferdinand de Cardevacque possédait deux maisons à Arras, l'une qu'il habitait, située rue Héronval et ayant un grand jardin et de vastes dépendances (1), l'autre sur la place Méhaut, occupée jadis par son père (2) et louée

(1) Aujourd'hui brasserie exploitée par MM. Trannyoy.

(2) Charles de Cardevacque habitait la maison que possède et occupe aujourd'hui M. Julien Boutry ; ce fut lui qui donna son nom à la place de l'Advoué sur laquelle elle était située. Cette maison a été extérieurement modifiée, il y a environ cinquante ans, par la substitution d'un toit unique aux deux pignons sur rue que l'on peut retrouver dans le plan en relief d'Arras aux Invalides. Elle a été entièrement reconstituée dans son état primitif, quant à la grande salle percée de trois fenêtres donnant sur la place, ancien cabinet peut-être de Charles de Cardevacque, pièce dont le plafond tout en chêne, débarrassé du plâtras qui le recouvrait outrageusement, offre ses belles poutrelles moulurées et ses maîtresses poutres à aniles sculptées dans l'état où on les voyait au XVI<sup>e</sup> siècle. Si bien qu'avec un peu d'imagination et de bonne volonté, on peut reconstituer et rétrospectivement revoir cette partie du logis du grand avocat.

D'après le père Ignace, Ferdinand de Cardevacque aurait habité cette maison. « Ce savant jurisconsulte, dit le père capucin dans ses *Mémoires*, avait tant de réputation que chacun l'allait consulter. « Sa maison était située sur la place de Méhaut. Dans les différends de famille, on disait : — Il faut aller voir M. l'avocat Cardevacque — et, comme l'on attendait souvent son tour pour avoir audience, les derniers venus se promenaient sur la place qui prit son nom. »

La *plachette* ou placette, depuis *place Cardevacque*, a une origine toute populaire. Aucun acte public ne fut érigé au sujet de cette dénomination ; ce fut la population arrageoise qui, reconnaissante et émue du mérite de l'un de ses concitoyens, voulut en perpétuer le souvenir en appelant ainsi la place qui donnait accès à la demeure de l'un des plus ardents défenseurs de ses droits et libertés. Aussi, lorsque cent ans après, les Etats d'Artois ayant fait construire leur nouveau palais sur l'ancien emplacement de l'hôtel de l'Advoué (D'Héricourt et Godin, *Rues d'Arras*), donnèrent à cette place la

moyennant 350 livres à M. le conseiller Cuvelier et à M. de Poix (1). Elle fut plus tard habitée par son propriétaire.

Ferdinand de Cardevacque récréanta sa bourgeoisie (2)

nouvelle dénomination de *place des Etats*, le peuple continua à l'appeler *place Cardevacque*. Nous en avons la preuve dans divers plans et nomenclatures des rues conservés aux Archives départementales et à la Mairie d'Arras. Nous y lisons en 1654, place Méhaut, dite *Cardevacque* ; 1722, place des Etats ou de *Cardevacque* ; 1735, place dite *Cardevacque* ; 1801, place des Etats, dite de *Cardevacque*.

La décision des Etats fut plus tard l'objet des plus vifs regrets de la part des Maires d'Arras. L'un d'eux, M. le baron de Hauteclouque, peu de jours avant sa mort, manifestait le désir qu'il fomentait depuis longtemps de voir rendre à la place des Etats une dénomination qu'elle aurait dû toujours conserver.

(1) Testament de Ferdinand de Cardevacque. Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790, série B, n° 713. Plan appartenant à M. Julien Boutry, propriétaire actuel de cette maison.

(2) Registre aux bourgeois de la ville d'Arras de 1568 à 1650, f° 100 v°.

Le titre de bourgeois d'Arras avait alors une signification bien différente de celle qu'on lui attribue aujourd'hui. De grands privilèges y étaient attachés : on ne pouvait jouir du droit de cité et être regardé comme citoyen d'Arras et de la commune, si l'on n'avait pas été reçu bourgeois ou si l'on n'avait pas récréanté (renouvelé) la bourgeoisie de ses pères par une déclaration devant l'échevinage qui était régulièrement enregistrée à l'hôtel-de ville. Ce titre de bourgeois d'Arras était recherché, non seulement par les fonctionnaires et les commerçants, mais encore par les nobles qui possédaient ou achetaient des biens dans la ville. En effet, le plus grand de ces privilèges était l'exemption du *quart-forain*, droit par lequel la commune s'emparait de la quatrième partie des biens mobiliers de ceux des habitants qui se mariaient à des étrangers ou qui mouraient naturellement ou civilement sans avoir été reçus à la bourgeoisie, et de ceux mêmes qui, fils de bourgeois, omettaient de récréanter la bourgeoisie de leurs pères, avant de prendre un état-civil.

Les registres aux bourgeois d'Arras forment une véritable généa-

le 21 mars 1592, en présence de M. de Somerpond, échevin.

Les dons de l'esprit, joints à une intégrité que n'effleura jamais le moindre soupçon, à une connaissance naturelle et acquise des hommes et des choses, à un caractère à la fois ardent et généreux, lui assurèrent bientôt un grand crédit dans sa ville natale et le désignèrent pour jouer un rôle politique dans les affaires publiques. Il avait à peine vingt-quatre ans, lorsqu'il fut nommé échevin et cette charge lui fut neuf fois renouvelée de 1595 à 1612. Il la remplit avec autant d'honneur que de zèle et de fidélité et occupa dans le conseil de notre édilité une place exceptionnellement distinguée.

L'échevinage avait alors une grande importance, il constituait la représentation de tous les intérêts de la ville. Ce n'était pas seulement un tribunal appelé à statuer sur les cas de haute, moyenne et basse justice dans la ville et la banlieue ; c'était surtout un pouvoir administratif qui fixait et répartissait les impôts et vaquait à la défense, à l'entretien, à la police de la ville.

Arras était fière de ses libertés et de ses franchises : elle n'en confiait le maintien qu'à des hommes d'une intelligence et d'un talent éprouvés. La magistrature municipale était alors composée d'un mayeur nommé

logie des plus grandes maisons d'Artois ; ils ont, sur les autres titres que l'on veut employer, l'avantage de présenter une chaîne de citoyens toujours résidant dans la même ville et dont la filiation est attestée de génération en génération par le corps municipal (Voir les droits et obligations des bourgeois d'Arras dans le *Répertoire de la ville d'Arras*, par Charles de Vignacourt, livre II, chapitre 1<sup>er</sup>. — Archives communales ; Académie d'Arras, documents inédits, tome II, échevinage de la ville d'Arras).

par le souverain et exerçant à vie, de douze échevins se renouvelant chaque année et de six assesseurs, plus un conseiller pensionnaire, un procureur du roi syndic, un argentier, un receveur général de la ville, un greffier civil, un au criminel et d'autres suppôts (1).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'échevinage ou *magistrat* d'Arras était nommé pour un an; cette nomination, appelée *le renouvellement de la loi*, avait lieu la veille de la Toussaint, de la manière suivante : quatre échevins étaient désignés au nom du souverain par le gouverneur de la ville, quatre par le magistrat sortant et les quatre derniers par les huit premiers nommés. En 1595, le renouvellement de la loi fut retardé de quelques jours, par suite de l'arrivée du comte de Fuentès, qui revenait de Cambrai, après s'être emparé de cette ville et de la citadelle. Le 4 novembre, le gouverneur, Adrien de Noyelles, baron de Marles, assisté des officiers du roi, présidait cette cérémonie dans laquelle Ferdinand de Cardevacque fut un des quatre notables choisis par le souverain pour remplir les fonctions d'échevin. Les placards de Philippe II de 1583 avaient réglé les fonctions municipales et chaque membre du magistrat était désigné pour la surveillance d'une branche de l'administration; Ferdinand de Cardevacque eut dans son lot celle des hôpitaux. Renommé par le gouverneur, au mois d'octobre 1596, il conserva ces mêmes fonctions (2).

Dès leur avènement au comté d'Artois, les ducs de Bourgogne s'étaient empressés de mettre de l'ordre dans

(1) Bultel, *Notice sur l'état ancien et moderne de la province et comté d'Artois*, 1748.

(2) Registre mémorial, 1595-1596, archives municipales.

leurs nouveaux Etats. Aidés des conseils d'hommes expérimentés, ils organisèrent à Arras des offices spéciaux de surveillance, divisés en autant de classes que les échevins le jugeaient nécessaire, et ils y nommaient dans le mois de leur élection (1). Parmi ces offices, nous citerons la *vingtaine*, qui se composait de neuf personnes choisies dans le corps des marchands, ayant à leur tête deux échevins *issant* ou sortant de charge. Leur mission consistait à visiter les balances, poids, aunes et mesures. Ils avaient une espèce de tribunal siégeant à l'hôtel-de-ville et qui infligeait des amendes aux contrevenants, sauf doléance des condamnés pardevant le magistrat. En 1597, Ferdinand de Cardevacque fut nommé commis à la vingtaine comme échevin *issant* (2).

Le 17 mars de cette année, Henri IV chercha à surprendre Arras pendant la nuit : on vit alors Ferdinand courir sur les remparts aux côtés du gouverneur, Charles de Longueval, et du vieil évêque, Mathieu Moulart, excitant par ses paroles et son énergie les compagnies bourgeoises et les habitants à une résistance contre laquelle le roi de France vit échouer sa tentative.

Ferdinand de Cardevacque avait été élu primitivement par le choix de l'autorité ; celui de ses collègues et de ses concitoyens lui conserva sa place dans le conseil. Il fut nommé échevin au nom de la ville par le magistrat sortant, en 1599, et fut de nouveau préposé à l'office de la vingtaine.

Des modifications importantes eurent lieu à cette époque dans l'échevinage. Il fut chargé de presque toute

(1) E. Lecesne, *Notice sur l'échevinage d'Arras*, Annuaire Parenty, 1866.

(2) Registre mémorial, année 1597, archives municipales.

l'administration intérieure de la ville et acquit des prérogatives judiciaires très étendues. Ferdinand de Cardevacque se fit de plus en plus remarquer par son assiduité aux séances et le soin scrupuleux avec lequel il traitait les affaires qui lui étaient soumises. On y écoutait ses avis avec la déférence due à son savoir ; souvent il fut chargé de la rédaction des délibérations dans les questions les plus délicates. Là aussi, il se fit aimer par sa consciencieuse impartialité et l'urbanité de son caractère. Aussi le gouverneur, Adrien de Noyelles, le rappela à l'échevinage en 1602, 1604 et 1607. Pendant ces trois années, il fit partie des commissions de l'artillerie (1), de la vingtaine et des hôpitaux.

En 1608, Ferdinand de Cardevacque rentrait au magistrat par le suffrage des huit premiers échevins élus ; il fut de nouveau commis aux hôpitaux. En 1610, il fut l'un des quatre nommés au nom de la ville et fut désigné pour la commission de la vingtaine. Enfin, en 1612, il

(1) Le soin de veiller à la garde de la ville fut, jusqu'à la domination française, l'une des plus importantes prérogatives des membres de l'échevinage. L'institution de deux échevins commis à l'inspection du matériel de l'artillerie remonte au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

« Le dit jour, 4 novembre 1506, a été semblablement conclud et ordonné pour le fait et gouvernement de l'artillerie de la ville, qu'il y aura deux commis auxquels sera baillée par inventaire toute la dite artillerie et en foi de quoy cest eschevinaige rendrait compte des pièches à eux bailliées selon le dict inventaire ensemble des pièches qu'ilz feront nouvelles et de toutes les mises et ce qu'ils feront en dedans leur année, soit que la dicte artillerie s'est conduite et gouvernée par sepmainiers et en ensuivant ce et pour ceste année, ont commis Raoul de St-Quentin et Charles de Crespièul aux gages accoutumés. »

(Mémorial de 1495 à 1508, f<sup>o</sup> 302 v<sup>o</sup>).

fut une dernière fois appelé à l'échevinage, comme élu au nom de la ville et fut délégué à l'office du poisson (1).

Notons encore que ce fut pendant la présence de Ferdinand de Cardevacque à l'échevinage que les archiducs Albert et Isabelle firent leur entrée solennelle à Arras (février 1600).

En politique, Ferdinand de Cardevacque professa les opinions les plus sages et les plus élevées. Celles que l'on peut avouer sous tous les régimes: un ardent amour de la patrie, un amour non moins vif de la liberté bien comprise, un respect absolu pour l'ordre, cet inséparable compagnon de la vraie liberté, un dévouement chaleureux au bien-être matériel et moral du peuple.

Il encouragea avec générosité l'établissement du collège des Jésuites et des écoles dominicales. Il prit part au concordat passé en 1604 entre la ville et la cité pour la création d'un marché dans le cloître et il attacha son nom au perfectionnement de la canalisation de la Scarpe.



Ferdinand de Cardevacque, comme beaucoup d'hommes de son rang et de sa position, ne resta pas étranger à la littérature. Un goût naturel, une éducation soignée, peut-être aussi le calme d'une vie sédentaire le conduisirent à partager son temps entre les consultations de l'avocat,

(1) Cet office avait son tribunal sur la place de la Châtellenie ; il était composé de trois bourgeois et trois poissonniers pour égarder le poisson, ayant à leur tête deux échevins régissants ; ils décidaient toutes les difficultés survenues entre les poissonniers et condamnaient les prévenants suivant les ordonnances de police (E. Lecesne, *Notice sur l'échevinage*, Annuaire Parenty, 1866).

les fonctions de l'échevin et les recherches de l'historien, la critique du juriste et le culte des belles-lettres.

Ovide a dit :

*Otia corpus alunt, animus quoque pascitur illis,  
Immodicus contrà frangit utrumque labor.*

Si le repos est nécessaire à l'esprit comme au corps, pour réparer ses forces, est-ce donc un emploi regrettable de ces loisirs nécessaires que la composition d'essais littéraires, de mémoires historiques ou de travaux poétiques destinés à conserver le souvenir de notre histoire locale et des hommes célèbres qui figurent dans nos annales ? La France a compté plus d'un grave magistrat cultivant à ses heures les lettres et la poésie.

Bien qu'adonné à des études plus sérieuses, Ferdinand de Cardevacque avait un goût prononcé pour l'histoire et les belles-lettres (1). Par une heureuse alliance, il savait déjà, dans un temps où les diverses aptitudes étaient moins sollicitées que de nos jours, mener de front les travaux de sa profession d'avocat et d'officier municipal, ceux que nécessitait l'administration de sa grande fortune et ceux que lui inspirait un genre plus aimable, l'histoire et les charmes de la poésie. Moreri (2) dit « qu'il « s'adonna tout-à-fait à l'étude de l'histoire et de la politique et à la recherche des antiquités de sa patrie. » En effet, il se plaisait à évoquer les vieux souvenirs du pays et à feuilleter les anciens mémoires, titres ou registres ayant trait aux annales de l'Artois. Il a laissé plusieurs ouvrages, tous manuscrits, dont nous ne pouvons mal-

(1) Foppens, *Bibliotheca belgica*, tome I<sup>er</sup>, page 275 ; Paquot, *Histoire littéraire des Pays-Bas*, tome V, page 62.

(2) *Dictionnaire*, supplément, lettre C,

heureusement que reproduire les titres, n'ayant pu les découvrir dans aucune bibliothèque, soit publique, soit privée.

1° HISTORIA COMITUM ARTESIÆ.

Cette histoire des comtes d'Artois, écrite en latin, a été trouvée, d'après Valere André, à Arras, dans la bibliothèque de François de Cardevacque, seigneur de Simencourt, petit-fils de Ferdinand. Il existe à la bibliothèque de Douai (1) un manuscrit que l'on suppose être du même auteur. Écrit en français, il porte pour titre : *Chronique de la comté d'Artois*, et s'arrête à 1549. Sur la première page, on lit une note d'une écriture beaucoup plus récente et portant cette indication en latin : *Fortè liber sequens est Ferdinandi de Cardevacque, domini de Beaumont ; vide Locrius p. 684, et Valerius Andræa in sua bibliotheca*. Cet ouvrage donne l'histoire de la comté d'Artois depuis la naissance de J.-C. jusqu'en 1549. A la fin de la préface restée incomplète, l'auteur dit qu'ayant dessein de s'occuper des affaires publiques, quand il aura atteint l'âge requis, il a auparavant voulu étudier et écrire l'histoire de son pays. Il semble que Ferdinand de Cardevacque, né en 1572, s'il en était l'auteur, l'aurait conduit jusqu'en 1600 au moins.

2° HISTORIA EPISCOPORUM TORNACENSIVM.

Cette histoire, que les auteurs contemporains attribuent à Ferdinand de Cardevacque, comprend la suite

(1) *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Douai*, par R. Duthillæul, bibliothécaire, n° 682. *Collectio quarundam historicum rerum Atrebatensium ; scilicet Dyonsii Bersarii, Simondi, Ferd. de Cardevacque dom. de Beaumont, Pontii Payen, Jacobi Duclerc dom. de Brauvoir, seu Valerandi Obert dom. de Gaudiempré*, volume in-4°, XVI<sup>e</sup> siècle, relié en veau.

des évêques de Tournay depuis Théodore, premier évêque, jusqu'au R. P. Jean de Vendeville. Ce manuscrit in 4° est signalé par Valere André comme faisant partie de la bibliothèque du seigneur de Simencourt, en 1639.

3° NOEMIA IN OBITUM ALEXANDRI FARNESIE PARMÆ ET PLACENCIÆ DUCIS.

Une lecture assidue des chefs-d'œuvre de la littérature permit à Ferdinand de Cardevacque d'écrire en langue latine avec une certaine perfection, et en vers élégiaques un chant funèbre sur la mort d'Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, gouverneur général des Pays-Bas. Il nous a été impossible de retrouver cet ouvrage.

4° *De l'amour divin*. La plus grande solidarité a toujours existé entre la connaissance des choses divines ou religieuses et la science juridique. *Jurisprudentia est divinarum atque humanarum rerum notitia, justis atque injustis scientia* (1). Ferdinand de Cardevacque composa en vers français un poème intitulé : *De l'amour divin*. Ce monument de sa piété et de ses convictions religieuses fut longtemps conservé dans les archives de sa famille (2).



Ferdinand de Cardevacque se maria fort jeune. A peine âgé de vingt ans, il épousa, le 21 mars 1592, Madeleine de la Motte-Baraffle, dame d'Ausque, fille de François, chevalier, seigneur de Bourquembray, Baraffle, etc., etc., et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isques. Huit enfants naquirent de cette union qui ne fut pas de longue durée. En effet, le 10 août 1606, il épousait en secondes noces

(1) Ulpian, *Digest. lib.*, tit. 1, lec. x.

(2) Foppens, *Bibliotheca belgica*.

Antoinette-Marie de Blondel, dame des Hauts-Bois, de Hordaing et d'Havrincourt, fille unique de Louis de Blondel, écuyer, et de Liévine Snouck, dame de Hultzbecque et de Walle. Dans le contrat de mariage de Ferdinand avec Marie de Blondel, il est dit que « Charles « de Cardevacque donne à son fils une somme de « 36,660 livres, 12 sols, 6 deniers, pour libérer les dettes « qui grévaient la terre des Hauts-Bois et une maison à « Havrincourt, qui devaient rester grévées de cette « somme au profit des héritiers de Ferdinand. » Cette disposition et la mort de Marie de Blondel, qui n'eut pas d'enfants de son second mari, Jean de la Motte, seigneur de Difques, devaient rendre la branche cadette des Cardevacque propriétaire du domaine d'Havrincourt.

Ferdinand de Cardevacque s'intitulait écuyer, seigneur de Beaumont, de Beauvoir, de Nuncq, de St-Amand, de Gouy, de Manicourt, de Vandelicourt près Compiègne, etc., etc. Il eut du second lit cinq enfants dont le plus jeune, Pierre, né le 27 août 1610, continua la descendance; il prenait le titre de chevalier, baron d'Havrincourt, et devint le chef de la branche des Cardevac-d'Havrincourt.

Humain et bienfaisant. Ferdinand était le père des pauvres; sa maison était une providence pour ceux de la ville. Indulgent et d'un commerce agréable, il eut de nombreux amis; son foyer présentait le doux spectacle de la franche et cordiale hospitalité des temps antiques. Il accueillait avec la même aménité des hommes de toutes les opinions, et quoiqu'il tint fermement aux siennes, il laissait aux autres une entière liberté de discussion. Dans la haute position où il avait su se placer, son nom n'était jamais invoqué en vain. Le poète fla-

mand Huyper, obligé de s'expatrier pendant la révolution du XVI<sup>e</sup> siècle, trouva en lui un appui fidèle et un protecteur éclairé.

Grâce à une vie calme et méthodique, au milieu de sa famille et de ses livres, il pouvait compter sur de longues années, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à sa famille et à ses nombreux amis. Il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1614, dans sa quarante-troisième année ; son corps fut inhumé dans la chapelle des Récollets (1), où se trouvait la sépulture de ses ancêtres. La mort ne le surprit pas ; se sentant sérieusement attaqué au mois de septembre, il prit ses dernières dispositions avec une fermeté et une lucidité d'esprit qui dénotent son énergie et la tranquillité de son âme. Le testament de Ferdinand de Cardevacque et ses notes de famille (2) sont curieux à plus d'un titre.

(1) On lisait autrefois dans l'ancienne église des Récollets d'Arras, qui succédèrent aux Cordeliers, cette épitaphe placée sous la chaire de vérité : « Ci gissent les corps de Ferdinand de Cardevacque, « écuyer, seigneur des Hauts-Bois, Beaumont, etc , décédé l'an 1614, « et de Magdeleine de la Motte Bourquembré, sa première femme, « décédée l'an 1606. Priez Dieu pour leurs âmes. » (Procès de MM. de Briois, mémoire publié en 1780, page 230, Collection Godin, bibliothèque de St-Vaast).

(2) Parmi les nombreuses pièces soustraites au vandalisme révolutionnaire et conservées aux Archives départementales et dans celles du château d'Havrincourt, se trouvent : 1<sup>o</sup> un cahier de notes tenu par Ferdinand de Cardevacque de 1592 à 1613, sur ses mariages, les naissances de ses enfants, leurs parrains et marraines, parmi lesquels on rencontre les noms de Mathieu Moulart, évêque d'Arras, dom Philippe de Caverel, abbé de St-Vaast, dame Marguerite de Lallain, comtesse de Berlaimont, Charles de Bonnières, gouverneur de St-Ouen, Adrien de Noyelles, gouverneur d'Arras, et autres grands personnages ; 2<sup>o</sup> le testament de Ferdinand de Cardevacque daté du 24 septembre 1614 ; 3<sup>o</sup> deux inventaires de titres et papiers trouvés

On y trouve deux caractères bien distincts : c'est d'abord le sentiment religieux qui dominait toutes les actions et remplissait toute la vie de nos pères. Ferdinand de Cardevacque était sincèrement attaché à la religion catholique ; du reste, la réforme n'avait fait que de rares prosélytes à Arras, et les tentatives des protestants ne firent qu'irriter les esprits sans les ébranler.

Le testament commence ainsi :

« Primes. Je supplie notre bon Dieu avoir pitié de ma  
« pauvre âme et la colloquer avec les bienheureux par  
« les prières de la sacrée vierge Marie, saint Jean, saint  
« François, saint Antoine de Padoue, mes patrons, priant  
« humblement merchy à tous ceux que peus avoir offen-  
« sés comme je pardonne à tous. »

Puis, il ordonne le lieu de sa sépulture et des prières pour le repos de son âme. « Elisant ma sépulture au  
« cercueil de ma première femme aux Cordeliers d'Arras,  
« où j'ordonne estre célébré deux basses messes par  
« chaque jour, durant l'an de mon trespas. Item au plus  
« tôt cent autres basses messes à l'autel privilégié aux  
« Cordeliers de Douay, cinquante autres à l'autel privi-  
« légié de Saint-Jacques audit Douay, trente à l'autel pri-  
« vilégié en l'abbé de Saint-Vaast dudit lieu, et autres  
« cent messes à l'autel privilégié érigé nouvellement aux  
« frères prescheurs à Arras, ordonnant aussi estre fondé  
« à perpétuité en l'église desdicts Cordeliers d'Arras  
« trois basses messes par chacune sepmaine et deux

dans la maison mortuaire de Ferdinand, rédigés les 3 juin et 19 septembre 1615 ; 4<sup>e</sup> une déclaration des biens, rentes, terres et seigneuries ayant appartenu à Ferdinand de Cardevacque (Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790, série B, liasses 713-714).

« obits par chacun an pour mon âme et celle de ma dite  
« première femme, n'est que j'eusse fait faire les dictes  
« fondations pendant ma vie que j'espère de faire. »

Ferdinand de Cardevacque laissa de grandes preuves de sa charité et de son amour pour les pauvres d'Arras.

« Je donne à la bourse commune la somme de 700 flo-  
« rins une fois pour incontinent mon trespas estre aussi-  
« tôt distribuez par tous les pauvres ménagez de la ville,  
« sans les pouvoir mettre à rente ny en payer les debtes  
« de la dicte pauvreté mais pour les distribuer comme  
« dict est; aux pauvres de Beaumont, 200 florins une  
« fois à prendre sur les premiers deniers venants de la  
« rente qu'ils doibvent et le surplus sur les arriérages,  
« en quoy serait compris le légat à eux fait par mon père  
« dont j'ai payé une partie; aux pères de la compagnie  
« de Jésus, 100 florins en ce compris 60 ou environ  
« pour les causes qu'ils cognoissent; à la confrérie Notre  
« Dame dudit collège, 30 florins; à chacun couvent  
« d'ordres mendians, compris les Brigittines, Char-  
« riotes, hospital St-Jean, chacun 20 florins, à charge de  
« trois obits au plus tost; aux pauvres estudians du col-  
« lège de la compagny de Jésus, 50 florins une fois; à  
« chacun chartrier et chacun pauvre malade aux dits  
« hospitaux et à chacun un prisonnier, 10 patars; à sœur  
« Adrienne Descaple, 12 livres; laissant le surplus de  
« mes légats pieux, obsèques et funérailles à la discrétion  
« de mes exécuteurs. »

Le second caractère qui ressort énergiquement du testament de Ferdinand de Cardevacque, est cet attachement profond de nos familles artésiennes, cet amour si enraciné pour leurs propriétés héréditaires qui les porte à créer les substitutions les plus étendues et à les garan-

tir par les clauses les plus sévères. A ce point de vue, ces dispositions de la part d'une des lumières de la magistrature aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, sont curieuses au plus haut degré. Après avoir partagé ses biens entre ses enfants des deux lits, il ajoute :

« Tous les quels bien ci dessus tiendront ma cotte et  
« lègue à toujours, sauf les meubles mouvants, sans que  
« mesdits enfants en premier et second mariage les puis-  
« sent vendre, changer et aliéner au préjudice des subs-  
« titutions ci après déclarées ; bien entendu qu'ils en  
« peuvent faire tel partage à leurs enfants mâles que bon  
« leur semblera.....

« Je substitue tous les enfants de mes dits enfants,  
« héritiers de leurs pères jusqu'à la quatrième généra-  
« tion, substituant les dits Charles et François, mes deux  
« premiers fils, avec leurs descendants, les uns aux au-  
« tres, sans néanmoins que les femelles puissent et soient  
« appelées es fiefs en succession collatérale, ains seule-  
« ment les meubles, tant au regard des descendants de  
« mes dits fils du premier mariage que ceux du second.

« Semblablement je substitue Guilbert et Adrien avec  
« leurs descendants, les uns aux autres, avecq la dite  
« classe pour les femelles.

« Et au cas que mes dits fils et leurs descendants du  
« premier mariage viennent à faillir (que Dieu ne veuille),  
« ledit Loys aîné du dernier lit et ses descendants vien-  
« dront à succéder es partages ci-dessus, en payant à ma  
« dite fille Marie et à ses descendants, 20,000 florins une  
« fois et en payant aussi à Liévin et à Pierre, chacun  
« 5,000 florins, lesquels Liévin et Pierre je substitue au  
« dit cas l'un à l'autre avec leurs descendants en ligne  
« droite.

« Bien entendu que si aucun de mes enfants entraient  
« en religion, du jour de leur entrée en icelle, ils seront  
« réputés morts, à effet que dès lors retournera leur  
« partage aux substitués, comme se ferait par leur mort  
« naturelle, sauf que s'ils sortaient de la dite religion,  
« par avant leur possession, ils rentreraient au droit de  
« leur partage tel qu'ils avaient avant leur dite entrée. »

Ferdinand de Cardevacque professait pour les livres un goût prononcé ; sa bibliothèque était considérable et renfermait un grand nombre d'ouvrages de droit et de littérature. Les dispositions qu'il prit dans le but de sa conservation, dénotent un esprit éclairé et qui contraste avec le peu de goût que la noblesse montrait souvent pour l'étude.

« ....Ordonnant encore que *ma librairie* (bibliothèque)  
« ne soit vendue, ains qu'elle appartiendra à celui ou  
« ceux de mesdits enfants qui étudieront jusqu'à être  
« gradués de science. »

Le testament de Ferdinand de Cardevacque se termine par cette clause dernière :

« Et si aucun de mes dits enfants contreviennent à  
« cettes sus-dispositions, je le prive de tout son dit par-  
« tage et se contentera seulement de ce qu'il pourra  
« avoir pour sa portion de quint ; et si le dit Charles y  
« contrevenait, je donne les dites terres de Beaumont,  
« Acheville, Méricourt, Hulluch et autres ci-dessus, au  
« dit Francois ; que si le dit Francois y contrevenait,  
« je donne les dites terres de Beauvoir, St-Amand, etc.,  
« audit Guilbert, et également je prive de tous mes biens  
« celui ou ceux de mes dits enfants qui y contrevien-  
« dront, qui accroistront aux autres, entretenant l'inté-  
« ressé premièrement satisfait. »

Toutes ces clauses sont intéressantes au point de vue du droit et de la législation du XVII<sup>e</sup> siècle.

Mais la Providence déjoue les combinaisons humaines les mieux établies : des cinq fils du premier mariage de Ferdinand, pas un seul ne laissa d'héritiers mâles au-delà de la deuxième génération, et de ses trois enfants mâles du second lit, l'aîné, Louis, fut tué sans laisser de postérité, en 1637, au pont de Sambre, à la tête de la cavalerie espagnole (1) du Quesnoy qu'il commandait contre les Français; le deuxième, Liévin, mourut à Munich, également capitaine de cavalerie, sans laisser d'enfants, de sorte que le dernier des fils de Ferdinand, auquel il n'avait laissé dans son testament que « toutes « les bagues, bijoux et accoutrements de sa tante, « demoiselle Liévine de Blondel, et sa part et contingent « ès terres cottières, ès quint, ès fiefs par lui acquis, et « sa part ès rentes héritières aussi de son acquit, » mais sans aucun fief de famille, fut le seul qui laissa une descendance mâle, représentée aujourd'hui par M. le marquis d'Havrincourt.

La déclaration des biens ayant appartenu à Ferdinand de Cardevacque présente un résumé très instructif des clauses usitées dans les baux au XVI<sup>e</sup> siècle. On y voit que les fermages étaient payés, partie en argent, y compris un vin considérable, partie en blé, farine et *faisances*; que le tenancier était tenu à défrayer le bailleur et sa famille dans le manoir loué, toutes les fois qu'il s'y trouvait, et que la dépense est évaluée pour trois fois à 150 florins; qu'il était également tenu de prier le dit seigneur et sa famille, annuellement, au jour de la dédicace, fête patronale du village.

(1) L'Artois appartenait alors à l'Espagne.

Nous ferons enfin remarquer le luxe que les riches habitants d'Arras étalaient dans leur mobilier au XVI<sup>e</sup> siècle. Il est dit dans le testament de Ferdinand de Cardevacque qu'il laisse « des vaisselles en argent, doré et « aultrement, estimés 8,000 livres. et des tapisseries de « haute lice armoïées (armoriées), réglées ainsi que la « vaisselle comme patrimoine, qu'il laisse à son fils « Charles et qui sont estimées 2,000 livres. »

Ferdinand de Cardevacque fut donc un grand citoyen, un jurisconsulte éminent dont la vie toute entière fut consacrée au bien public et au culte de la justice : son souvenir sera toujours inséparable des regrets qu'inspire une brillante carrière, prématurément brisée, mais vouée sans réserve à la famille, à la science et à la patrie, autant de sources où se puise, avec l'amour du bien et du vrai, une haute noblesse d'esprit et de cœur.

## APPENDICE

C'est à tort que MM. d'Héricourt et Godin ont attribué à Ferdinand de Cardevacque un tableau dont l'original appartient à M. le marquis d'Havrincourt et dont plusieurs copies existent à Arras et à St-Omer chez les représentants actuels de la branche aînée de cette famille : « Ferdinand, disent les auteurs des *Rues d'Arras*, « est représenté au milieu de ses clients ; sa figure éner- « gique montre sa piété, son amour de la justice et res- « pire cet esprit de conciliation qui guida toujours sa « conduite. Derrière la tête du principal personnage se « trouve un écusson au chef d'hermine. »

Il est évident que ce tableau représente un Cardevacque qui est soit avocat, soit notaire, soit même proprié-

taire, recevant un jour de marché les redevances de ses tenanciers apportant des fruits, des œufs, de la volaille, ou montrant les titres sur lesquels s'appuient les droits à ses fermages (1). On peut accepter ces diverses interprétations ; mais quel était ce Cardevacque ? Nous ne croyons pas que ce soit Ferdinand, et voici les motifs sur lesquels nous basons notre opinion.

En 1848, M. le marquis d'Havrincourt trouva, sur l'indication de M<sup>me</sup> la douairière, veuve de Michel de Cardevacque, dans les greniers de son hôtel, rue d'Amiens, à Arras, des planches peintes et disjointes qu'elle voulut bien lui céder. Il les fit rejoindre et restaurer par M. Daverdoing, peintre, et il reconnut alors posséder l'original du portrait dont nous avons signalé plus haut les diverses copies. En lavant une des planches, on vit ressortir derrière la tête du principal personnage un écusson d'*hermine au chef de sable*, c'est donc un Cardevacque : mais l'écusson ne représente pas les armoiries telles que les portaient Ferdinand et Charles, son père. De plus, ni le tableau, ni les copies qui en ont été faites, n'ont jamais été en la possession des Cardevac-d'Havrincourt ou de Gouy, seuls descendants de Ferdinand.

Selon nous, ce portrait doit représenter soit Mathieu de Cardevacque, arrière grand-père de Ferdinand et auteur de la souche commune des deux branches, soit Guillaume, son fils aîné qui, comme son père, portait un simple écusson surmonté d'un *heaume* ou casque(2), soit enfin un de ses descendants, ce qui expliquerait plus naturellement la possession unique de ces tableaux dans la branche des Cardevacque d'Arras et de Lens.

(1) Ancien usage conservé en Artois.

(2) Laurent Le Blond, livre sur la noblesse.

Entre autres considérations, nous ferons encore observer que Ferdinand de Cardevacque était bien avocat consultant, mais qu'il était en même temps un personnage important de la ville, qu'il était en relations avec les hommes les plus considérables de son époque, et que s'il donnait des consultations, il les donnait comme le font nos grands juriscultes, en tête à tête, et non à une foule de paysans, comme on le voit sur le tableau.

Cette peinture porte le cachet du XVI<sup>e</sup> siècle ou tout au plus du commencement du XVII<sup>e</sup>; elle représente donc soit le cabinet d'un membre de la famille recevant ses redevances, soit l'étude d'un notaire qui pourrait être celle de Guy II de Cardevacque, fils de Guy I<sup>er</sup> et petit-fils de Guillaume, notaire royal à Arras et procureur au Conseil d'Artois; il récréanta sa bourgeoisie le 27 octobre 1599 et épousa, le 21 février 1608, demoiselle Eléonore Labbé.





ÉTUDES  
sur  
LES NOMS DE LIEU  
du département  
DU PAS-DE-CALAIS  
(Extraits)

PAR M. L. RICOUART

Membre résidant.

---

ACQ

BIEN que ne possédant plus la sifflante, qui a toujours figuré dans ses variantes. Acq est de la série des noms fournis par le mot latin *aqua* aux cas obliques du pluriel. *Aquas, aquis* ont conservé leur sifflante sonore dans Aix, Ax, Asques, Ascq, Dax; et orthographique dans Aygues.

Acq doit son nom à une source sacrée : car partout où l'on rencontre ce genre de noms, on peut être assuré qu'on est en présence d'une fontaine mise sous la protection d'une divinité payenne et plus tard dédiée à quelque saint qui lui a succédé. Dans la source d'Acq, objet de la vénération des habitants, M. Terninck a rencontré des couches superposées de monnaies gauloises, romaines, mérovingiennes, carolingiennes, etc., jusqu'aux sous de la République française de 1792. Cette régularité dans les dépôts, qui n'est pas, du reste, particulière à

cette fontaine, montre une fois de plus que la superstition a traversé tous les âges en changeant seulement de costume. De nos jours le paysan jette encore son ex-voto dans la source sacrée sans avoir conscience de ce qu'il exécute. Ses pères l'ont fait dans la ferveur de leurs croyances ; il continue à le faire parce que cela s'est toujours ainsi pratiqué.

Acq aurait été, en 862, le théâtre d'une bataille entre l'armée de Charles le Chauve et celle de Bauduin Bras de Fer. Les Flamands auraient attaqué les Francs près du hameau de Bertonval, puis du côté de Chinchy et les auraient taillés en pièces. Afin de transmettre à la postérité le souvenir de cette victoire, Bauduin aurait fait dresser deux grès de grande dimension que l'on peut encore voir aujourd'hui et que l'on nomme les Pierres d'Acq.

Il est curieux d'entendre les historiens du XVI<sup>e</sup> siècle, et surtout d'Oudegheerst faire le récit de la bataille du Mont-St-Eloy. Comme la mode le voulait alors, l'école de Paul-Emile cherchait à donner la couleur antique à tout ce qu'elle produisait, et prenait pour guides Tite-Live et Quinte-Curce. Description du pays, plans stratégiques, harangues des chefs aux soldats, tableau du champ de bataille, réflexions morales et philosophiques, rien n'y manque. L'imagination de l'auteur, quelques faits sans cohésion, une foule d'ornements disparates et de digressions sans portée, constituaient alors ce qu'on était convenu d'appeler l'histoire. Plût aux dieux, comme on l'a dit à propos de Malbrancq, que les choses fussent aussi vraies qu'elles étaient audacieusement dites ! Mais le plus souvent l'œuvre est aussi menteuse que le système est déplorable, au point de faire regretter les chroniques naïves où le fait, sans être mis en relief à grand

renfort d'artifice, était, dans son bref énoncé, l'expression de la vérité historique. Après Augustin Thierry, Niebuhr, et tant d'autres écrivains de notre époque, lesquels ont introduit la critique dans l'histoire, il est fâcheux de constater que c'est encore dans le père Ignace et les compilateurs qui l'ont précédé que l'on va de préférence puiser les documents de notre histoire provinciale. Dans le cas présent, aucune source sérieuse n'autorise à admettre pour une réalité le combat de St-Eloy. Les Pierres d'Acq, prétendu trophée qui doit transmettre à la postérité le souvenir du succès de Bauduin, sont, à n'en pas douter, un monument mégalithique des premiers âges. A ce premier motif de doute viennent s'ajouter les contradictions évidentes des narrateurs. Pour quelques-uns il y a eu trois batailles, pour d'autres, deux; pour certains, une seule. Ils ne sont pas bien sûrs si c'est à St-Eloy ou dans une autre localité que l'affaire a eu lieu. *Quidam putant... pro comperto habetur... a non nullis relatam est...* Ceux qui affirment sont les Atrébates, par une sorte d'amour-propre local, c'est Ferry de Locres, François Bauduin, André Vaillant, qui vont jusqu'à fournir des détails précis en désignant la cense de Bertouval, le village d'Acq, le hameau de Chinchy, comme les divers points où l'engagement eut lieu; et comme ils écrivent en latin ils inventent la forme *Ascum*, à qui l'on s'est empressé d'assigner la date de 862. D'Oudegheerst n'est pas moins affirmatif: « Baudouyn avait assis son camp près la ville d'Arras, en une plaine, guères loin de St-Eloy. Les rays du soleil s'étendaient sur la fraîche rosée d'une matinée paignant les gouttes en fines jacintes, à l'heure que le vertueux Baudouyn ordonna de faire avancer l'avant-garde de son ost. Suit

la harangue du gentil Baudouyn, etc. Il est vainqueur et se rend maître de douze barons ou chevaliers de la lignée des Froymont et des Ganelon, ennemis mortels dudit Baudouyn, lesquels incontinent il fit pendre en haults gibets sur le Mont St-Eloy, et au milieu d'eux, l'oncle d'Anselme, archevêque de Reims. « Les dictes exécutions faites, les prisonniers renvoyés, le butin partagé, le prince retourne à Harlebecque. »

Il y a deux choses à relever dans ce récit : Bras de Fer fait pendre incontinent, c'est-à-dire immédiatement après la bataille, les douze barons et l'oncle de l'archevêque, et il rentre dans le château d'Harlebecque, sans que l'on ait mentionné à quelle distance se trouve ce château.

Buzelinus n'est plus aussi tranchant dans son opinion. Il se range, il est vrai, du parti d'Oudegheerst et des Artésiens, mais en écrivain consciencieux, il mentionne Meyer et Chrétien Mazœus. Meyer se sert d'expressions prudemment calculées : *Relatum est a nonnullis semel in Atrebatibus ad montem Sti Eligii. iterum in finibus Insulensium fusum ab eo (Balduino) fugatumque regium exercitum, Francosque perquam viriliter a nostris finibus prohibitos* (Meyer, page 79, éd. Francfort-sur-Mein, 1580). Chrétien Mazœus n'accepte rien de tout cela. Pour lui, le roi de Navarre, mis à la tête d'une armée de 100,000 hommes par Charles le Chauve, traverse l'Artois, s'empare des territoires de Douai et de Lille, et vient assiéger Baudouin dans Harlebecque. Bras de Fer, dans une sortie, lui tue 40,000 hommes, fait 50,000 prisonniers et laisse le reste s'enfuir. Ici est reproduit le récit de l'exécution des douze parents de l'archevêque de Reims, pendus au Mont St-Eloy aussitôt après la bataille. On ne dit pas encore à quelle distance d'Harlebecque se trouve le

lieu du supplice ; mais il est cette fois bien probable qu'on n'a pas fait un voyage coûteux et inutile, quand on pouvait élever la potence à proximité du champ de bataille, c'est-à-dire dans la plaine d'Harlebecque.

En passant sur l'exagération du chiffre des combattants, il est certain que la vérité doit être là.

L'armée de Charles le Chauve a dû franchir la frontière dans l'intention de forcer le passage de la Lys, but de toutes les expéditions qui ont suivi celle-là et qui ont abouti à Courtray et à Roosebecque. Bauduin se trouvait à Harlebecque, sa résidence habituelle, où il avait soigneusement enfermé sa femme Judith. S'il y eut plusieurs rencontres, elles eurent lieu en cet endroit, dans la plaine qui s'étend entre Harlebecque et Vive-St-Eloy, jadis villa Sti Eligii, sur un espace de quatre ou cinq lieues, le long de la Lys. Cette villa Sti Eligii (1072) dépendait autrefois de la verge d'Harlebecque et fait partie, comme cette localité, de la Flandre occidentale. On l'aura confondue avec notre Mont-St-Eloy près d'Arras et une fois cette attribution faite, on aura brodé toute la mise en scène. *Ascum* et *Bertonvallem* sont le produit de l'imagination du rhéteur, et les pierres d'Acq sont arrivées à point pour la péroration.

Rappelons que saint Eloy a été l'apôtre de la contrée, comme nous l'apprend saint Ouen. Il fut évêque de Noyon et Tournay avant Mummolenus, fonda à Courtray l'église de St-Martin, et il est demeuré populaire dans le pays où persistent les souvenirs de son passage Sande-rus mentionne la chapelle de St-Eloy à Courtray, et, outre le Vive-St-Eloy dont on vient de parler, il existe un village, au-delà de la Lys, nommé Wynckel-St-Eloy, à quelques lieues de Courtray, où l'on pourra dresser la

potence des Ganelons si Vive-St-Eloy ne suffisait pas à la besogne.

Pour conclure, Baudouin Bras de Fer a battu les Carolingiens à Harlebecque et dans la plaine qui s'étend de là à Vive-St-Eloy. C'est sur la motte de cette localité qu'a été dressé le gibet pour les parents de l'archevêque de Reims, et il faut rayer de notre histoire locale la grande bataille de Bertonval. Il sera bon d'imiter désormais Kerwyn de Lettenhove qui ne parle même pas de cette fable dans son *Histoire des Flandres*.

#### AIX-EN ISSART

Ce village, situé sur la rivière dite le Bras de Bronc, tire son nom de sa position, *ad aquas*, ou de ses sources, *ab aquis*. C'est la même origine pour tous les Aix, Aygues, Ax, Dax.

Son déterminatif Issart serait une variante de Essart, signifiant un défrichement. On aurait ainsi *Aquis in sarto*. Cependant on pourrait rapprocher cette forme de *Isseretius*, nom du pagus que traverse l'Izer, sur la frontière de Belgique, et lui attribuer le sens de source. Aix serait donc *Aquis in Isseretio* aussi bien que *in Essarto*, Aix-lez-Sources, que Aix-le-Défrichement.

Comparer Aix (Somme) : Ais, 1140. Ays, 1198. Aiz, 1567. — Aix-Noulette, Aix-en-Ergny (Pas-de-Calais).

On a voulu voir dans Aix-en-Issart l'Ascio du cartulaire de St-Bertin et l'Ascia de la charte de Henri I<sup>er</sup> pour St-Sauve.

La charte d'Adroald (648) qui fonde ou enrichit le monastère de Sithiu se termine par ces mots : *Actum Ascio, villa dominica publice*. Celle de Deodatus (799) donne au

même couvent des propriétés *in Sanctum et in Ascio super fluvio Widbaci*. Quel est cet Ascio ? Quel est ce fluvius Widbaci ? Les dissertations n'ont pas manqué. Pour les unes, c'est Aix-en-Issart, sur le Bras de Brone ; pour les autres, c'est Aix-en-Ergny ou encore Erny-St-Julien, sur l'Aa. Ces hypothèses (car ce sont-là de pures hypothèses) ne s'appuient sur aucun document authentique, sur aucune base solide.

Et d'abord, on fait d'Ascio un Aix à cause d'une certaine similitude de noms. Mais Aix vient régulièrement de *aquis* ou *aquas*, et il a conservé la sifflante finale du thème primitif. Qu'on étudie les origines des Aix, Aigues, Ax, on verra que jamais ils ne proviennent d'un mot contenant l'élément *sc* adouci par la voyelle *i*.

Les mots latins où il figure, excepté *fascia* et *luscinia*, ont passé dans notre langue avec la prononciation du *ch* doux. L'exemple le plus frappant est sans contredit *Ascia* signifiant doloire, dont nous avons fait hache. *Ascio* a dû nécessairement se transformer de la même façon et n'a pas pu fournir le son dur qui caractérise les *Ascq*, *Acq*, *Aix* de nos contrées. C'est ainsi que *Aschel* est devenu *Achiet* et *Asciovilla*, *Acheville*.

On n'a pas mieux réussi à déterminer le cours d'eau où se trouve situé l'Ascio inconnu. Ce ne peut être l'Aa, qu'on sait avoir porté les noms d'Enna, Ennena, Agniona, ni le Bras de Brone, que les chartes n'ont jamais désigné par *Widbaci*, ou, comme on l'avait lu fautivement *Widolaci*. Ce fluvius *Widbaci* peut se traduire par la *Widbecque*, sans doute minime affluent de quelque rivière plus importante, dont il faut chercher les cours au moyen des lieux dits de village.

Cela dit, pourquoi a-t-on choisi Aix-en-Issart de préférence aux autres localités du même nom ? C'est que la

charte de Deodatus, en même temps qu'Ascio, donne à St-Bertin des villages qu'on a pu facilement déterminer et qui sont voisins d'Aix. C'est *Fressinio super fluvio Capriuno*, Fressin sur le Cavron (aujourd'hui la Planquette) ; c'est *Sanctum* qui est Sains-lez-Fressin. Mais cette considération de voisinage n'est pas une preuve, puisqu'en même temps figurent dans la donation *Hildwalcurt*, dont la situation est encore inconnue et *Lonasto super fluvio Abbunfuntana*, que, d'accord cette fois avec Malbrancq, je place à Loon, près de Gravelines (Nord).

L'Ascio en question peut être partout ailleurs qu'on a voulu le placer et il peut y en avoir plusieurs à la fois. Nous avons vu plus haut un Ascio donner naissance à Acheville et son diminutif Asechel produire Achiet. C'est là un nom générique qui doit être pris pour synonyme de Campania et provient d'un radical *asc*, signifiant plaine cultivée. A l'Ascio du cartulaire de St-Bertin, il faut joindre l'Ascia du diplôme de Henri, roi de France, pour St-Sauve de Montreuil, reproduit par le *Gallia Christiana* (1042). Ces deux localités sont-elles distinctes ? La différence de terminaison suffit-elle pour qu'on ne les confonde pas ?

On en jugera en appréciant l'argument qui suit. Quand en 799, le clerc Déodat fait ses largesses au monastère de Sithiu, il a soin de stipuler qu'il les fait *in honorem sancti Martini*. Il se dépouille de son bien en faveur du saint ; c'est à lui qu'en réalité il offre sa richesse afin que son culte gagne en relief et en magnificence. On doit en conclure que les églises ou chapelles des localités désignées avaient saint Martin pour patron, et subséquemment, qu'elles l'ont encore. Et, de fait, Loon où Malbrancq place Lonasto, est dans ce cas, ainsi que Fressin. Parmi les Ascio, Acheville a bien son église sous le

même vocable ; mais comme il n'y a pas dans les rietz de Loos une rivière qui soit la Witbecque, il n'en peut être question. Or, l'Ascia de St-Sauve, voisine de la villa Lodie, qui est Ludy, ne peut être que Hezecques, qui a pour patron saint Martin. Hezecques est un *Asciacum*, revêtu de la forme flamande, et la preuve (si c'en est une) se tirerait de l'existence d'une ferme contiguë au village, laquelle est située sur un de ces ruisseaux intermittents dont la source fournit de l'eau pendant quatre mois de l'hiver et quelquefois après les grandes pluies de l'été. Cette ferme, dont les habitants ne connaissent plus l'origine et ne savent expliquer le nom, s'appelle la ferme du Hache et la dépression de terrain la vallée du Hache.

Je n'ai pas la prétention de réduire à néant toutes les hypothèses qui se sont bâties ou se bâtiront sur l'emplacement supposé de l'Ascio de St-Bertin. Qu'on m'accorde seulement que ce n'est ni Aix-en-Issart, ni Aix-en-Ergny, le passage du nom latin au nom actuel étant philologiquement impossible. Quant au reste, qu'on place Ascio à Ecques, à Campagne-lez-Wardrecque ou en tout autre lieu prêtant à l'identification par quelque côté, le champ est libre. Il me suffit d'avoir eu mon hypothèse à moi, laquelle en vaut peut-être une autre.

#### **COUPELLE-VIEILLE et COUPELLE-NEUVE**

Dans la vie de sainte Berthe (*Act. Sanct.*, jul. 4, t. II), nous rencontrons l'expression suivante : *Villa quæ dicitur Cupella*. Cette villa est indiquée comme propriété de l'abbaye de Blangy. Vu le voisinage des lieux et la ressemblance évidente des noms, Cupella s'applique à

Coupelle-Vieille. L'attribution étant certaine, il ne s'agit que d'interpréter le mot *Cupella* /

Harbaville lui suppose pour radical le mot *Copa*, signifiant auberge. Disons en passant que *Caupo*, aubergiste, est seul écrit correctement. Cependant Suétone nous fournit *Copa* (par un *o*) avec le sens, non pas de cabaret, mais de cabaretière; tandis que *Caupo*, comme l'écrivent généralement les classiques, est l'aubergiste, homme ou femme. C'est *Cauponia* qui est l'auberge, *Caupona* le cabaret ou la cabaretière, ou encore le métier d'aubergiste : *Cauponam exercere*, tenir un cabaret. Mais, au moyen-âge, on ne rencontre plus ces mots. *Caupo* seul persiste, encore a-t-il pris le sens de marchand, négociateur, courtier. Comme il faut, dans nos contrées, se défier des origines purement latines, on doit se demander pourquoi *Copa*, un mot classique exceptionnel, a choisi le nord de la Gaule pour former le nom d'un village, quand dans le midi, à part deux *Caupennes* qui pourraient sortir de *Caupona*, on ne trouve que des *Abergamentum*, *Xenodochium*, *Auberga*, *Stabulum* et autres mots d'origine étrangère ou détournés de leur sens primitif.

Si, devant cette invraisemblance, nous écartons la cabaretière fondatrice, il faut étudier le mot *Cupa* et son diminutif *Cupella*.

*Cupa*, *Cuppa*, à qui l'on donne généralement pour origine le verbe grec *koptô*, couper, a fourni cuve, coupe et coup.

La cuve, est la tonne, le tonneau, ouvert ou fermé, composée avec des douves ou planches découpées, de façon à constituer un récipient creux.

La coupe est le vase à boire, primitivement en bois creusé, plus tard en terre et en verre.

Le coup est le contenant pour le contenu : un coup de vin ; le cyathus, le crater, le poculum, pour vinum : boire un coup.

Cupa s'est dit pour toute espèce de vase, même pour le ciboire contenant l'Eucharistie.

Son diminutif Coupelle est le réceptacle, le *creuset*, où se fondent et se purifient les métaux.

Rien de tout cela ne peut s'appliquer à Coupelle-Vieille, à moins que l'on ne veuille y supposer l'existence pré-historique d'un cratère volcanique, ayant, comme le dit le mot cratère, l'aspect d'une coupe à boire.

Du même radical koptô est aussi sorti le mot coupe, signifiant morceau, et spécialement lopin de terre, mesure de blé, sous-multiple de la razière ou de la mencaudée; c'est le coupon, la coupure, le copeau. L'expression usitée dans nos villages, « un copon de cire, » pour désigner l'infinitésimale bougie qu'on brûle en l'honneur d'un saint rentre dans cette série.

On dit encore « le foin est à coupe, faire une coupe de bois, faire la coupe, » c'est-à-dire fendre l'eau en nageant sur le flanc.

Ce n'est pas encore là qu'il faut puiser pour trouver l'étymologie de Coupelle-Vieille.

En effet, le nom vient d'une toute autre source.

On s'en assure en énumérant les noms de lieu où l'on retrouve son radical ou son équivalent :

Le mont de Couple, jadis des Coupes (Audembert).

Le mont des Coupes (Lottinghem).

Le mont de Couple (Outreau).

Le Cuppe (Polincove).

La Coupe (sommet du mont d'Andrehem).

La Coupe (sommet d'une colline à Tournehem).

Les Coupples (Zutkerque).

La Coupette (sommets du mont de Wisques).

Le Coupel (Revel, Somme).

Tous ces noms représentent *cupa*, *cuppa*, *cupella*, désignant le point culminant, le monticule, la colline. Dans le langage ordinaire, coupe avait pour diminutif coupel et coupelet. On disait, au moyen-âge, le coupel d'un arbre; en tailler la cime, c'était escoupler les branches; les débris se nommaient *cuparia*, *coupiers*. Le sommet de la tête était le coupel. On dit encore de nos jours mesurer à coupel, fumer une pipe à coupel.

Ce mot s'est modifié dans certains districts et nous trouvons, dans un titre réglant les limites de la banlieue de St-Pol : le Cauvelet d'Epenchain.

Toutes ces expressions usuelles contiennent l'idée de hauteur dépassant la ligne normale. De là les mots de basse latinité : *coppire domum*, construire le toit d'une maison; *coppus*, la tuile faitière; *coppa*, la meule de paille. Tous ces mots sortent du bas latin *coppa*, *copa*, dérivant du kimri *cop*, saxon *coppe*, gaëlique *koppa*, teuton *kuppe*, signifiant cime.

Coupelle, nom de lieu, veut donc dire le monticule, la cime, la colline.

Il ne faut donc admettre qu'avec une prudente réserve l'explication du nom de nos villages par un mot emprunté au latin classique. Qu'on se rappelle que nous sommes dans la Gaule-Belgique et que les idiômes germaniques ont seuls été parlés dans notre pays pendant une longue suite de siècles.

Lieu-dit. LE COCRIAMONT.

Ce lieu est à 148 mètres d'altitude, le point le plus élevé du territoire de Coupelle-Neuve; son élévation au-

dessus du niveau de la mer confirme l'explication du mot Coupelle. Mais le nom qu'il porte mérite qu'on s'y arrête. On le rencontre dans une foule de localités sous des formes diverses : dans le Pas-de-Calais, c'est Coqueriomont, Coquerelmont; dans l'Aisne, Cocréaumont, jadis Cocqueriaumont, 1644, et Cauquერიomont, 1675. On trouve de plus la forme des Coquereaux, le bois Coquerel. Ce nom signifie le mont des noisetiers ou plutôt des noisettes. Le mot Coquereau, Cockerelle, employé avec cette signification dans la vieille langue, n'est plus usité qu'en terme de blason et l'on nomme ainsi les noisettes réunies par touffes de trois dans leurs cupules.

## CRÉQUY

S'est appelé, dit-on, *Kresequium*. Ce mot est la traduction de basse latinité du flamand Kerseke, Kerseca, Crecques, qui a donné par contraction Crecques (hameau de Mametz, Aire). Créquy sort de la forme régulière *Crekia-cum*. Les Kerseke, Kersbeke, Kersgatte, Kerscamp, ont pour radical le flamand Kers, Kersen, Cerise. Créquy a l'allemand Krieche, danois Krøge, français Crèque, prune sauvage, fruit du créquier, autrement dit prunellier, fourdrinier, arbre à fourdraines.

« Créquiers sont arbres qui ont poi de feuilles et ont » foison de picans, et en foit-on volentiers clôture; car » ils croissent communément en hayes et ont leurs poi- » gnans tant crains que personne n'ose bonnement tou- » cher à la haye qui en est faicte » (XV<sup>e</sup> siècle).

Aussi la maison noble de Créquy avait-elle pour devise: *Nul s'y frotte*, à cause des épines de l'arbuste qui poussait à profusion dans son domaine féodal.

Voilà pour l'étymologie du nom du village ; mais sur cette question vient s'en greffer une autre bien plus vivement controversée.

L'écu des Créquy porte-t-il des armes parlantes et représente-t-il réellement un créquier ?

« La figure du créquier est extraordinaire et se ren-  
» contre peu en armes aussi bien qu'en terre. Cet arbre  
» imaginaire, que l'on représente ayant ordinairement  
» sept branches, à la forme d'un chandelier, au bout  
» desquelles il y a des fruits comme les capres, se trouve,  
» dit le P. de Varennes, sur le bord d'une petite rivière  
» qui arrose les prairies du lieu de Créquy en Picardie, à  
» ce que ceux de ce nom lui ont appris, qui portent *d'or*  
» *au créquier de gueules*. » (Lowan Géliot, *la vraie et*  
*parfaite science des armoiries*). On voit que les seigneurs  
de Créquy, au XVII<sup>e</sup> siècle, croyaient bien avoir un prunellier sur leur écusson.

Mais, sans compter le sire de Rebretengues (Rety) qui porte *d'argent au crequier de sinople, à la bordure engreslée de gueules* — sans doute par brisure, — des familles de la Saxe, du Wurtemberg, de la Suisse avaient les mêmes armes, comme par exemple les Efflenger von Gronneng qui portaient *de gueules au créquier d'or de cinq branches*. Est-ce partout des armes parlantes ?

Cette considération a fait émettre par plus d'un auteur compétent en matière d'armoiries une opinion toute différente. Cette diffusion de l'emblème leur a inspiré l'idée qu'il était un souvenir des Croisades. Cet arbre imaginaire, comme l'appelle le P. de Varennes, ne serait autre chose que le chandelier à sept branches du temple de Jérusalem, tel qu'il est figuré sur l'Arc de triomphe de Titus. Ce que l'on a pris pour les racines est le trépied

qui soutenait le candélabre ; les branches sont les supports et les fruits les godets qui recevaient l'huile et la mèche. Ce serait donc là, ainsi qu'on appelait au moyen-âge la lampe vulgaire, un multiple crachet ou crechier, terme encore employé dans la campagne picarde. Les Créquy portaient donc ce chandelier sur leur écu, peut-être comme preuve de leur présence aux Croisades, ou parce que le mot créchier reproduisait par à peu près le son et l'orthographe du nom de leur propriété ; de sorte que créchier et créquier seraient des noms qui, par fortune rencontre, se sont trouvés accolés et confondus dans la même signification par l'assentiment irréfléchi du vulgaire.

On peut choisir entre les deux opinions ; ce qui n'empêchera pas Créquy de tirer son origine de l'abondance des créques sur le territoire du village.

### ARLEUX-EN-GOHELLE

On a été jusqu'à présent d'accord pour faire dériver Arleux de *Allodium*, alleu, terre franche, libre, héréditaire. L'R était avec raison attribué au rotacisme, accident si fréquent dans les mots où L se redouble sans mouillure. L'explication avait un certain air savant en même temps que naturel qui plaisait à tout le monde et inspirait confiance. Mais il suffit de jeter les yeux sur la série des variantes du nom pour faire disparaître l'illusion ; les manuscrits sont là pour affirmer que jamais Arleux ne fut *Allodium*.

L'abbaye bénédictine d'Eenham (Belgique), *Ecclesia de inferiori Eenham*, possédait la dîme d'Arleux. Le chapitre d'Arras en avait l'autel. Les chartes confirmatives du

pape Eugène III et de Bauduin le Pieux, 1148, traduisent Arleux par Assilogiis et Asilogiis, en l'associant à deux localités voisines, Wulpia et Wulgeval (Cf. A. Le Mire, t. iv, p. 17). Le cartulaire du chapitre de Notre-Dame, employant le nom sans lui donner la forme latine, dit Athlus, Wulpi et Wulgeval, c'est-à-dire Arleux, Oppy et Willerval.

Asilogiis et Athlus sont donc identiques : leur radical et leur suffixe le sont donc aussi. Le radical qui s'écrit indifféremment Ath, As, a produit Asi, parce que *th* est la sifflante saxonne, semi-dentale, qui finit, en s'adoucissant encore, par ne plus se faire entendre, et cède facilement à l'appel de la nasale ou labiale qui la suit. Ex. : Gothnehem, Gosnehem. Gonchem. Ou bien il disparaît complètement sans laisser de traces ; ex. : Lothes, Lohes, Loos ; Bethay, Beay, Baye.

On trouve ce *th* en terminaison dans les formes de 1119 et 1154, remplaçant l'S du suffixe lus, et il fait place à une S insonore dont tient lieu dans le nom actuel un X orthographique.

La traduction, dans le latin des chartes, du second composant lues, luis, lus, par logiis, lui donne le sens de logia, grange où les moines recueillaient la dime en nature.

Quant à la signification du radical on arriverait peut-être à la découvrir par l'analogie, en cherchant les autres noms où on rencontre les mêmes lettres.

Arleux (Nord), homonyme exact de notre Arleux, a eu les mêmes formes aux mêmes époques. Le cartulaire de Notre-Dame l'appelle *Athlus in Osterbanno juxta Paluel*. C'est bien l'Arleux en Paluez déterminé par sa situation.

Arleux (Somme) s'est dit Asloas ; Allouagne, Aslone ;

Monfliers (Somme), Asfloas et Asflarias ; Staneux (Belgique), Astanetum.

Il résulterait de ces exemples que *ath, as*, serait le latin *ad*, dont le *d* aurait fourni *th*, sorte de dzêta adouci. Asfloas, asflarias est *ad fluctus* ; Aslone, *ad sylvam* (flam. loon) ; Asloas comme *aslus, ad logias* ; Astanetum, *ad quercus* (Gall. tann). Sous réserves.

Comparer : Eloie (Haut-Rhin). Von Loies, Von de Loi, Von der Loyge. XV<sup>e</sup> siècle ; Esloie, Esloyes, XVIII<sup>e</sup> siècle, commune de Giromagny, qui dépendait du décanat des Granges (Haute-Saône).

Arleux est souvent désigné par *Mondarleux*. Il était en effet divisé en Mont-d'Arleux et Bas-Arleux.

On pourrait encore le comparer à Arleuf (Nièvre) qui s'orthographiait encore Aleuz en 1447, si l'on repoussait complètement la traduction monacale de 1317 : *Parrochia de Arido loco*.

## LA GOHELLE

Le mot « en Gohelle » qui sert à distinguer Arleux d'Arleux-en-Paluez, désigne une certaine partie du territoire de l'Artois dont la plaine de Lens est à peu près le point central.

Le *Dictionnaire de la vieille langue française*, de Gaudefroy, traduit le mot Gauhière par taillis et s'appuie sur ce passage des *Chroniques*, de Philippe Mouskes :

Parmi Gauhière le sui  
Tout droit en la forêt de Lens.

Je crois que la phrase du chroniqueur a été mal comprise. Le personnage dont il est question se dirige vers la forêt de Lens en traversant la Gohelle. *En* est ici pour

*in* ou *ad*, vers. On traduirait en latin cette phrase : *Per Gauheriam eum secutus sum recto pede in sylvam Letgiam*. Car Gohiere, Gauheria, Gohelle, Goelle, Goiele, Gouelle, ne signifie pas forêt ou taillis. mais précisément tout le contraire. C'est une plaine où rien ne pousse, pas même les arbres. Ce n'est pas un essart, ce qui suppose un défrichement, mais un rietz, une terre qui n'a jamais été cultivée.

Les Gohelles ont une certaine étendue. On cite une Gohelle en Seine-et-Marne, et le village de Gohelle, commune de Montgé, canton de Dammartin, près Meaux, doit son nom au terrain où il est bâti (Lebeuf). La plus voisine de l'Artois est celle de la Thiérache, au nord du département de l'Aisne.

Le sol de la Thiérache était encore improductif au XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque on est parvenu à lui faire produire un peu de sainfoin et d'épeautre. Cette contrée, l'une des plus riches de la France actuelle, grâce aux progrès de l'agriculture, était jadis considérée comme la plus pauvre de la Picardie.

Notre Gohelle est un canton d'environ 20 kilomètres carrés, jadis très peu boisé, dont le sol léger ne fournissait que des grains maigres ; il était en général sec et dépourvu d'eau, et les pâturages y étaient rares (P. Ign.) Il comprenait, en s'étendant, surtout en longueur, de la plaine de Lens vers Aubigny, au sud, et vers Loos, au nord : Givenchy, Gouy-Servins, Bouvigny-Boyeffles, Sains, Bully-Grenay, Arleux, Vimy, qu'on a souvent désignés par « en Gohelle. » Des villages encore plus rapprochés d'Arras, Thélus et Bailleul-sire-Berthoud ont les lieux-dits « en le Goïèle ou en le Gohelle. »

Cette plaine de Lens, et notamment les rietz de Loos,

que, si l'on en croit les historiens, Condé choisit pour livrer bataille, parce qu'il ne portait ainsi préjudice à aucun cultivateur, est devenue une campagne exceptionnellement fertile, grâce à l'initiative d'un agriculteur demeuré célèbre, M. Decrombecque, de Lens.

Il n'est donc plus question d'admettre pour le radical du mot Gohelle le germain *guald* ou *wald* signifiant forêt. Quant au prétendu celtique *gau*, qui est du pur germain et que l'on retrouve dans *Haspingau*, *Brisgau*, ou sous les formes plus anciennes *Spirogouwi*, *Wester-gouwi*, il a la signification de division territoriale, administrative, celle du *pagus* antique, plutôt que celle de division topographique. Gohelle indique une disposition du sol, comme le font les mots *culture*, *sarl*, *wastinc*, *warichet*, etc.

Le seul mot auquel on puisse le rattacher serait le vieil allemand *Göll*, qui a le sens de stérile, qu'on l'applique aux animaux inféconds ou aux terres improductives (Cf. Wachter à ce mot).





# LE PATOIS ARTÉSIEN

PAR

M. Ed. LECESNE

Membre résidant



## Observations générales.

LES vieux idiomes de nos provinces, comme les vieilles mœurs de nos ancêtres, vont chaque jour en se perdant. C'est un bien sans doute ; car au point de vue national, il vaut mieux que toute la France parle la même langue et suive les mêmes habitudes ; mais, en ce qui concerne l'intérêt historique et philologique, il est peut-être fâcheux que les traditions du langage s'oblitérent ainsi, et il est à désirer qu'on en conserve quelques souvenirs. Voici comment Littré s'exprime sur ce point, dans son *Histoire de la langue française*, tome II : « Il n'est pas besoin aujourd'hui de préambule pour recommander l'étude des patois et les tirer de l'oubli et du dédain où ils étaient demeurés. Depuis les éclatants exemples qui ont montré combien la philologie pouvait être utile aussi bien à l'histoire des peuples qu'à celle de l'esprit

humain, on a sans retard, passé des filons principaux aux filons secondaires, et poursuivi la mine dans toutes les directions.... A toutes sortes d'égards les patois sont dignes de curiosité et d'intérêt; ils répondent à un ordre spécial de recherches pour lesquelles ils sont indispensables. »

L'Artois, sous ce rapport, a subi le sort commun. Après avoir eu ses allures particulières, qui différaient essentiellement, même des pays les plus rapprochés, tels que la Flandre et la Picardie, il s'est peu à peu façonné au goût moderne et a adopté tout ce qui provient d'un centre unique. Son patois, ou plutôt ses patois, car il y en avait presque autant que de localités, se sont pliés au langage général, et maintenant on peut prévoir le temps où tous les habitants de nos campagnes parleront, sinon purement le français, au moins quelque chose qui y ressemble. Les progrès de l'instruction primaire ont beaucoup contribué à ce résultat. Depuis que l'instituteur, dans chaque commune, dispense aux enfants les mêmes notions de grammaire et d'orthographe, puisées à la source du Ministère de l'Instruction publique, les jargons artésiens se sont trouvés fortement battus en brèche, et l'école a été l'adversaire infatigable des barbarismes de la famille. Aussi, chez nous, le peuple lui-même commence à faire fi du patois et s'efforce d'éviter des formules jadis en usage jusque dans les classes aisées.

Une histoire du patois artésien serait certainement très curieuse. En étudiant les diverses transformations qu'ont subies les manières de s'exprimer propres aux habitants de l'Artois, on suivrait pas à pas les mutations politiques opérées dans cette province. D'abord latin dégénéré, pendant les périodes romaines et mérovingiennes, le

langage de nos pères fait, sous les Carlovingiens, une foule d'emprunts aux dialectes des tribus ostrasiennes qui ont si longtemps traversé et occupé nos contrées. Puis il se perfectionne, sous les premiers Capétiens, et devient pour ainsi dire le français ordinaire. Mais le temps a marché, et la langue vulgaire est restée immobile. C'est ce qui fait que l'idiome artésien se compose, en grande partie, de vieux mots tombés en désuétude et qui ne se retrouvent plus que dans les auteurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Quand vint la Renaissance, surtout l'époque de Louis XIV, le français s'épura et se fixa, mais le peuple resta fidèle à ses habitudes de langage : alors s'est opérée une scission complète entre le parler de la bonne compagnie, qui était pour ainsi dire une végétation récente, et les dialectes populaires, qui en étaient les souches et les racines.

L'examen approfondi des concessions et des résistances du patois artésien aux formes nouvelles nous conduirait beaucoup trop loin et exigerait des connaissances linguistiques que nous sommes loin de posséder. Aussi notre but est-il plus modeste : nous nous proposons seulement de rechercher quelques fragments épars des anciennes manières de s'exprimer en usage en Artois, et d'y joindre un certain nombre de réflexions suggérées par ces idiotismes. Il y a loin de là à un recueil complet du patois artésien, et encore plus à une analyse raisonnée des termes de ce langage ; mais tel qu'il est, ce travail ne sera peut-être pas superflu, car il pourra appeler l'attention sur un sujet particulièrement intéressant pour le pays que nous habitons, et donner à de plus érudits l'idée de fouiller dans une mine où doivent se rencontrer quelques richesses.

Cette pensée d'ailleurs n'est pas nouvelle. De toutes parts les sociétés savantes s'empresstent de recueillir, pendant qu'il en est temps encore, les débris des vieux dialectes, et plusieurs fois le gouvernement a encouragé ces efforts. Déjà au siècle dernier, on avait cherché à réaliser en Artois ce *desideratum* : le savant secrétaire de l'Académie d'Arras, Harduin, dont l'esprit vaste et pénétrant a embrassé tant de sujets, avait entrepris, dans deux mémoires lus à la Société dont il faisait partie, de reproduire les formes du langage propres aux populations artésiennes. Malheureusement ces mémoires sont perdus, et nous ne les connaissons que par un compte-rendu fort incomplet. Un investigateur aussi patient qu'éclairé, M. Laroche père, a vainement essayé de les retrouver lorsqu'il a écrit la biographie d'Harduin. Il faut donc renoncer à ces documents, qui auraient été d'autant plus précieux qu'ils remontent à une époque où les choses étaient plus entières qu'aujourd'hui. Pour compenser cette perte, nous possédons deux mémoires sur la question lus à l'Académie d'Arras par Cauwet de Basly. L'un est de l'année 1777, et a pour titre : *Mémoire sur le patois nommé rouchi* ; l'autre est de l'année 1780, et porte cette mention : *Sur le langage artésien*. Mais on ne trouve dans ces deux mémoires que des indications bien sommaires et ils ne sont pour ainsi dire traités qu'au point de vue *puriste*.

A une époque postérieure nous rencontrons un nouvel effort fait pour l'étude du patois. En 1790, le célèbre abbé Grégoire, qui venait de se signaler à l'Assemblée constituante, jugea que cette matière, loin d'être oiseuse ou de prêter au ridicule, comme on le croit trop souvent, devait fixer l'attention des hommes érudits. Dans ce but,

il rédigea un questionnaire qu'il fit répandre dans toutes les anciennes provinces de la France, et il obtint un grand nombre de réponses qui ont été réunies et publiées par M. Gazier, professeur au collège Rollin. Les réponses, en ce qui concerne l'Artois, émanent d'un homme qui a acquis une certaine réputation comme historien de cette contrée, le chanoine Hennebert. Mais les renseignements qu'il donne sont encore plus succincts que ceux de Cauwet de Basly, et ne peuvent être que d'un faible secours pour ceux qui désireraient avoir une connaissance approfondie de la matière. Il faut d'ailleurs remarquer que, dans l'esprit de l'abbé Grégoire et de ses correspondants, les patois étant sur le point de disparaître, il semblait intéressant de jeter sur eux un dernier regard. A l'appui de cette allégation, Hennebert constatait que « le patois était beaucoup moins commun depuis un demi-siècle, le langage du peuple et du paysan s'étant dégrossi, ce qu'il attribuait aux divers écrits qui avaient éveillé leur pesante imagination. »

Les choses ne devaient pas marcher aussivite qu'on le pensait. En effet, le 7 novembre 1792 on était encore obligé d'organiser, au Ministère de la Justice, des bureaux pour traduire les lois en langues allemandes, italiennes, basques et bas-bretonnes, et en 1794, Grégoire lui-même, dans le rapport célèbre sur l'instruction publique, qu'il lut à la Convention, disait que six millions de Français ignoraient complètement la langue nationale et que six autres millions étaient incapables de soutenir une conversation suivie. Nous n'en sommes heureusement plus là aujourd'hui; mais les patois subsistent encore, et quoique nous pensions aussi qu'ils sont fatalement destinés à périr, nous ne pouvons leur assigner une fin prochaine.

Dans tous les cas il faut bien reconnaître qu'ils ont, comme on dit, *la vie dure*.

Après la tentative de Grégoire, une autre du même genre eut lieu en 1807. Champagny, duc de Cadore, alors Ministre de l'Intérieur, toujours sous cette impression qu'avant la mort imminente des patois, il fallait conserver quelques souvenirs de leur existence, s'adressa à tous les savants de bonne volonté pour les engager à traduire *la parabole de l'Enfant prodigue*, chacun dans le patois de son pays. Il en est résulté une collection complète qui forme un assemblage des plus curieux. Cette idée a été reprise, pour nos contrées, par le savant abbé Haigneré, et il a fait paraître dans le recueil intitulé : *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, une nouvelle traduction en patois de la célèbre parabole. Ce travail, comme tout ce qu'écrivait l'abbé Haigneré, se distingue par la justesse et l'érudition et peut être fort utile à ceux qui recherchent les matériaux si rares des langages de nos pays.

En 1810, Henry, dans son *Essai sur l'arrondissement de Boulogne*, avait déjà dressé un *vocabulaire*, très imparfait du reste, *des mots patois du Boulonnais dérivés de la langue celtique*.

Les patois flamands et picards, qui ont une certaine analogie avec le patois artésien, ont aussi appelé l'attention de plusieurs personnes qui s'intéressent aux études locales. A Lille, M. Pierre Legrand, conseiller de Préfecture, un des hommes les plus distingués dont s'honore le département du Nord, a donné le signal, qui a été suivi par M. Louis Vermesse, dans son *Dictionnaire du patois de la Flandre française* ; à Amiens, l'abbé Corblet a composé un vocabulaire du patois picard, et en ce mo-

ment M. Jouancoux publie un dictionnaire de ce patois, qui n'a peut-être que le tort d'être trop savant.

Tous ces travaux prouvent combien la question est à l'ordre du jour. C'est ce qui m'a engagé à suivre l'impulsion. Mais je ne l'ai fait qu'à titre d'entrée dans la carrière. En effet, chez nous, tout est à peu près nouveau. Malgré les écrits que j'ai indiqués, il est certain que l'Artois est bien en arrière des provinces qui l'environnent. Une étude suivie sur la matière manque complètement, et si l'on a quelques matériaux, l'ensemble n'a jamais été tenté. Il faut donc marcher à peu près à l'aventure, et par conséquent risquer de nombreux faux pas. C'est, on le reconnaîtra, un grave péril, mais ce doit être aussi une excuse. Si on nous trouve souvent en défaut, nous aurons au moins ébauché l'œuvre, et nos erreurs mêmes pourront être de quelque utilité à ceux qui viendront après nous.

Ce qui arrête tout d'abord lorsqu'on scrute l'un après l'autre les différents termes en usage dans le patois artésien, c'est de savoir d'où ils viennent. Ici, comme dans toutes les langues, la question des origines et des étymologies est extrêmement obscure; aussi n'essaierons nous pas de la résoudre. On a dit que toute définition est dangereuse: *Omnis definitio periculosa*; on peut en dire autant de beaucoup d'étymologies. Nous ne donnerons donc que très rarement notre opinion sur ce point, et encore sous forme de conjecture, et quand à côté d'un mot nous indiquerons ce que nous croyons être sa provenance, nous ne le ferons que comme un doute, car dans bien peu de cas il est permis d'arriver à la certitude.

Le plus souvent d'ailleurs le patois artésien n'a d'autre origine qu'un français vicié ou vieilli. En effet, il n'est

pas une langue complète, comme le flamand ou le provençal. La plupart des termes dont il se sert sont français, mais ils ont été, soit détournés de la signification usitée de nos jours, soit défigurés dans leur émission. De là une première catégorie, peut-être la plus nombreuse, d'expressions en usage dans nos campagnes. Ce sont des mots *estropiés*, ainsi qu'on dit vulgairement. Le défaut d'instruction ou la difficulté de la prononciation sont les causes dominantes de ces entorses données à la langue. Tous les jours, dans la manière de parler des personnes qui ont reçu peu d'instruction, un résultat semblable se produit, et si le courant contraire ne ramenait continuellement les choses à leur état naturel, la langue ne tarderait pas à être pervertie. Il serait facile de faire, dans un dictionnaire du patois, un relevé de tous les mots d'un français corrompu : ceux, par exemple, où des lettres ont été transposées, augmentées ou supprimées ; mais ce serait un travail bien inutile, car le plus souvent, à la simple audition on reconnaît suffisamment l'erreur.

Une autre source bien féconde de notre patois, comme au reste de tous les autres, c'est le vieux français. Quand on lit nos anciens écrivains on est étonné d'y rencontrer à chaque pas des locutions qui sont encore en usage dans nos campagnes. Il est à remarquer que ces emprunts s'appliquent moins à la langue du moyen-âge proprement dite qu'à celle qui a immédiatement précédé la Renaissance. Il semble que le paysan ait, lui aussi, fait un effort pour suivre le progrès, mais que fatigué de sa marche il se soit arrêté en route. Ainsi le français, pour lui, est plutôt celui de Louis XI que celui de saint Louis. Peut-être est-il permis de croire qu'alors il était déjà en

retard et qu'il parlait comme on le faisait trois ou quatre siècles auparavant. Cette résistance est toute naturelle : les campagnards n'ont pas les mêmes facilités que les citadins pour s'initier aux vicissitudes et souvent aux caprices du langage : ils restent fidèles à leurs vieilles habitudes jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent qu'ils ne sont plus compris du tout : alors ils se décident à faire un pas, mais ce pas est si lent qu'il les laisse toujours en arrière.

Outre les deux causes de production qui viennent d'être indiquées, le patois en a une troisième qui lui appartient en propre, c'est celle que j'appellerai *la génération spontanée*. Lorsque le paysan ne trouve pas dans le parler ordinaire un terme approprié à la pensée qu'il veut émettre, au lieu de recourir aux circonlocutions, il fait comme les philosophes, *il forge un mot*. Cela tient à une certaine logique qui dirige les intelligences encore peu développées et qui les pousse droit au but, au lieu de passer par des détours où elles risqueraient de se perdre. Il faut même reconnaître que souvent, dans ces sortes de créations, le paysan est heureusement inspiré. Bien des expressions qu'il a ainsi tirées de son crû rempliraient avantageusement des lacunes regrettables et mériteraient que l'Académie leur donnât droit de cité. On ne comprend pas en effet que quand la langue reçue fait défaut elle n'ait pas recours aux dialectes parasites et ne prenne pas son bien partout où elle le trouve, plutôt que d'obliger les puristes à se servir de circonlocutions qui ressemblent quelquefois à celles des *Précieuses ridicules*. La preuve que les mots inventés par le patois répondent souvent à des besoins qu'il serait opportun de satisfaire, c'est la difficulté même qu'on

éprouve à leur assigner des équivalents quand on veut les classer dans une nomenclature. Il faut, pour les faire comprendre, chercher des explications fort étendues. Ne vaudrait-il pas mieux, au moyen d'un choix raisonné dans ces parlars excentriques, enrichir la langue de beaucoup de termes qui lui manquent, ainsi qu'on est obligé de le faire chaque jour lorsque les progrès des sciences et de l'industrie, ou même de l'habitude, forcent les portes du dictionnaire académique?

Quant à l'origine du patois artésien, il est à peu près impossible de la fixer d'une manière satisfaisante. Ce qu'on peut dire c'est que, comme les langues en général, il ne s'est pas formé tout d'une pièce : c'est un travail de marqueterie qui s'élabore peu à peu, et qui a même cela de particulier qu'il n'est jamais terminé. Tandis qu'il est arrivé un moment où le français a été fixé d'une manière définitive, le patois est toujours resté à l'état de formation. Chaque jour le caprice ou l'usage l'oblige à élargir son cercle, et sous nos yeux s'opèrent fréquemment des néologismes qui augmentent une collection déjà assez abondante. C'est au point qu'on peut prévoir la fin du patois plutôt que celle de son travail d'assimilation, et que, tant qu'il lui restera un souffle d'existence, il ne cessera pas d'engendrer.

Parmi les idiomes qui ont dû laisser des traces dans le patois artésien, on s'attend à trouver en première ligne le celtique, dont on saisit quelques restes dans nos noms de lieux. Pourtant ces débris sont peu apparents : on les remarquerait plutôt dans les racines des mots que dans leurs terminaisons, et le patois les doit moins au celtique qu'au français. Cela s'explique par la situation ethnographique de nos provinces septentrionales. Le *Belgium*,

dont elles ont fait si longtemps partie, appartient bien plus au monde germanique qu'au monde celtique, et si leur langue doit quelque chose à ce dernier, c'est plutôt comme importation étrangère que comme production indigène. Malbrancq pense en effet que le *tudesque* ou *théostique* avait prévalu dans nos contrées au VII<sup>e</sup> siècle, quoique la langue latine continuât d'être en vogue à cette époque et pendant les deux siècles suivants.

L'idiome germanique devrait donc avoir fourni de nombreux apports à nos manières de parler. Pourtant il faut reconnaître qu'ils y sont aussi très peu sensibles. Tout au plus les saisirait-on dans l'emploi affectonné des consonnes et des aspirations. Mais ce ne sont que des indications assez fugitives, et les expressions mêmes ont perdu leur caractère tudesque. « Les Belges, dit Hennebert, *Histoire d'Artois*, tome 1<sup>er</sup>, page 217, ont eu originairement une langue qu'il serait difficile de connaître, » et Divœus pense qu'il reste fort peu de vestiges de leur langage primitif. Leur langue s'étant confondue, après les émigrations des Germains dans l'ancien Artois avec celle des Gaulois et par la suite avec celle des Romains, il en résulta un jargon des plus barbares. Mais les temps ayant marché, le *roman* a fini par tout courber sous son niveau et n'a laissé subsister que bien peu des locutions germaniques. La même chose est arrivée pour le *français* : il a détrôné peu à peu le *roman* ; mais les habitudes étaient tellement invétérées qu'il n'a pu triompher complètement. C'est ce qui fait qu'on retrouve dans le patois tant d'expressions qui ont une physionomie latine.

On pourrait peut-être s'attendre à y rencontrer quelques vestiges de l'espagnol, qui a été pendant longtemps

parlé par beaucoup de personnes en Artois. Cet espoir serait déçu : à peine quelques mots ont-ils conservé une apparence ibérique. C'est que, suivant nous, quand la domination espagnole s'est étendue sur l'Artois, l'idiome national y existait depuis des siècles et l'élément étranger n'y a produit que de rares changements. De plus, ceux qui parlaient l'espagnol parmi nous formaient pour ainsi dire une colonie de militaires et de fonctionnaires qui n'avaient que des relations momentanées avec la masse de la population. Par conséquent, ils n'ont pas dû laisser des traces bien profondes parmi ceux qu'ils étaient plutôt chargés d'administrer et de contenir que d'instruire et de régénérer. C'est à peu près ce qui se passe dans tous les pays occupés, par rapport aux indigènes et à leurs possesseurs. Les maîtres de l'Inde et de l'Algérie feront passer bien peu de mots anglais et français dans l'indoustan et l'arabe.

Quant au latin, qui pourtant a été parlé en Artois bien avant l'espagnol, il y a marqué son passage d'une manière bien plus profonde. Ainsi on en retrouve des fragments, non-seulement dans les mots, ce qu'il pourrait devoir au français, mais encore dans les tournures de phrases, ce qui prouve une assimilation plus particulière. Nous en citerons pour exemple cette locution qui présente une teinte si locale : *avoir caire*. Il est évident qu'elle répond à celle-ci : *carum habere*. Comment se retrouve-t-elle dans notre patois ? C'est un mystère d'élection et de transmission que nous ne nous chargeons pas d'éclaircir. Ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que le latin ayant été la langue générale du pays avant l'introduction du français, il n'est pas étonnant qu'il en soit resté quelque chose dans l'idiome populaire.

Mais ce qui a fourni le plus fort contingent au patois, c'est encore *le vieux français*, auquel il faut ajouter *le mauvais français*. La gradation est donc facile à déterminer. D'abord *le celtique*, dont on retrouve peu de vestiges, puis *le tudesque*, qui a laissé une certaine marque de son passage, ensuite *le latin*, ou plutôt *le roman*, dont on saisit à chaque pas la présence incontestable, en dernière analyse, *le vieux français*, qui est pour ainsi dire le fond de la langue, et enfin *le français de nos jours*, qui souvent est altéré par des expressions plus ou moins vicieuses et même remplacé par des inventions plus ou moins heureuses.

A cette étude sommaire des sources d'où dérive le patois artésien, il est bon d'ajouter quelques indications sur diverses particularités qui le distinguent. Nous avons dit que presque toujours le patois artésien dénature les mots plutôt qu'il n'en crée de nouveaux ; mais la corruption est quelquefois si forte qu'il est bien difficile de reconnaître les formes primitives. Qui pourrait croire que ces mots : *in cat d'chu l' to*, équivalent à ceux-ci : un chat sur le toit ? Fréquemment aussi il donne aux mots une autre signification que celle qu'ils ont en français. Mais il faut remarquer à cet égard que ces détournements de signification sont quelquefois un signe de stabilité au lieu d'un mouvement désordonné. Beaucoup de termes que le patois emploie dans un sens autre que celui qu'ils ont aujourd'hui avaient anciennement ce sens, et ce qui nous paraît choquant n'est qu'un hommage rendu aux vieilles habitudes. C'est peut-être sous ce rapport que l'étude du patois serait utile à celle de la formation de la langue : elle démontrerait que bien des expressions ont perdu dans les villes leur valeur primi-

tive et qu'il faut aller la rechercher dans les campagnes.

Les abréviations et élisions sont aussi fort communes dans le patois qui nous occupe, exemple : *t'es* pour tu es, *tait'e* pour tais-toi, *à s'leur* pour à cette heure. Ces suppressions qui rendent l'audition et la compréhension si difficiles s'opèrent aussi bien entre consonnes qu'entre voyelles : ce n'est donc pas pour adoucir la prononciation, c'est uniquement pour l'abréger. Les paysans n'aiment pas les longs mots : *projiciunt sesquipedalia verba*; ils cherchent à exprimer rapidement leurs pensées et ne s'inquiètent pas s'ils les expriment plus ou moins purement. Cet usage est surtout sensible dans les adverbes et dans les verbes, c'est-à-dire dans les mots les plus longs et ceux où, les désinences variant davantage, sont plus difficiles à prononcer. Mais si nos paysans raccourcissent volontiers leurs expressions, ils allongent démesurément leurs discours. Ils affectionnent les longs développements, ce qu'ils appellent *d' longs contes*, et reviennent continuellement sur les mêmes idées. C'est surtout quand ils parlent de leurs intérêts qu'ils sont interminables : ils craignent toujours de ne pas être assez compris. Les hommes d'affaires en savent quelque chose.

On doit aussi rappeler que les altérations introduites par le patois dans les mots français portent principalement sur les terminaisons. Les radicaux restent le plus souvent intacts, mais les désinences sont défigurées. Il semble que, dans leur parler, les paysans, comme les enfants, ne peuvent arriver au bout de leurs efforts, et qu'après avoir réussi au commencement, ils échouent à la fin. Peut-être aussi faut-il attribuer ce défaut à la difficulté de se plier aux modifications grammaticales, diffi-

culté qui n'existe que pour la partie variable de l'expression, la partie invariable se gravant une fois pour toutes dans la mémoire.

Dans ses inventions le patois a une tendance marquée à se servir de diminutifs. Il en trouve même quelquefois qui sont pleins de charme et de finesse. C'est encore un reste des coutumes de nos pères : dans la langue du moyen-âge les diminutifs sont beaucoup plus nombreux que dans celle de Louis XIV, on les trouve encore fortement usités dans les poètes de la Renaissance. Le français, en se perfectionnant, a rejeté petit à petit ces expressions qui lui ont paru trop naïves. C'est un tort que n'a pas eu l'italien. Beaucoup de ces termes feraient très bonne figure dans notre conversation et même dans les écrits. Les paysans n'ont pas donné dans ce travers : soit par respect du goût ancien, soit par tendresse de sentiments, ils ont gardé ou ont inventé des termes qui, en diminuant les objets, leur donne souvent la physionomie la plus agréable.

Il est une autre tendance du patois qu'il est bon de signaler, c'est le genre imitatif. Quand le mot lui manque et qu'il est obligé de le tirer de son propre fonds, il procède presque toujours par figure. C'est au reste un penchant qu'ont les individus et les intelligences à l'état primitif : l'onomatopée et l'image sont leurs grands moyens de se faire comprendre. On a dit qu'une femme des halles se servait de plus de figures de rhétorique qu'un académicien, peut-être pourrait-on saisir dans les termes employés par nos campagnards des couleurs plus vives que dans les harangues les mieux étudiées.

Il est également utile de remarquer qu'il n'y a pas, à proprement parler, de patois complet : tous, plus ou moins,

admettent des expressions correctes. Ce n'est point une langue fermée : on peut dire de lui, comme de la vertu et du vice, qu'il a ses degrés. Certains patois n'emploient que quelques-unes de ses locutions, ce sont ceux qui sacrifient au goût moderne, d'autres ne se servent que de son idiome, enfin le plus grand nombre l'entremêle d'un français corrompu, en sorte que chacun finit par avoir à peu près son langage particulier. Il en est de cela, comme du croisement des races ; on y trouve des purs-sang, des mélis et des quarterons.

S'il en est ainsi, on doit reconnaître qu'il est à peu près impossible de lui assigner des règles fixes. Pourtant on ne saurait méconnaître qu'il a quelques habitudes dont il s'écarte rarement ; mais ces manières de parler constituent plutôt *un droit coutumier*, qu'*un droit écrit*. L'abbé Grégoire appelle les patois « des jargons lourds et grossiers, sans syntaxe déterminée. » L'abbé Haigneré croit au contraire que « le patois a des lois capricieuses et complexes en apparence, mais en réalité savantes et simples, qui président à la prononciation et à la syntaxe. » Ces deux opinions nous paraissent trop exclusives. Si tout n'est pas caprice dans le patois, le caprice y existe pour une forte dose ; s'il admet des habitudes reçues, elles sont continuellement battues en brèche par des habitudes contraires. En définitive, il paraît bien difficile d'en faire découler des règles générales, et, à notre connaissance, personne ne l'a tenté d'une manière absolue. On a donné des indications plus ou moins fondées, mais on n'est pas allé jusqu'à une grammaire. Si on l'essayait on serait arrêté à chaque instant : *Hoc opus hic labor est !*

Ce qui le prouve, c'est que si du patois *parlé* on veut

passer au patois *écrit*, on rencontre la plus grande difficulté à constituer une *orthographe*. Pour notre patois en particulier, on nous concédera certainement qu'on ne saurait où chercher des autorités. En effet il a eu bien rarement ses écrivains, et pour tous monuments littéraires, il n'a guère laissé que les *chansons de la fête d'Arras*. Aussi, y a-t-il une grande difficulté à représenter par des lettres ces articulations, la plupart du temps informes. Le mieux est de les écrire telles qu'on les prononce : encore ce procédé ne rend pas très bien compte de la forme qu'on cherche à reproduire. Pourtant il ne faudrait pas pousser les choses trop loin. Comme il existe bien des cas où les formes du patois ont quelque raison d'être, on doit respecter ces formes et tâcher d'écrire le mot suivant sa provenance. C'est par un judicieux discernement qu'on trouvera un fil conducteur dans ce labyrinthe.

#### Remarques particulières

Les observations générales qui viennent d'être présentées sur le patois artésien peuvent être suivies de quelques remarques particulières qui, nous le pensons, ne sont pas sans intérêt.

D'abord, en passant la revue des mots que ce patois s'est appropriés, on en trouve un grand nombre qui ont formé des noms de famille. Il est assez intéressant d'en signaler quelques-uns : Ansart ou Hansart, Boistel, Boicervoise, Caudron, Catoire, Choque, Coulon, Cuvèle, Cuvelier, Digeau, Doré, Ducasse, Dufrénoy, Duquène, Duquénoy, Flahaut, Fouan, Gavelle, Gayant, Gorlier, Halo, Hamille, Housel, Halette, Huchette, Houlier, Hayette, Labouré, Louchet, Lequien, Mabré, Maton, Ma-

zingue, Michon, Moucq, Muchemblé, Nocq, Picavé, Pichon, Platiau, Porion, Soualle, Usse, etc.

Sous un autre point de vue, il est bon d'attirer l'attention sur l'*accent artésien*, qui est propre au terroir, comme le patois lui-même. Cet accent est tellement endémique qu'il se perd très difficilement, et que souvent des personnes qui ont habité quinze ou vingt ans au dehors conservent encore des traces perceptibles de l'intonation du pays. Et, il faut bien le remarquer, ce signe distinctif n'est pas seulement inhérent aux gens de la campagne, il se manifeste également, quoiqu'à un moindre degré, chez presque tous ceux qui ont sucé le lait national, en sorte qu'on le retrouve dans tous les rangs de la Société. Je citerai à cet égard un des meilleurs acteurs de Paris, qui était originaire d'Arras, Delannoy. L'entendant jouer le rôle de Péponet, dans les *Faux-Bonshommes*, où il était excellent, je surprénais bien souvent dans les inflexions de sa voix des marques non équivoques de l'accent artésien.

Le principal caractère de cette prononciation est l'espèce de chant qu'elle affecte d'une manière tellement uniforme qu'elle finit par être fatigante. C'est une sorte de mélodie, où la dominante se porte principalement sur l'antépénultième syllabe : *Qué malheur !* Cette psalmodie se reproduit non-seulement dans les mots, mais aussi dans les phrases, qui se développent sur un ton traînant, à peu près comme un plain-chant. *Ravise qué biau copiau ; in diraut l' to d'ech catiau.* Cette habitude présente quelque analogie avec la manière de parler du Midi, qui se distingue, on le sait, par les intonations de la voix. Il est assez extraordinaire de retrouver sous les brouillards du Nord la même prédilection pour la musique des paroles que sous le beau ciel de la Provence. L'assi-

milation trouve néanmoins bien vite ses bornes ; si notre accent est chanté comme celui du Midi, il est beaucoup moins harmonieux.

D'ailleurs l'accent est très variable en Artois : il diffère souvent d'un village à un autre, et surtout de ville à ville.

*Tàm variæ cultu gentes, tàm dissona vulgi  
Ora....*

Ainsi l'accent d'Arras n'est pas celui de Bapaume, et encore moins celui de Béthune et de St-Omer ; mais les signes distinctifs restent partout ceux que nous venons d'indiquer, la monotonie et la modulation.

Si l'accent est le caractère commun à tous les membres de la famille artésienne, il y en a un qui est particulier à nos campagnards, c'est la rudesse dans la manière de s'exprimer. Les paysans de l'Artois sont loin d'employer ces façons élégantes et polies dont les méridionaux sont si prodigues : ils disent les choses comme ils les sentent et comme ils les voient, et ils ne savent pas se plier à ces formules de convention dont l'usage est devenu une des nécessités de la société française. Ainsi, il est très difficile d'obtenir d'eux qu'ils ajoutent *Monsieur* et *Madame* à leurs affirmations et à leurs négations ; ils répondent invariablement *oui* et *non* tout court, comme le font trop souvent les enfants.

Cette grossièreté dans les formes représente exactement la *rusticitas* aux prises avec l'*urbanitas*, et il faut malheureusement constater que chez nous la première est beaucoup plus forte que la seconde. Cela doit d'autant plus surprendre que le campagnard artésien est essentiellement intelligent. Sans parler de ses talents agricoles, qui ont transformé nos contrées en de véritables greniers d'abondance, personne n'est plus habile

que lui sous le rapport des intérêts pécuniaires. En outre, la trempe de son caractère le porte à une certaine gaieté, qui lui inspire fréquemment des réparties vives et des saillies spirituelles. S'il est grave dans ses calculs, il est enjoué dans la conversation : ce sont des allures gauloises unies à l'humeur germanique. Avec ces dispositions, on ne s'explique pas pourquoi le paysan artésien se montre si rebelle aux exigences de la civilité, et il est permis d'espérer que le temps est proche où il comprendra qu'il ne suffit pas que l'arbre soit robuste, il faut de plus que l'écorce en soit lisse.

Au reste il vaut encore mieux que nos campagnards s'expriment mal que d'échanger leur jargon contre le néologisme qui depuis quelque temps fait invasion dans les villes, l'*argot*, puisqu'il faut l'appeler par son nom. Cette déplorable manie, dont est possédée non-seulement la classe ouvrière, mais qu'un *certain monde* adopte comme une singularité, est un des exemples les plus fâcheux de l'exemple que le bas peut exercer sur le haut. Si une telle *contagion*, dont *les provinces sont déjà infectées*, devait passer *du clerc et du bourgeois jusques aux paysans*, nous regretterions vivement pour ces derniers la perte de leur patois, car le patois n'est que de l'ignorance, tandis que l'argot est de la pourriture.

#### Changements subis par les lettres et les mots dans le patois artésien.

Avant de donner la nomenclature des mots de ce patois, il importe d'examiner comment les lettres elles-mêmes ont été traitées par lui.

En commençant par les voyelles, on est frappé de la facilité avec laquelle elles se substituent les unes aux au-

tres. Il semble que nos campagnards s'inquiètent peu du son qu'ils obtiendront. C'est ainsi que, par une intervention assez difficile à expliquer, les voyelles longues deviennent le plus souvent brèves : *chosse* pour chose, *tette* pour tête, *hatte* pour hâte ; il a eu *hatte* de faire telle chose.

Dans les consonnes, les habitudes artésiennes suppriment très volontiers les doubles. C'est un usage du Midi qu'on est étonné de trouver dans un pays de langue tudesque, où la rencontre des consonnes est loin de paraître choquante. Une prédilection pour les consonnes aspirées a produit au contraire les *ch'*, qui accompagnent tant de mots artésiens : *ch' l'homme*, pour cet homme ; *chou*, pour ce que, et une foule d'autres.

Maintenant, si on examine chaque lettre en particulier, on voit que l'*a* se transforme fréquemment en *i* : dimanche, *diminche*. Joint à d'autres lettres il en détermine souvent le son ; ainsi *ab* se prononce presque toujours *ap* : abominable, *abominape* ; insupportable, *insupportape*. *Ad* devient *at* : adverbe, *atverpe*. *Age* final se change en *aohe* : avantage, *avantache*. *Al* se réduit en *a* : un cheval, *in queva*. *As* à la fin des mots se change en *au* :

Viens-tu diminche al' fête d'Arrau,  
Dijau Jacqu'lène ach' gros Colau.

L'e muet, qui n'est suivi que d'une seule consonne appartenant à la syllabe suivante, ne se fait pas sentir, et peut être remplacé par une apostrophe : *che*, *le*, *de*, *se*, sont *ch'*, *l'*, *d'*, *s'* : *ch' l'homme*, *l' dame*, *s' bayette*. On le représente fréquemment par un *i* : encre, *inque* ; ou par un *a* : *in arvenant*, pour en revenant ; les Artésiens diraient donc : *in arvenant d' l'arvue*, tandis que les Pari-

sions disent : En revenant de la revue. Les terminaisons en *ier* font *iau* : gosier, *gasiau*.

L'*é* fermé se confond quelquefois avec l'*a* : écouter, *acouter*. Eau devient *iau* dans les terminaisons en *eau* : chapeau, *capiau* ; bateau, *batiau*. *Eu* se transforme souvent en *o* : un jeune homme, *in jone homme* ; *ef* en *a* : effronté, *afronté* ; *eur* en *eu* : menteur, *minteu*. Cette désinence devient rarement *ou*, comme dans plusieurs patois. *Ec* forme quelquefois *eu* : *aveu li*, pour avec lui.

Quand un mot commence par une syllabe muette, et aussi quand plusieurs muettes se suivent, on introduit ordinairement dans la prononciation un *é* ouvert pour appuyer le son. Ainsi on dit : *é-che pu jone homme, des sottes é-gins, quand é-che sut éveillé, quand je suis éveillé*. C'est la preuve que les campagnards, comme les gens du peuple, ressentent la nécessité des *liaisons*, seulement ils en font de vicieuses.

L'*i* subit peu d'altérations : il semble que notre patois aime ce son aigu. Ainsi il l'adopte à la fin des mots terminés en *ée* : *poignie* pour poignée, et il lui donne la place de beaucoup de syllabes en *en* : *inter*, entre. Pourtant on le remplace aussi quelquefois par un *é* ouvert : *famène* au lieu de famine, *Jacquelène* pour Jacqueline, *échi* pour ici.

L'*o* s'altère d'une manière très sensible, au point qu'il se retranche même quelquefois ; ainsi il disparaît complètement dans *moi*, *toi*, qui se disent *mi* et *ti*. En revanche il expulse l'*i* dans certains mots, tels que *do* pour doigt, *fro* pour froid. L'*o* long s'abrège le plus souvent : *cosse* pour chose, *rosse* pour rose. Il y a d'ailleurs, comme nous l'avons dit, pour les voyelles une tendance assez générale, en Artois, à rendre brèves toutes les syllabes

longues, ainsi : *ène bette* pour une bête, *ène église* pour une église.

L'*u* se syncope presque toujours dans la diphtongue *ou* : un soulier, *in solé* ; mourir, *morir* ; mais aussi il se transforme fréquemment en la diphtongue *eu* ; exemple : *ène pleume* pour une plume. *Ue* à la fin des mots se prononce souvent *usse* : une barbe, *ène barbousse*. Il se prononce quelquefois comme un *é* ouvert : *qué que té dis ?* qu'est-ce que tu dis ?

En ce qui concerne quelques autres diphtongues, signalons *ai*, qui se transforme souvent en *o* : du raisin, du *rojin* ; ou en *a* : une aiguille, *ène agule*. *Ai* se change aussi en *au* dans les terminaisons des verbes : il disait, *i dijau* ; il faudrait, *i faudrau*. *Oi* devient *i* : *vir* pour voir. *Ou* est quelquefois remplacé par *eu* : un coup, *in ceup* ; un trou, *in treu* ; mettez-l' *din ch' treu*, mettez-le dans le trou ; *desseu l' ceup d' midi*, au coup de midi. Il se prononce souvent comme un *o* ; exemple : *oblier* pour oublier. *Eu* fait *u* : Eugénie, *Ugénie* ; heureux, *ureux* ; mais *eur* fait *eu* : *parleur*, *parleu* ; excepté rieur, *riou*. *Euf* se prononce *eu* dans bœuf ou œuf : *in beu*, *in eu* ; mais au pluriel, au lieu de dire des *eux*, des *beux*, on dit des *euffes*, des *beuffes*.

En général, on peut établir que les Artésiens paraissent s'attacher à simplifier les diphtongues et à en faire de simples voyelles.

En examinant les consonnes, on trouve que le *b* se change presque toujours en son équivalent *p* ; exemple : *diape* pour diable.

*C* prend très souvent la forme aspirée *ch* : *chitroulle* pour citrouille. *Che* final devient *que* : blanche, *blanque* ; mouche, *mouque*

*D* se confond fréquemment avec son correspondant *t* :  
salade, *salate*.

C'est par la même tendance que l'*f* se transforme quelquefois en *p*. Dans la syllabe *fre*, l'*r* se retranche presque toujours, sans doute à cause de la difficulté de prononciation : gouffre, *gouffe*.

Le *g* devient souvent un double *v* : garder, *warder* ; en anglais on dit de même *warrant*, garant. Il se change en *q* dans certains mots, probablement par abréviation : drogue, *droque*. C'est pour la même cause que *gl*, dans une syllabe finale, fait de cette syllabe *que* : épingle, *épinque*. Le *g* se supprime également lorsqu'il est suivi d'un *n* : *maline* pour maligne, *indine* pour indigne. Il se change toujours en *ch* quand il est suivi d'un *e* muet : *villache* pour village, *étache* pour étage.

L'*h* disparaît toujours dans la syllabe *cha* : *catiau* pour château, *capiiau* pour chapeau. Elle se change aussi quelquefois en *l* : *in calier* pour un cahier. *Hi* ou *hy* devient presque toujours *a* : *apotèque* pour hypothèque. Remarquons que l'*h* est rarement aspirée, le paysan éprouve sans doute trop de difficulté à faire la distinction entre les *h* muettes et aspirées, ce qui est une source de tant d'erreurs de la part des étrangers et même des nationaux.

*J* se change en *g* : *in gambon* pour un jambon. Le peuple de l'Artois a une prédilection marquée pour les lettres rudes.

Là cela de particulier qu'il se prononce presque toujours autrement qu'on devrait le faire. Ainsi, tandis que les Artésiens, même ceux qui ont reçu une certaine éducation, le mouillent quand il ne devrait pas l'être : *in miard* pour un milliard, *aiié* pour allié, *mieu* pour milieu, *escatier* pour escalier ; ils ne le mouillent pas

quand il le faudrait : *des soielles* pour des soleils, *détale* pour détail. Un exemple frappant de ce renversement, dont il est difficile de se rendre compte, se trouve dans cette phrase : *il sera bien tranquille dans sa famille*. On dit de même : *ène vièle fême* pour une vieille femme, et *vielle*, instrument de musique, pour vièle.

*M* varie très rarement : on aurait de la peine à citer quelques transformations de cette lettre.

*N* se change souvent en *l*, d'après une habitude populaire qui se rencontre presque partout : *in limero* pour un numéro.

Il est à remarquer que nos paysans conservent la vraie prononciation de *on* dans *Monsieur*, tandis qu'il est reçu de dire *Mesieur* : ici le campagnard a raison contre le citadin.

C'est aussi par tradition générale que le *p* double se réduit à un seul : *insuportape* pour insupportable.

*Q* n'éprouve guère d'altération sensible. Tout au plus se prononce-t-il quelquefois comme un *g*. Souvent aussi on ne le fait pas sentir à la fin des mots : *in co* pour un coq.

*R* a la même prononciation qu'en français. Lorsqu'au commencement des mots il est suivi d'un *e*, il se place après cette lettre : *ervinque* pour revanche, *s'ervinquer* pour se revancher. *Tre* s'abrège en *te* : *prête* pour prêtre.

*L's* dans les féminins en *se*, qui font *eur* au masculin, se double toujours : menteuse, *minteuusse* ; trompeuse, *trompeusse*. La prononciation de cette syllabe *ze* eût été sans doute trop pénible pour le paysan. *L's* suivi d'une consonne au commencement d'un mot est ordinairement précédé d'un *e* : *estatie* pour statue, *espectaque* pour spectacle. C'est encore un reste du vieux français, Froissard

a dit: *Il l'avoit son plus espécial compaignon. Sa et si se changent en cha et chi, par suite de cette tendance à l'aspiration si commune dans le patois artésien : savatte, chavatte ; silence, chilinsse. Il en est de même des deux s: poussin, pouchin. Son, au lieu de faire zon, fait jon : prison, prijon ; tison, tijon.*

Le *t* se transforme souvent en *q*: une arête, *ène arèque*. La désinence *tion* devient invariablement *ssion*: au lieu d'indigestion on dit *indigession*. Les Anglais, qui ont conservé tous les mots français terminés en *tion*, ont aussi adouci cette désinence.

*V* accompagné de l'*e* muet à la fin des mots ne manque jamais de se changer en *fe*, sans doute pour faciliter la prononciation : vive, *viffe*; veuve, *veuffe*. C'est toujours la même propension à rendre brèves les syllabes longues. *Vre* devient souvent aussi *fe*: un pauvre, *in poffe*; on dit pourtant *des pauv' r' gins*, des pauvres gens.

Le *w* se rencontre rarement dans le patois artésien. Quand il se présente, il adoucit presque toujours la syllabe précédente : *courwé* pour corvée.

L'*x* se prononce *isque*, comme au reste le peuple le fait communément : *fisque* pour fixe. L'*x* final devient quelquefois *que*: une faux, *ène fauque*. *Ex* devient souvent *es* ou *s*: *estrême* au lieu d'extrême, *strémement* au lieu d'extrêmement.

*Z* est souvent remplacé par deux *s*, probablement pour rendre la prononciation plus aisée : *dousse, treisse, quatorsse* pour douze, treize, quatorze. Toutes les fois que deux voyelles se rencontrent, on les sépare par un *z*: *catcher à z-œufs*. L'hiatus paraît ici tout particulièrement désagréable aux oreilles campagnardes, souvent peu susceptibles.

Si, après avoir étudié les modifications que les lettres éprouvent dans le patois artésien, on recherche celles que chaque genre de mots a subies, on reconnaît bientôt qu'il est impossible de leur assigner des principes généraux : il faut ici encore se borner à quelques indications. D'abord, on trouve tout naturellement que les *substantifs*, les *adjectifs* et les *verbes* ont éprouvé le plus d'altérations. Outre qu'ils sont les plus nombreux, le fréquent usage qu'on en fait a dû contribuer à les corrompre davantage; car il semble que plus on se sert d'une expression, plus on en abuse. C'est ainsi qu'on a constaté que les verbes irréguliers sont précisément les plus usuels.

On peut remarquer que les *genres* sont fréquemment intervertis; ainsi on dit : *des bons dintes* pour des bonnes dents, *aller à la chimentière* pour aller au cimetière. Souvent aussi l'adjectif se place avant le substantif : *l'vert soufflet*, *in vert tilleul*, *d' blins michons*, *d' blins bonnets*. C'est une réminiscence du vieux français, exemple : *la gaie science*. Les Anglais ont conservé cette habitude, qui pour eux est devenue une règle invariable de grammaire.

Les *verbes auxiliaires* subissent peu de modifications ; *j' sus*, je suis ; *j'au*, j'ai ; *j' sus roste*, je suis ivre ; *j'au d' z'écus*, j'ai de l'argent ; *t'as*, *t'es* pour tu as, tu es : *t'as d' quoi*, *t'es t'in gueux* ; *il* ou *alle est*, *il* ou *alle a* ; *nos sommes*, *nos avons* ; *vos êtes*, *vos avez* ; *i* ou *alles ont*, *i* ou *alles sont*. A l'imparfait, les syllabes *ais*, *ait* se transforment au singulier en *au* : *j'étau*, *j'avau*, *il étai*, *il avau*, comme au reste dans tous les verbes artésiens, où la désinence en *au* paraît prédominante, à la différence du picard, qui fait *oi*, et du normand qui affectionne tout particulièrement l'*é* ouvert. Au pluriel, *ions* devient *otte* : *nos avotte* ; *iez*, *ette* : *vos avette* ; *aient*, *otte* : *i z'avotte*.

Au futur et au conditionnel, dans les auxiliaires comme dans tous les autres verbes, les diphtongues *ai* se changent en *au* : *j' s'rau*, *j' varau*, *j'am'rau*, *nos s'rons*, *nos arons*, *nos varons*, *nos am'rons* ; on dit : *j' buvrau* pour je boirai. Cependant *voir* conserve au futur son radical régulier : *j' voirai*, et non pas je verrai. A l'impératif les auxiliaires n'éprouvent que de légers changements : *sos*, *sois* ; *so-ions*, *soyons* ; *so-iez*, *soyez* ; *qui soche*, qu'il soit. A l'infinitif on dit *ête* pour être, *avir* pour avoir.

Dans les verbes pronominaux, *se* s'emploie pour *nous* et *vous*, et quelquefois même pour *moi* : *nous s' trompons*, *vous s' perdez*, *c'est moi qui s'abuse*. D'autre part, on met souvent *leur* ou *leurs* pour *se* : exemple : *ces gens-là ne pensent qu'à leurs amuser*. Fréquemment aussi on supprime *se* dans ces sortes de verbes, ainsi on dit : *promener* pour se promener, *purger* pour se purger, *rafraîchir* pour se rafraîchir.

L'article reçoit dans le patois de nombreuses altérations.

*Le*, *la* se changent fréquemment en *ch* pour le masculin et *chel* pour le féminin : *ch' g'va*, le cheval, *chel fême*, la femme. Il semble qu'on s'attache à rendre démonstratif ce qui est indéfini. Au reste, *le*, *la* deviennent souvent *el* pour les deux genres : *el cloquer*, le clocher ; *el famène*, la famine. On peut se demander si cette transformation de l'*e* en *l* provient d'un défaut de prononciation ou d'une réminiscence de l'espagnol, qui a aussi l'article *el* ; exemple : *el dorado*.

Le pluriel *les* devient invariablement *ché* ; *ché voleux* pour les voleurs.

*De la* se change en *del*, comme dans l'italien, *del* pour *della*, *del préjure*, de la levure.

*De*, *du*, *des* demeurent à peu près sans changement. Pourtant *des* ne garde que le *d* et l'*s* devant les voyelles

ou les *h* : *d's affiquets*, pour des affiquets (des colifichets), *d's hommes* pour des hommes, *d's hérins* pour des harengs.

*Ed* se prend souvent pour *de* : *in homme ed chiënce*, un homme de science.

*Au*, à la font *al* pour le masculin comme pour le féminin : *al mitan*, au milieu ; *al masone*, à la maison. En italien, on dit de même : *allo, alla*.

Le pluriel *aux* prend le signe du démonstratif : à *ché gins*, pour aux gens, à *ché fêmes* pour aux femmes. La contraction est sans doute trop subtile pour des intelligences restreintes.

En passant aux *pronoms*, on voit : 1° pour les pronoms personnels, que *je* est presque toujours privé de l'*e* muet : *j' fasau*, *j' disau*, je faisais, je disais, comme au reste dans beaucoup de parlars populaires. *Jou* se met pour *je* dans les phrases interrogatives : *sais jou ? pus-jou ? sais-je ? puis-je ?*

*Me, moi* se disent *mi*. L'*o* est supprimé dans *moi*, sans doute par abréviation. Il en est de même dans *te, toi* qui se rendent par *ti*. *Toi* après un impératif se change en *te* : *tais-te* pour tais-toi.

L'*u* est généralement retranché dans *lui* : *i li dit* pour il lui dit.

*Nous* et *vous* deviennent *nos* et *vos* : *nos voirons*, nous verrons ; *vos voirez*, vous verrez ; *nos arons belle*, *vos arez belle*, nous pourrons, vous pourrez facilement faire telle chose. Il perd *l* devant les consonnes : *i dit*, *i venot*, il dit, il venait. Devant les voyelles, ce mot ne varie pas : *il acorot*, il accourait ; *il a pu caire*, il aime mieux.

*Ils* se dit toujours *i*, devant les consonnes : *i fajotte*, ils faisaient. On supprime *l* devant les voyelles, mais on conserve l'*s* : *i's allotte*, ils allaient.

*Elle* et *elles* se disent *alle* : *alle veut touidi fare à s' tête*, elle veut toujours faire à sa fantaisie. Au pluriel, on conserve l'*s* devant les voyelles : *all's allotte tout dro leu quemin*, elles allaient tout droit devant elles.

Dans *se l'e* s'élide comme dans *je* : *i' s' jetau din l'iau*, il se jetait dans l'eau.

*Soi* est fort peu usité dans le patois : on le remplace ordinairement par une périphrase. *Moi*, après un verbe, se rend par *m'* : *donnez-m'*, donnez-moi.

On emploie souvent *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *eux*, *elles* pour ajouter plus de force à la phrase : c'est pour *moi* faire telle chose, c'est pour *toi* cacher, c'est pour *lui*, *eux*, *elles* regarder. Au reste cette locution était fort en usage dans le vieux français. De même, on répète volontiers le pronom sujet, quoique le substantif soit déjà exprimé : Madame, *alle* a dit.

*Le*, *la*, *les* ne varient guère, excepté l'élision de l'*e* muet : *ch'est li qui l' fait indéver*, c'est lui qui le taquine. Après l'impératif, *l* perd également l'*e* muet : *donnez-l'* pour donnez-le.

*Leur* se change toujours en *leu* : *ch'est li qui leu z'a dit d' v'nir*, c'est lui qui leur a dit de venir.

*En*, qui devient *in*, prend un *z* après lui, au lieu d'élider, comme en français, la voyelle précédente : *donnez-me z'in* pour donnez-m'en

*Y* s'emploie dans le patois artésien : *j'y vau*, *j'y allau*, *j'y vais*, *j'y allais*.

2° Pronoms possessifs. — *Le mien*, *le tien*, *le sien*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur* ne sont guère usités ; on les remplace par une phrase correspondante : *t'as min coutiau !* — *t'as minti ! ch'est à mi*, et non pas *c'est le mien*.

Quant aux autres pronoms possessifs, *mon*, *ton*, *son*,

ils font *min, tin, sin* : mon fils, *min fiu* ; son jardin, *sin courtil* ; ton cheval, *tin g'va*.

*Ma, ta, sa* se transforment en *m', t', s'* : *m' feme*, ma femme ; *t' voiture*, ta voiture ; *s' masone*, sa maison. *Notre* et *votre* deviennent *nou* et *vou* : *nou co*, notre coq ; *vou poule*, votre poule ; ils ne changent pas au pluriel.

3° Pronoms démonstratifs. — *Celui-ci* se rend par *ch'ti chi* ; *celui-là* par *ch'ti lau* ; *celle-là*, *chelle lalle* ; *ceux-ci*, *cheu lalle* ; *celles-là*, *chelles lalle*. Toujours l'aspiration *ch* sert de signe pour le démonstratif.

4° Pronoms relatifs et interrogatifs. — *Qui* et *que* interrogatifs font *quique, quéque* : *qui qu'a fait chau* ? qui a fait cela ? *qué qu'té veux* ? que veux-tu ?

*Dont, lequel, laquelle, lesquels* n'ont guère d'équivalents en patois.

Il en est de même pour les pronoms indéfinis *on, quiconque, quelqu'un, chacun, l'un, l'autre*. Quand on veut les reproduire, il faut prendre une circonlocution. Ainsi *on* se traduit presque toujours par *ché gins*. Il se change pourtant quelquefois en *in* : *in dit*, on dit. Cette manière de parler se trouve dans le vieux français du XIV<sup>e</sup> siècle, notamment dans l'enquête du procès de Robert d'Artois. *Quelqu'un* se rend aussi par *queuqu'un, lequel* par *l'queu, lesquels* par *lesqueux, lesquelles* par *l'queuse*.

Noms de nombre. — Un, une, *in, ène* : *in homme, ène feme* ; deux, *du* ; trois, *tro* ; quatre, *quat* ; cinq, *chinq* ; six, *chisse* ; sept, *chète* (toujours l'aspiration *ch*) ; huit et neuf sans changement ; dix, *diche* ; onsse, *dousse, treisse, quatorsse, quinsse, seisse* (en adoucissant le *z*) ; *diche-chète, diche-huit, diche-neuf, vint, chin*, cent ; *chinq chin*, cinq cents ; *mile* (ici *l* est bien prononcé) ; *in mition* (ici les deux *l* sont mouillés).

Les *conjonctions* ont presque toutes été viciées par l'usage. C'est ainsi qu'*ou* est devenu *o* : *vainque o mourir*, vaincre ou mourir ; *car* est devenu *cué* ; *si*, *sé* ; *mieur*, *miu* ; *plus*, *pu*.

Il y a peu de remarques à faire sur les *adverbes*, les *prépositions* et les *interjections*, sauf les incorrections dans leur prononciation.

Parmi les adverbes, ceux en *ment* se terminent toujours en *mint* : tranquillement, doucement, *trinquillemint*, *douchemint*, d'après la coutume de changer en *i* toutes les voyelles suivies d'un *n*.

On place aussi très souvent les adverbes après les mots qu'ils modifient, exemple : il fut content *assez* de se sauver ; c'est sensible *un peu*.

Quant aux *prépositions*, il y a une tendance marquée en Artois à les employer sans compléments ; ainsi on dit volontiers : marcher *avec*. Il est vrai que La Fontaine a employé heureusement cette forme :

Il avait dans la terre une somme enfouie,  
Son cœur avec.

Au reste cette tendance se retrouve dans toute la Flandre française et dans la Belgique.

Les *prépositions* donnent lieu à quelques emplois qu'il est bon de signaler : *sur la rue*, *sur le marché* pour dans la rue, dans le marché, *sur un tard* pour tardivement. Être méchant *après* quelqu'un, être parent *avec* un tel.

Remarquons enfin que les *interjections*, qui ont été probablement les premières formes du langage, sont très usitées par nos campagnards, comme au reste par toutes les personnes qui éprouvent de la difficulté à exprimer leurs idées.



# VOCABULAIRE

---

## A

ABANIER : amuser (ébats); s'ABANIER : se divertir.

ABISTOQUÉ : mal habillé, nous disons dans le même sens fagotté.

ABLAIS OU EMBLAIS : attirail de ferme (emblayer); emblayer : embarrasser.

ABLOUQUER (BLOUQUE : boucle) boutonner; *ablouque et maronne*, boutonne ton pantalon; DÉBLOUQUER : déboutonner. On dit aussi ABLOQUER : faire vite un ouvrage.

ABOULER : apporter.

ABRET OU ABBRET : petit arbre. Dans les environs d'Arras un village s'appelle *Larbret*.

ABREVIAC OU ABRUVIAU : abreuvoir.

ABRIER : abriter.

ABUSEUX : trompeur (abus).

ACAILLER : assaillir de coups.

ACANER : insulter, provoquer, poursuivre d'injures.

ACARIEN, ACARIENNE : pour acariâtre.

ACATER : acheter. Ce mot est un reste du vieux français. Froissart dit en parlant de l'évêque de Lincoln et des lords Salisbury et Huntington, chargés par Edouard III de lui trouver des alliés : *ils n'espargnoient riens, non plus que*

*argens apleveist des nues* (comme si l'argent tombait des nues) *et acatoient toutes choses le prix que l'on leur fesoit*.

ACATEUX : acheteur ; RACATER : racheter.

· ACCROIRE : acheter à crédit : *J'au acreu d' six frins*.

ACEUTER : s'accouder.

ACHEINDRE OU ATTEINDRE : prendre quelque chose dans un endroit élevé.

ACHELLE : buffet, planche de cuisine où l'on pose la vaisselle. Lorsqu'il y a de la brouille dans un ménage, on dit : *i a jou d'l achelle*.

ACHER : irriter, agacer.

ACHERTENNER : certifier. *Il fust achertenné*, se trouve dans Bonaventure Desperriers, *Cymbalum mundi*.

ACHEDRÉ OU ASSEURÉ : assurément, certainement.

ACONDUIRE : conduire à un lieu désigné.

ACOUFFETER OU ACOUVETER : recouvrir complètement ; vieux mot, se trouve dans Froissart.

ACOUTER : écouter ; *être à l'acoute* ou *aux acoutes*.

ADÉ : adieu, pour rendre l'expression plus amicale.

ADERCHER : réussir (adresse). *Il a bien aderché*.

ADOLISER : faire des caresses, affectionner (aduler).

ADOQUER : viser, tirer au but.

ADVANCHER : aller au-devant de quelqu'un.

A FAIT : à mesure, fait-à-fait.

AFFIQUETS : bijoux, ornements.

AFFLIGÉ : estropié. *D' pov' s'affligés*.

AFFRONTEUX : trompeur, séducteur.

AFFUTIAU : petit objet de peu de valeur.

AFISTOLER : ajuster. RAFISTOLER : réparer.

AFOURÉE : botte d'herbes cueillies pour la nourriture des bestiaux ; *aller à l'afourée*. RAFOURER : tromper quelqu'un.

AFULURE : coiffure. DEFULER : décoiffer.

AGACHE : pie (italien : Gazzia). Il y a à Arras une rue *des Agaches*.

AGALIR : endurcir, et aussi égaliser.

AGEINCHER : habiller, arranger (agencer).

AGÈS : êtres d'une maison (*agere*). *I connaît tous ché s'agés del masoné.*

AGIMOTER : arranger quelque chose de travers.

AGOBILES : ustensiles de ménage hors de service.

AGUEMELLE : mauvais couteau.

AH ! OUI. AH ! NO : pour donner plus de force à l'affirmation et à la négation.

AÏCHE : insupportable, agaçant, aigre, aigu. *Êne femme aïche.*

AÏON ou TAÏON : grand'père, aïeul (*avus*).

AÏONNER : aiguiser, tourmenter, tirailler.

AJOUQUIER : enjoliver ; s'emploie surtout au participe passé.

A JOUQUE, ALLER A JOUQUE : aller coucher.

AJOUQUER ou AJUQUER : accroupir (*jacere*) ; S'AJOUQUER : s'asseoir par terre ; AJOUQUÉ : accroupi.

AJUTÉ : aide, facilité (italien : *aiuto*). *J'ai m'z'ajutés à mon un tel.*

ALBODER : faire le fainéant, lanterner ; ALBODAT : paresseux, niais. Il y a une chanson patoise sur un nommé Guillaume l'Albodot. On dit aussi dans le même sens : ALBODIÉ.

ALBRAN : maladroit.

ALENEZ ou ALENÉE : mauvaise odeur qui monte *au nez*.

AL FOS : à la fois.

ALLÉE : corridor.

AMARVOYER : enthousiasmer (*émervciller*) ; *Êt'e amarvoyé* d'une personne ou d'une chose.

AMATIR : affaiblir ; S'AMATIR : tomber en faiblesse.

AMAZÉ : fonds de terre garni de maison. *Manoir amazé.*

AMÈRE : armoire (mot corrompu).

AMEUR : folie amoureuse ; *Êt'e in ameur.*

AMITEUX, AMITEUSSE : qui montre de l'amitié (ami). Ancien mot qui devrait être conservé.

AMUSETTE : homme qui perd son temps, qui s'amuse à des riens (musard).

ANDIVES ou INDIFFES : chicorée.

ANDOUILLETES : petites andouilles faites avec de la fraise

de veau, dont les charcutiers d'Arras ont la spécialité.

ANGOUCHE : douleur vive (angoisse, ANGOR).

ANELLE : aulne.

ANETTE : cane, femelle du canard.

AOQUER : accrocher.

Les bielles filles et les vieilles loques  
Trovent toudi qui l' z'aoques.

AOUÏR : entendre (ouïr).

AOUT (faire l') : faire la moisson.

APA : parmi. *Apa ché gins*. APA LI : tout seul. *I s' promène toudi apa li. I reste à s' n'a pa*, il demeure seul.

APAISEMINT : loisir. *A s' n'apaisemint*, à son gré.

APATELER : donner la becquée aux petits oiseaux.

APOYER : appuyer. *Apoyé sur ène apotèque*.

ARAQUÉ : embourbé, arrêté par des obstacles ; DÉRAQUER : sortir d'embarras.

ARCHELLE : osier ; lien en osier qui retient les fagots et aussi personne vivace.

ARÈRE OU ARELLE : petite charrue (*arare*).

ARGOTE : fin, rusé.

ARIAS : embarras (airs), *Fair d' z'arias*. Ce mot se prend aussi dans le sens de causer de l'embarras : *qué z'arias qu'ej' vous donne*.

ARLANDER : travailler nonchalamment ; ARLAND : mauvais ouvrier.

ARMONTÉE (*A l'*) après le dîner, à l'armontée, *Pierre, t'iras carier fien*.

ARNEQUER OU ARNIQUER : habiller, harnacher. *Comme t'es arnéqué ! D' z'arniquets*, attifolages

ARNIQUACHE : ensemble d'un matériel de culture. Se prend dans le sens d'arrangement. On dit d'un père qu'il a donné en mariage à sa fille *in arniquache d'ène coupe d'vaques*.

ARNU ou HERNU : tempête, bourrasque, ouragan. On trouve dans Froissart : *L'air estoit chaud ainsi comme il est en temps de hernu*. ARNUE veut aussi dire mauvaise odeur, *I r'monte ène arnue*.

ARRAU : ARRAS. On appelle d' *l'Arrau* des objets rapportés d'Arras. Les paysans *acatent pou leus infints d' l'Arrau à ch' franc marqué.*

ARSOUILLE : mauvais sujet. *Ch'est in arsouille.* Ce mot n'est pas particulier à l'Artois. On connaissait à Paris un lord anglais qu'on avait surnommé *Mylord Arsouille.*

ASTEURRE OU ACHETEURRE : abréviation pour à cette heure, encore usitée au XVII<sup>e</sup> siècle ; lettre du vicomte d'Aubijoux à Marie de Gonzague, 18 août 1645.

ASTEUX, EUSSE : joueur, qui aime à jouer aux cartes.

ATARGER : attarder (mauvaise prononciation). Un hameau des environs d'Arras s'appelle *Latargette*, parce que les paysans, en revenant du marché, s'y attardaient dans les cabarets.

ATIQUER : attacher, accrocher.

ATO : jour de galas. *Jeur d'atos.*

ATOMBÉ OU TOMBÉ : par l'effet du hasard. *Cha s'rau bien tombé*, il serait bien extraordinaire.

ATOMI : personne très maigre (anatomie). *Ch'est in atomi.* Nous disons : C'est un squelette.

ATRINQUILLACHE : attirail, bagage.

AUBADE : danger, alarme. *Il a eu une fière aubade* (algarade)

Seigneur, remettez-vous d'une alarme si chaude (RACINE).

AUBETTE : petite loge pour un commis.

AVÉTIÉS : moissons sur pied (vêtir). Ce mot est pittoresque : il montre les campagnes *revêtues* de leurs récoltes ; il devrait passer dans le français.

AVISSE : idée. *I n'a pon ène bonne avisse.*

AVU : avec.

AVUL : aveugle. *I crie comme in avul qui a perdu sin bâton.*

AZIR : brûler (*ardere*). *Cha sint l'azi*, il sent ici le brûlé. *Elle sera arse*, était une locution consacrée dans les condamnations pour magie et sorcellerie : elle fut appliquée à Jeanne d'Arc.

B

BACHON ou BRACHON : brassée de paille, de foin, etc.

BADOU : gros, replet, et aussi derrière : *Il a queïu su sin badou.*

BAFFE : tape. *J' li ai donné ène fameusse baffe.*

BAGER : baiser ; *ène bage*, un baiser.

BAGNOLE : maison misérable.

BAHOTTE : enfoncement dans un mur servant généralement d'armoire (bahut, boîte), vieux français. On l'emploie aussi dans le sens de *niche* : *in saint din s'bahotte.*

BAILLER : donner. On trouve dans Molière :

Vous me la baillez belle.

BALER : hésiter (bayer). *Ch' marqué i bale*, les marchandises se vendent difficilement.

BALOTEUX : marchand ambulancier, porte-balle et aussi contrebandier. *Chés baloteux d' Givenchy* : c'est ainsi qu'on appelait les habitants du village de Givenchy, qui faisaient le métier de contrebandiers.

BALOUFES : grosses lèvres.

BARBETTE (frères à) : nom donné aux frères de la doctrine chrétienne, sans doute à cause de leur rabat en toile blanche.

BARBOTER : radoter (parloter, barbe, barbon), *all' barbotte toudi.*

BARGUINER : marchander, faire des difficultés, (*bargaine*, marché) *barguigner* est encore français, quoiqu'il ait vieilli.

BASSINET : renoncule sauvage ou radis du diable.

BASURAU : imbécile, lourdaud (abasourdi).

BAUDET : espèce de lit de sangle; aussi support en bois sur lequel on place le linge mouillé de la lessive. *Baudet* ou *beudet* veut aussi dire un ignorant. *C'hest in rude beudet.*

BAYETTE : veste.

BE! interjection, regardez! (bayer). *Bé donc!* regardez donc!

BÉCU ou BACU : se dit d'un homme de petite taille, court, trapu (bas de cul).

BÉDELÉ : crotté.

BÉDÈNE ou BERDALÈ : gros ventre. Vieux mot ; se trouve fréquemment dans Rabelais.

BÉDOULLE : ordure (boue). *Il est din l' bédouille*, il est dans de mauvaises affaires.

BÉGUER : bégayer.

BELLE (*el'*) la lune. *El' belle al donne ; all' belle*, au clair de la lune. L'expression a quelque chose de poétique qu'on ne rencontre pas souvent en Artois.

BERDELÉE ou BERDALÉE : repas qui suit les baptêmes.

BERDELEUX, EUSSE : marmoteur. BERDELER : parler en borbouillant (vieux mot imitatif).

BERLIAU : mauvais café.

BERLOU, OUSSE ou BERLOUQUE : louche (berlue). *I vo berlouque*, il voit de travers.

BERLURER : tromper (*ludere*).

BERNATIER : vidangeur (berner).

BIAU ou BIU : beau. *Qué biu infint !*

BIDET : cheval (vieux mot) ; BIDALIN : petit cheval ; BIDAILLON : mauvais bidet.

BIEN ACHÉ : bien aise.

BIENVEIGNER : accueillir avec bienveillance.

BINOT : instrument aratoire ; BINOTER un champ.

BISTROULE : tasse de café avec petit verre.

BITACLÉ : moucheté, tacheté.

BITINBOUT : tout au long, le long de (bout en bout).

BLANCS ou BLINS BONNETS : femmes. On leur donne ce nom à cause des bonnets blancs, *colinettes* qu'elles portent.

BLEUTIR ou BLEUSIR : prendre une teinte bleue.

BOCHET : bord du lit.

BOISSONNER ou BOIGHONNER : s'adonner à la boisson. *I s' boichonne*.

BOITEL : boisseau.

BOITELÉE : mesure agraire.

BONDE ou BONGE : bondon.

BONISSE : pourboire (bon, boni).

BONNIQUET ou BONNICLET : petit bonnet ; BONNIQUETTE : petite bonne d'enfant.

BOUDINÉE : repas donné quand on tue un cochon (boudin, dîner).

BOUFFER ou BAFER : manger gloutonnement (bouffe).

BOUJON : bâton de chaise. Ce mot manque en français.

BOULACHE : eau de lessive (bouillage).

BOURELER ou BOULER : tomber, rouler (boule).

BOURSAU : bosse qu'on se fait en tombant (bourse).

BOUSATIER, BOUSATIÈRE : vacher, vachère. BOUSA : housse de vache.

BOUTER : donner (vieux mot. On dit encore boute-feu, boute-selle). Sur le marché d'Arras on appelle *Bouteurs, eusses*, les préposés à la vente des grains.

BOVE : cave profonde (BOVEDA en espagnol veut dire souterrain).

BRADER : gâter, perdre. *In bradé*, un enfant gâté.

BRADERIE : marché où l'on vendait chaque année les choses dont on voulait se défaire. C'est un usage flamand qui existe encore à Lille. Il y a à Arras une rue *de la Braderie* : c'était là que le marché se tenait.

BRAF : beau (brave). *Comme et' v'là braf!* s'employait anciennement ainsi dans le langage familier.

BRAGUETTE ou BRAYETTE : culotte (braies, bracca) ; c'est le vêtement national, *Gallia braccata*.

BRAÏOU : pleureur (braire). *Qué braïou d'infnt!* et aussi BRAÏON : petit cierge de cire jaune qu'on donne aux assistants pour aller à l'offrande aux messes d'enterrement.

BREGER : berger.

BRIGNON : pain de chien.

BRILLE. *Et'e in brille*, être légèrement pris de boisson (avoir les yeux qui brillent).

BRIMBER : se promener paresseusement ; BRIMBEUX : flâneur (en espagnol : BRIBAR). Dans le registre des comptes de la ville d'Arras (1477), on trouve cette mention : « Item,

à Pratme, le *brinberesse*, 12 soles, pour avoir alé à Bouchain et à Cambrai. » On dit aussi BRIMBALER et BRIMBALEUX.

BRIN (*in*) : un peu ; BRIN désigne aussi la matière fécale.

BRINGUE : déhanché, et aussi une *coureuse*. *Êne grande bringue*.

BRISCADER : briser, mettre en morceaux (bris et *cadere*).

BROQUE : broche ; se dit aussi des dents ; BROQUETTE : petite broche ; on le prend aussi dans un sens contraire à la pudeur.

BROUCHEUX : flatteur.

BROUÉE : eau de cendre pour la lessive.

BROUSÉ : barbouillé (brouillé). *In infint brousé*. DEBROUSER : débarbouiller.

BROUÉE : contenu d'une brouette.

BRULIN : espèce d'amadou fait avec des chiffons brûlés. *I sint l' brulin*, on sent ici le brûlé. *Boite à brulin*, dont on se servait pour allumer les pipes.

BRUON ou BRUAN : brouillon (bruire), hanneton.

BUISE : tuyau de poêle ou de conduite d'eau.

BUQUER : frapper (bûcher, bûche) ; on dit aussi BUQUER : travailler. *I buque ferme*.

BUQUES : petites moisissures (bouques, boules). *I a des buques d'essus l' bière*. Aussi grain de poussière : *Il avot ene titt' buque din s'n œul*.

BURE (beurre). *Duchemint à ch' bure*, recommandent les ménagères.

BURESSE : blanchisseuse (buire, laver).

Alle sin Thomas (21 décembre)

Cuis tin pain, *bue* tes draps :

Tu n'aros pon sitôt *bué*

Qu' Noël sarò arrivé.

BUSIER ou BUSINER : s'amuser à des riens (muser).

BUTÉE : montée, chemin qui monte.

C

ÇA!ouCHA! exclamation. Certainement, c'est cela, approuve les paroles qu'on entend. *Ah bin çà!* vous avez raison. *Avec çà!* réticence pour outre cela que. ...

CABAS : femme mal habillée (cabas à figues). *Ch'est in cabas*.

CABERNETTE : cabane de berger ; CABONNETTE : petit réduit.

CABO : petit poisson qui a une grosse tête ; c'est pour cela qu'on appelle *tête ed' cabo* une personne dont la tête est trop grosse pour le corps. On nomme aussi *cabos* les gens entêtés.

CABOCHÉ : tête (caput), *Il l'a din s' caboche* ; CABOCHARD : entêté. Le chef de la faction des Cabochiens s'appelait Caboché. On trouve dans Molière :

Ma fille, vous avez la caboche un peu dure.

CABRI : liard. *Donnez-mi in cabri*. On appelle aussi les boucs des CABRIS.

CABUSETTES : petits pieds de laitues qu'on mange en salade.

CACHE : chasse, et terme employé au jeu de balle. *A nous l'première cache!*

CACHER : chercher (mot détourné de son acception) ; *Cacher perdu* : chercher avec le plus grand soin : locution elliptique qui a beaucoup d'énergie.

CACHERON : ficelle qui se met à l'extrémité des fouets ; se dit aussi du cordon qui sert à faire tourner la toupie.

CACHEUX : chercheur, chasseur. *Cacheux d'croutes*, parasite.

CACHOIRE : fouet.

CACUCHE : échinée de porc frais.

CADOS : petit fauteuil d'enfant.

CAFAU : café. *Ène buveuse ed' cafau*. Une femme qui aime à boire du café.

CAFOTIN ou COFIN : étui.

CAFOUILLER : tripoter ; CAFOUILLARD : tripoteur. *Marie*

*cafoule*, une femme qui s'agite beaucoup pour pas grand chose.

CAFOURGNAC : lieu obscur où il y a une foule d'objets pêle-mêle (capharnaüm).

CAFOURNEAU : petit caveau établi sous un four pour y mettre la cendre

CAIR : cher (*carus*). *Avoir cair*, aimer.

CAIRE ou QUEIR : tomber (*cadere*, choir) *Il a queu*, il est tombé

CALIT ou CHALIT : bois de lit.

CALIPETTE : petit bonnet de femme.

CAMANETTE : cancanière

CAMOSSI : pour mois

CANEBUCHE : chènevis (canavis, graine de chanvre).

CANISSELLES : objets de peu de valeur.

CAOT ou CAOUST : sorte de javelles. *Blés en caots*.

CAPIAU : chapeau ; et aussi homme, par opposition à *blanc bonnet* (femme).

A l'église ché capiaux sont debout  
Et ché blancs bonnets à genoux.

CAR : chariot (char) ; *In car couvert*, chariot à quatre roues recouvert de toile ; CARETTE : charrette.

CAREAU : cadre rembouré sur lequel les ouvrières en dentelle travaillent.

CARISTADE : charité. *Êt'e à la caristade*, être réduit à la mendicité.

CARPILLER (s') : se battre. *I s' carpillote comme des quiens*.

CARQUER ou QUERQUER : charger.

CARRETÉE : charretée. *Êne carretée d' grains* ; CARTON ou CARTERON : charretier, conducteur d'un car.

CARRETERIE : remise pour les chariots.

CARTELER : faire passer un chariot dans des ornières différentes.

CARTER : mêler les cartes. *Il a recarté*, il a changé d'opinion.

CASSINE : vilaine maison.

CAT : chat. Le *ch* est ici supprimé par abréviation, quoique généralement le patois artésien le recherche. — CAOUT : mâle du chat ; se dit encore d'un sournois, d'une personne qui boude.

CATAU : femme de mauvaise vie (catin), et aussi poupée d'enfant.

CATELÈNE : homme qui a des habitudes de femme (Catherine).

CATIAU : château.

CATIÈRE ou CHATIÈRE : trou pour laisser passer les chats, et aussi la fente des jupons de femme.

CATOIRE : ruche à miel ; se dit aussi d'une femme bavarde : *Qué catoire!*

CAUDERLAS : casseroles, ustensiles de cuisine (chaudron).

CAUDRON : chaudron.

CAUTRON : jupe, cotillon.

CAVEE : chemin creux.

CAVET : traversin (chevet).

CAYRON : prune.

CAYELLE ou CAYÈRE : chaise, et aussi préchoire (*Cathedra*, chaire)

CERVOISE : bière. Cette ancienne dénomination de la liqueur chère aux paysans de l'Artois est peu usitée dans leur patois.

CEURIR : courir. *I ceurt comm' in lieufe*, il court comme un lièvre.

CEUTCHE ou CEUGNET (quegnet) : sorte de pâtisserie qu'on mange principalement à la Noël.

Au Noël ti Jésus, su leu cavet,  
A ché z'infants pass' in ceugnet.

CHAFLER : marcher dans la boue.

CHAIRESSE : femme qui loue des chaises dans les églises : on dit aussi CHAISÈRE.

CHAR : chair, viande de boucherie. Jadis les paysans ne

mangeaient *del char* qu'à leurs *ducasses* et aux grandes fêtes.

CHEMINON OU QU'MINON : chenet. Froissart dit : *Et renverse les busches en le cheminée sur les cheminons*.

CHENAILLES OU CHENAILLÈRES : planches ou poutres posées au dessus des étables pour former une espèce de grenier.

CHEUDE OU QUEUDE (Prind' èn') : se chauffer (chaude).

CHIBOULER : recevoir mal quelqu'un, le malmenier en paroles. *I m'a chiboulé*, c'est-à-dire reçu comme un chien dans un jeu de quilles.

CHIFLAU : gorge (sifflet). *I li a cope l' chiflau*.

CHIMENTIÈRE : cimetière, mot dénaturé. Il est féminin ; ou dit aller à *la chimentière*.

CHINGER OU QUINGER : changer, mot dénaturé.

CHINTIAU OU CHANTEAU : morceau de pain. *Accepter le chanteau*, consentir à rendre le pain béni.

CHIOIRE OU QUIOIRE : latrines.

CHIPOTER : marchander. Se prend aussi dans le sens de faire des reproches minutieux.

CHIQUER : manger avec appétit.

CHIRE, CHIRON : cierge (cire). *In allème ché chires*, on allume les cierges.

CHIRLOTER : flatter quelqu'un pour l'adoucir.

CHIROLÉE : grande quantité ; *ène chirolée d'infants* ; on dit encore plus énergiquement, *ène quiennelee d'infants*.

CHOPE : mesure pour les liquides. *Ène chope ed' bière*.

CHOPER : trinquer et aussi buter. *Chopine* est français.

CHOQUE : souche de bois.

CHOULER : fouler aux pieds ; CHOULE ou CHOLE : boule servant au jeu de ce nom.

CH'TI CHI, CH'TI LAU : celui-ci, celui-là. *El' chile*, celle-ci.

CHUCHETTE : morceau de linge renfermant du pain trempé qu'on donne à sucer aux jeunes enfants.

CHUET : mare, abreuvoir.

CHUQUE : sucre ; CHUCADES : sucreries.

CINSÉMENT : soi-disant, probablement (censé).

CINSIER : fermier (cense, ferme). *Cinsier à grosses bottes*, gros fermier.

CLAQUOIRE : grand fouet, et aussi jouet en sureau avec lequel les enfants lancent des projectiles.

CLINCHE : loquet d'une porte. On appelle CLINCHEs ou CLINQUES les femmes grandes et maigres.

CLIPET : voix aiguë. *Qué clipet !*

CLIQUEUR : claquer ; CLIQUETTE : sonnette et petite boule de boue.

CLITRE : terre glaiseuse ; un terrain *clitieux*.

CLOQUER : clocher et aussi sonner une cloche. Anciennement les sonneurs publics se nommaient *cloquemans*.

CO : coq. *In co batillard*. — COQUELEUX, amateur de combats de coqs.

COCONIER : marchand de volailles.

CODIN : dindon (coq d'Inde). On dit d'un homme en colère : *Il est rouche comme in codin*.

CŒURS D'ARRAU : sorte de pains d'épices en forme de cœurs, particuliers à Arras. *Êne dozène ed' cœurs*.

COMBLE : grosse corde qui sert à maintenir sur une charrette un fort chargement de bottes de blé, d'avoine, etc. On appelle aussi COMBLE la charpente d'un toit et le toit lui-même.

CONTINANCE : pour contenance. *La continance d'un champ*.

COPER : couper. *Copeux d'bourses*, voleur.

COR : pour encore. *Vous n'êtes pon cor venu nous vir*.

CORAINE : ainsi donc.

CORON : groupe d'habitations ouvrières.

COSSE : chose. *Il a toudi queque cosse*, il est toujours souffrant.

COUET : casserole de terre.

COULON : pigeon (colombe).

COULOT ou COULORTE : petite rigole (couler).

COULTRE : soc d'une charrue (vieux mot).

COUQUER : coucher.

COURTIL : verger, prairie attenant à une ferme (*court*, vieux français).

COUTRIER, IÈRE: tailleur, couturière.

COUVÉ : petite chaufferette en terre.

CRACHE : graissc. — CRAS, CRAU : gras. *In cras pourcheau*, un porc gras. *Il a cair du crau*, il aime le gras.

CRACHÉ : ressemblant, semblable. *Ch'est sin père tout crache*.

CRACOTS ou CRACOUS : écrouelles. *Il est mié à cracots*, il est rongé d'écrouelles.

CRAPE : crasse et aussi femme sale. *Ch'est ène crape*.

CRAQUELOTS : sorte d'échaudés.

CRÈQUE : prune sauvage. C'est de ce nom que vient celui de la famille de Créqui.

CRIGNU : petit, chétif, malingre. *In tiot crignu*.

CRINCHET, CRACHET ou CRÉCHET : petite lampe qu'on accroche au plafond.

CRINCHON : grillon. Une petite rivière, qui passe à Arras, s'appelle le *Crinchon*. C'est, dit-on, la corruption de *Cruintio*, nom qui avait été donné à ce cours d'eau à cause de ses fréquentes crues.

CROCHETTE : petite canne à double bec dont se servent les vieillards et les infirmes.

CROJETTE : petite croix mise au commencement des alphabets. De là cette locution : *dire crojette* pour dire l'a b c.

CRON ou CRAON : craie. *Terre à cron*, terre crayeuse.

CROU-CROU : être à *crou-crou*, être accroupi

CUEUTE ou QUETE : coudé ; QUETER : pousser avec le coude. Ce mot s'emploie au jeu de billard.

CUITE : ivresse. Avoir *ène cuite*, avoir bu plus que de raison.

CUITÉE ou CUITIE : fournée de pain.

CUJIR : choisir.

CULO : dernier né.

CUVÈLE : haquet ; CUVELIER : tonnelier. Dans le tableau des corps et métiers d'Arras, les *Cuveliers* occupent le septième rang.

D

DA : se place après un grand nombre de locutions affirmatives pour *Dame, par Notre-Dame, Oui-dà !*

DACHE : gros clou mis à la semelle des souliers

DACHETTE : petit bouton qui pousse sur la peau.

DADELER : passer le linge dans de l'eau de savon Ce mot veut dire aussi divaguer, aller çà et là, faire mal son ouvrage.

DALE : vental. Au 1<sup>er</sup> avril, on crie : *Al dalu !* pour se moquer de ceux qu'on a induits en erreur. DALU, dans le patois picard, veut dire niais, nigaud.

DAQUER : aboyer. On dit aussi : *les chiens donnent.*

DARRAIN ou DERRAIN, DERNE : dernier, enfin.

DÉBALÉ : découragé. *I n' faut mie tint s' débaler.*

DÉBERTINQUER (s') : se déshabiller. On dit aussi *s' debiller.*

DÉBLARÉ : chauve.

DÉBLAVER : tomber, décharger.

DÉCATOUILLER : chatouiller ; *dé* mis pour donner plus de force au verbe. *In catouillard*, un homme qui aime à chatouiller. *Il est decatouilleux*, chatouilleux.

DÉCATOURNER : tourner. *Pas d'écatoournage*, disent les gamins artésiens au jeu de guise, c'est-à-dire il ne faut lancer la guise ni à droite, ni à gauche, mais droit devant soi.

DÉCESSER : ne pas cesser. *I n' decesse mie d'braire*, il ne cesse de pleurer.

DÉCHARTER : déchirer. *I decharte min cautron* (écharper).

DÉCRAMPIR : délasser ; DÉCRAMPI : reposé (*dé* et *crampe*).

DÉFULER ou DÉCAFULER : décoiffer. *Et l'Empereur se defula et le mercia*, dit Christine de Pisan.

DÉFUNCTER : décéder.

DÉGRIGNER : mépriser (grène, grimace).

DÉGRIOLER : dégringoler ; DÉGRIOLOIRE : glissoire pratiquée sur la glace.

DÉJOUQUER : faire lever quelqu'un de bonne heure. *J'l'ai fait dejouqué à chinq heures*, ou encore faire partir quelqu'un d'une place qu'il ne devait pas occuper.

DÉLICOTER : délier (licou). *Ch' g'va s'a delicoté.*

DÉLOQUETER : mettre en loques *In deloqueté*, un homme en haillons.

DÉMAQUER : rejeter les aliments (Démâcher). *Du démaquilache ed' cat*, mets dont la sauce est mal liée.

DÉMARER : tirer une voiture d'un mauvais pas DÉMARER signifie aussi finir : *Démariez-vous ? en finissez-vous ?*

DÉMÉPRISER : mépriser, dire du mal de quelqu'un.

DÉNORTER : détourner du droit chemin.

DÉPICHER : mettre en pièces, déchirer.

DÉPLAQUER : dégeler. *I déplaque*, il y a de la boue provenant du dégel ; on dit aussi DÉMORTIR ou DÉMORTILLER. *I demortillau ferme su l'ceup d' midi. In mur tout déplaqué*, une muraille dont l'enduit est enlevé.

DÉRATÉ : pressé. *I ceurt comm' in dératé* (sans rate)

DÉRINETTE : volée de coups.

DERNIER (l') pour l'extrême-onction *In li a porté l' dernier.*

DESSAQUER : sortir d'un endroit (désacher) *D'duqui s'dessaque ch'ti lau ?* d'où sort-il.

DESSERQUETTE : forte tape.

DÉTIQUER : détacher, enlever.

DÉTOMBIR : détiédir, chauffer légèrement un liquide pour le rendre un peu tiède.

DÉTOUILLOIR : démêloir (*détouiller*, démêler).

DÉTOUR : infortune Il a eu bien des *detours*.

DEUILLANT : on appelle ainsi celui qui marche à la tête des parents et des amis dans les enterrements.

DEVALER : descendre (vieux mot). On trouve dans Joinville : *I devalèrent li mont.*

DIGEAUX : gerbes relevées en monts (dizaines). Les bottes devaient être rangées en dizaines pour la perception de la dime.

DILIGENTER : presser, hâter ; *diligenter une affaire.*

DIN, dans. *Din sin courtil*, dans son verger.

DING'RU ou DINGEREU : peut-être (danger). *Ding'ru qu'à oui*, probablement que oui.

**DIQUE-DAQUE** : tic-tac. *I pleut à dique-daque.*

**DIRE** : répéter les mêmes choses. *I dit toudi. In dijeux,* un homme qui rabâche.

**DIRIES** : médisances, bavardages. Ce mot ne vaut-il pas mieux que *potins* ?

**DISGRATER** : déprécier. *S' disgrater*, se dire réciproquement des choses désagréables (disgrâce).

**DITELLET** : petit doigt (*digitellus*).

**DIU**, Dieu.

**D'MÉTUBES** : habits qu'on ne met plus (démettre).

**DODO** : camisole de nuit.

**DOQUER** : frapper (toquer).

**DORÉ** : tarte avec de la crème, ornée de pruneaux (son nom vient probablement de sa couleur d'or). *Doré à gros bords.*

**DOREUX, EUSSE** : souffreteux (douloureux) ; vicieux mot plein de grâce. Les servantes de Molière disent encore : Vous êtes bien doreuse.

**DORLOTS** : bijoux, bijoux. Il y a à Arras l'impasse des *Dorlots*.

**DOSSER** : frotter un crouton de pain avec un oignon.

**DOSSU, DOSSE** : bossu, bosse.

**DOUCHEMINT** : doucement, tout-doux.

**DOUÉ** : balai à mèches de coton.

**DRAGON** : cerf-volant.

**DRAPIAUX** : langes d'enfants (petits draps).

**DRAVIÈRE** : fourrage, mélange de vesce et d'avoine.

**DRÉ** : pour dès. *Dré l' matin.*

**DRÈCHE** : armoire, dressoir.

**DRÈCHE OU DRACHE** : résidus des brassins de bière.

**DRÈCHURE OU DRÈCHEURE** : mets composé de légumes et de lard.

**DRO-CHI, DRO-LAU** : par ici et par là, de tous côtés (droit par ici, droit par là). Le patois de Valenciennes s'est appelé *drouchi*, à cause du fréquent usage qu'il fait de la locution *drou*.

**DROITURES** : bonne constitution physique. On dit d'un enfant bien constitué : *Il a toutes ses droitures.*

**DRÔLE** : homme excentrique *Ch'est in drôle.* Nous disons : *Un drôle de corps.*

**DROUILLE, DROUILLESSE**, homme, femme de mauvaise vie; on désigne aussi par ce mot les déjections alvines qui s'étaient trop souvent en plein air : *Qué belle drouille!* disent les gamins d'Arras qui jouent sur les remparts.

**DU** : pour où, préposition. *Dù qui va ? où va t-il ? Dù q'tu viens ? d'où viens-tu ?*

**DUCASSE** : fête d'une localité. On a donné à ce mot pour étymologie : anniversaire de la *dédicace*. On l'a aussi fait venir de fête *du duc*. Il est bon de remarquer qu'il n'y a jamais eu de duc en Artois ni en Flandre. Il y en eut en Bourgogne, mais les ducasses existaient bien avant qu'ils fussent seigneurs de l'Artois; et puis pourquoi célébrer leur fête à des jours différents ?

**D'SUS** : sur. *Il est d'sus ch' to*, il est sur le toit.

**D'ZEUR** : dessus ; **D'ZOU** : dessous.

## E

**EBARSILLER** : écraser en menus morceaux.

**EBOQUER** : tailler une haie, émonder.

**EBRANLÉ** : personne faible de raison (ébranler, agiter), *Ch'est in ebranté.*

**EBROUER** : passer une première fois du linge sale à l'eau ; **RABROUER** quelqu'un, le malmener.

**ECABILLES, ECRABILLES** ou **ESCARBILLES** : résidus du charbon de terre brûlé.

**ECAFETTES** : coquilles ; **ECAFLOT** : écaille de noisette.

**ECAFIÉ** : vif, alerte.

**ECALLETTE** : crécelle (écailles). On appelle *écalette* une personne qui parle continuellement.

ECALIERS : ridelles de chariot.

ECANILLÉ : éveillé. Un enfant *ecanillé*. Ce mot manque en français : pour le remplacer il faut en détourner un autre de sa signification.

ECAUDURES : eau de vaisselle.

ECHENER : tordre le linge d'une lessive.

ECLIER OU S'ÉCLIER : se fendre. Un tonneau *eclié*. Le mot *éclisses* est français : il signifie les bois fendus pour faire des caisses.

ECLINCHE : épaupe. *Eclinche* de mouton.

ECOBART : montre sur laquelle les marchands étalent ce qu'ils ont à vendre.

ECOPICHURE OU ECOPICHURE : démangeaison (échauffement). *J'au d' s'écopichures, j' n' sai pon cha qui mord.*

ECOLER : instruire.

ECOPERCHE : échelle à un seul montant au milieu.

ECORCHU OU ACORCHU : tablier de femme. On dit aussi : *Dvintiau.*

ECRAMURE : crème produite par le lait qu'on a laissé reposer.

ECRAPER : décasser, ratisser.

ECULÉE : contenu d'une assiette creuse, écuelle. *Ène éculée d' soupe.*

ECUMETTE OU EQUOMETTE : écumoire.

EFILOQUÉ : déchiré, effilé. *Ène robe éfiloquée.*

EGARD : surveillant des marchés. *Egard au poisson, à la viande* WARDER : garder ; en anglais, STEWARD : gardien.

EGAYER OU EGOVER : échançer (gave). *Egaver un corsage.*

EGRAFIGNER OU DÉGRAFIGNER : égratigner.

ELITINS : rebuts d'un repas. Dans la parabole de l'Enfant prodigue, mise en patois, on trouve : *Il arau été bien ache d' bourrer s' pinche d' s' elitins qu' mieut ché cochons.*

EMBARRAS : difficulté. *I a pon d'embarras, cela va tout seul.*

EMBERDOUILLER : embrouiller

EMICHON OU EMUCHON : limaçon.

EMOUQUER : se moucher, chasser les mouches ; on dit d'un paresseux : *I n'a mie seul'mint l' corache ed' s'émouquer.*

EMOUQUOIR : mouchettes.

ÈNE : une. *Ène fème.*

EN NON OU ÉNON : n'est-ce pas. *Nous irons al' ducasse énon ?*  
Pour dire *non* on emploie aussi *n'non*. *Ch'est vous file? N'non.*

ENOQUER ou ENOCHER (s) : s'étouffer.

ENORER (s') : s'émanciper, prendre son essor. Ce mot se trouve dans les vieux auteurs, notamment dans du Fail (*Propos rustiques*).

ENPUNACHÉ : empoisonné de puces.

ENTIQUER ou INTIQUER : enfoncer.

EPARDRE : répandre. *Epardre fien*, répandre du fumier sur les terres ; EPARSINS : ce qu'on répand comme engrais. *Epar-sins*, largesses. *Faire d'z'eparsins*, donner avec profusion.

EPRUTRER : écraser (*ex* et *peau*).

EPICHOT : épingle. *D'z'épichots*, des épingles.

EPIILON : ardillon, et aussi dard des abeilles.

EPINOCHÉ ou EPINOQUE : on appelle ainsi les personnes maigres, par comparaison avec un petit poisson de ce nom.

EPOURER ou REPOURER : épousseter.

EPRIAU : orme.

EQUICHOIRE : petite seringue ; EQUICHER : envoyer de l'eau de tous côtés.

ERÈQUE : arête de poisson, et aussi restes du chanvre et du lin après le teillage.

ERNÉTER ou RENÉTER : nettoyer (rendre net)

ESAPI : altéré.

ESQUERVICHE : écrevisse (mot mal prononcé).

ESQUINTER : éreinter.

ESTAC ou ESTAFFE : coup, blessure (estoc, estafilade). *Il a attrapé s' n'estaffe.*

ESTRIFFE : dispute.

ETAMPI ou RÉTAMPI : droit, raide. *Alle est toute rétampie.*

ETAU ou ETOU : personne peu vive. *Ch'est in étou.*

ETAQUE : gros arbre qui tient un moulin.

ETOMBIR : étourdir par un coup violent.

ETOU : encore (et toutes choses). S'emploie souvent comme réplétif : *I li donne à boire et à manger, etou.*

F

FACES : touffes de cheveux qui descendent des deux côtés du visage. *Il a fait ses faces.*

FAITOU : vase de cuisine en terre cuite.

FALIOU : personne qui s'exprime avec difficulté, vulgairement qui barbouille.

FALANT : on dit le temps est *falant*, est lourd.

FARFOUILLE : personne affairée ; FARFOILLER : remuer les choses en tous sens.

FAUQUE : faux.

FAVEROLLES OU FAVFLOTTES : petites fèves qu'on donne à manger aux chevaux.

FÉFÉ : homme qui s'occupe de tout dans son ménage.

FERBOULIÈRE OU FARBOULIÈRE : Faubourienne (mot corrompu). On donne ce nom aux femmes des environs d'Arras qui viennent vendre des légumes au marché.

FERLÉE : givre, frimas. *Il a gelé à ferlée.*

FERLOQUE : vieux morceau de linge, et aussi mauvaises loques. *Sin cautron est à ferloques*, c'est à-dire en très mauvais état.

FERTILLE : on dit : *couquer all' fertille*, coucher à la belle étoile.

FIATE OU FIAT : confiance (foi). Le mot *fiance* était usité dans le vieux français. *I n'a pont d' fiate*, on ne peut se fier à lui.

FICHAU OU FICHEU : fouine. *Ch'est in vrai ficheu*, il est malin comme une fouine. Un village de l'Artois se nomme *Ficheux*.

FIEN : fumier (fiente). *Du fien, du fien et toudi du fien*, répondait un des meilleurs agriculteurs de l'Artois à un

prince qui lui demandait comment il avait de si belles récoltes. D'après un proverbe patois :

I faut carrier près sin fien,  
Et marier ses filles loin.

FIN : pour tout-à-fait. *Il est fin drôle.*

FINQUER : fumée. *Del finquière*, de la fumée.

FICHER : ficher.

FIQUERON : tisonnier.

FIU : fils. Un proverbe patois dit :

Chés pères amassent,  
Chés fins démassent.

FLAAU : fléau pour battre le grain.

FLAHUTE : flûte.

FLAMIQUE : morceau de pâte aplatie, cuite au four.

FLEGARD OU FLAGARD : ruelle entre plusieurs habitations.

FLÉQUEUX : tireurs d'arc. *Chés fléqueux.*

FLAU OU FLEU : *L' vint est flau* (flasque).

FLOHAIN : personne sans courage.

FLOÏR : trembler, faiblir (vieux mot).

FLOS : mare d'eau. *Conduire ché bèt à ch'flos*. Villers-au-Flos, village de l'Artois.

FLOUQUE : *Tomber tout d' flouque*, tomber à plat.

FO-QUE : à moins que (*fors que*).

FORIÈRE : lisière d'un champ. Froissart dit : *Et prirent la forière du bois.*

FOSSIER : fossoyeur.

FOUAN : taupe.

FOUÉE : feu clair que l'on obtient en allumant des broussailles sèches (FUOCO, italien). *Ene fouée*

FOUFFES : chiffons. *Ête tout in souffes*, ou *in souffelles*, être fort pressé. FOUFFETER : mal faire son ouvrage.

FOURCIN : amas de petits poissons sortant des œufs.

FOURCROU : fourche ; FOURCROU : remuer avec une fourche ; FOURQUET : fourchet, petite fourche ; FOURQUER ou FOURCHER : empiler des bottes de paille avec un fourchet.

FOURNAQUER : rechercher, fureter. *Qué qu'i fournaque ?*

FRANC : pour hardi. *Il est fin franc.*

FRASAU : vase en bois percé de trou pour faire égoutter les légumes.

FRAYER : diminuer. Le vin *fraye*. Le tonneau a *fraye*.

FRÉNOY : frêne. Bois des Frénoy.

FRIGALETTE : mets composé avec les intestins du porc.

FRIGNON : mouvement, frisson. *I n'a pon fait in frignon.*

FRISSETTES ou FRISURES : rognures du bois raboté.

FROD : froid.

FROMION : fourmi.

FROQUER : grignoter; manger à petites dents.

FU : feu.

FUMELLE : femelle. *Enne fumelle à s'œufs.*

## G

GABGIE : tripotage, gâchis, grabuge.

GADOUILLER ou GADROUILLER : salir, gâter. *In gadrouilleux*, un homme négligent.

GADOUX : doucereux. Avoir des yeux *gadoux*.

GAGA : enfant gâté. Parler *gaga* ou *maga*, parler d'un ton trainard.

GAÏAN : géant. Beaucoup de personnes se nomment ainsi en Artois comme d'autres s'appellent Legrand. On connaît le *Gayant* de Douai et les géants du Nord de la France et de la Belgique.

GAÏOLE : cage. *L'oujeau n'est pu din l' gaïole*. On appelle aussi *Gaïole* ou *Geole* un endroit des fossés de la ville d'Arras, près duquel il y avait anciennement une prison, une *geole*.

GALLIETTE ou GAYETTE : gros morceau de charbon de terre. On donne le nom de charbon *galleteux* à celui où il y

a beaucoup de morceaux de ce genre, par opposition au *menu*.

GALOUFFE : glouton ; GALOUFFER : manger gloutonnement (*gula, gueule*).

GALURIAU : godelureau, luron.

GARBÉE : gerbe de blé ; ENGARBER : mettre en gerbes.

GAREAU : boule de neige (*carreau* d'arbalète).

GARCHONALE : troupe de garçons, de polissons.

GARCHONNIÈRE : fille qui aime à jouer avec les garçons.

GARTIÉ : jarrelière. *J'ai perdu min gartié*.

GAUGUE : noix ; GAUGUIER : noyer. Il y a à Arras une rue des *Gauguiers*.

GINS : gens, personnes, habitants d'une localité. Les *gins* d'Achicourt. On dit aussi *chès gins* pour *on*. *On* est lui-même une corruption du mot *homme*, que plusieurs langues ont conservé : *Man spriecht deutsche*, on parle allemand.

GIRIE ou GÉRIES : redites. Faire des *giries*, des histoires sans fin. (*girare*, tourner).

GITE : solive ; GITACHE : assemblage de solives.

GLÈNE : poule (*gallina*). On appelle *glène* un homme efféminé. *Ch'est l' glène qu'al cante d'vint ch' co*, c'est la poule qui chante avant le coq ; c'est-à-dire la femme qui veut être supérieure à son mari.

GLIANT : gluant.

GLOÉ : bûche, bois fendu (hollandais, *KLOVEN*, fendre).

GLORIETTE : tonnelle, berceau de feuillage.

GLUIS : paille servant à faire des liens pour les bottes de blé, d'avoine, etc.

GNIAF ou GNIAFFE : savetier, s'emploie dans le sens de médiocre ouvrier. *Ch'est in gniaf*.

GNIFFE : soufflet, giffle.

GOBE : grande tasse. *Une gobe de lait*.

GOBELIN : revenant.

GOBILLEUX : fripier ; GOBILLES, choses de peu de valeur.

GODAILLER : faire de fréquents repas, fricoter.

GOSETS : trous, ornières dans les chemins, et aussi cahots des voitures par suite de l'effet à la cause.

GOGNER : regarder furtivement, guigner. *I gognau toudi si j'el ravisau.*

GOHETTES : haricots.

GOLETTE : gorge, cou.

GONDOLE : petite pelle de forme cylindrique pour prendre du charbon.

GORLIER : bourelhier.

GOURER : tromper. *I l'a gouré*, il a voulu t'en faire accroire.

GOURMER du vin : le goûter. Le substantif *gourmet*, goûteur de vin est français, on en a induit le verbe.

GRAMINT : beaucoup (grandement).

GRAND'PÈRE, GRAND'MÈRE : pour vicillard. *In viu grand'père.*

GRÈNE : visage, grimaces. *Faire des grènes*, faire des grimaces. *Il a fait ene vilaine grène.*

GREUET : sorte de fourche à dents recourbées pour enlever les litières des bestiaux

GRIGNER : s'amuser, rire.

GRINGUE OU GRINCHE : aigre, grincheux.

GROCIERS. On a longtemps, en Artois, appelé *grociers* les merciers (GROCERS, en anglais).

GRUOTS OU GUERLOTS : grelons.

GUÉRITOU : médecin empirique.

GUEULARD : grand pot en cuivre à large ouverture.

GUIFFE : terme grossier employé pour désigner la bouche.

GUILER : fermenter en parlant de la bière.

GUILE (gu-ile) : Cheville.

GUINSSE : lait battu et bouilli. Aussi repas de fête. GUINSSE : faire un bon repas. *Du guinsse et du the à l' saille* (à la sauge), nourriture ordinaire des paysans de quelques villages des environs de Béthune.

G'VA : cheval.

## H

**HABILE** : vite. Pour presser quelqu'un, on dit : *habile!* *habile!* vite, vite!

**HABLAYER, ÈRE** : hableur (espagnol *habla*, parler) *faire d' s'hablas*, faire des embarras.

**HAÏON** ou **HÈION** : petite charpente recouverte de toile sous laquelle les marchands abritent leur étalage.

**HAILLES** : on appelle ainsi les plus grosses branches des arbres.

**HAIQUETTES** ou **EQUETTES** : copeaux de bois (produit de l'équarrissage du bois). **HAIQUER** : hâcher, couper

**HAISETTES** : barrière, porte à claire-voie fermant les enclos.

**HALETTE** : petit hangar (anglais, **HALL**).

**HALOT** : saule.

**HALOTER** : secouer, remuer.

**HAMER** : porter vivement la main sur quelque chose. Tirer à soi.

**HAMILLE** : bâton placé en travers d'une porte pour la fermer.

**HANSER** : respirer péniblement. On dit d'un cheval, *qu'il hanse*.

**HARLER** ou **HERLER** : tourmenter, harceler.

**HARMONIER (S')** : s'habiller avec coquetterie.

**HARNAS** : attelage de chevaux ou de bœufs (harnais).

**HAYURE** : haie vive ou sèche ; **HAYETTE** : petite haie.

**HÉQUION** : éperon.

**HÉRING** : hareng; *d' s'hérings*, des harengs. *Maique comm' in n'héring*.

**HERNIQUER** : lambiner, travailler sans courage. **HERNICOTIER** : mauvais ouvrier.

HÉRU : hérissé, mal peigné.

HEULER : hurler.

HIRCHON : hérisson. Un personnage célèbre dans l'histoire d'Artois se nommait Thierry d'Hirchon.

HIRECHER : frissonner, frémir.

HIRLÉ : mal habillé.

HISTRIOT : vantard (histrion).

HOCHER OU HAUCHER : élever, suspendre. HOCHETTES : fourches patibulaires. Un hameau de la banlieue d'Arras s'appelle *Les Hochettes*, parce qu'on y pendait les condamnés.

HOETTE : petite houe qui sert pour les sarclages.

HOMME : mari, réminiscence du latin *vir*. *M' n'homme*, disent les femmes de la campagne. Le français a admis FEMME pour épouse, le patois est logique en admettant HOMME pour époux.

HOMMELETTE : homme sans énergie.

HOCQUERIE : pépinière.

HONON : sort, enchantement. *L'breger l'iaj té ène honon*.

HORNIOTTE : torgnole.

HOUCHE : groupe d'arbres. Il y a à Béthune une promenade qui s'appelle *les houches*.

HOULIER : hurler, crier contre quelqu'un.

HOULOTTE OU HURLOTTE : chouette.

HOUPEL : hibou.

HOUPER : appeler. Pousser des cris de ralliement.

HOUPIAU : bouquet d'épis de froment que les ouvriers offrent au maître des champs après la moisson.

HOUSDACHE : échafaudage (HOUSD, vieux français). HOUDER : dresser un échafaudage.

HOURET : domestique de ferme. On trouve dans Molière :

De ces gens qui, suivis de dix *hourets* galeux,

Disent ma meute, et sont des chasseurs merveilleux.

Ici HOURET est pris dans le sens de chien ; c'est ainsi que

l'abbé Haighneré l'a employé dans sa traduction du patois de la parabole de l'*Enfant prodigue*.

HOURLON : hanneton. Mot imitatif.

HOUSEAUX ou HOUSTAUX : guêtres en cuir montant jusqu'aux genoux. (vieux mot) *A moi mes housiaux !* dit Philippe le Bon, quand il se décide à faire la guerre à la France. HOSETTES : guêtres en toile.

HOUSPALIÉ : malpropre, mal arrangé, qui a des habits en désordre. *Houspalier quelqu'un*, le malmener.

HOUSOIR : tête de loup servant à épousseter. HOUSER retirer la poussière au moyen du houssoir. On dit d'un homme qui a une forte chevelure, *qué tête d'houssoir !*

HOYAT : sorte de jonc qu'on plante dans les dunes.

HUCHE ou HUSSE : porte (HUIS, vieux français). HUCHETTE ou HUCHELLE : petite huche ; armoire, dressoir.

HUGUENOTTE : petit fourneau portatif sur lequel les gens peu aisés font leur cuisine.

HUQUER, HUCHER : appeler, hêler (vieux mot). Joinville (*Vie de St-Louis*) dit : *Je commençai à hucher au Roy.*

HURBOTTE : maisonnette, petit bâtiment.

HURTE : coup (heurt). Une localité de l'Artois se nomme : *Hurtebise*, probablement parce que *la bise* y souffle avec force. On donne aussi ce nom à une préparation de charcuterie composée de viande hachée, pressée et cuite. *J'ai acaté pour deux sous d'hurte pour mi rechner.*

HUVETTE : bonnet de femme et aussi bonnet de nuit.

HUYAU : boule de bois qui retient la longe des chevaux dans les écuries.

HUYSEUX : oisif, paresseux.

I

IAU : eau.

ICHI : ici.

IMBLAVÉ : embarrassé (emblavement).

IMBLEMEUX : venimeux.

IMBU : pris de boisson (en bue).

IMPROVU : à l'improviste. Il est arrivé *improvu*.

IN : un *In male*, un peu ; *in d'zeur*, au-dessus ; *in d'zeur to*, au-dessus de tout.

INCACHER : poursuivre.

INCHIMINT : adresse, habileté. *I n'a pon gramint d'inchimint* (excitement).

INCORSER : manger, boire (incorporer). *Ène n'incorse-ti el long d'ène sainte journée !*

INCRACHER : engraisser.

INCRINQUER : accrocher par accident. *Min capiau s'a incrinqué*. DÉCRINQUER : faire tomber une chose *incrinquée*.

INCRINQUILLACHE : outillage.

INDINE OU INDINNE : insupportable. *Il est indine*, il est très méchant. *Alle a quat' s'indines*, elle a quatre enfants bien désagréables.

INDROT : endroit.

INFACHENNER : emmailloter.

INFARDELER : emballer (*farde*, fardeau).

INFENOILLÉ : embarrassé. Se dit aussi dans le sens d'être coiffé d'une personne ou d'une chose : *in' n'est infenouillé*.

INFINT : enfant. Les marchandes de harengs, pour recommander leur marchandise, criaient jadis : *Ch'est du lard, infints !* ils sont aussi gras que du lard, enfants ! Dans le Boulonnais, INFINT devient EFAN. Toutes ces formes sont des variétés du latin, *Infans* ; espagnol, INFANT.

INFORCHER : accabler d'ouvrage. INFORCHÉ : usé de travail. On dit aujourd'hui : SURMENÉ.

INGUERGUETTE : escalier incommode.

INGUER : viser, ajuster.

INHORTER : exhorter ; *inhorter une fille*, la séduire.

INJOLEUX, EUSSE : trompeur, enjoleur ; INJOLER : tromper.

INOCHINT : jeune enfant, acception ancienne qui se retrouve dans le *Massacre des Innocents*. *Inochint* s'emploie aussi dans le sens de faible d'esprit. *C'est in vrai inochint*.

INSECO : quelque chose (on ne sait quoi).

INSENNE : ensemble.

INSÉU : au lieu de.

INSIPITE : insupportable. *Qué insipite infint !*

INSTANCIER : faire des instances.

INTER : entre ; *Inter deux* : entre deux.

*Inter el' tous les Saints et l' Noë,  
I' n' put ni trop pluvair ni trop vinter.*

INTERLARÉ : qui marche les jambes très ouvertes. *I marche tout interlaré*.

INTÉRÊT : préjudice. *Cha fait d' l'intérêt*, cela cause du dommage.

INTUSER (s') : s'appliquer à un travail (*intûs*).

IRAIGNE OU ARAIGNE : araignée (vieux mot).

## J

JACASSE : bavarde. *Marie jacasse*. Jacasser est français.

JANTIER : appareil sur lequel on pose les tonneaux. *Ête d'su che jantiers*, veut dire *être mort*, parce qu'à la campagne on place les morts sur des tréteaux qui ressemblent à des jantiers.

JAPE : babil (japer). *Il a ène bonne jape*, c'est un bavard.

JARBE OU GARBÉE : gerbe de blé.

JÉE : levure de bière.

JÉJ'TER : pour jeter.

JEINGLER : jouer des jambes et des mains, gambader, sauter (jongler); JEINGLEUX : personne qui aime à folâtrer.

JONE : jeune *Ène mère et sin jone*, une mère et son enfant; *ène jonée d' lapins*, les petits du lapin.

JOQUER : tarder, finir. *Joquez-donc.*

JORNER : fatiguer, importuner.

JOU : est-ce que. *Jou qu'il est sot ?* est-ce qu'il est fou?

JOUC : barre de bois servant à porter deux seaux ou cruches (joug).

JOUQUE : perchoir, juchoir.

JUS : sous. *I s'a muché jus ch' lit*, il s'est caché sous le lit.

JUISER : tourmenter, obséder.

JUQUER : jucher. *D'où qu'il est juque ?*

## K

KANE OU KENNE : cruche.

KANETTE : mesure de liquide (hollandais, KANE). *Boire ène kanette ed' bière.* On rapporte que Guillaume le Taciturne entraînait volontiers dans les cabarets pour boire à la même kane que les artisans et les bateliers. Ceux-ci lui présentaient le pot de grès après y avoir bu et en avoir essuyé la mousse avec la paume de la main. Cet usage n'est pas encore tout-à-fait perdu dans les campagnes.

KARMESSE OU KERMESSE : fête de village. Mot flamand que les tableaux de Rubens ont rendu presque français.

KOUQUE : espèce de gâteau (allemand, KOUKEN).

L

LABOURÉS : pour les terres labourées. *Marcher dans les labourés.*

LACHERON : pissenlit, chicorée sauvage.

LADRALE, vaurien; mauvais sujet (*ladre, latro*).

LAFRER OU GALAFRER : manger gloutonnement.

LAIDOUX : laid, vilain. *Ch'est in vilain laidoux.*

LAIGNE : bûche de bois.

LAINERONS : langes en laine.

LALEUX : sorte de cerises appelées à Paris *cerises de Montmorency*. Cette variété aurait été importée en Artois par les ducs de Montmorency, qui étaient seigneurs *du pays de l'Aleu*.

LAPIDÉ : malheureux, soumis à de mauvais traitements. *Ch'est in pof lapidé*

LARNESSE : voleuse, et aussi femme rusée (larron).

LEU : loup. On trouve dans La Fontaine :

Biau chire leu n'acoutez mie,  
Mère tinchant sin fin qui crie.

LEUWAROU : loup-garou. S'emploie comme terme d'injure et aussi dans le sens de décidé, qui ne craint rien. *Ch'est in leuwarou*. C'est quelquefois une sorte de juron : *Ah ! leuwarou ! si vous croyez ch'leu !*

LEUMEROTTE : petite lanterne.

LEUMER : examiner à la lumière. *Leumer d' z'œufs*, passer des œufs à la lumière pour voir s'ils sont frais. On dit aussi *mirer* ou *miler d' z'œufs*.

LEUMION OU LEUMERON : lumignon.

LI : lui.

LICOCO : primevère sauvage. Au printemps, les enfants crient : *A licocos pour ène épinque...*

- LIMANTE ou LIMANE : limande.  
LINCURE : lancement dans une plaie.  
LIVRER : lancer la balle au jeu de paume.  
LOÏER : lier ; LOÏENS : liens.  
LONGIN ou LONZIN : lent. *Saint longin*, terme de reproche.  
LONSEAU : petite lanterne.  
LOSTE : paresse (*otium*). *Il a l' loste*. LOZARD : paresseux (lusard). LUSOT, amusette.  
LOUCHE : cuillère pour servir la soupe. *Êne louche à pot*.  
LOUCHET : bêche.  
LUBOTER ou LUSOTER : s'amuser à des riens (*lusus*).  
LUIJEAU : linceul (espagnol, LUCILLO ; latin, *Locellus*).  
LURÈTE ou LEURETTE : feux-follet (petite lueur ou leurer).  
LURONNER : mener une vie débauchée (luron).

## M

- MABRÉ, MABRESSE : personne marquée de petite vérole.  
MACHUQUE ou MACHOUQUE : de travers. *Il entend machuque*.  
MACHUQUER : mâcher péniblement.  
MACHURÉ : noirci, barbouillé (mâchures).  
MAFLANT, MAFLANTE : ennuyeux. MAFLER : importuner.  
MAGUET : bouc ; MAGUETTE : chèvre.  
MALADERCHER : échouer (mal adresser). *In homme mala-derché*, une personne qui est dans une mauvaise voie.  
MALARÉ : qui a mauvaise mine (mal air).  
MAL-A-PATTES : maladroit.  
MALETTE : gibecière où les bergers mettent leurs provisions.  
MALO : bourdon, frêlon.  
MALOTEUX : grognon. MALOTER : grogner, murmurer.  
MANDE : manne. MANDELIER : mannelier.  
MANÉE : Mouture. CACHE-MANÉE : garçon meunier,

MANIGOTTER : manigancer. *Que qui manigotte ?*

MANIQUE : manivelle. *Torne et manique.*

MANOQUE ou MANOTTE : petit panier pour faire couvrir les oiseaux. *Coulons d' manottes*, sorte de pigeons.

MANOQUEUX : individu qui exerce plusieurs professions.

MAQUILLER : mâcher.

MARBRES ou MAPES : billes avec lesquelles les enfants jouent. *Donnez m' pou deux sous d' mapes.*

MARGLISSEUR : marguillier (maieur d'église).

MARICHAU : maréchal-ferrant.

MARIEUX : marié.

MARONNE : pantalon. MARONNER : murmurer.

MARQUÉ : marché.

MASONNE, et par abréviation MON : maison.

MASTOQUE : lourdaud, maladroit (masse, massif).

MATTE : fatigué, rendu (vieux mot). *J' sus matte*. L'expression s'est conservée dans *echec et matte*. *S'amattir*, tomber en faiblesse.

MATE : maître. *Nou mate*, notre maître ; *nou dame*, notre maîtresse.

MATON : grumeau. MATONNER : se mettre en grumeaux. *Au fond ché matons y sont*, disent les buveurs en vidant leurs bouteilles.

MATRÉ : catarrhe, rhume.

MAZINQUE : mésange.

MÉNOULES : propos en l'air.

MÉQUÈNE : servante (du latin *mæchena* ou du flamand MÈKE : faire).

MEURISON : maturité. Fruit arrivé à *meurison*.

MI : moi.

MIAU ou MAU : mal ; *j'ai du mau à m' pinche* j'ai mal au ventre.

MICHON : oiseau. Il y a à Douai une rue *des Blancs Michons*.

MIE : pas ; ne : non (vieux français) Louis XI dit aux ban-

nis d'Arras, qui lui demandaient de les faire rentrer dans la ville : *Il ne sé peut, ce n'est mie la coutume.*

**MIER** : manger. **MIACHE** : mangeaille.

**MIN** : vraiment, positivement. Mot repletif qui donne plus de force à la phrase : *Il n'en faut min qu'ène*, il n'en manque réellement qu'une.

**MIN** : mon, *min fu.*

**MINETTE** : petit baquet, mesure pour les légumes.

**MINK** : lieu où l'on vend le poisson à la criée. Usage flamand. **MINKER** : vendre le poisson à l'encan.

**MITAN** ou **MITIN** : milieu, moitié, *al mitan*, au milieu ; *in mitan d' sot*, un homme à moitié fou.

**MIU** : mieux ; *miu vaut s' dedire que s' detruire* disent nos bons paysans.

**MODE** : idée ; à *m' mode q' cha frau bin miu vou affaire*, selon moi, cela vous conviendrait bien mieux ; à *s' mode*, à sa manière.

**MOAI** : meule de foin, de paille, etc.

**MOÏETTE** : petite meule. Le mot est passé dans la langue de l'agriculture. On dit aussi **HUTELOTTE**.

**MOLÉ** (In) : un peu, et par pléonasma : *in tiot molé*, un petit peu.

**MOLIN** ou **MELIN** : moulin. *In melin à fraîne*, un moulin à farine.

**MONT**, **MONCHIAU** : amas. *In mont d'ordures.*

**MONTE** : comptoir, étalage (montre).

**MONTEUSE** ED' **MODES** : modiste.

**MORTIER** : pour boue. *Il a du mortier plein ses solers.*

**MORU** : mort. *Il a moru*, il est mort.

**MOUCHON** : moineau.

**MOUFFES** : gros gants fourrés.

**MOULLE** : moëlle. *In oche à moulle*, un os à moëlle

**MOUQUE** : mouche ; **MOUQUERON** : moucheron.

**MOUQUER** : moucher. **MOUQUILLON** : morveux.

MORDREUX ou MOURDREUX : hargneux, méchant, (anglais, MURDERER). *Qué mordreux qu' cha fait !*

MOUSON : boudeur, qui fait la moue.

MOUSSE : moue. FRIMOUSSE : visage fâché.

MOUVELER : s'agiter, remuer (mouvement).

MOUVETER : dans le sens de parler ; *I n'a pas mouveté*, il n'a pas dit un mot.

MOUVIAR : Merle.

MOYEN : de peu de qualité. *Du moyen manger*.

MUCHER ou MUCIER : cacher. MUCHETTE : cachette (vieux français). Rabelais dit : *de paour des enemys ils s'estoyent mussés au jardin sus les poyzars* (dans les tiges de pois).

MUCHANBLÈ (A I') : en cachette (en se cachant dans les blés)

MUCHORELLE : perce-oreille.

MUSETTE : petit sac dans lequel les ouvriers emportent leurs repas.

MUSIAU : museau, visage. *Ravise, qué musiau !*

MUSIÈRE : muselière

MUTERNÉ : piqué par l'humidité, du linge *muterné*.

## N

NAQUE : odorat. *Avoir bon naque*, être adroit, avoir le nez fin. *Que sale naque ! Qué naque q' cha fait !* quelle personne malpropre.

NAQUER : sentir, se mêler de tout, trouver réponse à tout.

NAREUX, EUSSE : qui se dégoûte facilement.

NASE : morve. *Il a del nase à sin nez*. NASIER : morveux. *In jone nasier d' quator ans*, un jeune morveux de quatorze ans. *Puer emunctæ naris*, dit le Latin.

NAVIAU : navet. *Des choux, des carottes, des naviaux, des pèmes ed' terre*, crient les faubouriennes pour annoncer leurs légumes.

- NAVIREUX : batelier (*nave*, navire, vieux français).
- NÉTIER : nettoyer.
- NICHOT : œuf en craie qu'on met dans le nid des poules pour les engager à couvrir.
- NIER (*ni-er*), noyer. *I s'a nié*, il s'est noyé.
- NIÈRE : nerf. On dit d'une personne qui souffre des nerfs : *Ch'est ses nières*.
- NIFLETTE : rhume de cerveau.
- NIQUEDOULE : nigaud, malhabile.
- NITÉE : nichée ; *ène nitée d' quiens*.
- NOCQ : gouttière.
- NOCQUET : cadenas. Il y a à Arras une rue du *Nocquet d'Or*.
- NOIRET : petit morceau de suie.
- NOIROUFFE : personne sale.
- NOJETTE : noisette.
- NONCHER ou NONCIER : annoncer.
- NORICHE : nourrice. NORCHON, nourrisson.
- NOU : non. Pour donner plus de force à ce mot on y ajoute l'affirmation *fé*, foi ; NOU-FÉ, non par ma foi (FÉ, foi, en espagnol, *Santa Fé*).
- NUNU : minutieux, qui s'occupe de petites choses (*nul*).

O

O : locution adverbiale qui veut dire assez.

In ch'est o,  
Deuss ch'est trop.

Un c'est assez, deux c'est trop.

OGEON, jeune oie (oison). *Cul d'ogeon*, se dit d'une personne qui marche comme les oies.

OLE : huile ; OLLETTE : œillette ; OLIEUX ou OYEUX : ouvriers tordeurs d'huile. On dit moulin à *tordre* l'huile (*olium*).

OQUER : mordre.

OTIEU ou OUTIEU : outil. On dit d'un ouvrier maladroit : *Ch'est in triste otieu.*

OUCH ! : hé ! holà. On emploie ce terme pour faire lever les chevaux et les bestiaux couchés.

OU-CHE : où est-ce. *Où-ch' qui va ? où va-t-il ?*

OJEAU ou OJEU : oiseau.

OURÉE ou ORÉE : ondée, pluie d'orage, tempête. On dit aussi ARÉE.

## P

PA : par. *A pa mi*, à par moi.

PACOR : pas encore (abréviation).

PACUS : lieu où l'on dépose des marchandises (parc ; hollandais, PARK-HUIS). On donne aussi ce nom à des maisons hospitalières où de vieilles femmes ont des logements, comme les *béguinages* flamands.

PAGNON : petit pain.

PAÏELE : poêle à frire (mot défiguré).

PALÉE : pelletée. *Ène palée d' carbon*, une pelletée de charbon.

PAMÉ : presque pourri. *Du bois pamé, des fruits pamés.*

PAMELLE : sorte d'orge.

PANNE : tuile creuse.

PAOUR : paysan, lourdaud.

PAPART : poupard, poupée.

PAPIN : colle faite avec la farine, cataplasme.

PAR CHI, PAR LÔ : par ici, par là.

PARCOUR : garçon de ferme qui soigne plus spécialement les bestiaux, qui les mène au *parcours*.

PARQUET : on donne ce nom aux herbes ou roseaux qu'on jette sur le sol pour le passage des processions.

PARÉ : mûri à point ; un fruit *paré*, faire parer des fruits.

PASSEMENT : dentelle. Faire du *passemint*, faire de la dentelle.

PASSET : marche, escabeau. *Che grins passets d' St-Vaast*, les marches de l'église St-Vaast, cathédrale d'Arras.

PATRIQUER : tripoter.

PATTE : pour pied. *Il est comme ché cas, i r' tombe toudi su ses pattes*. Les paysans ont une certaine tendance à rapprocher l'homme de l'animal.

PERSEURE OU PREJEURE : présure.

PERTRIX : perdrix. *Des jones epertrix*, des perdreaux. Contrairement à son habitude, le patois prend ici une cir-conlocution au lieu de se servir d'un diminutif.

PERTRONNER : bruit que fait un liquide en bouillant.

PIANNE-PIANNE (aller) : marcher tout doucement (*piano*).

PIAU : peau. On dit d'une femme de mauvaise vie : *Ch'est ène piau*.

PICAVÉ : fagot à double lien.

PICHON : poisson.

PICHOU : morceau d'étoffe mis dans les langes des enfants pour absorber l'urine.

PIÉCHA : autrefois, depuis longtemps, vieux français.

PIÉCHINTE, PIÉSENTS : sentier pour les piétons. Ce mot manque en français.

PIENNE : le nœud des écheveaux de fil.

PIONNE : pivoine. *Rouche comm' ène pionne*.

PINCHE : panse, ventre. *Il a pu grins yus qu' grinde pinche*, il a plus de désir de manger que d'appétit.

PINDERLOQUES : pendeloques, breloques.

PINTER : boire des pintes ; PINTEUX : qui aime à boire. *Ch'est in fameux pinteux*.

PIQUION : éperon (piquer).

PIRS QUÉ MIU (des) : trous pratiqués sur le bord des champs pour protéger les récoltes, et qui font souvent qu'on passe plus avant.

PIZINGUE : personne d'un mauvais caractère. Nous disons : pique-vinaigre. pie-grièche.

PLACHETTE : petite place.

PLAÏE : plie, poisson.

PLANCHON : plant de colza.

PLAQUÉ : crotté. *Comme té v'la plaque !*

PLAT FIU : paysan grossier.

PLATÉLETTES : petits plats, menue vaisselle ; diminutif qui manque en français : il n'est pas sans élégance. Se dit aussi d'une personne un peu singulière : *Qué platélette !*

PLATIAU : plateau.

PLEUFE ou PLEUVE : pluie. *Del pleufe*. D'après un proverbe patois,

Quind l' leune est blêfe,  
Grains l' plêfe.

PLEUMER : peler, éplucher. *Pleumer des pèmes*.

PLEUVINER ou PLUVINER. *I pluvine*, il tombe une pluie fine. Ce mot manque en français.

PLICHON : petite pelisse.

PLOMBÉE : terrasse ordinairement recouverte de plomb.

PLUQUER : choisir ses morceaux (éplucher). *I pluque*.

PLUQUARD : personne dégoutée.

Po : pour.

POCHER, PAUCHER ou PEUCHER : presser avec la main. *In pocheux*, un homme qui pince les femmes, et aussi un *rebouteur*, qui guérit en pressant les membres. POCHÉ : semblable. *Ch'est sin portrait tout poché*.

PON : pas. *J' voudraus pon vous gêner*.

POPULO : petit enfant (*populus*, poupon).

POQUETTES : variole (anglais, Cow pox).

PORION : chef-ouvrier. Aussi POIREAU, excroissance de chair, et POIREAU, légume. *Ène botte d' porions*, une botte de poireaux.

POTIÈRE : buffet sur lequel on étale la vaisselle. C'est l'ancien dressoir.

**PORGET** : petite porte qui se trouve près de la porte charretière, et qui sert aux piétons.

**POTRELLES** : petits pots et petites poutres.

**POUFRAIN** : braise inenue qu'on met dans les chaufferettes.

**POULIER** : poulailler.

**POURCHAIN** : petit sentier.

**POURCHAS** : quête (pourchasser). Vieux français. On trouve dans Froissart : *Par le pourchas de messire Robert d'Artois fust tant la chose desmenée.*

**POURCHAU** : pourceau, porc. **POURCHI** : porcherie.

**POURETTE** : poudrette, poussière. Une poule qui *fait pourette*, qui se roule dans la poussière. Aussi engrais composé de terre et de matière fécale.

**POURLÉQUER (s')** : se lécher les lèvres.

**POURMENER (s')** : se promener.

**POURMINER** : regarder attentivement, dévisager.

**POURPINCHER** : méditer.

**POUSSER** : fermenter en parlant de la bière.

**POUSSEU** : poussif.

**PRANGÈRE** : sieste. *Faire prangère (prandium).*

**PRÈME (à ou au)** : d'abord, seulement (primo). *On vient au prème d' commincher.*

**PRÉVISANT** : regardant, intéressé.

**PRINCHER**. Prêcher ; **PRINCHEUX** : prédicateur

**PRINSER** : saler de la viande ou du poisson. **PRINSÉS** : salaisons.

**PROCÉDER** ou **PROCHÉDER** : être en procès. *Procéder* contre quelqu'un.

**PROFIT** : petite bobèche qu'on ajoute aux chandeliers pour brûler les bouts de chandelle.

**PROFITANT** : qui occasionne du profit. Un morceau de viande *profitant*.

**PROGNON** : culbute (*pronus*). *Faire el' prognon.*

**PRONE** : prune. **PRONIER** : prunier. Se dit aussi d'un coup reçu : *In li a donné ène bonne prone.*

PROUSSE : presse (prouesse). *Êt' in prousse*, être affairé.  
On dit aussi : *Êt' tout in arme*.

PUISSANT : gros, replet.

PUJEAU : puisard.

PUJETTE : petit sac. PUJER : puiser

PURIN : partie liquide du fumier. PURIAU : lieu où elle se déverse.

PUTE : femme de mauvaise vie. Aussi puits (*puteus*). Il y a à Arras la rue *Putevin*, rue du Puits de Vin.

PUTÔT : plutôt.

PU QU : plus que. *I promet pu d' burre qué d' pain*.

## Q

QUASIMINT : presque (quasi) *Quasimint qu'il aurau té arrivé avint mi*.

QUÉ QUE : qu'est-ce ? *qué qui dit*, que dit-il ? *qué qu' ta*, qu'est-ce que tu as ?

QUEMICHE : chemise.

QUEMIN : chemin *I file in mauvais quemín*.

QUÉMINÉE : cheminée. QUÉMINIAU : manteau de la cheminée.

QUÈNE : chêne. QUÉNOY : lieu planté de chênes.

QUENETTES : les plus petites billes, pommes, etc

QUÉNOUILLEUX : qui examine tout dans les plus petits détails.

QUÉQUEFOS : quelquefois.

QUÈRE : chercher (quérir). *Aller quère quéque cosse*.

QUERVER : crever, fatiguer. *Quervé d'ouvrache Quervé* se dit aussi d'un homme ivre.

QUEUCHES : désigne aussi bien les bas que les chaussettes. *Tu fr'aus miu d'raccomoder les queuches qu' d'aller all' dinse*.

QUEUCHURES : chaussures.

QUEUETTE : petite queue. *Faire queuette*, faire l'école buissonnière.

- QUÉVRON : mât de cocagne.  
QUIA : extrémité. *Ete à quia* (syncope pour *reliquia*) réduire à néant.  
QUIEN OU TIEN : chien.  
QUIOT OU TIOT : petit (vieux français). *In tiot quien*.  
QUIOU ? : qui est-ce qui ?

## R

- RABACHER : rabaisser.  
RABATIAU : morceau d'étoffe qui sert de garniture au manteau de la cheminée (rabat).  
RABISTOQUER : rhabiller, réparer.  
RABROUTTER : revenir au lieu d'où on est parti (brouetter).  
RACHELER : ramasser des branches de bois mort.  
RACHIMER : coiffer.  
RACOIN : recoin. *I cache din tous ché racoins*, il cherche dans tous les recoins.  
RACCROC OU REBOND : reprise d'une fête ; *raccroc de du-casse, raccroc de noce*.  
RACCUSER : dénoncer quelqu'un.  
RADE : vite. *I va rade*, il va vite (raide).  
RADOS (Au) : à l'abri du vent.  
RAFOURER : tromper. Aussi donner du fourrage aux bestiaux ; *va rafourer ché bêtes*.  
RAFULER : arranger, remettre en ordre. *Rafule in molé tes caviaux*, arrange un peu tes cheveux ; *rafuler Ste-Catherine*, coiffer Ste-Catherine  
RAÏÈRE : rayon passager. *Ene raïère ed' solel*.  
RAISON : dispute. *Avoir des raisons*, avoir des difficultés, *avec quelqu'un*.  
RAME : rampe. *El' rame d'ech l'escalier*.  
RAMENTUVOIR OU RAMENTUVER : rappeler, rémémorer. *Vo m' l'ramintuvrez*, vous m'en ferez souvenir. Ce mot appartient au vieux français. Le cardinal de Guise, écrivant à sa nièce, Marie Stuart, lui dit : *cestes lettres ne sert sinon pour*

*me ramentuvoir toujours à vostre bonne grâce* (archives d'Halfield).

RAMEQUIN : mets préparé avec du pain grillé et des débris de viande.

RAMON : fagot, balai (rameau). *In ramon d'or*, une fille à marier riche et laide. Le français n'a pas adopté *ramon*, mais il a admis *ramoner* et *ramoneur*.

RANDOULIER : aller et venir en remuant tout.

RANE OU RONE : grenouille (latin *rana*).

RAPASSER : passer souvent au même endroit. *I n' fait qu' passer et rapasser*.

RAPINSER : repenser à une chose, penser mûrement. *Il l'a bien rapinsé*.

RAPOSTIQUER : faire marcher vite quelqu'un devant soi.

RAPOYER : donner de la force. *Rapoyer sin cœur*.

RAQUE : mauvais pas (racine). *Rester in raque*, être arrêté court.

RAQUER : cracher. *I raque in l'air pou q' cha li r'tombe d'sus sin nez*.

RASIÈRE : mesure, indiquant le volume pour le grain, *ène rasière ed blé*, et la surface pour la terre, *ène rasière ed terre*.

RASSARCIR OU RESARCIR : racommoder une étoffe trouée ou usée (latin *resarcire*).

RASSEURÉ : qui n'a plus peur. Des cabarets qui se trouvaient jadis sur les routes, à la sortie d'endroits dangereux, portaient pour enseignes : *Au rasasseur*.

RASSORER : nettoyer, mettre en ordre (restaurer). *Rassorer l' masonne*.

RATACONNER : recoudre.

RATINDRE : attendre quelqu'un pour lui faire un mauvais parti. *Il l'a ratindu pour s'expliquer*, habitude des paysans, qui attendent ceux auxquels ils en veulent, pour leur donner des coups ; c'est ce qu'ils appellent *s'expliquer*. RATINDEUX : malfaiteur.

**RATINTOUT** : endroit où l'on renferme toute espèce de choses (atteindre tout). Et aussi cabaret borgne où on reçoit toutes sortes de gens et à toute heure. **ATREINDRE** : se prend souvent dans le sens d'aller chercher : atteindre quelque chose dans une armoire.

**RATTROTTER** : revenir sur ses pas.

**RAVACHE** : cage ronde où on enferme les poules.

**RAVEINDRE** : retirer de l'eau ou d'un trou. *Ils l'ont raveint.*

**RAVERDIR** : revenir à la jeunesse ou à la santé. Aussi attendre longtemps. *T'as l' timps d' raverdir.*

**RAVISER** : regarder (viser). *Ravise in molé ch'ti chi!*

**RAVOYER** : remettre en son chemin.

**REBOUTER** : remettre, replacer (*re et bouter, vieux mot*). *In rebouteux, un homme qui remet les membres cassés.*

**RECAN** : reposé.

**RÉCENT** : jouir de toute sa raison. *Il est récent.*

**RECHINER** : goûter. *A l'archiné, au goûter.* Rabelais dit : *Puis entrarent en propos de reciner en propre lieu.*

**RÉCHUER** : sécher. *I réchu, le temps devient sec.*

**RÉCOMPARER** : faire la comparaison avec quelqu'un. *J'ène pu pon miu l' récomparer qu'à sin grind'père.*

**RECOPEUX, EUSSE** : revendeur, eusse (couper de nouveau).

**RÉCOURER** ou **RÉCOUER** : recouvrer, sauver (récupérer) *I n'en recourera pon lourd, se dit d'une récolte qui donne peu d'espoir. In' n'a pon récoué ène seule.*

**RECRAN** : fatigué. *J'sus recran.*

**REDDITION** ou **RENDITION** des prix, distribution des prix.

**RÉDEUX, EUSSE** : amateur de choses rares. Le président Démazures dit, en parlant des amateurs de tulipes : « Il y a en Artois beaucoup de *rédeurs*. »

**REMBOURDIR** : se resserrer.

**RENÉTIER** : nettoyer (rendre net). **RENÉTIEX** : balayeur.

**REPÉRIB** : chercher (*reperire*).

**RÉPOURER** : épousseter (poussière). Et aussi contredire quelqu'un.

RÉPONDRE : répliquer malhonnêtement. *I répond toudi.*

RÉPONDEUX : raisonneur.

RÈQUE (règle) : bâton servant à mesurer. Il s'emploie au masculin : *Prin tin rèque.*

RÉSOUS : résolu. DÉRÉSOUS : qui a changé d'avis. *J' sus dérésous de venir.*

RETERNIR : faire la litière. Aussi tomber. *I s'a reterni par terre.*

RÉTOR : semblable (retour). *Ch'est to l' retor d' sin père.*

Nous disons : c'est le portrait de son père.

RETOUQUER : retoucher.

RÉTUS, RÉTUSE : rusé.

RÉU : harassé (réduit). *J' sus réu.*

REVIINGER : défendre. *I revinge sin frère.* S' REVIINGER : rendre coup pour coup (vengeance).

REVLEUX, EUSE OU ARVELEUX : vif, fringant (revêche). On dit d'un enfant bien portant : Il est *r'veleux*.

RIETZ : bruyères, terrains vagues. Le *Rietz* de St-Sauveur, promenade près d'Arras, a été donné par une dame de cette ville à la jeunesse *pour s'y abanier*.

RIGOLER : se divertir, tenir des propos joyeux. Rabelais dit : *Et frère Jehan de rigouller !*

RIMÉE OU RINÉE : gelée. *Ène tiote rinée*, une gelée blanche.

RIN : rien.

RINCHASSER : renvoyer la balle. Terme usité au jeu de ce nom.

RINCHONNER OU RUCHONNER : remuer, gronder, murmurer. Se dit aussi aller d'un côté et d'autre.

RINDACHE : fermage (rente).

RINQUETEUR : glaneur.

RINSÉGNER : donner des renseignements. *Mariage à rinségner*, partie de cartes qu'on joue beaucoup dans les cabarets.

RINSÉRER : renfermer. RINSÈRE : lieu où on renferme les objets. Se dit aussi dans le sens de serrer : *Nos etotes rinsérées comme d' z'éringes.*

RINTROGNER : imiter.

**RIOTS** : petits ruisseaux. *Riotter* un champ, y pratiquer des *riots* ; (en espagnol, *rio*).

**RIOU** : rieur.

**ROGNEUX, EUSSE** : petit, chétif.

**ROGUET** : espèce de sucrerie faite avec du caramel. On donne aussi ce nom aux tiges des légumes montés en graine

**RONDELLE** : tonneau de bière.

**ROSTE** : ivre. *Il est roste*.

**ROULER** : se promener paresseusement, errer. **ROULEUR** : un homme qui va d'un endroit dans un autre.

**ROULIÈRE** : blouse.

**RUCHET** : ruches d'abeilles.

**RUFLE** : petite pelle en fer.

**RUSES** : embarras, mot détourné de sa signification. Il a eu bien des *ruses*, il a été fort embarrassé

## S

**SA** : pour sac. *In sa d' ble*. **SACLET** ou **SAQUIAU** : petit sac.

**SABOULE** : réprimande.

**SABOURÉ** : sable blanc qu'on répand sur les planchers et sur les carrelages après les avoir lavés. On s'en sert aussi pour faire, toutes les semaines, le nettoyage de la batterie de cuisine, suivant l'usage flamand.

**SABREUX** : sablonneux, sableux. Le patois dit du **SABRE** pour du sable.

**SACMENTER** : jurer, proférer des jurons. Se trouve dans Rabelais.

**SAÏETTE** : étoffe de laine (saie, *sagum*).

**SAILLE** : sauge. *Thé alle saille*, thé fait avec des feuilles de sauge.

**SAFRETTE** : petite fille rusée.

**SALETTE** : petite salle, et aussi relaverie. Guillaume le Taciturne fut assassiné dans la *salette* qui se trouvait au rez-de-chaussée de sa demeure.

SALOPE : petite boîte servant à recueillir les ordures.

SAQUER : tirer à soi. Vieux français. On trouve dans une chronique picarde du XIII<sup>e</sup> siècle : *Si le prent par li pié, si commenche à sakier à lui.*

SAQUIE : sachée, contenance d'un sac. *Ène saquie d' grains.*

SAQUIN : toile grossière.

SAURET : hareng saur. *Maïque comme in sauret*, maigre comme un hareng.

SAUTER : saillir. *L' taur saute elle vogue.*

SARS, SART : lieu défriché (*sartum*). ESSARTER : défricher.

SÈ : sel.

SELLE : grand seau servant principalement à tirer de l'eau dans les puits.

SÉQUIR : sécher. *El solet i séquit tout.*

SERQUETTE : souricière.

SEU : seul.

SIAU ou SÉIAU : seau.

SIEPT : sept.

SINER : signer. Ce mot était encore usité au commencement du règne de Louis XIV (lettre de M<sup>me</sup> la princesse de Condé à son fils, 19 juin 1645).

SINTIMINT : odeur, goût, odorat. *In sintimint d' maracache*, un goût de maraichage.

SOÏER, SO-ÏER : scier. SOÏEU DE LONG : scieur de long.

SOLANT, ANTE : remuant. *In infint solant*, un enfant qui ne reste pas en repos.

SOUALLE : seigle.

SOUCARD : sournois (sous cape).

SOUCRION : escourgeon, orge.

SOUGLOU : hoquet.

SOT, SOTTE : fou, folle. Vieille acception conservée. Fête des *sots*, roi des *sots*, *sotties*.

SOTTISES : pour reproches. *I m'a agonisé d' sottises.*

SUBTIL : vif, prompt, adroit.

SURELLE : oseille.

T

TABATIÈRE : fleur du nénuphar.

TABLETTE : bâton de réglisse.

TACHTEURE : tout à l'heure.

TAHU : ouragan, giboulée.

TAILLEUSE : couturière.

TALIBURE OU TALIBAT : pâtisserie fourée de pommes.

TAMIQUER : faire de la pâtisserie

TAMIU : tant mieux.

TAPE IN FLAQUE : gros lourdaud.

TAPURE : tâche à la joue (tape). *Ène tapure*. Signifie aussi une grande quantité.

TARTELIER : pâtissier.

TASSE : poche (tasser, entasser). *Mets l' din t' tasse*.

TASSER : toucher, tâter. *Tasse din tin cautron*.

TASSEULEMENT : seulement (tant seulement).

TATISSE : tatillon.

TAUR : taureau (abréviation).

TÉ : participe passé du verbe être. *Il a té tout drot d'vint li*.

TELLE OU TELOT : grand vase en terre où se met généralement le lait qui doit être écrémé, ou encore dans lequel on sert la soupe aux ouvriers. *Prindre à deux mains comme ène telle finduc*, c'est-à-dire accueillir avec empressement, par exemple, un prétendu.

TÈME : de bonne heure (anglais, TIME). *Tème dint, tème parrin* : quand un enfant a des dents de bonne heure le parrain de l'autre est proche, *tème*.

TERLUIRE : pour reluire. *Ses yux i terluitent*.

TERRÉE : esplanade. Arras avait *la terrée de Cité* : c'était l'espace vide entre la cité et la ville.

TERTOUS : tous (TRÈS TOUS), vieux français. Achille de

Harlai disait aux Ligueurs, à propos du Parlement : *Pour ceste compagnie, elle est assise sur les fleurs de lys ; nous perdrons trestous plustost la vie que de fléchir à rien de contraire*

TIGNASSE : chevelure épaisse et en désordre.

TILIACHE ; vivace, coriace. *In infint tiliache*, un enfant qui a de la sève, de la vie. *Del viande tiliache*, de la viande coriace.

TINCHON : mauvaise servante (torchon).

TOGUET : lourdaud, maladroit.

TOMINTEFOS : souvent (tout mainte fois).

TOUBAG : tabac.

TOUDI : toujours (*totus dies*). Vieux français. *Ains disoit tous dis qu'il estoit encore si suffisant qu'il n'apartenist à lui de seoir à table de si gran prince*. Froissart s'exprime ainsi en parlant du prince de Galles, qui voulut servir à table le roi Jean, fait prisonnier à Poitiers.

TOUILLER : mêler. *Touille el' soupe*. Et aussi parler obscurément : *Qué qui touille ?*

TOURATE : plus tard. *Tourate nous irons à vou masonne*.

TOURNER : remuer, s'agiter sans aboutir. *I tourne toudi*. On appelle *in tournar*, un homme qui se donne beaucoup de peine pour ne finir de rien.

TOURNI, CHE : louche, qui a les yeux de travers (*torva tuens*).

TOUTOULE : femme sans ordre.

TOUZOUTE : à travers (tout outre). *Il a passé touzoute*

TRANCHEUR, EUSSE : garçon et demoiselle d'honneur, celui ou celle qui tranchait les morceaux aux festins de noce. Écuyers tranchants.

TRANER : trembler. *I tranne el' fieuffe*, il a un accès de fièvre qui le fait trembler. Ce mot s'emploie aussi pour indiquer qu'une chose doit bientôt arriver. *I tranne del' neiche*, il y aura de la neige. Enfin on dit d'une femme enceinte : *Alle trane*, pour elle traîne.

TRIBOULER : tomber, dégringoler. *S' tribouler*, se remuer, s'agiter.

TRIFOULLER : tripoter. TRIFOULLARD : tripoteur.

TRIPÉE : repas qui se fait quand on tue un porc (triperie).

Il y avait à Arras une porte *Tripesse*.

TRONDELER : se promener sans but (aller en rond, *rondeler*).

TUBIN : petit seau oblong dans lequel on lave la vaisselle.

TUROT : personne incapable, servante maladroite (latin *tiro*). *Turot* de chou, de salade, etc., la tige du légume.

TUTER : sucer à vide.

## U

U et DIA : à droite et à gauche en parlant aux chevaux (u vient d'un mot saxon, CHU, cheval). *Aller à u et à dia*, marcher sans direction.

URBÉLER : faire du bruit (hurler). *L' vint urbéle*, le vent souffle violemment.

UREUX ou HUREUX, EUSSE : heureux, eusse (difficulté de la prononciation).

URELU ou HURLU : étourdi (urelu-berlu).

USIAU : cercueil.

## V

VAGABONDER : courir les femmes.

VAILLANT : bien portant (*valere*). *Vous vlà fin vaillant*.

VANER : s'enfuir.

VAQUE : vache. VAQUER : vacher.

VARLET : domestique de ferme qui conduit les chevaux. *In varlet d' charrue*.

VERDI : vendredi (abréviation).

VERDURIER : marchand de légumes.

VERGUETTE : petite verge. A la St-Nicolas les garçons demandent à leur patron de donner :

Des verguettes  
Pour ché fillettes,  
Et des bonbons  
Pour ché garchons.

VESPRÉE : après-midi. *All' vesprée* ; cette expression, qui était anciennement en usage, aurait bien dû être conservée, quand ce n'eût été que pour éviter un mot composé qu'on ne sait souvent de quel genre faire.

VEULE : dispos, léger, étourdi. Se dit aussi d'une corde, d'un lien dont les nœuds se desserrent : *Ché loïens i s'ont veulé.*

VEUPES : vêpres. *Aller à veupes.*

VIAU : veau. *Pleurer ou braire comme in viau.*

VIÉZIER : fripier (vieilleserie). Il y a à Arras les rues *des Grands et des Petits-Viéziers*, ce qui indique qu'il existait anciennement une certaine aristocratie dans le commerce de la friperie.

VILETTE : fleur (violette).

VINAQUE : vinaigre.

VIR : voir (abréviation). *Viens vir che faijeux d' jus*, viens voir les saltimbanques. *I sembe à vir*, il semble à voir.

VIU : vieux.

VLO : voilà. VLOCHI : voici.

VOYETTE : petit sentier.

## W

WARRAS : tiges de féverolles.

WAINER : grogner, crier.

WARDER : garder, vieux français. *I warde ché vaques*, il garde les vaches. Dans la romance de Raoul de Créqui, on trouve ce vers :

Sy li en ballia eune, et warda li moitié.

WAROULER : vagabonder.

WATER : gâter.

WATIAU : gâteau.

WATIER ou WÉTIER : épier, guetter (anglais, WAIT). *Wète in peu*, regarde un peu.

WÈPE : guêpe.

WETZ : terrains marécageux (*gue vadum*). Douai a une rue des *Wetz* et Arras une place du *Wetz-d'Amain*.

## X Y Z

YUS : pour yeux. *D' z'yux rouches comme ceux d'in lapin blanc*.

ZÈGRE : mince, rapé. *Ène robe zègre*.

ZIÈPE : savon vert. *Del' zième* (latin, *sapo*; allemand, SEIF).

ZÉLEUX, EUSSE : qui fait du zèle.

Les mots qui viennent d'être indiqués sont loin de comprendre tous ceux qui sont usités dans le patois. Mais, outre qu'il est très difficile de les rappeler complètement, il en est un grand nombre qu'il serait peu intéressant de reproduire, parce qu'ils ne constituent que des déficiences très faciles à rectifier. Si on voulait les relever tous, on pourrait en former un assemblage presque aussi considérable que nos dictionnaires ordinaires, et encore faudrait-il en ajouter bien souvent de nouveaux.



### Locutions artésiennes.

Les habitudes de l'Artois ont consacré certaines locutions qui, sans appartenir précisément au patois, sont devenues pour ainsi dire inhérentes au langage, et se rencontrent non-seulement dans la bouche des gens du peuple, mais aussi dans celle de personnes plus instruites. Nous ne prétendons pas en faire collection, mais nous en citerons quelques-unes en forme d'exemple.

D'abord, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, bien des mots, quoique français par eux-mêmes, sont détournés de leur véritable signification, ainsi on dit :

*La fille* pour la servante, ce qui semble équivoque aux personnes étrangères à l'Artois. Pourtant on trouve dans Molière :

. . . . Vous êtes, ma mie, une *fil*le suivante,  
Un peu trop forte en gueule et fort impertinente.

Il y a aussi une expression qui paraît être un peu risquée, c'est celle-ci : *Quand vous voudrez*, ou : *quand il vous plaira*, que ne manquent jamais d'employer les dames ou même les demoiselles de magasin en guise d'*au revoir*.

*En ville* pour à Arras. Les Romains disaient : *in urbe*.  
*Incorporer* pour avaler.

*Drôle* pour extraordinaire. Souvent, quand on ne trouve pas le mot propre, on a recours à cette expression : *Il a la tête un peu... drôle*.

*Souffrant* pour douloureux. On dit d'un mal : *c'est très souffrant*.

*Sûr* pour qui avertit exactement : *un chien sûr*.

*Subtil* pour vif, alerte : Il a été assez *subtil* pour se sauver, écrivait un des représentants de la presse artésienne.

*Définir* pour terminer : Rien n'est encore *défini*, me disait un professeur de grammaire.

*Diligenter* pour hâter : Un jeune desservant me promettait de *diligenter* les choses.

*Sage* se prend souvent pour savant.

*Bègue et borgne*, se dit d'un maladroit, de quelqu'un qui va comme à l'aventure

*Jeune homme* pour garçon ; on dit même un *vieux jeune homme*.

*Divers* s'emploie pour fâcheux : *année diverse, temps divers*, soit qu'il s'agisse de l'intempérie des saisons ou des vicissitudes politiques. On trouve dans Monstrelet : *Il faisait très divers temps, tant de neige, comme de gelée*. On dit aussi *un temps bizarre*.

*La feuille* pour le journal : *lire la feuille*.

*Grossier* se prend souvent dans le sens de gros, replet.

*Faim* pour désir : *J'ai faim de dormir*. On trouve dans Beaumanoir : *Et se aucuns a faim de scavoir qui chil fut qui commencha cest livre...*

*Parlez* pour qu'en dites-vous ? *Parlez !* quel beau chapeau !

*Taisez-vous* pour ne m'en parlez pas. C'est souvent une forme de plaisanterie.

*Badinez-vous*, est-ce que vous voulez rire ?

*Pensez un peu*, réfléchissez-y.

*Durer* dans le sens de souhaiter ardemment. *Je ne durais pas d'avoir de vos nouvelles*.

*N'avoir qu'à temps* pour marquer l'empressement. *Il n'avait qu'à temps d'arriver*.

*Savoir quoi*, être au courant d'une chose.

*Avoir de quoi*, avoir de la fortune. Cette expression veut-elle dire avoir de quoi faire de la dépense, ou faut-il prendre *quoi* pour *quies*, avoir du repos, *quies* ?

*Avoir quelque chose devant soi*, être dans l'aisance.

*Avec ça*, forme prétéritive et dubitative. *Avec ça* qu'on peut compter sur lui.

*Traîner le bâton*, synonyme de mendier, parce que les mendiants se promènent de village en village appuyés sur un long bâton. On prétend qu'un bâton bien traîné doit rapporter au moins un franc cinquante par jour.

*Tant plus*, répété. *Tant plus* qu'il y en a, *tant plus* qu'il est content.

*A mon compte*, à mon avis.

*Quartier de derrière*, portion de maison au fond d'une habitation.

*Une heure induite* pour une heure indue.

*Pour sûr* suivi de *que*. *Pour sûr* qu'il viendra.

*Quelquefois que*, de peur que. Rappelez-lui sa promesse, *quelquefois* qu'il l'oublierait.

*Comme*, dans le sens dubitatif ou exclamatif. C'est *comme* vous ! Est-ce bien vous ? On peut citer dans le même sens cette phrase très usitée : *Es-tu là ?*

*Sans* voulant dire cesser de faire une chose. Voulez-vous bien finir, *sans* battre mon chien.

*Faut croire*, au lieu d'apparemment. *Faut croire* qu'il en sera ainsi.

*Devenir*, pousser à bout. Il me fait *devenir*.

*Tout ce qu'il savait*, autant que possible. Il criait *tout ce qu'il savait*.

*Etre en condition*, être domestique dans une maison.

*Quatre à quatre*, très rapidement. Il courait *quatre à quatre*.

*Monter en haut*, mais on ne dit jamais descendre en bas.

*Faire monter à mur* est une expression très énergique et qui ne manque pas d'originalité : elle signifie taquiner, tourmenter quelqu'un. On dit en français à peu près dans le même sens : *Pousser quelqu'un jusque dans ses derniers retranchements*.

Il y a aussi de l'originalité dans cette locution : *Etre soulevé après quelqu'un*. Molière a dit :

Que Marinette est sotte après son gros René.

Remarquons encore : *Pousser sa mort*, qui s'applique à une plante ou même à une personne chez laquelle se manifeste une certaine vigueur avant de mourir.

*Sonner trépas*, sonner la cloche d'une église pour annoncer un décès.

*Un beau mort* ou *un gros mort* signifie un bel enterrement.

*Avoir misère*, être dans le malheur.

*Friant battant*, résolument. *S'en aller tout friant battant*.

*Claquer les portes*, faire beaucoup de bruit en fermant les portes.

*Apprendre curé*, faire ses études ecclésiastiques.

*Laisser la maison seule*, ne laisser personne dans la maison.

*Crotté comme un barbet*, comme un chien.

*Avoir besoin dans tel endroit*, c'est-à-dire avoir affaire dans une localité.

On dit d'un animal, un chat, par exemple, qui se laisse caresser sans résistance : *Il ne dit rien*.

*N'y aller que d'une aile*, ou plus grossièrement *que d'une fesse*, faire une chose à contre-cœur.

On appelle *St-Jean bouche d'or* les personnes qui disent tout ce qu'elles pensent, et *St-Jean pleine lune* celles qui ont le visage rond, épanoui, satisfait.

Le verbe *faire* a donné lieu à beaucoup de phrases d'une physionomie particulière, ainsi :

*Faire une vie* signifie faire du tapage ou pleurer : *Il a fait une fameuse vie*, il a beaucoup pleuré.

*Ne pas faire de bien* s'emploie dans le sens de n'être jamais tranquille : *Il ne fait pas un moment de bien*, il est toujours inquiet.

*J'en ai fait un tel*, j'ai cru que c'était un tel.

*Il fait soif* veut dire, dans le langage des buveurs, il fait une chaleur qui excite la soif.

*Il fait propre* dans cette maison; *il ne fait pas riche ici*, c'est-à-dire cette maison est bien tenue, il y a ici peu de fortune. On a voulu nationaliser une expression semblable quand on a engagé le second empire à *faire grand*.

*Il fait bon* se prend pour il fait chaud.

*Faire fort* se dit pour faire des excès.

*Faire de l'intérêt* pour causer du préjudice. On dit aussi *intéressé* pour lésé : *J'ai été bien intéressé dans cette affaire*.

*Faire des croûtes* veut dire ne manger que la mie du pain, et non pas, comme on pourrait le croire, faire de mauvais tableaux.

*Un homme de peu de fait*, c'est une personne de peu de capacité.

*Du je veux je ne peux*, des choses qui font de l'effet et qui ne coûtent pas cher.

*Des terres à marier filles* désignent des propriétés qui n'ont pas beaucoup de valeur et dont on donne une grande quantité en dot à ses filles.

*Manger son pain blanc avant son pain bis*, bien commencer et mal finir.

*Chercher du monde savant*, demander un vétérinaire quand on a des chevaux ou des bestiaux malades.

*Il n'y a pas de danger* s'emploie pour : Cela m'est indifférent. Ainsi, quand on demande à une personne : Voulez-vous du vin rouge ou du vin blanc, et qu'elle répond : *Il n'y a pas de danger*, c'est comme si elle disait : *Comme il vous plaira*.

*Il n'y a pas de péril* répond à cette idée : il n'est pas à croire ou à craindre que. Exemple : Irez-vous demain à la campagne? *Il n'y a pas de péril*. Cette différence entre les deux locutions a été signalée par Cauwet de Basly : elle n'est pas très observée dans la pratique.

On peut encore signaler ces expressions : *Qui dit, que j' dis, savez-vous?* Les deux premières reviennent presque continuellement sur les lèvres de celui qui rapporte les paroles de quelqu'un ou les siennes. La dernière, qui est si fréquente en Belgique, est destinée à réveiller l'attention de celui qui écoute. Toutes sont probablement des expédients pour donner à l'orateur le temps de recueillir le fil de ses idées.

En général la plupart de ces idiotismes ne sont pas aussi critiquables qu'ils le paraissent. Beaucoup ont leur raison d'être : leur principal tort est de n'avoir pas reçu le bénéfice de la naturalisation. Les uns ajoutent plus de force à la pensée, les autres combtent des lacunes, tous enfin prêtent une certaine originalité aux formes ordinaires. S'il faut les sacrifier dans l'intérêt de la pureté du langage, on peut les regretter comme traits de mœurs.







# FRANÇOIS BALDUIN

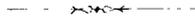
D'ARRAS

*Juriconsulte, Historien et Théologien diplomate*

(1520-1573)

Par Auguste WICQUOT

Membre résidant



Augustin Thierry écrivait, il y a un demi-siècle : « Ne craignons point de remettre au jour les vieilles » histoires de notre pays... Ne craignons pas de rougir » en regardant nos pères : leurs temps furent difficiles, » mais leurs âmes n'étaient pas lâches. » (*Dix ans d'études historiques*).

Cet appel de l'illustre écrivain n'a pas été stérile. Il a provoqué de toutes parts un travail d'explorations et d'enquêtes historiques. On aurait donc maintenant fort mauvaise grâce à nous comparer encore à ces parvenus, ayant honte de leurs aïeux, et qui, le plus souvent, les ignore. En effet, que de biographies, que d'études particulières sur les villes et les provinces a fait éclore ce goût tout légitime et tout nouveau pour l'histoire locale!

Que de sociétés savantes à qui l'on pourrait appliquer fort à propos ces paroles de Cicéron à Terentius Varron, qui venait de composer son ouvrage des *Origines de Rome* :  
« Nous étions étrangers dans notre patrie ; nous nous  
» égarions dans l'enceinte de nos murailles. Grâce à vos  
» soins, nous connaissons nos maisons, nos rues ; nous  
» connaissons qui nous sommes et la ville que nous  
» habitons (1). »

L'exemple qu'on a sous les yeux tous les jours devient infailliblement contagieux. J'ai donc voulu remonter aussi moi-même à plus de trois cents ans, pour revoir et étudier une grande figure oubliée, celle de François Balduin.

Arras l'a vu naître et peut s'enorgueillir de lui, comme autrefois lui-même était fier de son pays natal, puisqu'il se plaisait à s'appeler le jurisconsulte artésien.

Déjà l'Académie d'Arras, avec une pieuse vénération, en a placé l'image dans son enceinte, imitant en cela ces vieux Romains dont parle Pline : « Chez nos ancêtres,  
» on n'étalait dans l'Atrium, ni des statues d'artistes  
» étrangers, ni des bronzes, ni des marbres ; mais des  
» bustes en cire étaient rangés, chacun sur un piédestal  
» particulier. Images toujours prêtes à suivre les convois  
» de famille... Les titres de ces personnages illustres  
» étaient scrupuleusement rattachés aux portraits (2).

Ce sont ces titres un peu oubliés que je tenterai de

(1) *Académiques*, 1<sup>er</sup> livre.

(2) Liv. xxxv, Ch. 2.

mettre en relief. A l'aide de documents patiemment recueillis, réussirai-je à montrer qu'on ne rend pas suffisamment à Fr. Balduin la justice qu'il mérite ?

HISTORIEN, il composa, outre la *Chronique d'Arthois*, plusieurs traités remarquables sur l'histoire ecclésiastique, sur celle de la Maison d'Autriche, de la Maison d'Anjou et de la Pologne. Dans son *Institution à l'histoire universelle*, il donna sur la critique historique des règles qu'on ne connaissait pas alors, ou du moins qu'on ne pratiquait guère en France.

JURISCONSULTE, son talent lui suscita d'ardentes rivalités ; par ses idées nouvelles et réformatrices, il fut un des créateurs de cette méthode qui introduit l'histoire dans les études juridiques ; méthode si féconde et si particulièrement encore en honneur de nos jours.

Mais Fr. Balduin n'était pas seulement un érudit, un homme d'étude, c'était encore un homme d'action, un politique, un théologien diplomate et conciliateur, qui joua, au début de la Réforme en France, un rôle important dans les controverses religieuses de son siècle. Il est, à côté de Michel l'Hôpital, un des premiers représentants de la tolérance et de l'humanité.

L'envisager successivement sous ce triple aspect, après avoir tout d'abord raconté sa vie, tel est l'objet de ce travail.



CHAPITRE I<sup>er</sup>

Biographie de François Balduin.

François Balduin naquit à Arras, le 1<sup>er</sup> janvier 1520. Son père était avocat fiscal de cette ville et jouissait dans tout le pays d'une grande considération. Son oncle, qui avait une profonde connaissance de la littérature, lui inspira de bonne heure le goût de la jurisprudence et des lettres. Il n'est pas douteux que les exemples de la maison paternelle exercèrent une grande influence sur l'esprit du jeune Balduin. Aussi, à peine âgé de seize ans, alla-t-il à la célèbre Université de Louvain pour perfectionner ses études. Il y étudia sous un maître éminent, Gabriel Mudée, non-seulement le droit, mais les langues grecques et latines, l'histoire civile et ecclésiastique, la théologie, et compulsa avec ardeur tous les traités anciens et modernes, sur ces matières. Il y acquit, comme nous aurons lieu de le remarquer sans cesse, dans ses ouvrages, de vastes connaissances et une érudition véritable et de bon aloi.

L'érudition à coups de livres s'embarasse dans les citations, se produit à tout propos et hors de propos ; chez Fr. Balduin elle est tellement naturelle qu'on est forcé de reconnaître à chaque instant que « l'antiquité lui échappe de toutes parts, » comme Villemain l'a dit plus tard de Fénelon.

Ses progrès furent si rapides à Louvain qu'il faisait l'admiration de ses maîtres.

Jaloux de jouir des succès de leur fils, ses parents le rappellent à Arras. Il nous apprend lui-même que « sem-  
» blable aux jeunes Romains dont parle Tacite, il revint  
» dans sa ville natale pour se former à l'éloquence du  
» barreau, dans la maison et d'après les leçons du plus  
» célèbre avocat d'Arras » (Épître dédicatoire à Guillaume Hangoart, président du Conseil d'Artois). C'était pour lui une préparation à la vie publique, et il exprimait déjà le désir de se mêler un jour aux graves affaires de son pays. Il ne saurait mieux, dit-il lui-même, employer les forces de sa jeunesse qu'à l'étude de la jurisprudence ; le travail du cabinet n'est pour lui qu'une préparation à la vie active. Il veut approfondir le mécanisme des lois, les principes et les théories avant d'arriver à la pratique. L'exemple des oiseaux d'Aristophane qui construisent des cités dans l'air et raillés si ingénieusement par Polybe est toujours présent à son esprit. Le mot profond de Sylla au jeune Marius résonne sans cesse à ses oreilles : « C'est la rame et non le gouvernail que doit  
» tout d'abord manier un jeune homme. » *Debere juvenem prius remo quam gubernaculo admoveri*. Toutefois, malgré le vif désir de ses parents, il ne consentit qu'avec peine à exercer la profession d'avocat, qu'il regardait comme peu honorable. *Nescio quomodo* (c'est lui qui parle) *diu abhorruì à foro, quod in eo multa fieri viderem parum decore, ne quid gravius dicam*.

Ces résistances ou plutôt ces répugnances de la part de Fr. Balduin paraissent étranges. Car, en France comme dans l'antique Rome, autrefois comme aujourd'hui, le barreau était le point de départ de toutes les carrières civiles. Quelques années plus tard, Estienne Pasquier portera sur le barreau une opinion toute différente.

« L'Etat d'avocat était alors si honorable que toute la  
» jeunesse la mieux instruite, voire des meilleures mai-  
» sons de la ville (Paris) tendait à faire montre de son  
» esprit en cette charge, avant de se mettre aux offices  
» de conseillers ou autres ; et n'y avait quasi que ceux  
» qui se défiaient de leur industrie et capacité qui en  
» acheptassent, car de vérité on commençait dès lors à  
» les vendre. »

Et plus loin Pasquier dit encore : « Quand je vins au  
» Palais, qui fut en l'an 1549, sur le commencement du  
» règne du roi Henri II, l'estat d'avocat estait principale-  
» ment en honneur, comme estant l'eschelle par laquelle  
» on montait aux plus grands estats et dignités du  
» royaume. » C'est Loisel qui le fait parler ainsi dans son  
*Dialogue des Advocats* (page 204. édit. de 1832). Tel  
n'était point le sentiment de Balduin. Son obéissance à  
ses parents ne fut pas de longue durée ; et le jeune  
stagiaire gagna contre eux son premier procès, car en  
l'année 1543 il obtint de quitter Arras pour se rendre à  
Paris définitivement.

Il avait déjà fait un court séjour dans cette ville en  
1540, et s'y était lié d'amitié avec Guillaume Budée et  
Lazare Baïf.

Mais à son second voyage il s'y fixa et demeura dans  
la maison du célèbre Charles Dumoulin. Fr. Balduin  
n'avait que vingt-deux ans quand il dédia à Guillaume  
Hangoart, président du Conseil d'Artois, son premier  
ouvrage de droit : *Justiniani sacratissimi principis leges  
de re rustica ; interprete et scholiaste F. Balduino Atrebatio  
jurisconsulto*. Quoique l'œuvre d'un débutant, ce com-  
mentaire sur quelques lois de Justinien fut tellement  
goûté des savants, qu'on le réimprima un an après et

que Balduin mérita d'être comparé, malgré sa jeunesse, aux jurisconsultes les plus consommés.

Son commerce journalier avec Charles Dumoulin ne pouvait que développer son talent naissant. En effet, Ch. Dumoulin était le plus savant jurisconsulte de son époque. Il les surpassait tous, sinon par son éloquence, du moins par ses écrits et ses doctes consultations. Balduin trouva dans l'intimité de ce savant, dont l'étendue et la variété des connaissances étaient admirables, d'immenses avantages. Mais ce fut sans doute Ch. Dumoulin qui lui inspira du penchant pour les nouvelles idées religieuses importées en France, sous le règne de François I<sup>er</sup>. Comme à cette époque il n'était guère prudent de montrer publiquement son adhésion aux doctrines protestantes et que les plus célèbres réformateurs se trouvaient en Allemagne, Balduin voulut aller s'éclairer auprès d'eux. Il était avide de connaître les motifs qui les poussaient à émettre ces audacieuses doctrines. Pour satisfaire cette inquiète mais légitime curiosité, il se rend en 1543, comme le rapporte son fidèle disciple, Papyrius Masson, à Strasbourg, qu'habitait Bucer. Il y converse longuement avec lui et avec Mélancthon : et de là, part à Genève, pour conférer avec Calvin et Théodore de Bèze. Les explications qu'il entendit de la bouche même de ces ardents réformateurs furent loin de satisfaire son âme troublée et soucieuse de la vérité. Leurs doctrines, selon les uns, furent désapprouvées et condamnées par lui, et Calvin ne lui inspira que de l'antipathie parce qu'il avait découvert en lui une soif extrême de vengeance et de sang (*Calvinum sibi displicuisse propter nimiam vindictæ et sanguinis sitim*).

Il n'accorda son estime à Bucer et à Mélancthon qu'à

cause de leur douceur et de leur modération. Selon d'autres biographes, Balduin fut au contraire séduit par la parole de Calvin, convaincu par ses arguments et partagea les doctrines qu'il prêchait à Genève. Puis de retour à Paris, il abandonna la religion calviniste pour reprendre l'exercice de la religion catholique.

Ces changements de religion peu avérés et dont on a fait tant de reproches à Balduin méritent une explication. Ses ennemis l'ont accusé d'avoir abjuré sept fois sans pudeur, et selon les circonstances et les personnages avec lesquels il se trouvait. Ils l'ont même, dans leurs diatribes, appelé *Ecebolius*, pour bien marquer l'instabilité coupable de son esprit.

Cet *Ecebolius* était un sophiste de Constantinople, fameux par la fréquence de ses palinodies en matière de religion, sous les divers empereurs romains. Chrétien zélé avant l'avènement de Julien, il fut pendant son règne un ardent adepte du paganisme. Julien mort, il retourna au christianisme avec une étonnante souplesse, ou plutôt une effronterie qui souleva le dégoût général.

Ces imputations dirigées contre Fr. Balduin ne sont-elles pas suspectes d'un peu d'exagération? Ne faudrait-il pas voir dans cette facilité avec laquelle ses adversaires le rangent tantôt parmi les catholiques, tantôt parmi les protestants, le désir que protestants et catholiques avaient de compter au nombre de leurs partisans un personnage aussi célèbre? L'esprit de conciliation qui animait Balduin prêtait d'ailleurs à ces interprétations malignes. Désireux de pacifier les partis divisés, il accueillait leurs doctrines avec une bienveillance et un empressement calculés, et tour à tour se rapprochait lui-même d'eux pour les rapprocher finalement entre

eux. Peut-on admettre avec vraisemblance qu'un homme d'une telle valeur eût passé toute sa vie un pied dans le doute et l'autre dans la foi, et qu'un jour protestant, un jour catholique, il allât de la liberté à l'autorité, de Genève à Rome, pour revenir soudain de Rome à Genève?

Il faut voir là sans doute un scepticisme un peu flottant, qui trop complaisamment peut-être cherchait à plaire à tout le monde.

Quoiqu'il en soit de son inconstance en matière religieuse, qui présente un problème assez difficile à résoudre, nous retrouvons Balduin à Paris dans l'année 1545, où il séjourna quelque temps. C'est à cette époque qu'il composa les prolégomènes du droit civil, ou comme il les appelle lui-même, préfaces touchant le droit civil. Cette œuvre est une espèce de programme conforme aux habitudes des écoles de droit et par lequel on préludait alors à toute étude juridique. On accourait l'écouter avec empressement et on applaudissait à son talent naissant, ainsi que l'atteste Pasquier : « Je puis vous dire que l'un » des plus grands heurs que je pense avoir recueilly en » ma jeunesse fut qu'au lendemain de l'Assomption » Notre-Dame l'an 1546, Hotmann et Balduin commen- » cèrent leurs premières lectures de droit aux écoles du » décret en cette ville de Paris. Celui-là à sept heures du » matin, lisant le titre : *de notionibus*, cettuy-ci à deux » heures de relevée, lisant le titre : *de publicis judiciis*, » en un grand théâtre d'auditeurs. » (*Pasquier à M. Loysel*, Livre 19, Lettre 13).

Après avoir publié l'année suivante son *Commentaire sur les Institutes*, il part de Paris, vers 1547, pour retourner à Genève. Pendant son séjour dans cette ville, il vécut au logis même et à la table de Jean Calvin. L'amitié

que Balduin voua à cette époque au célèbre réformateur fut telle qu'il ne l'appelait dans ses lettres que son père et son patron.

Ces sentiments affectueux ne furent sans doute que bien éphémères, car son apologiste, Papyrius Masson, ne dit mot du séjour de Fr. Balduin à Genève; ce qui prouverait assez que sa conduite envers Calvin ne fut pas à sa louange.

Sur ces entrefaites, la renommée croissante de Balduin avait déterminé les habitants de Grenoble à l'appeler auprès d'eux. Mais ayant appris ses rapports intimes avec Calvin, ils renoncèrent bientôt à leur projet. Balduin revint alors à Paris, où il édita un ouvrage de jurisprudence qu'il dédia à Emile Ferret, célèbre jurisconsulte d'Avignon. Sa déconvenue avec les habitants de Grenoble ne l'émut guère; il allait du reste recevoir une prompte et honorable compensation.

Grâce à la protection de Michel de l'Hospital, chancelier de Marguerite de Valois, duchesse de Berry, il fut nommé professeur de droit à Bourges. La chose n'alla pas sans difficulté. Duaren, qui professait dans cette ville avec un talent remarquable, s'était, en l'année 1548, démis de ses fonctions. Balduin désirait beaucoup le remplacer, espérant trouver dans la célèbre école de Bourges le moyen de faire briller son mérite et son érudition. Il gagne à son parti Duaren en lui dédiant son *Commentaire sur les principales Nouvelles*. Recommandé chaudement et par Michel de l'Hospital et par Duaren auprès des magistrats de Bourges, Balduin obtient la chaire vacante. Il commence d'abord par faire quelques lectures particulières et ne prend possession de sa chaire qu'après avoir, conformément aux règlements, reçu le

bonnet de docteur des mains de son collègue Baron, le 12 mars 1549. Dans cette circonstance, Baron prononça un éloge de Balduin dont il met en relief le talent et la science. A son tour, Balduin fit un an plus tard l'oraison funèbre de son collègue Baron, dont les qualités précieuses étaient même appréciées de ses ennemis. Balduin ne se contenta pas de l'oraison funèbre qu'il avait prononcée le lendemain même de la mort de Baron. Il fit plus encore, il sauva ses ouvrages de l'oubli en les publiant, avec une éloquente préface, où tous les mérites de l'auteur sont généreusement signalés.

Sur la prière de Balduin, Duaren, qui était fatigué de son séjour à Paris, revint professer à Bourges à la place de Baron. Son premier soin fut de rendre à son prédécesseur la justice qu'il lui avait toujours refusée pendant sa vie. Ses éloges furent chaleureux ; mais cette bienveillance posthume est fort sujette à caution, et il faut se défier de ces hommes qui n'aiment leurs collègues que quand ils sont morts.

D'ailleurs l'humeur de Duaren était très difficile ; il vécut pourtant pendant quatre ans en bonne intelligence avec Balduin. Mais bientôt un désaccord profond éclate entre eux ; les deux adversaires donnent à cette querelle des causes tout-à-fait différentes. Les ennemis de Fr. Balduin ne manquent pas de lui attribuer tous les torts. Duaren prétend tout d'abord qu'on l'a averti des menées secrètes de Balduin contre lui. Aussi a-t-il cru bon de ne point se taire plus longtemps. Les droits sacrés de l'amitié ont été indignement violés, il a donc été contraint de faire éclater ses plaintes, avec trop de liberté peut-être et de colère. Cet aveu semble bien superflu, car le caractère de Duaren était si notoirement acariâtre que l'on ne

peut s'empêcher de soupçonner qu'il ait été le premier l'auteur de la rupture.

Quant à Balduin, qui aimait à mettre toujours la religion en avant, il affirme que les violentes attaques de Duaren sont inspirées par l'esprit de secte, et que toute sa haine vient des anciens rapports qui ont existé entre lui et Calvin.

Mais le savant et impartial Heineccius montre clairement que la religion n'était qu'un prétexte pour cacher leur rivalité. Duaren n'était pas un catholique fervent ni Balduin un réformé convaincu ; tous deux, il faut l'avouer, n'avaient que des principes religieux fort peu arrêtés.

Leur jalousie réciproque causa à Bourges de très graves désordres. Les étudiants se divisèrent en deux camps, en vinrent aux mains, et, dans ces rixes quotidiennes, l'un d'eux fut tué. Duaren exigeait le supplice des deux principaux coupables ; il se sentait fort de l'appui des élèves étrangers, des Allemands surtout, qu'il avait fort habilement excités contre Balduin. Raconter ici en détail l'histoire de ces longs conflits de l'Université de Bourges (1) serait tout-à-fait oiseux. Les magistrats de la ville durent intervenir, et la cause entendue, déclarèrent que le seul coupable était Fr. Balduin.

Leur sentence n'était pas de tout point équitable. Ce Duaren était d'un commerce fort désagréable, et il eut avec le successeur même de Balduin, Cujas, de très vifs démêlés. Devant les procédés indignes de son collègue,

(1) Consulter sur ce sujet : *Vie des jurisconsultes célèbres*, par Buder, et l'*Article Duaren*, dans Bayle.

Cujas prit le prudent parti de s'éloigner de Bourges. Or, ces manœuvres de Duaren contre Cujas qui l'offusquait, ne prouvent-elles pas bien qu'il ne pouvait souffrir le mérite dans aucun de ses collègues? Cette incurable et persévérante jalousie ne plaide-t-elle pas évidemment en faveur de Balduin?

Quoiqu'il en soit, Balduin ressentit une telle douleur de cette condamnation qu'il cessa immédiatement son cours public; puis, sans dire adieu à ses collègues, quitta l'Université de Bourges et se rendit à Genève.

Malgré les ennuis de toutes sortes qui avaient abreuvé Balduin pendant les dernières années de son séjour à Bourges, son infatigable ardeur ne s'était pas ralentie. En effet, en 1554, il fit réimprimer son *Commentaire sur les Institutes*, édita son *Traité sur les lois de Romulus* et les *Douze Tables*. C'est à Bourges aussi qu'il se maria et qu'il eut de cette union une fille unique.

Parti clandestinement de Bourges, Balduin n'hésite pas, aussitôt arrivé à Genève, de donner pour prétexte de cette fuite ses convictions religieuses. On ne le crut guère; Calvin était parmi les incrédules; il lui adressa de vifs reproches sur son inconstance en matière de religion et ne lui rendit son amitié qu'en faveur de son repentir (Voir Calvin, *Opuscules théologiques*, page 368).

Balduin ne resta d'ailleurs que quelque temps à Genève. Indécis sur le lieu où il se fixerait définitivement, il avait enfin résolu d'aller à Tubinge. Mais ayant appris que Charles Dumoulin était nommé professeur de cette Université, il se rendit à Strasbourg, où il fut chargé, à d'honorables conditions, de faire des leçons de jurisprudence.

Au mois de mars 1555, il fit dans cette ville un dis-

cours d'ouverture ayant pour titre : *Juris civilis scholæ Argentinensis*. Balduin y traite très savamment de la méthode à suivre dans l'enseignement de la jurisprudence et des réformes qu'il serait opportun d'y apporter. Ce discours est fort curieux et mérite un examen attentif que nous ferons plus loin. Malheureusement, pourquoi faut-il qu'on y trouve encore la trace de son ressentiment contre son ancien collègue Duaren, dont la réputation allait toujours croissant ?

Il est vrai que Duaren l'avait, de son côté, attaqué tout récemment encore avec beaucoup de fiel ; et Balduin ne manque pas de couvrir de ridicule, dans une séance publique, ses intempestives agressions. Duaren recommença la guerre. Deux lettres pleines d'acrimonie sont écrites par lui contre Balduin, qui s'empresse de faire remarquer qu'elles sont composées avec la plus extrême violence. En effet, dans les endroits les plus modérés, Duaren se contente d'appeler son adversaire sycophante ; mais, quand il s'échauffe, les épithètes d'apostat, de sacrilège découlent de sa plume à chaque instant.

Balduin riposte avec une semblable aigreur et se montre coupable des excès qu'il reproche à Duaren. C'étaient d'ailleurs deux jouteurs d'égale force :

*Et cantare pares et respondere parati ;*

tous deux en vinrent aux prises avec une réelle expérience de ces sortes de débats, une grande colère et une éloquence pleine d'audace.

Aussi, tout juge impartial serait-il fort embarrassé pour savoir à qui il pourrait décerner le prix de l'invective. C'est chose vraiment regrettable que ces querelles intestines, cette animosité de deux hommes que la conformité

de goût et d'études, les rapports de profession auraient dû unir de la plus étroite amitié.

Toutefois, si en pareille matière il était permis de plaider les circonstances atténuantes, il serait facile de constater que ces choquants excès de langage étaient fort communs au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, comme on l'a judicieusement remarqué, presque tous les hommes notables de la Renaissance se sont réciproquement maltraités (1). Ils avaient, apparemment, l'humeur irascible, et les gros mots, dès qu'ils s'emportaient, sortaient de leurs lèvres avec la véhémence et le fracas d'un torrent. En conséquence, il ne faut pas beaucoup se fier à tout ce qu'ils disent les uns des autres. Croyaient-ils eux-mêmes aux médisances qu'ils débitaient pour le public et qu'ils désavouaient sans aucun doute quand le feu de cette guerre de plumes était éteint ?

Balduin demeura toute l'année 1556 à Strasbourg : il y donna des leçons de jurisprudence et vécut dans le commerce intime de Pierre Martyr, théologien protestant, partisan sincère de la tolérance en matière religieuse (2).

(1) Consulter, pour s'en convaincre, les lettres du savant Erasme de Rotterdam, celles de Luther et de Calvin et de leurs correspondants catholiques ou protestants.

(2) Pierre *Vermigli*, dit Pierre Martyr, célèbre théologien protestant, né à Florence en 1500, entra fort jeune dans les chanoines réguliers de St-Augustin à Fiésole, en sortit à la suite de quelques remontrances que lui attiraient ses opinions, visita Zurich, Bâle, Strasbourg, où il s'engagea de plus en plus dans les idées de la réformation, se maria en 1546, passa l'année suivante en Angleterre, enseigna la théologie à Oxford, mais dut revenir sur le continent à l'avènement de Marie Tudor, 1553. Il aurait voulu réunir les différentes sectes séparées de l'Eglise romaine.

Des hostilités sourdes s'élevèrent bientôt entre Balduin et Fr. Hotman qu'il avait fait venir de Lausanne où il enseignait les belles lettres. Balduin s'aperçut trop tard que son protégé faisait tout pour nuire à son bienfaiteur, et que c'était (ce sont ses expressions) une vipère qu'il avait réchauffée dans son sein. Aussi s'empressa-t-il prudemment de quitter l'Université de Strasbourg, en 1557, pour aller professer le droit à Heidelberg, sur l'invitation de l'Electeur Frédéric.

Il séjourna dans cette ville pendant cinq ans et y publia plusieurs de ses plus remarquables ouvrages : son *Catechesis juris*, ses notes sur le livre I et II du *Digeste*, et son fameux *Commentaire sur les édits des empereurs romains*.

Exempt alors de soucis et de mesquines tracasseries, Balduin put se livrer complètement au travail. Aucune année ne s'écoula sans que son esprit fécond mît au jour quelque œuvre nouvelle. En 1558, c'est son traité intitulé : *Mucius Scævola, seu jurisprudentia Muciana*, dédié à Guillaume, duc de Clèves; en 1560, c'est son *Justinianus, sive de jure novo commentarius*, et dans la même année, deux dissertations sur le droit civil d'après Papinien, accompagnées de la vie de ce jurisconsulte, et enfin une remarquable édition de Minutius Félix. Jusqu'alors l'*Octavius* de ce jurisconsulte chrétien était regardé comme le huitième livre d'Arnobé.

Balduin le restitue à son auteur ; dans une dissertation préliminaire fort savante il établit solidement les droits de Minutius Félix ; et malgré les objections de quelques critiques il est notoire aujourd'hui que ce fut Balduin le premier qui avertit publiquement les érudits de cette erreur.

Pour son repos et dans l'intérêt de la science elle-même, Balduin aurait dû rester à Heidelberg où il passa les cinq années les plus heureuses de sa vie.

Il était honoré à la cour de l'Electeur ; il avait dans toute l'Allemagne des amis dévoués, et les princes cherchaient à l'attirer chez eux, en lui promettant les plus honorables faveurs. Mais, son humeur inconstante le poussa à quitter bientôt cette résidence, pleine de calme et d'honneur, qu'il allait échanger contre une vie remplie d'inquiétude et de trouble, *adeo*, comme le dit Tacite, *secundæ res acrioribus quàm adversæ stimulis explorant animam, quia miserix tolerantur, felicitate plerumque corrumpimur*.

Il revint donc en France. Voici les motifs qui le poussèrent à prendre cette funeste détermination : les courtisans d'Antoine de Bourbon, qui possédait en dot de sa femme le royaume de Navarre, n'avaient pu jusqu'ici décider ce prince protestant à embrasser la religion catholique. Toutes leurs tentatives étaient restées infructueuses. Ils résolurent d'appeler à leur aide un habile diplomate, le théologien Georges Cassander, qui avait vécu déjà à la cour de Clèves, de Duisbourg et de Cologne, et y avait montré un grand désir de faire cesser les discordes religieuses.

Mais cet homme sage, plus ami du repos que des bonnes grâces de la Cour, avait toujours résisté aux prières des courtisans d'Antoine de Bourbon. Décus dans leurs projets, ils songèrent à Fr. Balduin, ami de Cassander, et qui, comme lui, aspirait ouvertement au rôle de médiateur entre les catholiques et les protestants. Balduin répondit immédiatement qu'il se rendrait en France. A peine de retour à Paris, il fait imprimer ses deux livres

de prolégomènes sur l'histoire universelle et son alliance avec la jurisprudence (1561). Il dédie cette œuvre au roi de Navarre et à Michel de l'Hospital, qui depuis longtemps l'honorait de son estime et de son amitié.

Mais, sans négliger ses études favorites, Fr. Balduin ne perdait pas de vue les véritables raisons de son retour en France. La mission dont il n'avait pas craint de se charger était aussi délicate que périlleuse. Cette période de sa vie est un épisode fort secondaire sans doute, mais intéressant néanmoins dans l'histoire de la réforme en France. Nous y reviendrons avec une certaine attention lorsqu'il s'agira du théologien diplomate. Bornons-nous à constater ici qu'il eut peu de succès et ne recueillit que des déceptions. C'est l'éternelle histoire de ceux qui, en politique comme en religion, jouent le rôle de neutres ou de traits-d'union entre deux partis. Voulant plaire à tous ils ne plaisent à personne.

Les protestants traitèrent amèrement Balduin, et il ne trouva chez les catholiques qu'indifférence et ingratitude. Il fut en effet fort mal récompensé de la peine qu'il avait prise et du zèle qu'il avait montré. Le roi de Navarre se contenta de le charger, pour un médiocre salaire, de l'éducation de son fils naturel Charles de Bourbon. C'eut été pour lui une fort modeste condition, si, en même temps, il n'eût ouvert à Paris une école publique, où il enseignait à la fois la jurisprudence et l'histoire. Son succès fut immense, ainsi que le constate Sainte-Marthe Scèveole : « Son extérieur, dit-il, sa figure séduisante, les charmes de son éloquence, attiraient en foule les hommes les plus distingués, des évêques, des sénateurs, des chevaliers, avides d'écouter ses attrayantes leçons sur

l'union intime de l'histoire avec la jurisprudence (1) ».

Ces hommages publics et quotidiens, rendus au talent incontesté du professeur, dédommageaient amplement Balduin de ses récents mécomptes. La joie bien légitime qu'il en ressentait devait être de courte durée. Il fut attaqué tout à coup avec une violence extrême par les réformés, devenus ses plus acharnés adversaires. Calvin fut le premier qui commença l'attaque. Aveuglé par les ressentiments d'une âme hautaine et vindicative, il dépassa tellement toute mesure, qu'il fut désapprouvé par ses partisans eux-mêmes. Balduin riposta sur le champ, affichant de son côté un égal mépris de l'équité et la même intempérance de langage. Aussi, les pamphlets succédèrent-ils alors aux pamphlets, sans trêve ni merci. Heureusement cette regrettable polémique ne paralysa pas l'activité merveilleuse de Balduin et ne le détourna pas entièrement de ses travaux de prédilection.

Tout en se livrant à l'étude, il remplissait néanmoins avec le plus grand scrupule les fonctions qu'il avait dû accepter à la cour du roi de Navarre. Précepteur de Charles de Bourbon, il fit en 1562 un voyage en Italie, avec son élève, pour assister au Concile de Trente. Voulait-il se contenter du rôle de simple spectateur, ou bien avait-il le dessein de montrer les rares qualités de son esprit dans cette assemblée d'hommes illustres ?

(1) *Homo enim facundissimus ipsiusque oris ac totius corporis habitu non injucundus, ex historiarum et civilis disciplinæ conjunctione singularem suis prælectionibus gratiam et venerem afferebat, ac eum quidem sæpè vidimus hoc splendide summæ doctrinæ apparatu Lutetiæ profitentem, cum ad ejus auditorium permulti primæ notæ homines, episcopi, senatores, equites, libenter et maxima frequentia confluerint* (Sammarthamus, liv. II, cap. 24).

Quels que fussent ses projets, ils furent déjoués par la mort du roi de Navarre. Ce prince, en effet, ayant reçu au siège de Rouen une blessure qui fut mal soignée, mourut le 10 novembre de cette même année.

Foudroyé par cette nouvelle, Fr. Balduin hâta son retour en France, et hientôt, dépourvu de toute ressource, il vit par expérience combien était vaine la confiance qu'il avait mise dans un si grand roi. Revenu d'Italie, il trouva sa bibliothèque et tous ses biens mis au pillage, et pas un ami pour le protéger contre les injures et les persécutions. Cherchant alors un nouvel abri qu'il n'avait trouvé ni en France, ni en Allemagne, il forma le projet de revenir à Arras, sa ville natale.

L'affaire présentait de sérieux obstacles. Comme il en avait été banni, dès l'année 1545, pour crime ou suspicion d'hérésie, il ne pouvait y rentrer qu'après le rappel du ban exécuté contre lui. Grâce à l'intervention du cardinal de Lorraine et aux instances de Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, il obtint la révocation de ce ban, par le Conseil d'Artois, le 27 mai 1563. La charte de ce rappel de ban se trouve à la Bibliothèque nationale, collection Dupuy, tome v(1), et paraît mériter d'être citée ici :

(1) Elle a été publiée dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, par M. R. Daresté.

« *Rappel de ban exécuté contre François Balduin, docteur ès droicts, comme suspect d'hérésie.*

» Philippes, par la grace de Dieu, roy de Castille et archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., comte de Flandres et d'Artois, etc., à tous ceux qui ces présentes verront, salut : Receu avons l'humble supplication de Fr. Balduin, docteur ès droicts, contenant comme, l'an quinze cent quarante cinq,

L'édit de proscription étant révoqué, Fr. Balduin put prendre possession de la chaire de jurisprudence dans la nouvelle Université de Douai; il enseigna le droit romain

estant constitué prisonnier en nostre ville de Tournay, certain personnage qui sous ombre qu'il avoit esté audict temps quelques journées à Arras, et en communication avec divers nos sujets de la dite ville, ayant inquisition esté faite de ceux qui l'auroyent accompagné, ledict suppliant, pendant son absence à Paris, où il s'estoit retiré pour publier et faire imprimer ses commentaires sur les institutions de droict et achever ses estudes, y auroit esté compris, adjourné et appelé à cette occasion *aux droits*, le chargans et suspectans d'hérésies, et par défauts et contumaces contre luy obtenues par le procureur de nostre gouvernance d'Arras banni à tousjors de nostre pays et conté d'Artois sur les peines dites par les ordonnances, déclarans ses biens confisquez. Et estant ledict adverti des procédures susdites, et par avant interjection de ladite sentence, pour obvier que son innocence ne fust surprise, s'assurant de sa conscience, se serait advisé d'escrire au funct Sr de Vaux, audict temps gouverneur de la dite ville d'Arras une lettre contenant bien au long sa justification dont nous est apparu, et ses certaines missives que ledict Sr de Vaux escrivit alors au defunct le Président de nostre conseil privé, messire Loys Schore, portant tesmoignage dudit suppliant, par où apparoit qu'à peu d'occasion ledit bannissement s'ensuivit. A` cause de quoi et que ledit suppliant estant encore jeune et mineur d'ans, mesmement qu'estant adverti dudit bannissement il auroit esté prest de se représenter, et vint à ces fins jusques à Péronne, où il auroit esté empesché à la requête de funct sa mère, de ne passer oultre vers Arras, et qu'à l'occasion de ceste sienne absence la sentence susdite soit interjectée à raison de la soupçon que l'on avoit à cause du personnage prédit, qui depuis fut accusé à Tournay, lequel avoit déposé avoir

dans cette ville, qui faisait alors partie des Etats de Philippe II. Mais ses protecteurs, avant de lui confier cette chaire, lui imposèrent, à Louvain, au mois de juillet, une

parlé audit suppliant, et encore que depuis ces entrefaites, ledit auroit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, laquelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer, comme déjà a faict *par livres imprimez*, et tellement vescu en France, selon l'observance de l'Eglise catholique jusqu'à présent, qu'il nous a fait avoir bon tesmoignage de sa *conversation (sic)* en laquelle il prétend continuer et persister, et désireroit aussi singulierement pouvoir retourner en ces nos pays de par deça, si notre bon plaisir fust sur ce luy impartir nostre grace et lettres de rappel de ban, et comme il dict, pour lesquelles il nous a humblement requis. Pour ce est-il que nous, ces choses considérées, audict François Balduin suppliant, inclinant favorablement à sa dite supplication et requeste, et luy voulons en ceste partie préférer grace à rigueur de justice, ayant entendu ce que nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevesque de Cambray et autres bons personnages ont tesmoigné de sa réduction, avons comme sus dit révoqué et rappelé, révoquons et rappelons et mettons à néant de grace spéciale, par ces dites présentes, le ban tel que contre luy a esté prononcé à la cause dite. Et l'avons quant à ce remis et restitué, remettons et restituons à son bon nom, fame et renommée en nostre dicte ville d'Arras, conté d'Artois et en tous autres nos pays, terres et seigneuries, ensemble à ses biens non confisquezz, si aucuns en y a tant ainsi, et par la mesme manière qu'il estoit avant la prononciation dudit ban, imposant sur ce silence perpétuel à notre procureur général et tous autres nos officiers quelconques. Pourvu qu'il sera tenu de faire promesse ès mains de notre cher et féal chevalier le président de notre Conseil provincial en Artois, Messire Pierre Asset, sieur de

abjuration qu'on eut soin de rendre publique, et lui firent signer une formule de rétractation fort détaillée. Balduin se soumit à tout.

Du reste, il ne professa pas longtemps à Douai, car nous le voyons à Bruxelles dès l'année 1564.

Guillaume d'Orange l'y avait attiré par l'appât des plus belles promesses. Il lui donnait la garantie formelle qu'il le ferait entrer dans le conseil privé, à la faveur de son nom et par le suffrage des nobles.

Le prince d'Orange s'imaginait que, grâce au talent persuasif et à la modération de Balduin, il serait facile d'étouffer les théories nouvelles et de réprimer la rébellion toujours croissante.

Des offres aussi brillantes ne laissèrent pas que de tenter Balduin ; mais bientôt l'espoir qu'on avait conçu de calmer par lui les esprits aigris s'évanouit complètement. Lui-même ne comptant pas voir se réaliser les

Naves, etc., de vivre et se conduire catholiquement et se conformer selon nos ordonnances, et ce fait, il, et tous autres nos justiciers, officiers et subjects, présens et advenir quelconques et chascun d'eux en droict soy, et si comme à luy appartiendra, facent souffrent et laissent ledict François Balduin suppliant de ceste nostre présente grace et rappel, selon et par la manière que dit est, plainement et paisiblement jouir et user, sans luy faire mettre ny donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement, au contraire, car ainsi nous plaist. En tesmoin de ce, nous avons faict mettre notre scel à ces présentes. Donnée en notre ville de Bruxelles, le 27<sup>e</sup> jour du mois de may, l'an de grace 1563, de nos règnes, à sçavoir des Espagnes, Sicile, etc., le 8<sup>e</sup>, et de Naples le 10<sup>e</sup>. Escrit sur le pli par le Roy en son conseil, et signé Van der Ad. Et scellées en double queue d'un scel de cire vermeil. »

espérances de conciliation et convaincu de son impuissance personnelle, revint en France. Il s'y retira en toute hâte, déclarant qu'il était insensé d'échanger un présent plein de calme contre un avenir d'incertitude et de péril : *Stultum ratus pro securis et presentibus incerta et præcipitia eligere.*

De retour à Paris, il reprit ses anciennes habitudes et enseigna l'histoire et le droit. Il ne laissait passer aucune année sans produire quelque nouvel ouvrage.

En 1564 il met au jour son Discours sur le fait de la réformation de l'Eglise. Il composa cet écrit à la prière du prince de Condé, alors chef des huguenots ; il y propose les moyens qu'il croyait propres à la réforme de l'Eglise.

Puis, son traité en deux livres : *Ad leges Majestatis sive perduellionis*. Dans la dédicace, adressée au cardinal de Bourbon, on voit qu'il continuait d'être chargé de l'éducation du jeune fils du roi de Navarre, d'après les ordres du cardinal dans le palais duquel il était élevé.

En 1565, il publie, pour répondre à Jacob André, théologien célèbre de ce temps, une dissertation fort savante intitulée : *Disputatio adversus impias Jacobi Andréæ theses de majestate hominis Christi.*

C'est en 1566, que paraît un livre fort goûté de tous les docteurs de cette époque et qui fut réimprimé plusieurs fois : *Historia Carthaginensis collationis inter Catholicos et Donatistas.*

Cette histoire fut regardée comme une arme très puissante contre les dissidents de l'Eglise romaine. Balduin n'y avait pas ménagé les invectives contre Calvin et Théodore de Bèze. Plus tard il remania toute cette histoire et l'ajouta à son édition de Saint-Optat, comme

une introduction au lecteur. Ces deux ouvrages sont des pièces fort curieuses pour l'histoire ecclésiastique.

Malheureusement la paix d'Amboise n'avait amené entre les catholiques et les protestants qu'une trêve momentanée. Les généreux efforts du chancelier Michel de l'Hôpital et de l'amiral Coligny pour étouffer les guerres de religion étaient restés infructueux. Les troubles affreux qui éclatèrent alors en France ne permirent plus à Balduin d'espérer la tranquillité d'esprit nécessaire à ses travaux. Aussi songea-t-il de nouveau à passer à Bruxelles, en 1567.

Le duc d'Albe, lieutenant du roi Philippe II, était entré dans cette ville le 28 août 1567, avec des instructions les plus rigoureuses contre les rebelles des Pays-Bas et pour y établir le fameux *Tribunal de sang*. Dès son arrivée, il ordonne l'arrestation des comtes d'Egmont et de Horn et les fait jeter en prison. Le duc avait fort bien accueilli Balduin ; mais précisément cette bienveillance éveilla en Balduin la crainte d'être choisi pour un des juges de ces illustres seigneurs, avec qui il avait conversé la veille de leur emprisonnement. Sa conscience se révolta à la pensée de servir d'instrument à la vengeance du roi d'Espagne ; il sollicita un congé de quelques jours, sous le prétexte d'aller chercher sa femme et sa bibliothèque. L'ayant obtenu, il se hâta de partir et revint à Paris, avec la ferme résolution de ne point retourner aux Pays Bas. Il reprit possession de sa chaire de jurisprudence, et pendant quelque temps fit des leçons publiques sur les Pandectes, avec un grand concours d'auditeurs.

En 1568, la ville de Besançon, jalouse de l'entendre, lui fit offrir la chaire de droit. Balduin accepta avec

d'autant plus d'empressement que la Franche-Comté n'était pas, comme la France et les Pays-Bas, déchirée par les guerres civiles. Mais il n'y professa jamais, parce que l'empereur Maximilien interdit à cette Académie l'érection d'une semblable chaire. Il se décida même aussilôt à revenir sur ses pas, en répondant à ceux qui le poussaient à faire néanmoins ses leçons : *nefas est juris auctorem ab interprete juris contemni*.

Dégoûté de cette vie errante, il revint à Paris dans le plus complet incognito, et tellement troublé dans le cours de ses études, que pendant plus d'un an, contrairement à ses habitudes, il ne publia aucun ouvrage de valeur.

Une nouvelle espérance brilla enfin pour lui en 1569. Philippe de Hurault, comte de Cheverny, chancelier d'Henri, duc d'Anjou, travailla à le faire appeler comme professeur à l'Université d'Angers. Balduin accepta avec empressement les propositions des délégués de cette ville, qui souhaitaient voir refleurir chez eux l'enseignement du droit.

Balduin enseigna donc la jurisprudence, pendant quatre ans, à l'élite de la jeunesse d'Angers. Le calme et la tranquillité d'esprit qu'il trouva dans cette ville lui permit de publier plusieurs ouvrages assez curieux : *Relatio ad Henricum Andium Ducem magnum* ; *Latini Pacati panegyricus ad Theodosium*. — *Eumenii oratio de scholis*. *Explicatio de pactis*, qu'il dédia au président Christophe de Thou.

Tous ces ouvrages sont écrits en latin et en latin le plus pur ; mais une circonstance toute particulière se présenta dans laquelle il put montrer qu'il maniait aussi élégamment la langue française.

Charles IX, roi de France, venait d'épouser Isabelle d'Autriche, fille de Maximilien II, et de faire son entrée dans Paris, avec une pompe magnifique.

La ville d'Angers voulut de son côté célébrer cet événement « et le 23<sup>e</sup> jour de novembre, l'an 1570, après » que suivant les lectres du Roy, on eut appresté en la » ville d'Angers, tout ce qui appartenait à une congratu- » lation publique et solennelle pour le mariage du Roy, » M. Fr. Balduin, docteur ès loix, et maistre des re- » questes ordinaires de Mgr le grand duc d'Anjou, sui- » vant la charge qu'il en eut et la requeste qui lui en » fust faicte, en la présence de MM. l'évesque, gouver- » neur, président, lieutenant, maire et eschevins et une » infinité de peuple, en la grande sale de la Maison de » ville, dict ce qui suit ».

Cette congratulation fut publiée avec ce titre : *Panégyric sur le mariage du Roy*. Angers 1571. Elle fut alors fort goûtée du public. La renommée de Balduin allait ainsi grandissant tous les jours, et le duc d'Anjou ne cessait pas de le combler de ses bienfaits. La reconnaissance ne put toutefois le décider à se rendre aux désirs de ce prince, qui voulut le charger de justifier la cour de France du massacre de la Saint-Barthélémy (24 août 1572). Il s'en défendit, ainsi que le constate l'historien de Thou, en représentant que personne n'était moins propre que lui à cette tâche, à cause des vives disputes qu'il avait eues avec les ministres de Genève ; mais, fait observer le célèbre écrivain, la véritable cause de son refus c'est qu'il détestait ce qu'on voulait qu'il justifiât.

Henri de Valois, duc d'Anjou, ne paraît avoir conçu aucun ressentiment de cette résistance honorable.

En effet, ayant été élu roi de Pologne le 9 mai 1573,

il rappela Balduin à Paris au moment où arrivait en France une brillante ambassade des Polonais.

Le but du nouveau roi de Pologne en mandant immédiatement Balduin était de le charger de répondre à ces ambassadeurs qui lui apportaient la couronne. Balduin composa donc un discours, ainsi que le rapporte l'historien de Thou (1), dans lequel il loue l'ambassade polonaise comme la plus illustre que l'on puisse citer depuis les temps les plus reculés. Bientôt, dans les relations journalières qu'il eut avec les Polonais, il leur inspira une si haute idée de son talent qu'ils voulurent avoir de sa main quelque œuvre juridique. Il y consentit volontiers et publia pour eux son *Commentaire de rebus creditis*, qu'il disait avoir préparé vingt-six ans auparavant, quand il professait à Bourges.

Dans l'épître dédicatoire à Philippe de Hurault, comte de Cheverny, il explique les raisons qui l'ont conduit à mettre au jour cette œuvre :

« Mes rapports journaliers avec les ambassadeurs  
» polonais m'ont amené à traiter non exclusivement les  
» questions qui intéressent cette ambassade, mais encore  
» celles qui font l'objet de nos études personnelles. En  
» effet, j'ai rencontré parmi ces ambassadeurs deux  
» hommes très versés dans la jurisprudence et d'une  
» réelle érudition Aussi, ai-je pu converser fréquem-  
» ment avec eux de cette science du droit que j'enseigne  
» sous tes auspices, dans la ville d'Angers dépendante  
» du prince qu'ils ont choisi pour roi. Interrogé par eux  
» sur le moyen d'exciter à Cracovie le goût des études  
» juridiques, « enseignez la jurisprudence romaine dans

(1) *Histoire*, livre LVII, page 144.

» toute sa pureté, » leur ai je répondu sans hésitation.  
» Nos entretiens se répétèrent, et les ambassadeurs  
» insistèrent vivement auprès de moi pour que j'allasse  
» professer ces doctrines à Cracovie. Mais comme ce  
» voyage n'est pas possible maintenant (*nam via longa*  
» *est*) eu égard à la longueur de la route, j'ai voulu leur  
» tracer en abrégé la méthode et les traditions suivies  
» dans les écoles françaises. »

Ces fragments de lettres prouvent parfaitement que Balduin ne dédaigna pas absolument les offres qu'on lui fit ; il se contentait d'ajourner son départ. Bien plus, ce qui confirme cette hypothèse, c'est que Balduin, afin de bien connaître l'histoire du pays dans lequel il se proposait de partir tôt ou tard, traduisit en français l'*Histoire des rois et princes de Pologne*, par Jean Herbut de Fulstein.

Au milieu de ces travaux et de ces préoccupations nouvelles, Balduin mourut tout-à-coup.

Papyrius Masson, son ami et son ancien élève, raconte ainsi sa mort : « Les conférences quotidiennes de Balduin » avec les ambassadeurs polonais leur avaient inspiré » une grande affection pour lui ; et l'on croyait qu'au » printemps prochain il partirait avec eux pour la Polo- » gne. Mais les ardeurs d'une fièvre continue vinrent » nous ravir le plus illustre des jurisconsultes de toute » l'Europe. *Jurisconsultorum totius Europæ summus.* »

La plupart des savants contemporains déplorèrent cette fin imprévue et à l'envi le couvrirent d'éloges.

Seuls les protestants ne désarmèrent point. Théodore de Bèze, en recevant cette nouvelle, laissa tomber dédaigneusement de sa plume cette phrase haineuse : *Baldwinus vivere simul et maledicere desiit.* En cessant de vivre

il a cessé de médire. Fr. Balduin mourut à Paris, au collège de ses compatriotes, entre les bras de sa femme et de sa fille, à l'âge de 53 ans, après avoir reçu les sacrements et déclaré qu'il mourait dans le sein de l'Eglise catholique et romaine. Le jésuite Maldonat, son ami, l'assista dans ses derniers moments. L'historien de Thou nous a conservé l'inscription gravée sur sa tombe, dans le couvent des Mathurins (1) :

CVIACI.

BALDVINVS. HIC. IACET.

HOC. TECVM. REPVTA. ET. VALE.

MORTVIS. VOBIS. IVRISPRVDENTIAM.

GRAVIS. CORRIPIET. SOPOR.

FRANCISCVS. BALDVINVS. ICTVS.

OBIIT. ANNO. AET. LIII. XI. NOV.

A. PARTV. VIRGINIS. MD. LXXIII.

PAPIRIVS. MASSONVS. BALDVINI.

AVDITOR. POSVIT.

(1) On lit aux Mémoires pour servir à l'*Histoire littéraire des Pays-Bas*, tome III, page 71, que la famille Bauduin portait : *d'argent à l'étoile à six rais d'azur*. Cela est manifestement erroné.

Le François de Rigauville, gentilhomme artésien des plus compétents en matière héraldique, surtout pour ce qui concerne les familles d'Artois, dit en ses *Epitaphes*, page 102 (manuscrit n° 39 de la Bibliothèque d'Arras), que Bauduin ou Balduin portait : *d'azur au chevron d'argent, chargé de deux lionceaux de gueules affrontez, accompagné de trois treffles d'or, deux en chef et un en pointe*.

Ce blason est d'autant plus incontestable que le François l'a indiqué et dessiné sur place, d'après la pierre tombale de Balduin, sise au cloître des Mathurins de Paris ; que, de plus, ces armes ont été relevées et dessinées d'une manière authentique par l'auteur des *Epitaphes des églises d'Arras* (manuscrit n° 328), sur les marbres tumulaires de la famille Bauduin, existant avant 1793, dans les

Telle fut la vie de François Balduin. Ce fut avant tout celle d'un savant, mais d'un savant qui comprit que l'homme est né pour l'action, pour l'effort, pour la lutte. Vivre, en effet, c'est agir, penser c'est combattre, savoir c'est pouvoir. Autrement, la science vaudrait-elle, en vérité, la peine d'être acquise au prix de tant de veilles et de labeurs ? (1)

églises d'Arras ci-après dénommées : Les Clarisses, page 49. — St-Etienne, page 63. — Les Carmes, page 70. — St-Jean, pages 79 et 80. — La Madeleine, page 113. — St-Vaast, page 117. — Les Dominicains, p. 137. Voir Le François de Rigauville, *Grand Arcenal ou Recueil d'armoiries* (manuscrit n° 1,007), tome 1<sup>er</sup>, page 339, et Lefebvre d'Aubrometz, *Epitaphes d'Arras*, paroisse St-Aubert, pages 59, 62, etc. (manuscrit n° 1,036).

Nous avons relevé nous-même les armes de la famille de *Balduin* (sic) sur la pierre tombale de Charles de La Vacquerie. Cette pierre, placée anciennement dans l'église du couvent des Carmes, a été découverte dans les déblais que les dames Ursulines ont fait opérer pour la construction de leur magnifique chapelle.

(Note empruntée au savant travail de M. Constant le Gentil sur *Nicolas de Gosson*, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, Arras, 1865).

(1) Sources consultées : Papyrius Masson et principalement Gottlieb Heineccius, Sammarthanus et Bibliothèque nationale.



CHAPITRE II

François Balduin historien.

Personne n'ignore ce qu'était en France l'histoire au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle ne mérite nullement le nom de science et d'art; car elle n'est par la chronique qu'un simple spectacle, par les mémoires qu'un riche trésor d'impressions personnelles.

Or, pour emprunter à Marguerite de Valois son ingénieuse expression : « Les mémoires ne sont que petits » ours qui vont vers l'historien en masse lourde et difforme pour y recevoir leur formation. »

Si à cette époque l'on n'a encore que des précurseurs de l'histoire (à part Philippe de Commines), il faut peut-être accuser l'indifférence des contemporains. Il n'y avait de comparable à la disette des grandes œuvres historiques que l'incurie des lecteurs. La jeunesse qui étudiait la jurisprudence dans les Universités d'alors, léguant à celle d'aujourd'hui un fâcheux exemple, était bien insoucieuse de l'histoire. Il suffit, pour s'en convaincre de consulter à cet égard les impressions de quelques auteurs, peintres des mœurs du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'un d'entre eux met dans la bouche d'un de ses joyeux personnages, Pentagruel, ces mordantes paroles :

« Veu que les loix sont extirpées du milieu de philosophie morale et naturelle, comment les entendront ces fols qui ont, pardieu, moins étudié en philosophie que ma mule ! Au regard des lettres d'humanité et

» connaissances des antiquitez et histoires, ils en estoient  
» chargez comme un crapault de plumes : dont toutes  
» foys les droicts sont pleins, et sans ce ne peuvent être  
» entendus. » (RABELAIS).

Cette satire de l'ignorante jeunesse de son temps frappa sans doute très vivement l'esprit de Balduin. Aussi, avant d'entrer dans la vie active, résolut-il de s'adonner avec ardeur à l'étude de l'histoire.

« Estimant, dit-il, que devant moy ingérer aux affaires  
» publiques fallait estre bien exercité, instruit et garny  
» de la droicte cognoissance des choses susdites, et que  
» en attendant le temps opportun et l'eaigne compétente  
» et meur jugement, n'y avoit plus honneste, fructueux  
» et convenable estat auquel je me povais cependant  
» amuser. » (Préface de la *Chronique d'Artois*).

Plus tard, quand il eut acquis ces vastes connaissances dont quelques hommes du XVI<sup>e</sup> siècle avaient seuls le secret, n'écoutant que son goût pour l'histoire, outre plusieurs écrits spéciaux sur cette matière, il composa pardessus tout de nombreux commentaires historiques sur le droit romain.

Aussi, peut-on affirmer sans hésitation que ce qui domine dans tous ses ouvrages de jurisprudence, même les plus arides, c'est son caractère d'historien.

La première œuvre historique de Balduin est la *Chronique d'Arthois*, « ces menus fatras, » comme il les appelle modestement lui-même.

C'est incontestablement un ouvrage de jeunesse ; bien que les considérations ou plutôt les digressions philosophiques, les souvenirs de l'antiquité grecque et latine y débordent à profusion. Jeanne la Pucelle y est comparée à Penthésilée, reine des Amazones, ou à Camilla Virgi-

lienne ; Grizart, maieur d'Arras, est un nouveau Camillus ou Trasibulus, qui tant honorablement exempte la ville d'Athènes de la tyrannie des Lacédémoniens ; Madame Marguerite et Madame Loyse, l'une sœur, l'autre mère du roy François I<sup>er</sup>, nous représentent, au traité de Cambray, les bonnes matrones de Rome, lesquelles jadis, sous la conduite d'Hersilia, entreprendrent d'acpointer les Romains et les Sabins estant jà pretz à donner la bataille ; Charles-Quint est rapproché successivement de Scipion l'Africain, de Pompée, de Justinien, de Bélizaire, de saint Louis, etc.

Ce luxe même de recherches et de réminiscences, ces comparaisons ingénieuses, mais maniérées, attestent évidemment l'inexpérience d'un écrivain auquel manquent encore les qualités tardives qu'amène le temps. Fruit d'un âge plus mûr, la *Chronique d'Arthois* aurait renfermé la mesure, la tempérance de goût qu'on y cherche en vain. En vieillissant, le savoir de Balduin eût été plus concis et plus discret.

Dans la préface de son travail, l'auteur trahit immédiatement son goût personnel et exprime sa haute estime pour l'histoire, qu'il regarde « *comme un don singulier et divin.* »

Puis, il se plaint amèrement du dédain qu'on a pour l'histoire même de son propre pays ; dédain qu'il voudrait combattre et détruire.

« Ces Pays-Bas, dit-il, ont été longtemps grossiers et » barbares, négligens et nonchallans de conserver la » mémoire de leurs faicts, dont tant plus debvons estre » diligents de réparer aucunement ce deffaut. »

Enfin, il indique brièvement l'objet « de ce petit recoël, » duquel le principal but serait de sçavoir en brief les

» grands changements des principaultez du pays... car  
» c'est chose bien estrange que estans curieux des faicts  
» et antiquitez des nations estrangières ne nous soussions  
» des nostres qui nous touchent de plus près... »

Ce but, Fr. Balduin l'a-t-il atteint ? et la *Chronique d'Arthois* a-t-elle jeté un nouveau jour sur l'histoire de notre pays natal ? Est-elle un document historique qu'on puisse consulter avec fruit ? Tout critique sincère et impartial trouvera que, à côté de passages empruntés à César et à d'autres sources, il y a dans cet opuscule beaucoup de détails oiseux, et que peut-être bien des points importants ont été omis. Or, sous ce rapport, n'est-ce pas être infidèle à l'esprit de l'histoire, dont sans doute le but n'est pas de tout faire connaître, mais au moins de conserver ce qui mérite d'être connu. Du reste, la partie historique de la *Chronique d'Arthois*, fût-elle d'une valeur réelle, qu'il faudrait encore reprocher à Balduin de ne lui avoir laissé qu'une place minime. Les faits qu'il raconte, qu'on serait avide de connaître plus en détail, sont enfouis et perdus dans des considérations qu'on est étonné de rencontrer au milieu du récit.

En revanche, ces considérations sont assez souvent pleines d'attraits. Les questions les plus délicates qui, après plus de trois cents ans, sont encore jeunes d'actualité et constamment à l'ordre du jour, se pressent dans cet écrit de cent vingt pages.

D'abord, c'est la question du droit des gens et de la solidarité des nations traitée et tranchée en quelques mots : « On ne doit laisser une contrée être misérable-  
» ment saccagée par plusieurs gros brigans armés, et en  
» tel cas ne nous doit challoir sy celui qui se jecte  
» furieusement et sans raison sur le territoire d'autrui

» pour y mal faire, soit roy ou homme particulier de bas  
» estat. Car, en général, toutes telles manières de gens  
» doivent estre tenus et réputez pour brigans. » (page 15).

Quelques lignes plus bas, à propos de la révolte des villes d'Arras, Saint-Omer, Lille, Douai, etc., il discute la légitimité du droit d'insurrection. Il distingue quand l'initiative est prise par les principaux citoyens ou magistrats, ou par personnes privées. « Quant est des personnes privées, je confesse qu'il ne leur est loisible, » par une téméraire outrecuidance, résister à leur prince, » voire aussy quand il serait tyran. »

On y trouve encore de sages et rapides réflexions sur la nécessité de modérer les impôts, des avertissements sur l'orgueil des princes avides du pouvoir, de prudents conseils sur la conduite des chrétiens dans l'adversité.

Ce ne sont, à vrai dire, dans la *Chronique d'Arthois* que les germes de graves problèmes discutés et résolus plus tard. Il serait donc inutile d'y insister.

Il y a plus d'opportunité à rechercher, comme l'exigent les règles d'une saine critique, lorsqu'il s'agit d'un manuscrit en feuilles, ou récemment livré à l'impression, toutes les autorités qui en peuvent établir l'authenticité.

A première vue, cette proposition ou plutôt cette suspicion peut paraître ici hors de propos, puisque la question a été tranchée par l'Académie elle-même qui a publié cette *Chronique*, en l'attribuant à Fr. Balduin. Elle a pourtant sa raison d'être, car cette attribution a soulevé alors une objection fort spécieuse, mais facilement réfutable, et qui se peut résumer ainsi :

« Sans doute, a-t-on dit, trois copies de cet ouvrage  
» existent à la Bibliothèque d'Arras (1). Mais si Balduin

(1) Et une quatrième aux Archives départementales.

» en est réellement l'auteur, comment expliquer que  
» lui-même n'y ait jamais fait une seule fois allusion,  
» que ses biographes n'en disent pas un mot et que cette  
» Chronique ne figure sur aucune des listes si détaillées  
» de ses ouvrages publiées à diverses époques par tant  
» de bibliographes ? »

La Croix du Maine, qui a pris soin de relever tous les travaux composés par Fr. Balduin, constate qu'il a laissé en manuscrit : 1° une Histoire d'Anjou ; 2° plusieurs Généalogies et autres Mémoires sur le droit et appartenances d'anciennes nobles familles de France.

Du Chesne, dans sa *Bibliothèque des historiens de France*, cite un Traité de la grandeur et excellence de la Maison d'Anjou, par Balduin. Ce manuscrit a passé dans la Bibliothèque royale, où il porte aujourd'hui le n° 9,864, in folio.

Or, comment se fait-il que la *Chronique d'Arthois* ait échappé aux recherches et à la sagacité de La Croix du Maine et de Du Chesne, qui cependant ne laissaient rien perdre et tenaient compte des moindres publications ?

Ainsi donc, contemporains ou écrivains postérieurs sont tous restés muets, et nous n'avons pour garants de l'authenticité en question que les trois copistes de l'abbaye de Saint-Vaast ? Voilà l'objection dans toute sa teneur.

La réponse sera facile. Admettons un instant que cette garantie soit insuffisante pour satisfaire au premier principe de la critique historique. Les doutes ne sont-ils pas heureusement dissipés si l'on a recours au deuxième procédé, qui consiste à examiner les caractères intrinsèques de l'ouvrage ?

Le style est-il bien celui de l'auteur présumé ? Les ré-

flexions, les jugements les aperçus rappellent-ils les habitudes de composition, les travaux journaliers de Fr. Balduin et l'allure ordinaire de son esprit ?

Sur ce point les preuves abondent. Qu'on lise attentivement les divers écrits en français qui nous restent à côté de la Chronique. Il est impossible de ne pas reconnaître que ces différentes pages sont dues à la même plume. Ampleur de la phrase qui rappelle à chaque instant l'habitude de la période latine, antithèses fréquentes de pensées et de mots, tels sont toujours les caractères de ce style un peu maniéré. Cette première preuve est assez faible, car on pourrait faire la même remarque sur tous les humanistes qui ont écrit en français au XVI<sup>e</sup> siècle.

S'agit-il du caractère d'esprit, de la physionomie personnelle de l'écrivain ? On remarque tout d'abord dans la *Chronique d'Artois* ce goût si vif, cette admiration si profonde pour l'histoire, dont on retrouve partout la trace dans les autres ouvrages de Balduin. On voit déjà que le jeune écrivain, futur rénovateur des études juridiques, a compris que l'histoire n'est pas seulement destinée à satisfaire une oisive curiosité, mais qu'elle doit être le dépôt de ce qu'il y a de bon, de vrai, d'utile dans les traditions humaines. Ainsi conçue elle fournira de précieux documents au droit naturel, au droit des gens, au droit public, au droit civil, en un mot à toutes les sciences qui sont comme les colonnes de l'édifice social.

Un second point de vue, qui doit singulièrement frapper, c'est que le juriste, l'homme de loi se glisse en maints endroits sous le chroniqueur. Ecoutez-le discuter en forme l'arrêt du Parlement qui déboute le deuxième comte d'Artois, Robert, et adjuge le comté d'Artois à

dame Mathilde, à pur et à plein. Comme tous les termes de cette longue dissertation décèlent déjà un habitué du palais ! Et cette autre page sur le droit romain, sur la législation des Goths et les coutumes du pays ! En l'étudiant avec un peu d'attention, n'y reconnaît-on pas sans difficulté l'annotateur des Institutes, l'auteur des notes sur les coutumes générales de l'Artois ; n'y saisit-on pas les habitudes du juriste qui se trahissent comme involontairement et se font place dans le récit de l'historien ?

Enfin, pour que nous puissions retrouver pour ainsi dire le personnage tout entier, Balduin laisse déjà entrevoir ici l'écrivain politique qui, effrayé des horreurs qu'entraînent avec elles les guerres de religion, consacra tous ses efforts à rapprocher catholiques et protestants. Les dernières lignes de la Chronique sont l'expression des sentiments de tolérance et de conciliation qui l'animent toute sa vie.

« Dieu par sa grâce vœuille amollir les cœurs des » princes chrestiens et les réduire en bonne concorde et » amitié. afin que soubs eulx puissions achever le reste » de nostre vie en tranquillité, et veoir le noble pays et » conté d'Arthois fleurir en tous biens et félicité. »

Reste une dernière preuve intrinsèque d'une valeur réelle. Toutefois je ne veux pas la surfaire. On diminue tout ce qu'on exagère. La voici : Dans le principal ouvrage historique de Balduin : *De institutione historiæ universæ*, l'idée dominante est celle de la Providence divine gouvernant tout ici-bas. Or, dans la *Chronique d'Arthois*, on sent circuler déjà cette idée féconde et si chère à Fr. Balduin. Comme dans le fameux exorde de Bossuet, Balduin nous montre « les races royales qui » souvent changent de maîtres conformément à la

» volonté et ordonnance de Dieu qui maintenant dépose,  
» maintenant établit les princes ainsy que bon luy sem-  
» ble... quy distribue les royaumes et gouvernemens  
» selon sa sainte Providence... quy enseigne aux princes  
» que la puissance leur est baillée de Dieu pour conser-  
» ver le repos et tranquillité de leurs pays... »

(*Chronique passim*).

Dans un autre passage de la Chronique qui rappelle aussitôt à notre esprit les vers d'un grand poète, Balduin parle ainsi de la Providence : « Tant est grande la bonté  
» de Dieu que il communicque sa pluye et son beau  
» soleil aux inicques et mescréants, et si nourrit toute  
» créature, voire jusques aux bestes et petits oyseaux. »

Pour quiconque trouverait les preuves matérielles insuffisantes, les considérations précédentes seront de nature, ce me semble, à faire cesser le moindre doute sur l'authenticité de la *Chronique d'Arthois*. Elle n'est, on doit bien le reconnaître, que l'œuvre d'un débutant, mais c'est le prélude d'un ouvrage plus considérable : les deux livres de prolégomènes d'une histoire universelle.

Lorsque Balduin composa, en 1561, ce traité écrit en latin d'une pureté et d'une élégance remarquables, il avait quarante ans. Il était donc dans toute la vigueur de l'âge, dans toute la plénitude de son talent. Aussi, peut-on affirmer sans hésitation qu'il y a exposé les nombreuses théories et les plans de réforme qui le préoccupèrent pendant toute sa vie.

Il est bon d'en examiner quelques-unes des plus importantes.

L'histoire, déclare tout d'abord Balduin, n'aura jamais la majesté qui lui appartient, elle ne produira pas sur

nous ses puissants effets, si de ce théâtre où nous sommes nous ne dirigeons nos regards vers le divin maître du chœur. Or, Dieu, dès les premiers siècles, a donné dans le gouvernement des Hébreux, son peuple de prédilection, une image familière, vivante, presque sensible de sa puissante et continuelle intervention parmi eux.... Bien que Dieu paraisse peut-être manifester sa présence dans cette seule nation, sans prendre soin, sans s'inquiéter du reste des hommes, cependant nous devons penser que ce que nous remarquons sur un seul point, existe dans l'univers entier. Nous reconnaitrons immédiatement la vérité de cette pensée, si nous parcourons avec bon sens et sagesse l'histoire universelle du monde.

On ne peut être plus affirmatif; et à cette objection de Platon déclarant que l'harmonie des révolutions célestes démontrait invinciblement à l'esprit qu'un Dieu gouvernait le monde, mais que cette conviction était détruite au spectacle des désordres quotidiens désolant l'humanité, Balduin répond :

Quant à nous, les saintes écritures nous avertissent assez qu'il faut reconnaître, même au sein des perturbations des choses humaines, une admirable Providence gouvernant tout avec sagesse. C'est là la souveraine lumière qui doit nous guider dans l'étude de l'histoire.

Sans doute Balduin se prononce ici avec la plus entière bonne foi. Malheureusement des affirmations ne sont pas des raisons, et il ne dit pas un mot pour essayer de concilier l'idée de cette Providence avec celle de notre libre arbitre.

Problème redoutable assurément, qui effrayait Bossuet lui-même et qu'on ne doit envisager qu'avec une extrême réserve. Il ne faut pas en effet que cette idée nous fasse

méconnaître la portée des volontés et des efforts individuels et perdre les hommes de vue pour ne regarder que les faits. Ne serait-ce pas un véritable danger que de ne point laisser à chacun le mérite de ses bonnes actions comme le poids de ses maladresses et la peine de ses fautes ? Deux siècles plus tard après Balduin, il est vrai que Fénelon a dit : « L'homme s'agite et Dieu le mène. » Mais en voyant les folies, les erreurs et les crimes de l'homme, qui oserait sans crainte affirmer que Dieu le mène toujours par la main ? Dieu a donné à l'homme la liberté, l'intelligence, le sens moral, en lui laissant la responsabilité de ses actes. Voilà la part de Dieu dans ses rapports avec l'humanité. Il s'y montre d'une manière médiate par l'intermédiaire de l'homme. C'est ainsi que l'entendait et l'expliquait un grand philosophe contemporain.

« Le mot Providence était bon dans l'histoire universelle de Bossuet, mais non pas dans le sens d'une intervention actuelle de Dieu. Dieu n'intervient pas plus actuellement dans le développement de l'homme que dans la marche du système solaire, et cependant il en est l'auteur. En donnant des lois à l'intelligence humaine, comme il en a donné aux astres, il a déterminé à l'avance la marche de l'humanité comme il a fixé celle des planètes. Voilà sa Providence ; et cette Providence est fatale pour l'humanité comme pour les corps célestes, mais elle l'est d'une autre manière, car loin de compromettre la liberté de l'individu, elle la suppose et n'a lieu que par elle. » (JOUFFROY, *Réflexions sur la philosophie de l'histoire*).

Jouffroy, comme on le voit, ne prétend nullement supprimer l'idée d'une Providence divine. De nos jours,

un écrivain plus hardi s'en passe complètement. Voilà la nouvelle philosophie de l'histoire que cet esprit, amoureux en tout du paradoxe, formule dans son deuxième volume de l'*Histoire d'Israël* : « Le mouvement du monde est la résultante du parallélogramme de deux forces : le libéralisme d'une part, le socialisme de l'autre ; le libéralisme d'origine grecque, le socialisme d'origine hébraïque ; le libéralisme poussant au grand développement humain, le socialisme tenant compte, avant tout, de la justice entendue d'une façon stricte et du bonheur du grand nombre, souvent sacrifié dans la réalité aux besoins de la civilisation et de l'Etat... L'idée exagérée de la Providence particulière, base du Judaïsme et de l'Islamisme a été vaincue par la philosophie moderne, fruit non de spéculations abstraites, mais d'une constante expérience. »

Franchement, si Fr. Balduin n'a pas résolu le problème, est-il téméraire de douter que M. Renan en ait enfin trouvé la solution ?

La seconde question abordée par Fr. Balduin, sans avoir l'importance de la première, ne manque ni d'intérêt ni d'actualité.

Une histoire universelle, vraiment digne de ce nom, doit commencer à l'origine du monde et embrasser tous les temps, tous les lieux, tous les faits. Balduin fait remarquer que la composition d'une histoire ainsi conçue, si elle était facile de son temps, ne l'était guère dans l'antiquité. Il énumère les causes de cette difficulté pour les anciens. Comment, en effet, dit-il, auraient-ils pu commencer l'histoire au berceau du genre humain, puisqu'ils ignoraient ou dédaignaient l'Écriture sainte et les livres de Moïse ? Comment auraient-ils pu embrasser tous

les faits puisqu'ils négligeaient l'histoire de la religion si intimement liée pourtant à l'histoire civile et politique ?

Cette ignorance et ce dédain, involontaires ou réfléchis, il ne se contente pas de les reprocher aux historiens grecs et latins. Il adjure encore, en termes très vifs, les historiens ses contemporains de ne point regarder comme barbare et indigne de leurs études une histoire antique et peu semblable à celle des Grecs et des Romains, celle des Juifs. Ne trouveraient-ils pas là plus de faits que dans celle des Romains qui méritent notre admiration ? L'histoire de la Judée ne présente-t-elle pas une étonnante vicissitude des choses humaines ? Ce sont, en effet, des changements inouis, des incursions de nations et de peuples qui se succèdent comme les flots de la mer. Comment ceux qui ne considèrent point l'ensemble de ces faits auraient-ils une connaissance certaine et complète ? L'intelligence de ce passé n'est-elle pas indispensable ?

Il y plus de trois cents ans, ne l'oublions pas, que cette pressante invitation et cette judicieuse critique sortaient de la bouche de Fr. Balduin. Sa sagacité habituelle ne l'avait pas trompé. Et tout récemment, chose vraiment curieuse, un imposant témoignage était rendu à la sûreté et à la justesse de son jugement sur ce point. Aussi ne puis-je résister au plaisir de citer ces vingt lignes décisives que publiaient, il y a quelques mois à peine, M. Ernest Renan :

« Pour un esprit philosophique, c'est-à-dire pour un esprit préoccupé des origines, il n'y a vraiment dans le passé de l'humanité que trois histoires de premier intérêt : l'histoire grecque, l'histoire d'Israël, l'histoire romaine. Ces trois histoires réunies constituent ce qu'on

peut appeler l'histoire de la civilisation ; la civilisation étant le résultat de la collaboration alternative de la Grèce, de la Judée et de Rome... Ce que la Grèce, en effet, a été pour la culture intellectuelle, ce que Rome a été pour la politique, les Sémites nomades l'ont été pour la religion. »

« Impossible de nier la part d'Israël dans l'histoire de la civilisation. Pas de civilisation moderne sans le christianisme reçu ou combattu, pas de christianisme sans judaïsme, pas de judaïsme sans un petit peuple qui ait sacrifié sa fortune politique à sa vocation religieuse. »

Est-il possible de mettre en relief d'une façon plus énergique et plus saisissante une idée éclosée au XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'esprit de Fr. Balduin ?

Ces deux grands principes posés, Balduin ne se dissimulait pas que ce n'était là qu'une partie de sa tâche. De beaucoup en avance sur son époque, il avait trop bien compris la valeur et la nécessité de la méthode et de la critique historique pour ne pas essayer d'en formuler les règles principales. Il ne s'agit pas pour lui de l'art d'écrire l'histoire ; art difficile dont Lucien et plus tard Mably ont exposé les lois, mais du travail qui consiste à découvrir, à étudier scrupuleusement les sources et à en extraire la science du passé.

« L'histoire telle que je la comprends, c'est lui qui parle, ne pourra pas être exposée dans un style toujours élégant et uniforme ; mais c'est la véritable histoire qu'on demande et non une amplification de rhétorique ou une déclamation d'école. Que ceux qui veulent une continuelle harmonie de mots et une élégance soutenue comme dans l'éloquence, la recherchent, c'est leur affaire ; pour moi, c'est la vérité des faits constants, sin-

cères, simples, purs, que j'exige avant tout dans l'histoire. »

Or, cette vérité si désirable comment la trouver ? Comment l'esprit humain peut-il arriver à la certitude ? Grave question qui soulève encore de nos jours bien des controverses. La loi qui sert de fondement à l'évidence morale réclamée en histoire, se réduit, on le sait, à une seule qui peut être énoncée ainsi : L'homme a une inclination naturelle à reconnaître et à affirmer la vérité, et il ne se laisse aller à l'erreur et à l'imposture que lorsqu'il y sera poussé par des affections ou des intérêts assez puissants pour entraîner sa volonté libre en sens contraire. C'est ce qu'a exprimé d'une façon fort pittoresque un philosophe écossais, Thomas Reid :

« On dit vrai comme l'on mange du pain par appétit ;  
» on ment comme on prend une médecine pour un but  
» particulier et qu'on ne peut atteindre qu'à cette condition. »

Que de tact et de discernement ne faudrait-il donc pas pour discerner la vérité de l'erreur ; pour démêler dans les dépositions des témoins les intérêts ou les affections quelconques, qui aient pu égarer leur intelligence ou pervertir leur volonté ! Balduin n'hésite pas à déclarer que la partie la plus importante et la plus difficile de toute composition historique est la saine et impartiale appréciation des témoins.

L'homme, en effet, quoique né pour la vérité, ne l'énonce pas toujours dans ses discours et dans ses écrits. Il trompe et se trompe. L'erreur et le mensonge sont deux vices qui corrompent la sincérité naturelle du témoignage. Pour y remédier, il faut donc s'assurer que les témoins ne sont pas dupes, qu'ils ne sont pas trom-

peurs. Quoi de plus efficace pour cela, nous dit Balduin, se rappelant fort à propos qu'il est jurisconsulte, que de consulter de préférence les auteurs de notre profession, qui répondent si nettement sur le point en question.

Les jurisconsultes et les lois écrites déclarent que l'autorité des témoins qu'on écoute sur leur déposition verbale diffère de celle des témoignages qu'on lit ou que l'on rapporte, et ils conseillent de croire bien plus aux témoins oculaires qu'aux auditeurs de témoins. Que ferons-nous en histoire?

Là, assurément nous ne pouvons entendre des témoins du présent, mais nous aurons à consulter les témoignages pour les temps passés. L'importance de cette tradition écrite n'échappe pas à Fr. Balduin, et il insiste avec une certaine complaisance sur la nécessité de fixer les règles d'après lesquelles les témoignages des historiens doivent être pesés.

Il faut d'abord se demander où l'historien est né, dans quel temps il a vécu, qu'elle a été sa fortune, sa condition, quelles fonctions il a remplies et surtout quelle était sa moralité. Il faut considérer ensuite :

1° Si l'historien a été acteur? S'il a joué un rôle dans les faits qu'il a racontés? C'est une présomption en sa faveur, mais c'est en même temps une cause de suspicion légitime. N'a-t-il pas dénaturé les faits dans son intérêt particulier; ou s'il a su se défendre des affections égoïstes, n'a-t-il pas sacrifié la vérité à ses amis ou à sa patrie?

2° Vient ensuite l'historien témoin. Celui-là, plus dégagé d'intérêts personnels, inspire en général plus de confiance, mais par cela même qu'il n'a été que spectateur n'a-t-il pas été moins bien informé? Combien de ressorts secrets ont dû lui échapper!

3° Enfin arrivent les historiens auditeurs de témoins, c'est-à-dire ceux qui n'ont point vu les faits et qui les ont recueillis de la génération contemporaine. Il y a déjà lieu ici de craindre quelque altération de la vérité. Car le fait a déjà pu se modifier deux fois : dans la déposition des témoins et sous la plume de l'historien. Mais, si l'on descend au-dessous des auditeurs de témoins, il n'y a plus qu'incertitude et confusion. L'historien n'écrit plus que sur des ouï-dire, sur des traditions qui s'altèrent de générations en générations.

Toutes ces garanties, plus longuement examinées, mais que j'ai voulu abrégé et condenser en quelques lignes, ne sont-elles pas fort judicieuses? et Balduin n'a-t-il pas raison de se ranger à l'opinion d'Aristote, qui dit à propos des témoins : « Les plus sûrs sont les plus anciens, car ils sont non altérés ». Quant à moi, déclare-t-il, je répète que plus le récit d'une chose ancienne est tardif et nouveau plus il a coutume d'être defectueux. Comme le vin que l'on transvase souvent s'évapore davantage et à la fin s'évente ; ainsi la tradition, plus elle s'avance dans le temps, plus elle s'éloigne du vrai et renferme plus d'erreurs.

*Nam et vinum quo magis transfunditur, evanescit magis, tandemque fit vappa.*

A côté des ouvrages laissés par les historiens proprement dits, il y a d'autres sources nullement négligeables : ce sont les relations écrites et au premier rang celles qui portent un caractère officiel. Tels sont les actes des conciles, les registres judiciaires, les procès-verbaux des assemblées publiques, puis les archives rédigées au nom de l'Etat ; par exemple, à Rome, les annales des pontifes, auxquelles ont succédé les journaux

(du latin *acta diurna*). Chez nous, les grandes chroniques de Saint-Denis, les registres du Parlement de Paris, les bibliothèques du Vatican.

L'Eglise primitive elle-même avait ses *scribes* qui laissaient des monuments d'une inaltérable authenticité et qui pourtant étaient accessibles à tous. A ce sujet Balduin rappelle ce mot de Saint Jérôme : « Si l'on nous accuse de mensonge, que l'on consulte nos archives publiques ; les coffres de l'Eglise sont remplis de documents ».

Qui pourrait aujourd'hui le méconnaître ? Combien de curieuses notions éparses dans ces chartes, dans ces matricules (c'est l'expression des juriconsultes), dans ces diplômes que le moyen-âge nous a transmis ! Or, les chartes ont, en histoire, l'autorité qui appartient dans les procès aux preuves par écrit. Ce sont les meilleurs témoignages que l'on puisse invoquer en faveur d'un fait.

Mais pourquoi, se demande Balduin, ne parler que des livres ou des manuscrits ? Est-ce que les vieilles statues et les tableaux, les inscriptions gravées sur les pierres et les médailles, les bijoux et les ustensiles enfermés dans les tombeaux, enfin les titres brodés sur les tapisseries et les tentures ne fournissent point d'abondants matériaux à l'histoire ?

Ces monuments sont en histoire ce que sont les pièces de conviction dans un procès criminel, et le juge doit les examiner avec la plus scrupuleuse attention avant d'interroger les témoins.

Echappés aux ravages de l'homme et aux ruines du temps, ces échantillons des arts et de l'industrie des

(1) Livre I. Rhétorique.

nations qui ne subsistent plus, nous apportent des notions neuves sur leurs habitudes, sur l'état de leur civilisation, sur leurs croyances. Etudiés, comparés, rapprochés de quelques paroles des anciens écrivains, ils nous apprennent à connaître avec un certain degré d'approximation le rôle que ces nations ont rempli, avant de s'éteindre.

Balduin ne semble-t-il pas avoir deviné avec quelle passion seraient un jour interrogés ces précieux débris par l'Académie des Inscriptions, et par les nombreux antiquaires de l'Europe, jaloux d'en tirer les plus ingénieuses conjectures ?

Enfin, aucune des sources de l'histoire ne devait échapper à son esprit investigateur. A l'origine, remarque-t-il, les événements étaient d'abord célébrés dans des poèmes qu'on apprenait par cœur, dans des chants que répétait partout chaque convive, au milieu des festins, et à la louange des hommes illustres. C'est pourquoi Plutarque nous apprend qu'autrefois l'histoire était appelée le plaisir de la table.

Bien que beaucoup de ces chants aient péri, il n'est pas douteux qu'un grand nombre pourtant s'en soit conservé encore. Eghinard raconte en effet que Charlemagne écrivit et transmit à la postérité les chants antiques qui célébraient les hauts-faits et les guerres des premiers rois. Dans les îles nouvellement découvertes de l'Amérique, c'est toujours Balduin qui parle, on trouve des peuplades qui conservent l'histoire séculaire de leur pays, partie en élevant toute espèce de symboles comme les hiéroglyphes si connus des Egyptiens, partie dans leurs chants qu'ils se transmettent l'un à l'autre et qu'ils répètent dans leurs danses, appelées *Areytes*. Je sais,

continue Balduin, que nos compatriotes habitant aujourd'hui leur pays, écrivent leur histoire en la tirant de ces chansons. Je désirerais bien vivement qu'on en fit partout autant.

Ce souhait de Balduin n'est pas resté stérile et sans écho. Du nord au midi, de patients et sagaces chercheurs sont allés écouter sur les lieux mêmes ces chants populaires. Si l'on connaît mieux aujourd'hui l'Espagne du moyen-âge, n'est-ce pas grâce à ces romances que chantaient les fils des Goths en allant combattre les Maures ou après les avoir vaincus? Si l'on a une notion complète de l'état de la Grèce sous la domination des Turcs, n'est-ce pas encore grâce à ces chants recueillis par une main savante? Ce que M. Fauriel avait fait pour la Grèce, M. N. Quellien ne vient-il pas de l'entreprendre pour les Bretons, dont il publiait il y a quelques mois à peine les chansons et les danses?

C'est ainsi qu'une idée, jetée en passant, un germe, si l'on veut, rudimentaire mais fécond, a donné naissance à de remarquables travaux.

Cette analyse du talent de Balduin, envisagé à un point de vue spécial, paraîtra sans doute un peu longue, mais j'avais à cœur de montrer toute la portée, toute la rectitude de son jugement si perfectionné par l'étude, si affiné par l'ardent amour de la vérité.

Dans ses considérations fort complètes et fort sages sur les qualités et les devoirs de l'historien, Balduin avait seulement, il faut bien le reconnaître, fait œuvre de critique. Il ne s'agissait plus que de mettre en pratique ce qu'il avait enseigné. Il eut enfin la bonne fortune de pouvoir prêcher d'exemple et de prouver qu'il possédait sur l'histoire même de l'Europe les connaissances

qu'il reprochait si vivement aux autres de tenir en coupable mépris. Le mariage de Charles IX, roi de France avec Isabel d'Autriche venait d'être conclu et célébré à Paris dans tout l'éclat et la pompe de fêtes splendides. Or, à cette époque, nous l'avons vu, Balduin était professeur de droit dans la ville d'Angers et fut chargé de prononcer « un panégyric, un discours solennel pour le dict mariage du Roy ».

Il s'excuse tout d'abord et rappelle qu'il n'est pas en son auditoire ordinaire, où cette matière se traiterait en latin. Son auditoire ne se plaint vraisemblablement pas qu'il l'eût fait en français. Quant à nous, nous en devons nous féliciter ; car c'est un des rares écrits que Balduin composa dans sa langue maternelle. De plus, il est introuvable aujourd'hui, et on le chercherait vainement ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale. C'est donc à l'inépuisable obligeance de M. Léopold Delisle que je dois de pouvoir en parler.

Ce *panégyric*, pris au sens antique et primitif du mot, n'est qu'une harangue devant une nombreuse assemblée. C'est une véritable thèse historique pour établir que les Rois de France, « Depuis qu'ils ont laissé l'Empire en » Allemagne, que l'on scait avoir esté joint à la couronne de France pendant bien longtemps, ont toujours » désiré avoir une estroicte alliance avecques le dict » Empire, et de la renouveler souvent par mariages, » comme chose grandement importante pour les deux » Estatz et pour le repos et défense de toute la chrestienté ».

Balduin remonte au mariage du Roi Robert, fils de Capet et arrive à celui de Charles VI avec Isabel de Bavière, qu'il juge en ces termes : « Après Brunehilde

» l'Espaignolle, il n'y eust possible jamais Royne, femme de Roy, plus pernicieuse à ce royaume ».

Bien que Balduin se défende de tout esprit de flatterie, bien qu'il dise formellement : « La jurisprudence m'a » appris à hayr toutes ces langues à louange, qui font » mestier et marchandise de flatter, de mentir, d'emballer et de beffler, et confessons tout ce déguysment de » vérité estre un crime de faux et non pas une rhétorique d'advocat, comme on veult dire, ains plus tot » une impudence de prostituée, » le souvenir de ces deux princesses étrangères lui est une matière opportune pour tourner un compliment à l'adresse de la jeune Reine.

« Comme l'Espagne, six vingt ans après sa malheureuse Brunechilde, a donné à ce royaume pour récompense et réparation Madame Blanche de Castille, aussi l'Allemagne aujourd'hui, sept vingt ans après la dicte Isabel de Bavière, nous donne une sienne aultre Isabel d'Autriche. » Afin de prouver que le roi Charles IX ne pouvait trouver en Europe une Maison plus grande et plus illustre pour s'y allier, il remonte aux origines de la Maison d'Autriche (1).

Il établit ensuite avec une grande érudition comment Rodolphe fut le fondateur de la seconde Maison d'Aus-

(1) Il donne subsidiairement l'étymologie de ce mot : Quant au nom d'Autriche que l'Allemagne dict et escript *Osterreich*, le mot signifie un royaume oriental, comme ceste seigneurie l'est par le regard de l'Allemagne, et auparavant il y en eust une aultre de même nom, par le regard de notre France. Car ce qui est maintenant nommé Lorraine, jadis était appelé Autriche, et en nos plus anciennes chroniques d'Annonius, toujours on la nomme aussy simplement en latin *Austria*, et estoit lors un Royaulme que l'on nommoit aussy Austrasie, et souloit estre le partage d'un fils de France.

triche, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, et comment tous ses successeurs tinrent à honneur de s'allier à la Maison de France, comme celle-cy avec la maison d'Autriche, jusqu'à l'avènement du Roy Charles IX.

Il parle incidemment du mariage de Philippe, fils de Maximilien, avec Jeanne, héritière de Castille et d'Aragon, et comment avec Charles-Quint, ceste Maison d'Autriche fust bientôt enrichie et eslevée en une merveilleuse puissance et grandeur.

Passant successivement en revue les traités d'Arras, de Trente, de Blois, de Paris, où furent conclues alliances par mariage avec ces deux puissantes Maisons, il en tire cette conclusion toute politique : « que l'Autriche » estant alliée avecque la couronne de France c'est bien » pour commander à toute l'Europe ».

Ces alliances répétées lui paraissent avoir quelque chose de providentiel, et il cite à ce propos ce fait de Léopold, duc d'Autriche, de la 1<sup>re</sup> branche, qui fonda en sa ville de Vienne un monastère qu'il nomma : « Champ » de fleurs de lis. Il avait porté les armes en France » contre les Albigeois, soubz la cornette du Roy Philippe- » Auguste, ou de son lieutenant Simon de Montfort. » Mais quand on dira qu'il aurait comme préveu qu'il » viendrait une aultre Maison d'Autriche, laquelle aurait » grande accointance avec nos fleurs de lis, on ne dira » rien qui ne soit advenu et que je n'aye desjà vérifié.»

Au milieu de cette cérémonie et avant que sa voix cède (ce sont ses expressions) au bruit des clairons, trompettes et artillerie, signes de l'allégresse générale, Balduin n'oublie pas que la France est déchirée depuis longtemps par les guerres de religion. Il termine donc en exprimant cette espérance que la venue de la nou-

velle Reine Isabel mettra quelque ordre (si mis y peut estre par main d'homme), dans un chaos si confus et si désespéré (1).

En résumé, cette harangue en français n'est pas seulement une pièce d'éloquence ; elle renferme de curieux documents, circonscrits sans doute, sur un point de l'histoire diplomatique de la France.

Un autre mariage devait quelques années plus tard faire prendre encore au jurisconsulte de profession la

(1) Les dernières paroles de Balduin ne devaient pas demeurer une flatterie de circonstance.

Cette jeune princesse, en effet, dans la cour des Valois, théâtre des plus honteux scandales, fut toujours le modèle de toutes les vertus. Elle fut aussi la seule qui resta étrangère à l'horrible forfait de la St-Barthélemy.

• Comme cette très belle, très vertueuse, très bonne et très dévote princesse (c'est Brantôme qui parle ainsi) étoit tenue à l'écart par son mari, que cependant elle aimoit fort, on raconte que s'étant allée coucher, la veille de la St-Barthélemy, sans rien savoir, et ne s'étant éveillée qu'au matin, on lui dit à son réveil le beau mystère qui se jouait : « Hélas ! dit-elle soudain, le Roy mon mary le sait-il ? — Oui, Madame, répondit-on ; c'est lui-même qui le fait faire. — O mon Dieu ! s'escria-t-elle, qu'est cecy ? et quels conseillers sont ceux-là qui lui ont donné tel avis ? Mon Dieu ! je te supplie et te requiers de lui vouloir pardonner : car si tu n'en a pas pitié, j'ay grand peur que cette offense ne luy soit pas pardonnée. Et soudain demanda ses Heures et se mit en oraison et à prier, la larme à l'œil.

• Après la mort de Charles IX, retirée à Vienne, elle demeura religieusement fidèle à sa mémoire, ne voulant entendre à aucun autre mariage, répandant de loin presque tout ce qu'elle possédait en aumônes et en charités sur la France et consacrant elle-même le reste de ses jours aux veilles, aux jeûnes, aux oraisons, dans un couvent de Clarisses qu'elle avoit fondé à côté de sa demeure. Elle espérait ainsi par ses pénitences faire pardonner le crime de son mary. » — Brantôme, *Dames illustres*, discours VIII.

plume de l'historien. Voici à quelle occasion : Catherine de Médicis avait songé pendant longtemps à marier avec la Reine d'Angleterre Elisabeth, son fils le duc d'Anjou, qui fut plus tard Henri III. Dépitée de voir sa diplomatie échouer de ce côté et ses ambitieux projets définitivement avorter, elle tourna toutes ses vues du côté de la Pologne, dont elle voulait la couronne sur la tête de son fils. Le moment était propice. La reine de Pologne venait de mourir, et le roi Sigismond-Auguste gravement malade était menacé de mort prochaine. Sans hésiter un instant, Catherine mande auprès d'elle Jean de Monluc, évêque de Valence, dont elle connaissait de longue date toute l'habileté. Dans des circonstances aussi délicates c'était assurément l'homme qu'il lui fallait. « Esprit » fin, rompu et corrompu autant pour son savoir que » pour sa pratique, nous dit Brantôme, Monluc avait » esté de sa première profession jacobin, et la feue reine » de Navarre, Marguerite, qui aimait les scavants et » spirituels, le cognoissant tel, le deffroqua et le mena » avec elle à la cour, le poussa, le fit employer en plu- » sieurs ambassades ; car je pense qu'il n'y a guère pays » en Europe, où il n'y ayt esté ambassadeur et en négocia- » tion, ou grande ou petite, qui fut son premier avan- » cement. On le tenait luthérien au commencement et » puis calviniste, contre sa profession épiscopale, mais » il s'y comporta par bonne mine et beau semblant ». (BRANTÔME, t. IV, p. 45).

En de pareilles mains l'affaire ne pouvait manquer de réussir. Monluc envoie tout d'abord des éclaireurs pour sonder le terrain et circonvenir la place. Mais une fois Sigismond-Auguste mort, en juillet 1572, malgré ses soixante-dix ans et ses infirmités, Monluc n'hésite pas à

partir lui-même. Il demande et obtient pour auxiliaires dans cette délicate besogne plusieurs personnages importants. Parmi eux se trouvaient Scaliger, dont la science était citée dans toute l'Europe, et Pierre Ramus, l'énergique adversaire d'Aristote.

Il leur donne à tous rendez-vous dans la ville de Strasbourg. Mais la peur fait renoncer Scaliger à ce voyage, et l'infortuné Ramus périt bientôt dans la Saint-Barthélemy.

Quant à Monluc, ces déconvenues ne l'arrêtent pas. Après mille obstacles et de grands dangers, il arrive en Pologne. Sa patience, sa ruse, son éloquence triomphent de toutes les hésitations et de toutes les cabales. La diète réunie à Varsovie proclame Henri de Valois, Roi de Pologne.

Le rôle de Monluc était fini ; celui de Balduin allait commencer. En effet, le nouveau roi de Pologne le mande à Paris, le charge de répondre à Zamoyski, chef de l'ambassade polonaise, le nomme conseiller d'Etat, et le choisit pour l'accompagner, afin de lui confier la réorganisation de l'Université de Cracovie. Ces honneurs inespérés, dédommagement tardif de toutes ses déceptions et des amertumes de sa vie, stimulent à nouveau son ardeur pour l'étude.

Il se met à l'œuvre ; et dans l'espace de quelques mois traduit en français : *l'Histoire des Roys et Princes de Pologne*, contenant l'origine, progrès et accroissement de ce royaume, depuis Lech, premier fondateur d'iceluy jusques au Roy Sigismond-Auguste, dernier décédé, avec les illustres et excellens faits desdits Roys et Princes, tant en paix qu'en guerre. Composée en latin et divisée

en xx livres, par magnifique sieur Jean Herburt de Fulstin, Castellan de Sanoc, etc. (1).

Naturellement Fr. Balduin s'empessa d'offrir son travail au Roi de Pologne, avec une longue et respectueuse dédicace, dont voici quelques extraits : « Bien que pour la précipitation et briefveté du temps cette traduction n'ait peu recevoir sa perfection requise; j'ay néanmoins prins ceste hardiesse, Sire, de vous la présenter, pour tesmoigner la dévotion et bonne volonté que j'ay de vous faire très humble service ; ne me souciant pas beaucoup du jugement d'autruy, pourveu que je cognoisse mon labeur vous estre agréable. A la lecture de laquelle histoire, Sire, vous verrez quels ont esté vos prédécesseurs, leur justice, piété, fidélité, et comme par une bonne union et concorde des Estats, et par l'entretènement de leurs loix et bonne police, ce royaume est parvenu de petits commencemens à ceste grandeur et splendeur qu'il a pour le jourd'huy. Pour la conservation et augmentation de laquelle vous avez esté divinement appelé par un commun consentement de tous les dicts Estats, à leur grand contentement, et à la louenge éternelle de ceste vostre tant noble et illustre Maison de France. Laquelle en ces derniers jours a esté comme une pépinière, qui a produit et eslevé des Roys et Roynes aux florissans Royaumes de France, Espagne, Navarre, et récemment vous, Sire, à celuy de Poloigne. Auquel semble estre advenu par une divine providence, que tout ainsi que nos annalles racomptent les premiers François estre sortis jadis de ces régions septentrionalles du levant, pour venir en Gaule fonder ceste très puissante monar-

(1) Cet ouvrage fort rare se trouve à la Bibliothèque d'Arras.

chie. Aussi maintenant par une contraire révolution après tant de siècles, les mesmes François sortans de Gaule s'en aillent sous vostre heureuse conduite et bon augure ès mesmes contrées renouveler la mémoire de leur nom glorieux. et y dresser des trophées de leur vaillance et hardiesse ».

Viennent ensuite les éloges de MM. de Monluc, de Nouailles, de Lansac, qui avaient si heureusement négocié et décidé cette élection du duc d'Anjou, à laquelle Catherine de Médicis attachait tant de prix.

Cette traduction, dernière œuvre sortie de la plume de Balduin, fut aussi la dernière marque de reconnaissance qu'il put donner au duc d'Anjou, qui n'avait jamais hésité à le protéger. De son côté, Balduin ne se montra jamais ingrat et mit souvent son talent au service de son puissant protecteur. Ce qui le prouve, c'est un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (N<sup>o</sup> 9,864, in-folio) et qui porte ce titre : *Traité de la grandeur et excellence de la Maison d'Anjou.*

Ce manuscrit contient deux pièces ; la seconde est intitulée : Les chapitres et arguments sommaires des quatre livres de Fr. Balduin : De la grandeur et excellence de la Maison d'Anjou.

Le premier livre devait montrer que la Maison d'Anjou est royale ;

Le deuxième, raconter les services rendus à la France par la Maison d'Anjou ;

Le troisième, expliquer quelques grandes questions de droit, débattues en la Maison d'Anjou ;

Le quatrième, exposer et réfuter quelques grandes erreurs admises dans les mémoires d'Anjou, que l'on tenait pour les plus authentiques.

Est-ce là le plan d'un ouvrage que Balduin se proposait d'écrire, ou le sommaire d'un livre qu'il avait composé ? Dans la seconde hypothèse, il est à craindre que ce livre aujourd'hui perdu ne soit jamais retrouvé.

Quelle que puisse être la nature de cette perte, il en est d'autres assurément plus regrettables. Balduin lui-même ne cessa de le déplorer dans plusieurs de ses lettres. Il s'agit des nombreux manuscrits qu'il avait rédigés sur l'histoire ecclésiastique, dès les premières années de sa jeunesse.

En 1547, se rendant de Genève à Heidelberg, il est attaqué en route, ainsi qu'il le raconte, par une bande de Huguenots, qui le dépouillèrent de tout ce qu'il possédait, et lui enlevèrent des tables et des mémoires, préparés après beaucoup de travail, pour une histoire de l'Eglise.

En 1562, à son retour d'Italie, où il était allé pour assister au Concile de Trente, il trouve à Paris sa bibliothèque et ses notes mises au pillage.

En 1569, Gaspar Barchini, célèbre jurisconsulte de Milan, lui écrit qu'on l'attend à Rome, pour écrire sur l'antiquité chrétienne ; et Balduin lui répond avec la plus grande tristesse qu'une odieuse faction (les calvinistes) vient de lui dérober sans vergogne les divers commentaires qu'il avait laborieusement colligés (*quos magno labore comparaveram indicibus commentarisque spoliavit*).

Ne semble-t-il pas vraiment que tous ses manuscrits sur l'histoire sacrée aient été condamnés à périr avant de voir le jour ?

Les seuls fragments, ou plutôt les seuls débris que nous ayons encore de tant de veilles et d'études sont ses annotations insérées dans deux traités : l'un de Saint-

Optat contre le schisme qui désolait l'Eglise Africaine au IV<sup>e</sup> siècle; l'autre de Victor d'Utique sur les persécutions des Vandales en Afrique.

Elles sont remplies d'une si curieuse érudition, qu'elles suffisent pour faire apprécier ce que valaient les richesses historiques qu'un aveugle et cruel fanatisme a impitoyablement détruites.

Les divers travaux de Balduin sur la province d'Artois, sur la Maison d'Autriche, sur la Maison d'Anjou, sa traduction de l'*Histoire de Pologne*, ses nombreux commentaires sur l'histoire ecclésiastique, les manuscrits qui nous restent de lui (généalogies et autres mémoires sur le droit et appartenances d'anciennes nobles familles de France, d'après La Croix du Maine) étaient, à n'en pas douter, autant de matériaux recueillis en vue d'une histoire universelle qu'il se proposait de composer. L'étude approfondie qu'il avait faite des historiens grecs et latins, principalement de Tite-Live, de Tacite, de Polybe, d'Ammien Marcellin, celle des historiens de l'Eglise qu'il feuilletait sans cesse, et pardessus tout ces principes de méthode et de critique historique dont il avait saisi tous les avantages et tous les secrets, lui permettaient de croire que plus que personne il était capable de réaliser cette œuvre capitale.

Lui-même semble avoir voulu nous faire la confidence de ses projets. « S'il y eut jamais, dit-il, une époque où tous les matériaux d'une histoire universelle dussent être réunis, c'est dans la nôtre plus que dans toute autre. Aujourd'hui, en effet, les choses dont nous parlons sont conduites à ce point que le dénouement du drame paraît être arrivé. Les anciens n'ont pu en voir et en raconter, pour ainsi dire, que la protase et l'épîtase ;

pour nous, nous en voyons presque la catastrophe, puisque nous pouvons réunir et le principe et la fin de l'histoire. »

Ce principe et cette fin ne sont évidemment autre chose pour lui que la venue de Jésus-Christ.

Ici encore, l'autorité de deux grands écrivains modernes, l'un Allemand, l'autre Français, vient confirmer cette assertion de Fr. Balduin.

Frédéric Schlegel voulant faire ressortir la nécessité historique de Jésus-Christ, s'exprime ainsi : « Otez Jésus-Christ de l'histoire et vous la dissolvez, vous lui enlevez son lien, son ciment intérieur ; » et quelques années plus tard M. Victor Cousin : « Une histoire universelle n'était possible qu'avec le christianisme, qui n'apprécie l'importance des individus et des empires que par leurs rapports avec le service de Dieu. »

Si nous savons quelle devait être l'idée dominante toute l'histoire universelle composée par Balduin, nous savons aussi combien il en avait sagement préparé le plan. Mais cette histoire n'a pas été faite et nous ne pouvons avancer sur le mérite et la valeur qu'elle aurait eus que de simples conjectures. Par contre, ce que nous pouvons affirmer en toute assurance, c'est qu'il consacra toute sa vie à montrer que l'alliance de l'histoire et de la jurisprudence est indispensable, et que toutes deux deviendraient bientôt stériles si on les condamnait au divorce ; c'est qu'à ses yeux l'histoire ne doit pas rester exclusivement spéculative, et que sa première utilité est de servir à la pratique des affaires. En maintes circonstances il déclare que rien ne serait plus désirable que de voir s'ouvrir des écoles où l'on enseignât les sciences politiques et où l'on formât des hommes à la direction des

affaires publiques. C'est sous le patronage du chancelier Michel l'Hôpital qu'il voudrait mettre cette nouvelle création. « J'espère, lui écrit-il, que le poids de votre autorité ne nous fera pas défaut et que, grâce à elle, la France verra un jour s'ouvrir une école semblable à celle qu'établit à Athènes Mnésiphile, précepteur de Thémistocle, et qui eut pour successeur l'illustre Solon. Votre grandeur n'ignore pas ce que l'on doit attendre d'une telle école, afin que désormais il n'en sorte pas des orateurs comme ceux dont parle le vieux poète : pleins d'inexpérience et de sottise et devant perdre l'Etat. Il faut, au contraire, qu'elle produise des hommes pratiques, tels que le réclament la France et la condition qui est faite en notre temps aux personnes politiques et privées, ainsi qu'aux tribunaux. »

Deux principes caractérisent donc très nettement ces conceptions de l'historien philosophe :

1° Revendiquer l'étroite union de l'histoire et du droit ;

2° Faire de l'expérience, c'est-à-dire de l'histoire, le principal fondement de la science politique.

Que de bon sens et de profondeur dans ce second principe ! En effet, tout esprit vraiment politique reconnaîtra que c'est dans l'histoire qu'il doit chercher les origines et les causes de notre tempérament national. C'est là qu'il recueillera la suite des faits qui constituent la vie morale de la nation. Il trouvera, ou du moins il essaiera de trouver l'explication de chaque événement dans les mœurs, dans les idées, dans les institutions et même dans tout ce qui a vécu et duré avant nous, et puisera ainsi dans le passé des leçons pour l'avenir.

Les abstractions et les théories nébuleuses sont choses

stériles. La politique abstraite, pas plus que la morale abstraite, ne saurait mouvoir les hommes. Il n'y a de puissant et de fécond, Balduin l'a fort bien compris, que la politique vivante (qu'on me passe cette expression) ayant pour objet des intérêts réels, concrets, définis. Dédaigneuse de vaines et chimériques formules, elle reste constamment sur le terrain des faits et se garde bien de rêver la création *à priori* d'une société idéale et métaphysique.

Rien de plus sage assurément ! Aussi, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'école positiviste d'Auguste Comte n'a pas eu d'autre visée que de constituer une politique vraiment scientifique, fondée sur l'étude expérimentale des faits sociaux. M. Henri Taine l'a suivi dans la voie qu'il avait ouverte, et l'on sait avec quelle ardeur passionnée et quel merveilleux talent.

Tout ce qu'a pressenti et souhaité Balduin s'est donc réalisé. La requête même qu'il adressait en 1561 à Michel de l'Hôpital, plus heureuse que beaucoup d'autres, n'est pas restée éternellement enfouie dans de poudreux cartons. On ne l'en a tirée, il est vrai, qu'après trois siècles ; mais enfin, de nos jours, une grande école des sciences politiques a été créée, qui a organisé la science politique dans le sens le plus positif et le plus concret : elle a pris pour instrument l'expérience et pour base l'histoire.

En présence de ces résultats si sérieux et si concluants, tous les éloges qu'on voudrait faire de la clairvoyance et de la perspicacité de Fr. Balduin ne seraient-ils pas véritablement superflus ?





LES ARTS ET LES MÉTIERS DU VIEIL ARRAS.

---

# MATHIAS D'ARRAS

ARCHITECTE DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. L. CAVROIS

Membre résidant.

---

*Fabri panta malleo  
Hanc saxa molem construunt  
Artisque juncta rebus  
Locantur in fastigio.*

(Hymne d'une Dédicace).

**E**n rédigeant cette notice, je tiens à faire remarquer que je me considère, sous ce rapport, comme l'exécuteur testamentaire de notre regretté collègue, M. de Linas, qui m'en avait suggéré la pensée, il y a déjà longtemps, mais dont diverses circonstances ont retardé l'exécution.

Le point de départ de cette étude est absolument net et précis : c'est une pierre tombale qui existe encore aujourd'hui dans la cathédrale de Prague, capitale de la Bohême, et qui porte cette inscription gravée en caractères gothiques, tels qu'une photographie ci-jointe vous les représente.

Nous allons d'abord en transcrire le texte, selon la

méthode épigraphique, ligne pour ligne et avec les abréviations qu'il contient.

*Mathias natus de Arras civitate  
Frācie p' m̄gr̄ fab'ce h' ecce quē Karo  
lus IIII p̄cc̄ marchio Moravie cū.  
elect̄is fu'at ī regē rōnor. ī avinione  
abide adduxit ad fabcādū eccām  
ista. quā a fudo īcepit. aṅo. D. M.  
CCC XLII erexit us : ad anū. LII. in  
quo obiit -!---*

Nous proposons de lire ce texte de la manière suivante :

*Mathias natus de Arras civitate  
Francie primus magister fabricis hujus ecclesie quem Karo-  
lus IIII<sup>s</sup> princeps marchio Moravie cum  
electus fuerat in regem romanorum in Avinione  
abinde adduxerat ad fabricandum ecclesiam  
istam quam a fundo incepit anno Domini M  
CCC XLII erexit usque ad annum LII in  
quo obiit.*

Voici la traduction de cette inscription :

Mathias, né à Arras, ville de France,  
Premier architecte (1) de cette église,  
Que Charles IV, grand Margrave de Moravie,  
Quand il fut élu roi des Romains à Avignon,  
En ramena pour construire cette église  
Dont il commença la fondation l'an du seigneur 1342 ;  
Il l'érigea jusqu'à l'année 52 dans laquelle il mourut.

Quel est ce personnage du nom de Mathias auquel la ville d'Arras a eu l'honneur de donner le jour ? Qu'a-t-il fait, et par suite de quelles circonstances est-il devenu le

(1) *Mot à mot* : premier maître de la construction de cette église.



MATHIAS NATVS DE ARRAS NITANT  
FRANC' P' MGR FABR' H' CURE QUE LANTO  
LUS M' P' MARCHIO MORAME CŪ  
ELNIS FOLAT IREGE TONOR IANNOIE  
ABIDE ADDVXIT AD FABRADŪ ETAM  
ITA QUA A SUDO IEPIT ANO D' M  
CCC PLI ANEIT VŒ AD ANŪ M M  
quo obiit

PIERRE TOMBALÉ DE MATHIAS D'ARRAS

dans la Cathédrale de Prague.



premier architecte de la cathédrale de Prague ? Ce sont autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

Mathias, né à Arras vers le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, ne nous est connu que par son *nomen*, comme on disait au moyen-âge. Beaucoup de personnages de cette époque, cités dans les chartes, dans les manuscrits comme dans le Nécrologe de l'abbaye de St-Vaast, n'avaient pas d'autre dénomination. Aussi, à défaut du *Cognomen*, qui devait les individualiser, on prit l'habitude d'ajouter à leur nom une autre indication, telle que le lieu de leur origine. C'est ainsi qu'on a dit : Gautier d'Arras, Hues d'Arras, Jehan d'Arras.

L'Artois était alors gouverné par la comtesse Mahaut, « fille de Robert II, le chevaleresque vaincu de Courtray, veuve d'Othon, comte de Bourgogne, qui se plut à encourager les arts et à combler les artistes de ses faveurs, » comme l'ont établi des documents récemment publiés (1). C'est sous cette heureuse influence que se fit l'éducation de Mathias d'Arras et que se développèrent les facultés de son génie naissant.

Il consacra principalement sa vie à l'architecture sacrée, mais il dut le faire, comme c'était l'usage alors, en s'enrôlant dans ces grandes associations de constructeurs d'églises qui embrassaient une sorte de vie religieuse et jouissaient, à ce titre, de certains privilèges. Mathias, en effet, est représenté sur son tombeau portant les cheveux ras au milieu du front ; ceux des côtés, ainsi que sa barbe, sont longs et bouclés. Son costume, dont on ne voit que la partie supérieure, a la forme monasti-

(1) J.-M. Richard, *Art chrétien*, nouvelle série, tome IV, p. 337.

que ; on y reconnaît la coule ou froc, espèce de petit manteau couvrant les épaules au-dessus de la tunique. Enfin, sur un écusson où l'on aperçoit la trace d'un compas renversé, se détache très visiblement une truclle, signe non équivoque de sa profession.

Qu'étaient ces corporations maçonniques du moyen-âge, dans lesquelles certains auteurs ont voulu découvrir, bien à tort, les origines de la franc-maçonnerie ? Leurs membres, ainsi qu'on l'a fait justement observer, « loin d'être hostiles à l'Eglise et à la papauté, en étaient les enfants les plus dévoués et les plus respectueux. D'après leurs statuts, ils devaient fréquenter les sacrements, et mettre leurs travaux sous la protection d'un saint patron. Ils n'avaient pas même de secrets professionnels dont l'enseignement aurait été interdit aux profanes. On ne remarque dans leurs œuvres aucun mode particulier de construction qui n'ait été connu des autres architectes qui n'étaient pas affiliés à leur congrégation. Les compagnons nouvellement admis recevaient, il est vrai, communication de certains signes secrets ; mais ils n'avaient pour but que de faire reconnaître les affiliés dans les loges étrangères et d'empêcher l'admission des intrus qui n'auraient point subi l'apprentissage exigé. Ces signes secrets, dont la franc-maçonnerie politique et religieuse a pu s'emparer plus tard, et qui consistaient dans certains mots d'ordre, dans la manière de saluer et de se presser la main, n'étaient originairement qu'une sorte de diplôme de capacité qui ouvrait accès au compagnon dans toutes les corporations étrangères à son pays. En 1278, le pape Nicolas III accorda une bulle d'absolution à la grande loge de Strasbourg, d'où dépendaient vingt-deux loges de France et d'Allemagne et où

se perpétuaient les meilleures traditions de l'art chrétien » (1).

Du reste, dans ces siècles de foi, des personnes de tout rang prenaient part à la construction des églises, sans même être affiliées à aucune corporation. C'est ce que nous montre une lettre d'Aimoïn, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, qui écrivait en 1145 aux moines de Tutteberg : « C'est un prodige de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance, habitués à une vie molle, s'attacher à un chariot et traîner des pierres, de la chaux, des pièces de bois et tout ce qu'il faut pour le saint édifice. Parfois, mille personnes, hommes et femmes, sont attelés à un seul chariot, tant la charge est pesante, et cependant on n'entendrait pas le plus léger bruit. Quand ils s'arrêtent en route, ils se parlent, mais seulement de leurs péchés, dont ils se confessent avec larmes et prières. Alors les prêtres les exhortent à déposer leurs haines, à remettre les dettes, et si quelqu'un se trouve endurci au point de ne vouloir pardonner à ses ennemis, il est aussitôt exclu de la sainte compagnie » (2).

Voilà les conditions dans lesquelles Mathias fut élevé et instruit dans l'art où il devait acquérir une véritable célébrité. Il est juste d'ajouter aussi que les circonstances l'ont merveilleusement servi, comme on le verra par la suite de ce récit.

C'est à l'épiscopat de Pierre Roger, qui devait devenir pape sous le nom de Clément VI, qu'il convient de rattacher le commencement de la brillante carrière de

(1) M. le chanoine Corblet, *Revue de l'art chrétien*, 1863. Tome VII, p. 513.

(2) *Revue de l'art chrétien*, 1862. Tome VI, p. 403.

Mathias. On sait que Pierre Roger, originaire de Limoges, était abbé de Fécamp, en Normandie, lorsqu'il fut appelé à l'évêché d'Arras, en 1328. Doué d'une intelligence peu commune, il sut tout à la fois donner une excellente direction à son diocèse et remplir encore d'autres fonctions publiques auxquelles l'appela le roi Philippe VI de Valois, qui le nomma garde des sceaux (1). C'est lui également qui, plus tard, envoya des légats d'Avignon à Arras pour chercher à réconcilier la France et l'Angleterre, et où il obtint du moins une trêve de deux ans (2).

Combien de temps Pierre Roger fut-il évêque d'Arras? Les auteurs ne s'accordent pas sur le nombre d'années qu'il passa dans notre ville. Il semble pourtant qu'un événement rappelé par nos historiens d'Artois aurait dû permettre de trancher depuis longtemps la difficulté. Sans doute notre évêque d'Arras avait été promu à l'archevêché de Sens, en 1329, mais il est bien certain qu'il n'accepta pas ce poste, car nous le voyons figurer encore, avec son titre ancien, dans la cérémonie du baptême de Louis de Mâle, futur comte de Flandre et d'Artois, qui eut lieu près de Bruges, le 25 novembre 1330 (3). « *Anno 1330 coram adfuit Petrus episcopus Atrebatensis quando Ludovicus Maleanus dictus, comes Flandriæ, baptisatus est in vico Malæa. juxta Brugas, VII calend. decemb. ejusdem anni* », nous dit le *Gallia Christiana* (4).

Pierre Roger ne quitta donc Arras qu'en 1331 pour devenir archevêque de Rouen (5) et passa par conséquent

(1) *Biographie universelle de Michaud*, tome ix, page 23.

(2) *Gazet, Hist. eccl.*, p. 125.

(3) Bultel, p. 10. — J. Meyer, *Annales*, p. 134.

(4) Tome III, *Atrebatensis*.

(5) Ferry de Locre, *Chronicon*, p. 454.

trois années dans notre ville ; ce séjour, sans être long, lui suffit pour connaître à fond les hommes et les choses de son temps. Son attention fut naturellement et nécessairement appelée sur l'état de sa cathédrale, à laquelle il portait un intérêt particulier, comme le prouvent la fondation d'une chapelle dont il voulut la doter (1), les divers embellissements qu'il y fit et les avantages spirituels qu'il lui accorda, au témoignage de Ferry de Loche (2). Ce magnifique monument, vieux déjà alors de trois cents ans, demandait une restauration générale. Un plan d'ensemble de reconstruction fut-il alors mis à l'étude ? Nous ne sommes pas autorisé à l'affirmer, mais divers indices nous permettent de le supposer. Il fut décidé, en effet, que le chevet et les transepts de la basilique seraient conservés et qu'on ferait tous les sacrifices nécessaires pour ne pas démolir ce vénérable asile du XI<sup>e</sup> siècle dans lequel avait eu lieu le miracle de la Sainte-Chandelle : le fait est qu'il subsista jusqu'à la Révolution. Mais en même temps, on dut songer au remplacement du vaisseau principal qui menaçait ruine et pour le maintien duquel il n'y avait pas lieu de faire de dispendieuses réparations. Quel fut le premier auteur de ces plans dont l'exécution ne se fit guère attendre, puisque c'est dans le cours même du XIV<sup>e</sup> siècle qu'ils furent réalisés, sous les successeurs de Pierre Roger enlevé trop tôt au siège d'Arras pour y accomplir les vastes projets qu'il avait formés ? Nous pensons avec notre savant M. de Linas, dont j'ai placé le nom au frontispice

(1) *Histoire du Chapitre d'Arras*, par Fanien.

(2) *Antiquæ ecclesiæ suæ Atrebatensi plurima ornamenta, indulgentiasque concessit. Chronicon*, p. 465.

de ce travail, nous pensons, dis-je, que l'auteur de ces plans était Mathias, et nous en trouverons la preuve lorsque nous comparerons les deux cathédrales d'Arras et de Prague, dont je suis parvenu à me procurer une description que nous mettrons plus loin sous les yeux même de nos lecteurs.

Mais pour ne pas anticiper sur les événements, continuons à suivre Pierre Roger, qui garda toujours une affection spéciale pour Arras. L'un des premiers actes de son pontificat ne fut-il pas d'accorder des indulgences à la Sainte-Manne (1) et de consacrer à nouveau le culte du Saint Cierge ! (2)

Il portait pour armoiries un *écu chargé d'une bande accompagnée de trois roses au-dessus et au-dessous* (3), et il y ajouta cette devise qu'il conserva : *Rosa atrebatensis*. Engelgrave, copié par Moréri et de Vallemont, le désignent ainsi : « *Atrebas. insignia rosæ. — Artésien, il avait des roses pour armes.* » (4)

Il est assez probable que cet écusson venait de son père, Guillaume Roger, seigneur de *Roziers*, dans le Limousin : c'étaient donc des armes parlantes, auxquelles il avait joint le souvenir de son premier siège épiscopal.

Quoiqu'il en soit, il partit pour l'archevêché de Rouen en 1331, et attacha probablement notre architecte Mathias à sa personne, car nous allons les retrouver ensemble à Avignon au moment où Pierre Roger, devenu cardinal, y fut élu Souverain pontife sous le nom de Clément VI, le 7 mai 1342. La cérémonie du couronnement se fit avec la

(1) Gazet, *Histoire ecclésiastique*, p. 196.

(2) *Cartulaire de N.-D. des Ardents*, p. 68.

(3) Gazet, p. 125.

(4) *La prophétie de la succession des Papes*, par Cucherat, p. 112.

plus grande pompe le jour de la Pentecôte, en présence de plusieurs princes, parmi lesquels se trouvait le futur empereur d'Allemagne, Charles IV de Luxembourg, qui n'était encore à ce moment que margrave de Moravie, mais que le nouveau pape fit nommer roi des Romains. Il est important, pour l'intelligence de l'épithète que nous avons transcrite ci-dessus, de faire remarquer que ce titre de roi des Romains n'était pas nécessairement alors l'équivalent d'empereur d'Allemagne. Celui qui était élu roi des Romains était le futur empereur, mais il n'entrait en fonctions et n'avait de pouvoir propre qu'à la mort de l'empereur régnant. Sans cette distinction, notre inscription serait en contradiction avec l'histoire, puisqu'elle place l'élection de Charles IV comme roi des Romains en 1342, et qu'il ne devint empereur d'Allemagne qu'à la mort de son père, Louis V, en 1347.

C'est pendant le séjour qu'il fit à Avignon que Charles IV jeta les yeux sur Mathias d'Arras, dont la réputation était suffisamment établie par le haut patronage de Clément VI, et qu'il le décida, avec le consentement du Souverain pontife, à l'accompagner lors de son retour en Bohême.

La Moravie faisait, à cette époque, partie du royaume de Bohême dont elle était un *margraviat*, nom donné jadis aux provinces-frontières de l'Allemagne, dans le sens analogue qu'on attribuait aux anciens marquisats de France.

Charles IV, margrave de Moravie, formait de grands projets pour l'embellissement et l'agrandissement de Prague, la capitale du royaume, dans laquelle il devait un jour fonder une Université et bâtir une ville neuve à laquelle il donna son nom, *Carlstadt*. Parmi les travaux

qu'il méditait il plaça en première ligne la construction d'une cathédrale, et c'est pour cette vaste entreprise qu'il avait ramené d'Avignon, Mathias, dont le nom fut désormais attaché à cette œuvre immortelle, puisqu'il est encore connu aujourd'hui en Bohême sous le nom de *Meister Mathias von Arras*, comme on le verra plus loin.

En agissant ainsi, celui qui devait bientôt porter la couronne d'Allemagne ne faisait que suivre les traditions établies depuis longtemps par le génie incomparable de Charlemagne, qui sut réunir dans sa puissante main tous les états de l'empire d'Occident, depuis la Moravie jusqu'aux provinces septentrionales de l'Espagne. Si l'on veut s'en convaincre, il suffit de lire le livre magnifique qu'a récemment publié le docteur Janssen sur la situation de l'Allemagne à la fin du moyen-âge. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer les extraits suivants, en raison de la lumière qu'ils projettent sur l'histoire que nous étudions.

« C'est à ce même génie qui sut donner la vie à toute l'organisation du moyen-âge, c'est à Charlemagne qu'on doit l'impulsion féconde imprimée à l'industrie et au commerce, *impulsion qui se fit sentir durant des siècles*. Ses soins minutieux et attentifs s'attachèrent au développement de tous les métiers. Il releva les utiles fabriques que les Romains nous avaient léguées et accrut encore cet héritage par des établissements nouveaux. Dans tout domaine impérial un peu considérable, fers, orfèvres, cordonniers, tourneurs, charrons, charpentiers, armuriers, savonniers, brasseurs, boulangers, aléniers furent établis. C'est aux ordonnances administratives du grand empereur qu'on doit l'introduction des

mineurs qui exploitèrent les premiers les mines de fer et de plomb de la Franconie rhénane, de la Souabe et de la Thuringe. Grâce à Charlemagne, les tanneurs, les fabricants de drap et de toile se multiplièrent ; les teinturiers et les foulons commencèrent à embellir les étoffes tissées. Comme les domaines impériaux étaient nombreux, dans les pays allemands, les règlements administratifs, à l'exécution desquels l'Empereur veillait avec une grande sévérité, couvrirent en peu de temps ses Etats d'un vaste réseau industriel. Pour élever ces palais, pour construire les édifices publics, il fit venir de tous côtés des tailleurs de pierre et des maçons, donnant ainsi naissance sur le sol allemand à l'art de la construction en pierre. Les *architectes étrangers* stimulèrent le zèle de ceux du pays ; à partir de cette époque, on rencontre dans les cloîtres et les abbayes un grand nombre de fondeurs, de sculpteurs et de peintres.

» De même que, durant de longs siècles, les moines avaient été les premiers maîtres des agriculteurs, des jardiniers, des vigneron, on les vit aussi favoriser les progrès de l'industrie. Ils élevèrent le métier de tailleur de pierre à la hauteur d'un art. Les plus grands « entrepreneurs de maçonnerie » du moyen-âge sont, à proprement parler, les évêques, et « l'on pourrait faire de la truellerie l'un de leurs plus glorieux symboles héraldiques. »

» Dans les premiers siècles de l'empire allemand, un grand nombre de villes romaines furent relevées et rebâties sur les deux rives du Rhin, en Souabe et en Bavière, par les soins des évêques. C'est ainsi que, *plus tard, tous les sièges épiscopaux, sans exception*, devinrent des cités, et que, pendant longtemps, l'idée d'une ville resta inséparable de celle d'un évêché. Dès qu'un évêque

prenait possession d'une cité, l'industrie y était en même temps introduite, et les foires, les marchés qui venaient se rattacher aux fêtes religieuses, assuraient aux échanges du commerce une activité, une extension toujours croissantes (1).

» Les résidences royales des temps carlovingiens devinrent aussi le point de départ des villes que, plus tard, les princes élevèrent dans leur voisinage. Les progrès les plus rapides, le plus riche épanouissement du commerce et de l'industrie se manifestèrent dans les pays du Rhin et du Danube, dans les villes datant de l'époque romaine, qui renfermaient à la fois un siège épiscopal et un palais » (2).

« Il y avait beaucoup d'architectes dans les cloîtres, surtout dans les monastères des Bénédictins, des Cisterciens et des Dominicains. Ces derniers fondèrent même à Strasbourg une sorte d'école d'architecture » (3).

Désireux de répondre à la confiance de son souverain, Mathias d'Arras se mit immédiatement à l'œuvre ; n'était-il pas d'ailleurs tout préparé pour ce genre de travail ? Les études qu'il avait faites pour le projet de reconstruction de notre vieille cathédrale allaient lui servir dans sa nouvelle résidence, car nous sommes autorisé à dire qu'il emporta avec lui les plans qu'il avait jadis laborieusement conçus, et qu'il fut heureux de pouvoir exécuter lui-même dans un monument qui lui rappellerait la principale église de sa ville natale.

(1) Voyez Arnold, *Recht und Wirthschaft nach geschichtl. Ansicht*, p. 82-83

(2) *L'Allemagne à la fin du moyen-âge*, par Jean Janssen. Plon, 1887, p. 309-310.

(3) *Ibidem*, p. 134.

Pour étayer cette thèse, nous allons d'abord reproduire la description succincte des deux cathédrales du XIV<sup>e</sup> siècle érigées à Prague et à Arras (pour cette dernière il n'y a que les nefs et les tours qui aient été reconstruites à cette époque), et nous tirerons de ce rapprochement les conclusions qui en découlent.

Ce n'est pas à un guide plus ou moins distrait que nous empruntons les détails qu'on va lire ; c'est à un éminent artiste, Dom Ghislain Béthune, fils de M. le baron Béthune de Gand, qui nous raconte ainsi lui-même ce qu'il a vu, désireux de nous venir en aide dans cette difficile recherche.

« L'antique sanctuaire de Saint-Vit venait d'être élevé au rang d'une métropole. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et Charles son fils, le futur fondateur de la nouvelle ville de Prague, mettaient l'un et l'autre l'embellissement de leur capitale au premier rang dans leurs projets et leurs efforts. Ils voulurent donner avant tout au premier temple de leur chère cité toute la splendeur de nos cathédrales de France. Ce fut Ernest de Pardubitz, le premier archevêque, qui bénit et posa la première pierre de l'édifice majestueux qui couronne encore aujourd'hui le Rathschin (21 novembre 1344). Pour en dresser les plans et en conduire les travaux d'exécution, Charles IV avait fait à Avignon la conquête du fameux Mathias, encore connu de nos jours en Bohême sous le nom de *Meister Mathias von Arras*. L'artiste ne dirigea la construction que durant sept ans (1), mais il avait poussé

(1) L'auteur de cette note ne compte que sept années, au lieu de dix, parce qu'il prend pour point de départ la cérémonie de la pose de la première pierre en 1344, alors que Mathias avait commencé les fondations en 1342.

l'œuvre avec tant de vigueur que la plus grande partie du chœur actuel lui est due. Son successeur, Pierre Arler (1352), continua sur ses traces (1) et la consécration put enfin avoir lieu en 1385. Hélas, des troubles trop célèbres devaient arrêter la continuation de la nef jusqu'à nos jours. A présent on a repris avec courage la tâche de maître Mathias d'Arras. Cependant ses continuateurs, Kranner et Mocker (l'architecte actuel), poussés par l'attrait des formes du XIII<sup>e</sup> siècle, que le fameux Dôme du Rhin vient de rendre plus populaires encore, sont quelque peu remontés à cette époque et ont cru devoir préférer ses formes à celle de Mathias et du XIV<sup>e</sup> siècle. Au reste, rien ne prouve mieux la vénération dont Prague, et surtout son chapitre : « *semper fidele* » (c'est son titre), entoure sa vieille basilique, que le soin avec lequel on s'occupa d'abord de la restauration, avant de commencer la nef nouvelle. Il ne fallut pas moins de douze années et de cinq cents mille florins d'Autriche pour redonner au chœur de St-Vit sa beauté première et le rendre au culte en 1873. »

Voici maintenant les particularités caractéristiques de l'œuvre de Mathias.

« La *couronne de chapelles* dont est entourée l'abside de St-Vit est fort uniforme. Toutes les chapelles sont également peu profondes, et leurs fenêtres, toutes à trois lumières, si rapprochées qu'elles laissent à peine place aux piliers qui reçoivent les retombées des arcs boutants. Ceux-ci, fort richement ornés et à double rang, viennent s'amortir contre des piliers aussi fort richement habillés à la mode du XV<sup>e</sup> siècle et couronnés de nombreux pinacles.

(1) Pierre Arler était originaire de Boulogne-sur-Mer, et par conséquent le compatriote de Mathias.

» La *charpente principale* est des plus aiguës dans son angle. Les ardoises qui la couvrent sont actuellement ornées de mosaïques de diverses couleurs. Sa partie inférieure est cachée par une *haute galerie*. Celle-ci, massive à la base, forme chéneau, et puis se découpe en meneaux un peu tourmentés sur le bleu des ardoises ou l'azur du ciel à sa partie supérieure, un peu comme les galeries analogues des chapelles de Reims. Les *meneaux* présentent toutes les faiblesses que nous regrettons de voir dans nos baies du XV<sup>e</sup> siècle.

» La *tour*, postérieure, est accolée à l'ouest du transept sud ; l'arc immense de la baie projetée pour ce transept, relie seul le campanile au chœur de Mathias. En tout ceci, on s'écarta des plans de ce grand maître et on ignore pourquoi ses successeurs placèrent leur tour à un endroit aussi insolite.

» A l'intérieur du monument, on est frappé tout d'abord des proportions gigantesques, mais surtout de la hardiesse de l'œuvre. La longueur, en effet, mesure 59 mètres jusqu'au chevet de la chapelle du fond. La nef centrale mesure une largeur de 15 mètres 80. Les nefs latérales, comme les chapelles, reçurent chacune environ 7 mètres 80. Les proportions, fort élevées au reste, paraissent encore plus sveltes par l'absence de divisions horizontales. En effet, les *piliers*, découpés et fouillés par de nombreuses moulures, ne reçurent pas de chapiteaux marquants. Les chapelles absidales, dont l'œil embrasse tout l'ensemble sous les archivoltes, sont entièrement vitrées et n'eussent pu que gagner, si les peintres verriers avaient tenu compte de l'unité d'ensemble dont on regrette l'absence aujourd'hui.

» Presqu'immédiatement au-dessus des archivoltes,

s'ouvre le *triforium* ou galerie claire, entièrement translucide. Il semblerait appartenir à l'immense baie qui le surmonte, si celle-ci ne se trouvait reportée plus vers l'intérieur, de toute la largeur du passage. La faiblesse de cette partie semble n'être motivée que par le désir qu'avaient les maîtres du style fleuri de se surpasser en hardiesse. Le tour de force ici excite certainement l'étonnement des spectateurs, mais il pourrait bien ensuite se voir frustré des suffrages du bon goût de plusieurs. Le maître a été bien embarrassé de trouver place pour son passage : il a dû tourmenter sa galerie pour le maintenir. Les colonnettes rondes du triforium sont reliées par des barres de fer, leurs chapiteaux, dépourvus de végétation. L'insuffisance du système se trouve encore accusée par les mouvements qui se firent dans les deux étages supérieurs de la nef et qui nécessitèrent l'emploi de puissants tirants en fer pour le maintien des voûtes. Les voûtes elles-mêmes présentent les variétés de croisements dans les nervures que l'on retrouve partout au XV<sup>e</sup> siècle, et surtout en Autriche. »

Telle est l'œuvre de Mathias. Rappelle-t-elle vraiment notre vieille Cathédrale d'Arras dans sa disposition générale et les détails techniques de sa reconstruction partielle du XIV<sup>e</sup> siècle ? C'est ce que nous allons examiner.

Etablissons bien d'abord que le chœur du XI<sup>e</sup> siècle, environné de ses chapelles, fut entièrement conservé. Ferry de Lochre le dit en toutes lettres dans sa chronique, où il s'exprime ainsi : *Cathedralis ecclesie Atrebatensis integra navis, ABS CHORO, ad usque valvas majores protensa, simul cum geminis hinc indè coëuntibus alis, et pari ingentium turrium, quarum eminentior prægran-*

*dium campanarum fragoribus inhorrescit, mirificis operibus instauratur* (1).

Cette disposition du chevet ancien de la Cathédrale d'Arras se retrouve donc bien dans celui de Prague, entouré d'une *couronne de chapelles*, comme l'indique notre éminent correspondant. Dans les parties nouvelles, l'analogie est plus frappante : « Le grand comble, dit M. Terzinck (2), était appuyé par des arcs-boutants jetés dans les airs au-dessus des toits qui couvraient les galeries latérales. *Ces galeries ouvragées cachaient partout la base des toits*, et les étages du bas ne se couvraient pas de pignons, comme ceux qui entouraient le chœur, mais offraient une ligne continue de galeries coupée seulement par les contre-forts à pignons fleuris qui soutenaient les arcs-boutants. »

Dans le plan de Prague, comme dans celui d'Arras, la partie inférieure de la *charpente principale* était donc *cachée par une haute galerie*.

« Les fenêtres n'avaient plus le même aspect, ajoutait-il, l'ogive y régnait partout, ainsi que dans les arcades posées sur les *meneaux* et qui portaient des trèfles ou des quatre-feuilles. Toute l'ornementation était moins sévère que dans le chœur ; elle sentait déjà la dégénérescence du XV<sup>e</sup> siècle (3) ».

Continuons de suivre pas à pas le parallèle que nous voulons établir, dans l'ordre où les diverses parties de la Cathédrale de Prague ont été décrites, et en montrant dans quelle architecture les parties correspondantes de celle d'Arras ont été reconstruites.

(1) *Chronicon belgicum*, p. 488.

(2) *Histoire de l'architecture et des beaux-arts d'Arras*, p. 116 et suivantes.

(3) *Ibidem*.

Dom Ghislain Béthune s'étonne de voir la *tour* de Prague érigée à l'extrémité du transept : nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'une semblable disposition se retrouvait dans notre ancienne Cathédrale, dont le transept, du côté de la rue Baudimont, se terminait par la tour St-Pierre et la tour Notre-Dame, qui furent maintenues même après l'érection des nouvelles tours du grand portail. Aussi nous doutons vraiment, comme on vient de le dire en parlant de l'œuvre de Mathias, qu'on se soit écarté « des plans de ce grand maître, » car nous venons ainsi d'indiquer « pourquoi ses successeurs placèrent leur tour à un endroit aussi insolite. »

Quant à l'intérieur de la Cathédrale d'Arras, « il n'était ni moins grand ni moins important que l'extérieur, et l'on était tout d'abord frappé par la *hauteur* de ses travées et de ses voûtes, la vaste largeur et la longue étendue de ses nefs. On remarquait ensuite la hardiesse de ses hautes travées portées sur deux colonnes jumelles, isolées l'une de l'autre. Ses colonnes montaient d'*un seul jet* jusqu'à la retombée des arcs-doubleaux des voûtes, et portaient leurs chapiteaux fleuris sous la base des quadriforiums (1). »

L'édifice avait, en effet, quatre étages, savoir : les arcades inférieures, la galerie ouverte placée au-dessus des nefs latérales, le *triforium* et enfin les fenêtres supérieures.

Nous remarquerons avec M. de Caumont (2) qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, « un changement très notable se manifesta dans la galerie du *triforium* : au lieu d'être obscure

(1) *L'ancienne Cathédrale d'Arras*, par Terninck, p. 40 et 42.

(2) *Abécédaire d'archéologie*, p. 599.

comme auparavant, elle devint transparente au moyen de fenêtres qui correspondaient aux arcs de la galerie. »

Tels sont les rapprochements qu'on peut établir entre les deux monuments et qui rendent admissible la croyance qu'une même pensée les avait inspirés l'un et l'autre. On rencontre d'ailleurs chez eux les caractères qui distinguent le style ogival du XIV<sup>e</sup> siècle : les roses et l'arcade des fenêtres sont remplies par des trèfles, des fleurons, des quatre-feuilles et par d'autres formes rayonnantes, disposition qui a fait donner à ce style le nom de *rayonnant*. « C'est le même art qu'à l'époque précédente, dit M. l'abbé Corblet (1), avec plus de perfection pratique dans les détails et moins d'originalité dans la conception. Il est plus riche en décorations, plus compliqué, mais moins sévère et moins pur. La correction des lignes commence à s'altérer, les moulures s'amaigrissent et l'on voit apparaître les symptômes de décadence qui se manifestèrent complètement aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. C'est une sorte de transition entre le style *ogival pur* et le style *flamboyant*, mais transition très lente qui conserve presque tous les mérites de l'époque précédente : aussi ses caractères spéciaux sont-ils fort peu tranchés. » Examinant le caractère spécial des fenêtres du XIV<sup>e</sup> siècle, il ajoute : « C'est là le véritable triomphe du style rayonnant. L'arc en tiers-point élargit la base de la fenêtre qui occupe souvent toute la largeur des travées. Les fenêtres gagnent en ampleur et en magnificence ce qu'elles perdent en élancement : trois, quatre, cinq ou six meneaux les divisent dans leur longueur jusqu'au champ de la grande ogive qui se meuble de ramifications, conservant toujours le cercle pour

(1) *Revue de l'art chrétien*, 1867, pages 363 et suivantes.

courbe génératrice. A l'extérieur, elles se couronnent de frontons aigus dont les rampants sont hérissés de crosses végétales. L'arc en tiers-point, qui caractérise surtout le XIV<sup>e</sup> siècle, est celui dont les centres sont pris au tiers opposé à la corde. »

La construction de la Cathédrale de Prague n'absorba pas tout entier Mathias d'Arras : l'empereur Charles IV, non content de bâtir la ville qu'il voulut appeler *Carlstadt*, se fit aussi construire un château dans une campagne située à cinq lieues de là, et auquel il donna également son nom, *Carlstein*. C'est encore à Mathias qu'il confia l'érection de cette résidence qui, selon la remarque du chanoine Bock, présente dans son ensemble et dans ses détails, de nombreux points de comparaison avec le palais des Papes à Avignon (1). Cette observation finale nous semble un nouveau trait de lumière pour nous, puisqu'elle nous montre chez Mathias une inclination naturelle à reproduire en Bohême les chefs-d'œuvre d'architecture qu'il avait connus en France : Prague rappelait donc Arras, comme Carlstein rappelait Avignon.

Tant de travaux et de fatigues arrêterent brusquement notre célèbre compatriote sur le chemin de la vie ; il n'eut même pas la consolation de pouvoir achever son œuvre, et mourut en 1352, au moment où il touchait à l'apogée de sa carrière. Sa gloire du moins ne connut pas de déclin.

En considération de ses éminents services, il fut inhumé dans l'église même qu'il avait construite, et sa sépulture, plus favorisée que bien d'autres tombes,

(1) *Dictionnaire biographique du Pas-de-Calais*, par de Cardvacque, p. 381.

même royales, a été respectée jusqu'à nos jours. Quelques années plus tard, le 16 mai 1383, la Cathédrale de Prague, complètement terminée, eut l'insigne honneur de recevoir les restes mortels de saint Jean Népomucène, martyr du secret de la confession, exécuté par les ordres de l'empereur Wenceslas, dont il était l'aumônier.

Aucune gloire n'aura donc manqué au monument érigé par Mathias d'Arras, puisqu'il a été regardé comme un chef-d'œuvre d'architecture, et que, depuis plus de cinq cents ans, il est devenu le temple vénéré du patron de la Bohême.





# LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras.

---

## MEMBRES DU BUREAU

*Président :*

M. DE MALLORTIE, ✱, O. 🏵️, principal honoraire du Collège.

*Chancelier :*

M. RICOUART, ✱, O. 🏵️, Adjoint au Maire d'Arras.

*Vice-Chancelier :*

M. J. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil.

*Secrétaire-Général :*

M. le Chanoine DERAMECOURT, Supérieur du Petit Séminaire.

*Secrétaire-Adjoint :*

M. L. CAVROIS, ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat.

*Archiviste :*

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte).

*Bibliothécaire :*

M. Aug. WICQUOT, O. 🏵️, Bibliothécaire de la Ville.

---

## MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination.

MM.

1. DE MALLORTIE, ✱, O. ☉, Principal honoraire du Collège (1852).
2. LECESNE, ✱, O. ☉, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1853).
3. SENS, ✱, C. ✱, etc., O. ☉, Député (1860).
4. C. LE GENTIL, ✱, ✱, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
5. PAGNOUL, O. ☉, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
6. PARIS, Sénateur, ancien Ministre (1866).
7. GARDIN, ✱, Président honoraire du Tribunal civil (1868).
8. P. LECESNE, ☉, Vice-Président du Conseil de Préfecture (1871).
9. G. DE HAUTECLOCQUE (le Comte) (1871).
10. ENVENT (l'abbé), Chanoine titulaire, Archiprêtre de la Cathédrale (1871).
11. TRANNOY, ✱, O. ☉, ancien Directeur de l'École de Médecine (1872).
12. GOSSART, O. ☉, Chimiste, ancien Professeur à l'École de Médecine (1873).
13. L. CAVROIS, C. ✱, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
14. RICOUART, ✱, O. ☉, Adjoint au Maire d'Arras (1879).
15. WICQUOT, O. ☉, Bibliothécaire de la Ville (1879).
16. GUÉRARD, Juge au Tribunal civil (1879).
17. Adolphe DE CARDEVACQUE (1881).
18. EM. PETIT, Président du Tribunal civil (1883).
19. H. TRANNIN, O. ☉, Docteur ès-sciences (1883).
20. DERAMECOURT (l'abbé), Chanoine, Supérieur du Petit Séminaire d'Arras (1884).

MM.

21. J. LELOUP, ancien Industriel, Conseiller général (1884).
22. J. BOUTRY, ✱, ☉, Juge au Tribunal civil (1884).
23. P. LAROCHE, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
24. LORQUET, ☉, Archiviste du département (1885).
25. E. DEUSY, Avocat, Juge suppléant au Tribunal civil (1887).
26. V. BARBIER, Directeur du Mont-de-Piété (1887).
27. ROHART (l'abbé), Professeur de Théologie (1887).
28. DEPOTTER, Vicaire général (1887).
29. C. LELEUX, Vicaire général (1889).
30. E. CARLIER, ✱, Inspecteur des enfants assistés (1889).



## MEMBRES HONORAIRES

par ordre de nomination.

*Les lettres A. R. indiquent un ancien Membre titulaire ou résidant*

- MM. FOISSEY, Professeur en retraite à Lille, A. R. (1844).  
BORSTEL, ancien Juge au Tribunal civil de première instance à St-Omer, A. R. (1852).  
PÉLIGOT, G. O. ✱, Membre de l'Institut (1853).  
CAMINADE DE CASTRES, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).  
COINCE, Ingénieur des Mines, A. R. (1870).  
PAILLARD, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).  
PIEROTTI (le docteur Ermete), ✱, Ingénieur honoraire de la Terre-Sainte (1877).  
J.-M. RICHARD, ☉, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).  
GUESNON, O. ☉, professeur au Lycée de Lille (1881).  
Mgr MEIGNAN, ✱, Archevêque de Tours (1882).

- MM. BRÉGEAUT, O. ☉, pharmacien, A. R. (1883).  
Mgr DENNEL, évêque d'Arras, Boulogne et St-Omer  
(1885).  
Jules BRETON, O. ✨, Membre de l'Institut (1887).  
Louis NOEL, ✨, statuaire  
Charles DAVERDOINGT, peintre, à Averdoingt (1888).

---

## MEMBRES CORRESPONDANTS

par ordre de nomination.

- MM. BRIAND (1843).  
DANCOISNE, Notaire honoraire à Hénin-Liétard (1844).  
Ed. LE GLAY, ✨, ✨, ancien Sous-Préfet (1844).  
DARD (le baron), O. ✨, ☉, à Aire-sur-la-Lys (1850).  
BOTSON, Docteur en médecine à Esquerchin (1851).  
SCHAEPKENS, Professeur de peinture, à Bruxelles.  
J. DELVINCOURT, à Paris (1852).  
L. DESCHAMPS DE PAS, ✨, O. ☉, Correspondant de  
l'Institut, à St-Omer (1853).  
DE BAECKER, ✨, Homme de lettres, à Bergues (1853).  
KERVYN DE LETTENHOVE, C. ✨, ancien Ministre, à  
Bruxelles (1853).  
H. D'HAUSSY, à St-Jean-d'Angely (1854).  
BENEYTON, à Donne-Marie (Alsace-Lorraine) (1856).  
DORVILLE, ancien Employé à l'Administration cen-  
trale des Télégraphes (1857).  
VÉRET, Médecin-Vétérinaire, à Doullens (1857).  
MAIRESSE, Ingénieur (1857).  
HAIGNERÉ (l'abbé), ☉, Secrétaire perpétuel de la  
Société académique de Boulogne (1857).  
J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe (1859).

- MM. Ch. SALMON, Homme de lettres, à Amiens (1860).  
DEBACQ, Secrétaire de la Société d'Agriculture de la  
Marne (1860).  
Fr. FILON, Directeur de l'école Lavoisier, à Paris.  
LÉON VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris  
(1861).  
MOUGENOT, Homme de lettres, à Malzéville-lez-Nancy  
1860).  
G. GERVOSON, Membre de la Société Dunkerquoise  
(1863).  
DE FONTAINE DE RESBECQ, ✱, O. ✱, O. ☉, ancien  
Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Minis-  
tère de l'Instruction publique (1863).  
LEURIDANT, Archiviste et Bibliothécaire, à Roubaix  
(1863).  
V. CANET, Secrétaire de l'Académie de Castres (1864).  
GUILLEMIN, Secrétaire de l'Académie de Châlons-sur-  
Marne (1867).  
MILLIEN, Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière  
(Nièvre) (1868).  
H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).  
LEGRAND, ancien Notaire, à Douai (1872).  
BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour  
des Comptes (1872).  
DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges  
(1872).  
GOUPELLAIN, C. ✱, ☉, Membre de la Commission  
des Antiquités départementales, à Rouen (1873).  
Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, propriétaire, à  
St-Omer (1874).  
DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).  
DEHAISNE (Mgr), O. ☉, ancien Archiviste du Nord, à  
Lille (1874).

- MM. Vos (le chanoine), Archiviste de l'Evêché de Tournai (1875).
- Ch. d'HÉRICOURT (le comte), ✠, Consul de France, à Stuttgart (1876).
- Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).
- Al. ODOBESCO, Chargé d'affaires de Roumanie, à Paris (1876).
- DE SCHODT, Inspecteur général de l'Enregistrement et des Domaines de Belgique, à Bruxelles (Ixelles, rue de Naples, 18) (1877).
- Fréd. MOREAU père, ✠, à Paris (1877).
- HUGOT (Eugène), Secrétaire-Adjoint des Comités des Sociétés savantes, près le Ministère de l'Instruction publique, à Paris (1876).
- HEUGUEBART (l'abbé), curé de Lambres, près Douai (1878).
- G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).
- G. BELLON, à Rouen (1879).
- J.-G. BULLIOT, ✠, O. , Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).
- L. PALUSTRE, Directeur honoraire de la Société française d'Archéologie (1881).
- DE LAURIÈRE, Secrétaire général de la même Société (1881).
- DE MARSY (le comte), Directeur de la Société française d'Archéologie, C. ✠, à Compiègne (1881).
- DELVIGNE (le chanoine), curé de St-Josse-Ten-Noode, à Bruxelles (1881).
- Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).
- MARTEL, ancien Principal du Collège de Boulogne (1881).
- Aug. OZENFANT, à Lille (1881).

- MM. P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).
- L'abbé LEFÈVRE, aumônier à Doullens (Somme) (1882).
- LEDRU, Docteur en médecine, à Avesnes-le-Comte (1882).
- ROCH, ancien Percepteur, à Aire (1882).
- RUPIN, , Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).
- L'abbé F. LEFEBVRE, curé d'Halinghen (1882).
- PAGART D'HERMANSART, à St-Omer (1883).
- Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE (1884).
- d'AGOS (le baron), à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
- Victor GAY, à Paris (1884).
- Le Commandeur Ch. DESCOMET, à Rome (1884).
- MATHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique) (1884).
- QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).
- FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).
- ROD. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).
- CURNIER, ancien Trésorier général du Pas-de-Calais, à Paris (1888).
- DE GUYENCOURT, Membre des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).
- BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).



## TABLE DES MATIÈRES

---

### I. — *Séance publique du 24 août 1888.*

	Pages.
Discours d'ouverture, par M. DE MALLORTIE, Président	7
Rapport sur les travaux de l'année, par M. Paul LECESNE, Secrétaire-Adjoint . . . . .	17
Rapport sur le Concours de Poésie, par M. RICOUART, Chancelier. . . . .	38
Discours de réception de M. Victor BARBIER . . . . .	46
Réponse au discours de réception de M. V. Barbier, par M. Ed. LECESNE, membre résidant . . . . .	66
Lauréat des Concours . . . . .	83
Sujets mis au Concours pour 1889. . . . .	84

### II. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Notice sur M. l'Abbé Proyart, par M. C. LE GENTIL, membre résidant. . . . .	89
Notice biographique sur Ferdinand de Cardevacque, par M. Ad. DE CARDEVACQUE, membre résidant . .	117
Etude sur les noms de lieux du département du Pas-de-Calais, par M. RICOUART, membre résidant . . . .	149
Le Patois artésien, par M. Ed. LECESNE, membre résidant . . . . .	168
François Balduin, d'Arras. par M. Aug WICQUOT, membre résidant . . . . .	261
Les Arts et les Métiers du vieil Arras. — Mathias d'Arras, architecte du XIV <sup>e</sup> siècle, par M. L. CAVROIS, membre résidant. . . . .	325
Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras. . . . .	347

---



